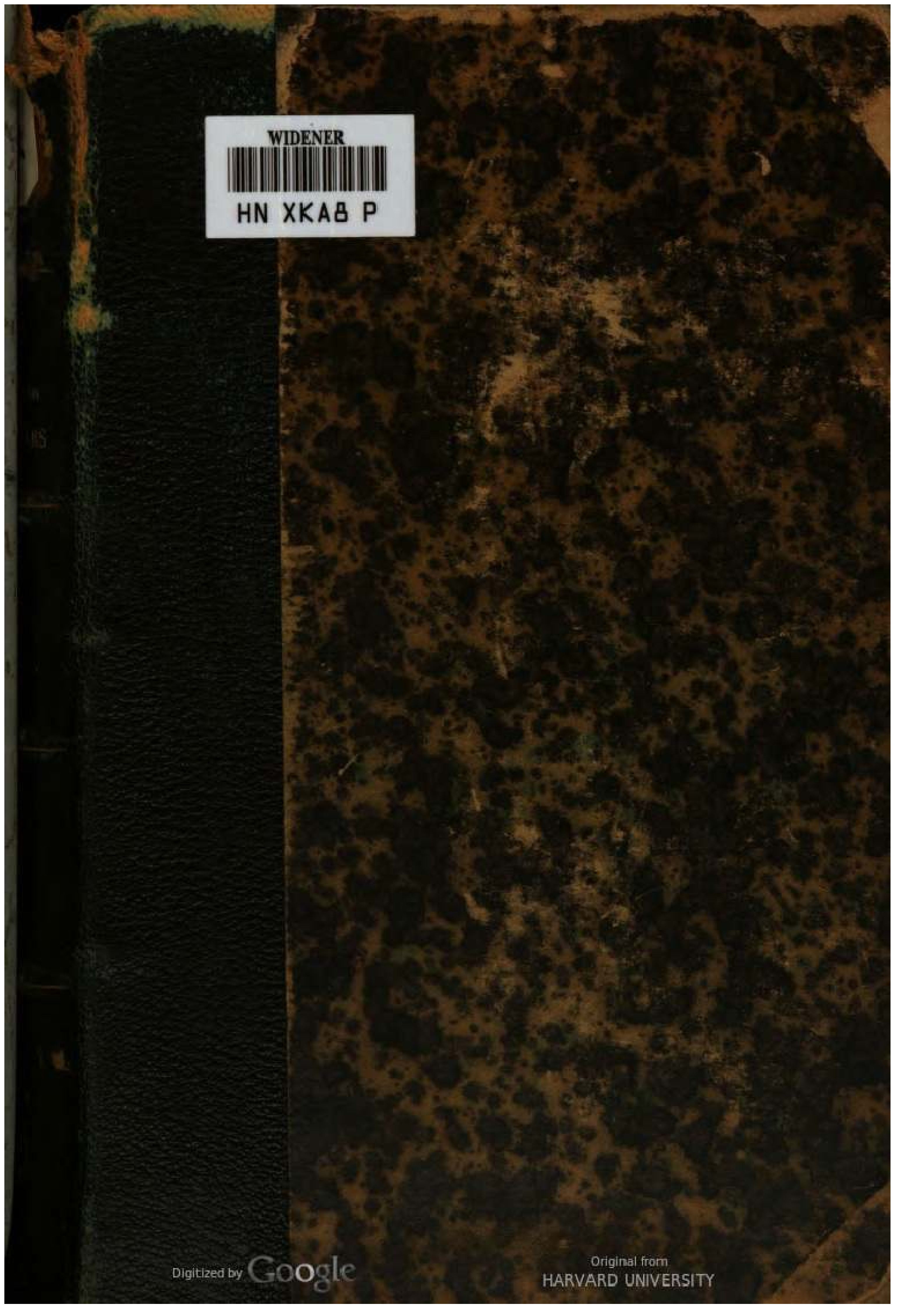
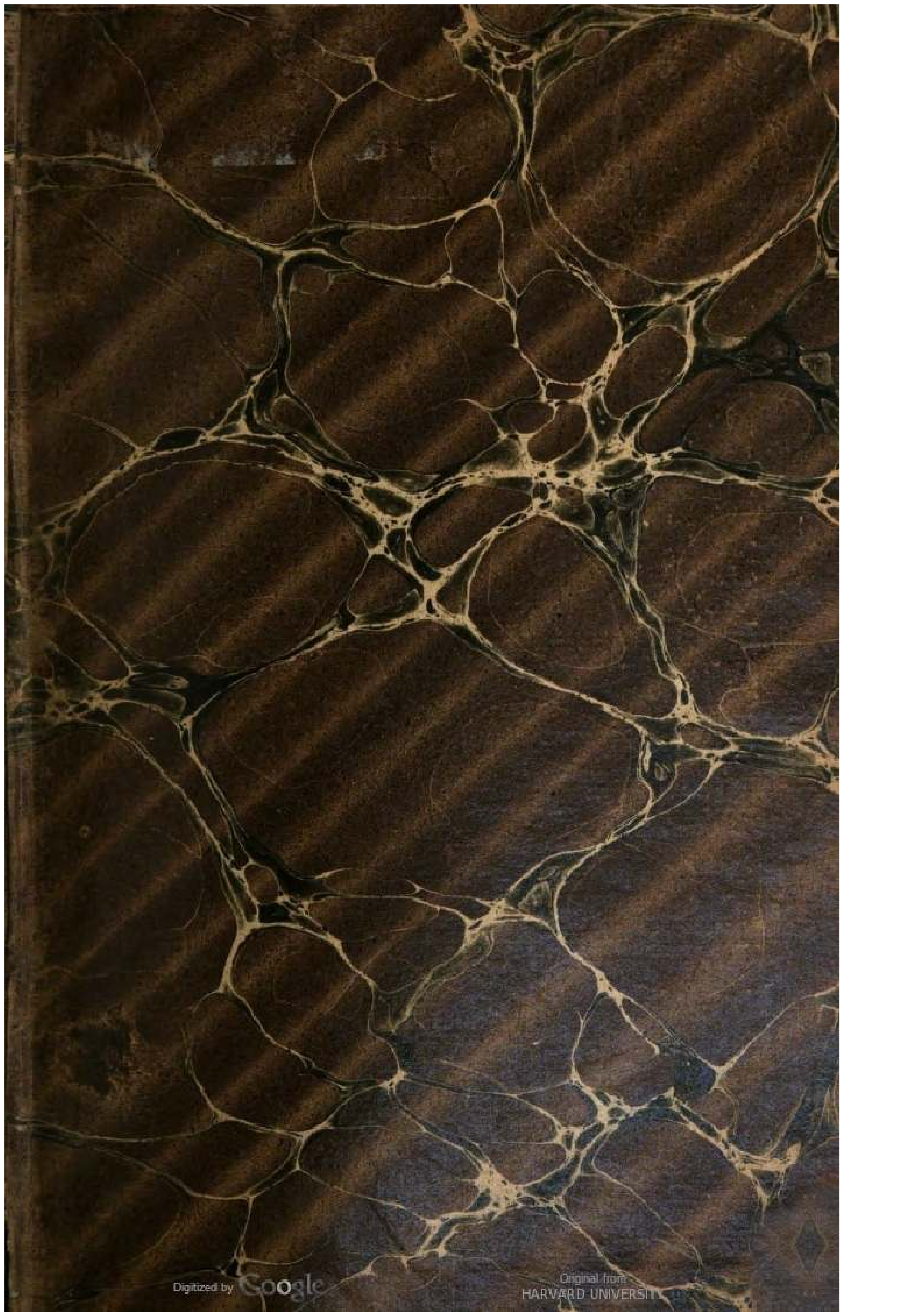

WIDENER
HN XKA8 P


SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE
RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE



LA CONJURATION

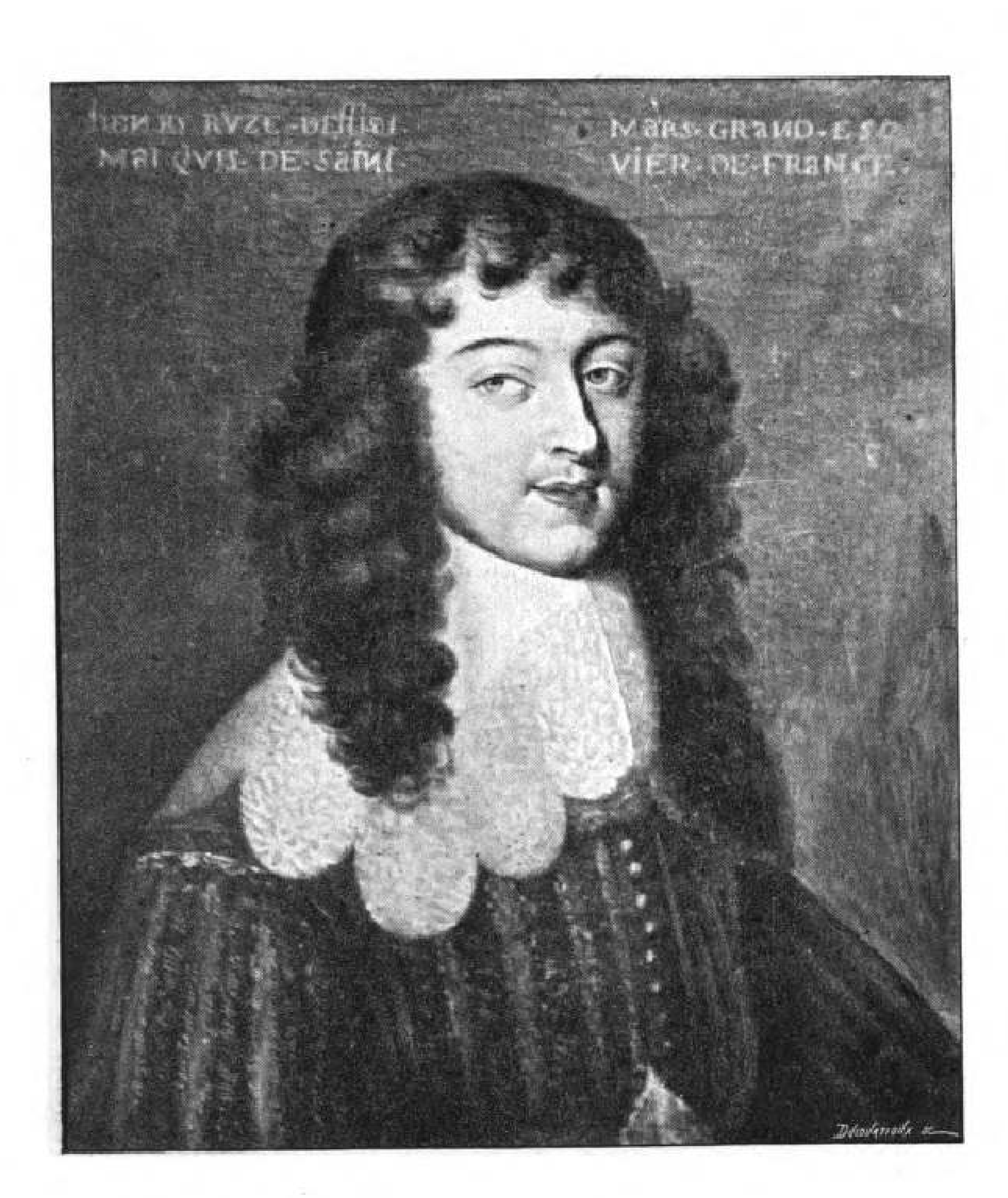
DE

CINQ-MARS

« J'étais un doux enfant, le grain d'un
« honnête homme. »
(V. HUGO).

« C'est toujours une histoire bien simple
« que celle d'un cœur passionne. »
(A. DE VIGNY).




RVZE
DE·SAINT
MARS·GRAND·ESC
VIER·DE·FRANCE

Mlle. J. P. BASSERIE

LA CONJURATION

DE

CINQ-MARS

AVEC UNE PRÉFACE

PAR M. ALFRED MÉZIÈRES

De l'Académie française

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1896

AVANT-PROPOS

Alfred de Vigny a écrit en artiste, en poète, le roman de Cinq-Mars. Voici maintenant l'histoire vraie, puisée aux meilleures sources, plus dramatique et plus poignante encore que le roman. On l'a souvent remarqué, lorsque l'historien étudie de près la réalité il y rencontre des aventures plus extraordinaires et des incidents plus inattendus que l'imagination n'oserait en concevoir. La vie de Cinq-Mars résume en un très petit nombre d'années tous les contrastes et toutes les extrémités des choses humaines. Ce qui lui arrive en si peu de temps paraîtrait invraisemblable si ce n'était vraiment arrivé.

Simple cadet de famille, poussé par un grand ministre, il devient tout jeune le favori d'un roi, il occupe à dix-neuf ans la plus haute charge de la cour et balance par moments la fortune de son premier protecteur. La France se partage entre Richelieu et lui. Avec cela aucun bonheur intime, aucun sentiment de sécurité, le plus implacable des esclavages, la nécessité de subir deux tyran-



nies : celle du roi, tantôt caressante, tantôt impérieuse; celle de Richelieu, généralement dure et hautaine. Au moment où on envie le plus ce jeune homme, où on le considère comme le personnage le plus favorisé et le plus heureux du royaume, il est dévoré de chagrin, impatient de recouvrer sa liberté, profondément las de la vie qu'il mène, prêt à remplir les missions les plus périlleuses pour échapper aux corvées et aux sujétions de la cour.

Louis XIII invitait un jour un de ses courtisans à s'ennuyer avec lui dans un coin de son palais. Ce n'est pas une fois par hasard que Cinq-Mars subissait ce genre de supplice; pendant des journées entières l'ennui lui était imposé comme une fonction de sa charge. Il fallait même qu'il le supportât avec un visage souriant et une gaieté à fleur de peau. On l'avait pris, on le gardait pour cela, pour égayer et pour distraire le plus morose des rois. Il aurait mieux valu pour lui n'être qu'un soldat, comme il l'avait si souvent souhaité, avec le seul risque de rencontrer une mort glorieuse sur un champ de bataille.

Son malheur fut d'être distingué de bonne heure par le terrible cardinal et destiné à devenir entre ses mains un des instruments de sa politique. En le voyant si beau, si élégant, d'une vivacité d'esprit si agréable, plein de grâces et de séductions naturelles, Richelieu qui s'était beau-

coup servi de son père le Maréchal d'Effiat, songea à l'approcher du trône pour avoir auprès du roi un ami sûr qui l'aiderait à lire dans le cœur et dans les pensées du monarque. Malgré sa profonde connaissance des hommes le cardinal se trompa sur le caractère de son protégé, il le croyait uniquement sensible au plaisir et aux honneurs : il ne se doutait pas de ce que Cinq-Mars cachait de fierté sous des dehors aimables et de fermeté sous une souplesse apparente. Le malentendu entre eux fut continuel. Richelieu n'avait fait de lui un favori que pour mieux pénétrer les secrets de Louis XIII. Un tel rôle répugnait à la loyauté du jeune homme. On avait beau lui rappeler l'origine de sa fortune et ce qu'il devait à son protecteur, on avait beau lui reprocher son ingratitude, il ne pouvait se résoudre à trahir la confiance d'un prince dont les exigences l'exaspéraient, mais dont il entendait rester l'ami et le serviteur loyal.

Il faut connaître les dessous si compliqués que Mlle Basserie a très bien démêlés, après M. Avenel, pour comprendre la conduite ultérieure et la fin de Cinq-Mars. Il vint un moment où poussé à bout par la pression qu'exerçaient sur lui en sens contraire ses deux tyrans, il entrevit l'espérance de se défaire de l'un en négociant avec l'Espagne, en prétendant même pour colorer la trahison, qu'il s'agissait non de travailler contre la

France, mais d'affranchir le roi du joug du cardinal. Ce sont bien là des rêves d'enfant. Heureusement pour la grandeur de notre pays le roi ne voulait pas être délivré, il subissait en frémissant la domination de son impérieux ministre ; il se soulageait quelquefois par des paroles amères ou violentes ; mais il le sentait en même temps si supérieur aux autres qu'il ne consentit jamais à le sacrifier.

Cinq-Mars s'abusa en espérant qu'il serait soutenu dans cette lutte disproportionnée. Le roi l'abandonna comme il avait abandonné tous ceux qui entraient en guerre avec le cardinal. Son sort nous fait pitié, nous suivons avec émotion dans le récit très touchant de Mlle Basserie les longues tortures morales et physiques auxquelles il est soumis dans sa prison jusqu'au jour où sa tête tombe sous la hache du bourreau. C'est un grand honneur pour sa mémoire d'avoir arraché des larmes par la noblesse de son attitude à tous ceux qui le virent dans ses derniers moments, même à ses gardiens et à ses juges, et surtout d'avoir mérité l'amitié d'un homme tel que de Thou coupable seulement de n'avoir pas voulu le trahir.

Mais dans son enthousiasme pour son héros Mlle Basserie oublie trop qu'il a commis le plus grand des crimes en traitant avec l'étranger. La scrupuleuse conscience de de Thou ne s'y était

point trompée, il essaya jusqu'au bout de détourner Cinq-Mars d'une si criminelle entreprise. Sans doute Richelieu a été dur et implacable ; tant de jeunesse et tant de repentir auraient pu le désarmer. Comment s'étonner cependant que le grand fondateur de l'unité française ait éprouvé les sentiments d'indignation les plus violents contre les téméraires qui travaillaient à détruire son œuvre, l'œuvre auguste à laquelle il avait consacré sa vie. Les politiques puissants ne sont guère accessibles à la pitié. Ne leur demandons pas les douces vertus de l'homme privé. C'est par des qualités d'un autre ordre qu'ils servent leur pays et qu'ils forcent l'admiration de la postérité.

A. Mézières.



LA
CONJURATION DE CINQ-MARS

LA FAMILLE

Le 27 juillet 1633, la petite église du bourg d'Effiat en Auvergne s'ouvrait pour recevoir ceux qui venaient entendre l'oraison funèbre de « très-haut et très-puissant seigneur Antoine Coiffier, marquis d'Effiat, Maréchal de France, Chevalier des ordres du roi, surintendant des finances, Grand Maître de l'artillerie, Gouverneur des provinces d'Auvergne et du Bourbonnais, .mort le 27 juillet 1632, en Allemagne, où il commandait les armées du roi [1]. »

Usé avant l'âge par une vie de terrible labeur, celui qu'on appelle encore en Auvergne « le bon Maréchal », avait été enlevé brusquement à son pays qu'il servait bien, et à sa famille qui l'adorait. Il avait dignement suivi les traditions d'honneur et de dévouement que lui avaient légué ses aïeux. Il descendait d'une

1. Epitaphe d'Antoine d'Effiat, dans l'Église d'Effiat, près Aigueperse.



vieille famille, dont Guillaume Coiffier maître d'hôtel du comte de Bourbon-Montpensier en 1387, peut être considéré comme le chef, et dont presque tous les membres avaient glorieusement versé leur sang pour la France [1] :

Antoine Coiffier, aux guerres de Piémont ; Gilbert I, à Cérisoles et à Moncontour, où il fut tué avec un de ses fils ; Gilbert II, enfin (le propre père du maréchal), dans les luttes acharnées qui désolèrent l'Auvergne aux derniers jours de la Ligue, et pendant lesquelles il se couvrit de gloire en combattant le comte de Randan : gloire acquise au prix de tant de fatigues, qu'il n'eut pas, le pauvre vaillant soldat, la joie d'élever son fils, Antoine Coiffier d'Effiat, né en 1581 au château du Mesnil Molé.

Il le laissa en mourant aux soins de son oncle maternel, Martin Ruzé-Beaulieu, secrétaire d'Etat sous Henry IV, homme sage et considéré « qui ayant « passé soixante années en la cour, y faisant ce que « la plus haute fidélité peut faire sur un gentilhomme « de cœur, eut soin de le faire élever et instruire « comme son fils, le voulant rendre héritier de sa « fidélité aussi bien que de son bien. » Ruzé-Beaulieu, qui n'avait pas d'enfants, prit ses devoirs de tuteur au sérieux, et s'attacha fortement à son petit neveu, qu'il institua par son testament son héritier universel, à condition qu'Antoine et ses descendants porteraient le nom et les armes de la famille de Ruzé. [2] En 1608,

1. Voir aux notes la généalogie d'Henry de Cinq-Mars.

2. Madame la comtesse de Clinchamp, qui seule aujourd'hui représente cette maison, a bien voulu nous donner les détails suivants : « Cinq-Mars, dit-elle, s'appelait bien réellement Henri Coiffier. C'était le nom de sa famille paternelle. Par suite d'une convention, son père avait adopté celui de

Martin Ruzé obtint du roi Henry IV, des lettres patentes « pour transmettre son nom et ses armes pleines à « ses petits neveux Martin de Rueil et Antoine Coif- « fier ». En conséquence de ces actes, au lieu de l'écu de Coiffier qui portait « d'azur à trois coquilles d'or » Antoine d'Effiat prit celui de Ruzé; « de gueules au « chevron fascé, ondé de six pièces d'argent et d'azur, « accompagné de trois lionceaux d'or, les deux du « chef affrontés [1] ».

Beaulieu-Ruzé était riche. Lorsqu'en 1610, il maria son neveu avec Marie de Fourcy [2], il lui donna en dot les seigneuries de Chilly et de Longjumeau, dont il ne se réserva que l'usufruit. La fiancée apportait à Antoine d'Effiat la valeur de quatre-vingt-dix-mille livres tournois, tant en terres qu'en autres biens, et

Ruzé, ainsi que les armes de cette très-ancienne et très-noble famille. La branche d'Effiat, c'est-à-dire la lignée directe du Maréchal, les porta jusqu'à son extinction (qui arriva en 1719, à la mort d'Antoine II d'Effiat, mort sans postérité) à la place de celles de Coiffier « d'azur à 3 coquilles d'or » mais cela n'empêche pas que le grand écuyer ne fût Coiffier ; du reste, dans quelques vieux documents, le maréchal son père est ainsi désigné « Antoine Coiffier « dit » Ruzé, marquis d'Effiat ». Effiat était un nom de branche, les autres en ayant chacune un différent. Après l'extinction des Coiffier de la branche d'Effiat, le titre de marquis d'Effiat passa à la famille de Ruzé qui le porta jusqu'à ces derniers temps. Toutes les branches de la maison de Coiffier sont éteintes. Mon grand père, Simon Philippe de Coiffier, n'a laissé que deux filles, il était le dernier, non seulement de sa branche (Coiffier de Demoret) mais de sa race ».

1. Ces armes se voient encore sculptées sur une fenêtre de l'Eglise de Cinq-Mars (Indre-et-Loire).

2. Fille de Jean de Fourcy, trésorier de France, surintendant des bâtiments du roi, et de Renée Moreau. Voir sur la famille de Fourcy et le château de Chessy, les travaux de M. Ed. Lhuillier.



le futur maréchal, qui possédait déjà, du chef de son père et de sa mère (Charlotte Gautier) de beaux domaines en Auvergne et en Touraine, dut, après la mort de son oncle, s'occuper activement de la gérance de cette grande fortune. Il commença par embellir Chilly, qui, par sa proximité de Paris, lui offrait un séjour fort agréable. Il fit démolir le vieux château, et appela Métezeau, le constructeur de la digue de la Rochelle, pour lui bâtir une demeure royale, que Vouët, Perrier et Sarazin ornèrent de puissantes et gracieuses compositions ; palais enchanté où l'art et le luxe avaient réuni toutes leurs séductions, et dont il ne reste aujourd'hui que le souvenir [1]. Il était loin de prévoir qu'à l'abri de ces murs superbes, celle pour laquelle il les avait édifiés passerait ses jours dans l'angoisse et les larmes, et que ses malheureux enfants y seraient en proie à toutes les affres du désespoir et de la folie !

Pour raconter en détail la vie de cet homme supérieur, il faudrait refaire toute l'histoire du ministère de Richelieu. Tour à tour ambassadeur, surintendant des finances, général, appelé à résoudre, sans aucune préparation et avec une rapidité effrayante, les questions les plus difficiles, le marquis d'Effiat fit preuve d'une intelligence et d'une énergie au-dessus de tout éloge. Résumons brièvement sa carrière :

Capitaine de chevau-légers en 1610, il servit d'abord quelques mois sous Henry IV, puis fut nommé premier écuyer de la Grande écurie dans les premières années

1. Voir les dessins de Pérelle et de Mérian, et la « *Notice sur Chilly-Mazarin* » par M. P. Salin. Vouët avait peint à Chilly « les amours des Dieux » dans la galerie des fêtes. Il fit également plusieurs portraits du maréchal et de ses enfants (Voir les travaux de M. l'abbé J. Géhin).



du règne de Louis XIII. Sa belle conduite en diverses occasions le fit bientôt remarquer, et, en 1619, le roi l'envoya comme ambassadeur en Flandre. Il conduisit si bien les négociations dont il était chargé, que lorsqu'il s'agit, en 1624, de marier Madame Henriette de France au roi d'Angleterre ce fut lui qu'on choisit pour conclure cette affaire. Il y trouva de sérieuses difficultés, mais se conduisit si adroitement que le roi d'Angleterre en personne demanda pour lui le cordon du Saint-Esprit. Louis XIII le lui accorda et le duc de Chevreuse alla le lui porter en Angleterre : Rentré en France, d'Effiat alla prendre part à la guerre contre les Rochelois. Mais le roi, qui avait apprécié ses services, le nomma aussitôt ambassadeur en Allemagne.

Il se préparait à partir, lorsque Richelieu, ayant besoin de lui pour rétablir les comptes du royaume, obtint du roi sa nomination à la surintendance des finances, où bientôt il réalisa de véritables prodiges. Par des combinaisons absolument neuves et qui lui étaient bien personnelles, d'Effiat, en quelques mois, rétablit l'ordre partout, paya les dettes qui s'accumulaient d'une manière effroyable et trouva moyen de faire face à toutes les dépenses d'une guerre ruineuse [1]. Bientôt après, il reprenait la cuirasse et partait pour la campagne de Piémont, où il allait partager le commandement avec MM. de Schomberg, de la Force et de Montmorency. Il eut, avec ce dernier, tout l'honneur de la victoire de Veillane, où sa charge audacieuse fit l'admiration de toute l'armée [2]. Il fail-

1. On peut se rendre compte de ses efforts en lisant le *Mémoire de Richelieu* sur « l'Estat auquel M. d'Effiat a trouvé les finances » (*Recueil d'Avenel*).

2. Il a laissé un Rapport détaillé de cette campagne.



lit payer de sa vie les fatigues de cette guerre et tomba si gravement malade à Lyon que pendant trois jours on le crut perdu. Tant de courage et de travaux méritaient bien le bâton de maréchal qu'il reçut le 1er janvier 1631.

Gouverneur de haute et basse Auvergne, chevalier de l'ordre et maréchal, le marquis Antoine d'Effiat pouvait espérer une vieillesse glorieuse, mais la mort trancha tout à coup sa belle carrière. Après une traite de vingt et une lieues, faite pour aller reconnaître Saverne « place importante à son passage »[1] il fut surpris, à la fin d'une journée brûlante, par une pluie d'orage qui le mouilla jusqu'aux os. Le frisson le prit, il s'alita, et neuf jours après expira « d'une fièvre pourprée » dans le village de Lutzelstein, à une heure après-minuit, « ayant fait tout ce qu'un bon chrétien doit faire »[2]. M. de Pradines apporta, le 3 août 1632, son cœur et son testament à la maréchale « qui les reçut toute noyée de larmes. » Son corps, d'abord embaumé à Metz, fut enterré à Effiat, où l'on voit encore ses ossements.

Richelieu avait contribué puissamment à l'élévation d'Antoine d'Effiat, qu'il aimait autant que son cœur mystérieux pouvait aimer quelqu'un : il le regretta sincèrement. Plus d'une fois, dans ses lettres à Toiras, il rappela le souvenir de M. d'Effiat « qui était un « homme à ne jamais manquer à ses amis. » Cette amitié eût-elle duré ? Tallemant en doute : « Le Cardinal « l'eût perdu, » dit-il. Peut-être, en effet, eût-il fini par redouter cette intelligence qu'en maintes circonstan-

1. Il venait de recevoir le commandement de l'armée d'Allemagne.

2. *Mercure français*, 1632.



ces il avait trouvé égale à la sienne. Brave, prudent, travailleur, d'Effiat devint en ses mains un merveilleux instrument, et eut une large part dans ses succès, car Richelieu eût peut-être dû renoncer à bien des projets grandioses, si la réorganisation des finances n'eût pu s'effectuer si promptement.

Physiquement, il était remarquablement beau. Avec sa tête fière, il plaisait extrêmement. Grand, souple, élégant, il excellait aux exercices du corps; sa grâce et son adresse étaient célèbres [1]. Son caractère répondait à son extérieur. Il était bon, ferme et sûr. Très généreux, d'Effiat s'appliqua, partout où il passa, à rendre heureux ceux qui dépendaient de lui. A Chilly, il avait construit des maisons pour ses officiers. A Effiat, ne se contentant pas d'avoir reconstruit le bourg, qu'il avait doté d'un superbe hospice, il installa sur ses terres un collège où il voulait que douze gentilshommes, choisis de préférence dans son marquisat, sinon dans la province, fussent instruits gratuitement. Le collège, confié aux Oratoriens, et plus tard transformé par Louis XIV, devint cette fameuse école militaire d'Effiat d'où sont sortis Desaix, Villeneuve, Casabianca et Marbot.

L'union du Maréchal et de Marie de Fourcy fut douce. Quelques aventures passagères n'empêchaient pas Antoine d'Effiat d'aimer tendrement sa femme et ses enfants. La maréchale était bonne et soulageait les pauvres: cependant elle avait le cœur moins

1. Sous Henri IV, quand le duc de Savoie vint à Paris, le roi fit faire devant lui des courses de bague et réserva pour la fin l'entrée d'Antoine d'Effiat. « Il mit dix dedans tout « de suite; il ne donna qu'une atteinte à la onzième, mais « pour réparer cela, il jeta sa lance en avant, la reprit et finit « en mettant dedans. Tout le monde l'admira » (Tallemant).

large, l'âme moins élevée que son mari. Tallemant dit brutalement : « Elle était avare. » Du moins elle passait pour telle dans le monde [1]. Ambitieuse, sévère, dure pour ses enfants qui la craignaient, elle fut plus occupée de leur élévation que de leur bonheur. Mais, au milieu d'une société relâchée elle garda toujours une réputation intacte. Sa vertu ne donna jamais prise à la médisance et elle aimait profondément son mari, auquel elle avait donné six enfants.

Réservant cette étude à Henry de Cinq-Mars, nous nous bornerons à nommer ses frères et sœurs [2].

Martin, l'aîné des fils, se maria jeune avec Isabelle d'Escoubleau de Sourdis ; il était peu intelligent, et sa vie passa inaperçue entre les deux carrières éblouissantes de son père et de son frère Cinq-Mars. Il mourut fou, en 1645, ne laissant qu'un fils, Antoine II d'Effiat, et une fille, qui se maria en Allemagne. Charlotte, la plus âgée des filles, entra en religion ; Marie, la seconde, se maria à Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, et mourut à dix-huit ans, ne laissant qu'un fils (le duc de Mazarin). Une autre fille, Jeanne, était morte enfant. Enfin le dernier fils, Jean, devint ce fameux abbé d'Effiat, célèbre par ses folies de jeunesse et son amitié pour Mme de Sévigné.

Henry Coiffier Ruzé d'Effiat, deuxième fils du maréchal, naquit en 1620, fort probablement à Paris, où ses parents habitaient, rue Vieille-du-Temple, un hôtel que la maréchale acheta après la mort de son mari, et qui a été démoli récemment. Il prit le nom d'un

1. Voyez le *Journal d'Olivier d'Ormesson*.

2. Voir aux notes les détails qu'un très aimable érudit, M. l'abbé J. Géhin, curé de Chilly-Mazarin, a bien voulu nous donner sur les enfants du Maréchal, qui presque tous sont enterrés dans l'église de Saint-Etienne de Chilly.



domaine de Touraine que l'oncle du maréchal, Beaulieu-Ruzé, avait jadis acquis de Jacques de Broc : nom bizarre, qui, à en croire certains archéologues, aurait une origine romaine [1]. La première indication que nous trouvons sur son compte vient des registres paroissiaux de Chilly-Mazarin ; on l'y voit, en 1624, parrain d'un petit Henry Aubin ; en 1630, à l'âge de dix ans, il est nommé prieur de Saint Eloy-lès-Longjumeau, titre qu'il céda en 1640 à son frère Jean. La même année (en 1630), il est aussi nommé grand-bailli et lieutenant général de Touraine, fonctions qu'il remplit pendant dix ans. Enfin, le 12 novembre 1633, nous le retrouvons encore parrain à Chilly, et cette fois il est accompagné de sa tante Mme Despesses, sœur de la maréchale [2].

Examinons maintenant sa vie en détail.

1. Voir aux notes.
2. Charlotte de Fourcy.

LA FAVEUR

Pauvre enfant, dont la carrière devait être si courte, si brillante, et si malheureuse !... Peut-être Henry eût-il été « d'église » sans la naissance de Jean et surtout l'infériorité intellectuelle de Martin. Mais dès ses premières années, il avait été remarqué par le Cardinal de Richelieu. Il avait hérité de la souveraine beauté de son père, et sa gaieté, ses reparties fines, sa remarquable intelligence avaient conquis l'Eminence. Richelieu qui aimait les enfants d'Effiat en souvenir de leur père, surveilla de près ce petit Henry, qui, à douze ans, avait déjà « une grâce merveilleuse en tout ce qu'il faisait [1] ». Mme d'Effiat, conseillée par son gendre La Meilleraye, s'inclina absolument sous les volontés du Ministre, et tous les membres de la famille s'entendirent pour faire de Cinq-Mars l'instrument de leur fortune.

Henry, nature tendre, violente à la surface et très faible au fond, fut obligé de se plier aux exigences des siens. Très aimant, il obéissait facilement et ses révoltes ne duraient guère. Il ne résistait qu'à la sévérité brutale et cédait toujours à une prière, à un sourire. Cette tendresse de cœur fit du reste le malheur de toute sa vie : dominé toujours par un ami ou une maîtresse, Cinq-Mars n'agit jamais de sa propre volonté. La rigidité de Mme d'Effiat fut pour quel-

1. *Mémoires de Michel de Marolles*, abbé de Villeloin.



que chose dans ce résultat : Henry, forcé de plier toujours, prit l'habitude du joug, et subit ensuite l'ascendant de toute volonté un peu forte, si bien que lorsqu'il rencontra Marie de Gonzague, elle en fit tout ce qu'elle voulut. Il ne savait rien refuser à ceux qu'il aimait.

Tous les portraits qui nous restent de lui ont la même expression de douceur triste : on n'y retrouve pas la forte sérénité du visage du maréchal. Avec sa taille haute et mince, son beau visage régulier aux grands yeux caressants, Henry possédait un charme extraordinaire. Tous les contemporains parlent de cette beauté qui devait séduire toute la cour après le roi : « Richelieu jeta les yeux sur lui, dit Montglat, « le jugeant propre à être élevé à une grande for- « tune. Il était beau, de belle taille, de bonne mine, « avait de l'esprit, fort agréable dans la rencontre et « la conversation ». Et Langlade ajoute à ce croquis les traits suivants : « Il avait du courage, l'esprit « élevé, audacieux, capable de grandes entreprises et « de les conduire avec beaucoup d'artifice et d'appli- « cation » [1].

Lorsque son père mourut en 1632, Henry entra en possession de ses terres de Touraine, et désormais porta son titre de marquis de Cinq-Mars. En 1635, il entra à l'Académie de Benjamin pour terminer ses études et se préparer à la carrière militaire. M. de Benjamin, le directeur de cette Académie, située rue Vieille-du-Temple, à quelques pas de l'hôtel d'Effiat, était un homme remarquable, et ses élèves l'adoraient. « Quoiqu'il fût fort exact à faire faire tous les exer- « cices, on peut dire que c'était la moindre chose

1. Mémoires de Bouillon.



« qu'on apprît chez lui. Il s'appliquait particulière-
« ment à régler les mœurs, et jamais personne ne
« fut plus propre à former les jeunes gens à la
« vertu. »

C'était lui qui avait fondé cette « Académie royale pour la jeune noblesse », où l'on entrait à quinze ans. Louis XIII l'avait transformée en Ecole Militaire, et Richelieu en avait fait lui-même les réglements [1]. Cinq-Mars apprit là, comme ses camarades : « tout ce « qui concerne le métier des armes, la géographie, « les mathématiques, le levé des plans, la fortifica- « tion, l'escrime, l'équitation, la danse et les exerci- « ces militaires [2]. » Il se fit bien vite aimer de tout le monde, et l'abbé Arnauld, qui fut quelque temps avec lui, s'écrie tristement : « A sa physionomie, qui « semblait lui promettre toute la grandeur à laquelle « il fut élevé peu de temps après, on n'eût jamais « supposé qu'il finirait sa vie par une mort aussi « fâcheuse ! » Richelieu ne le perdait pas de vue, suivait ses progrès, le dirigeait et se faisait rendre un compte minutieux de sa conduite. Il allait souvent à Chilly et gouvernait absolument la maréchale. En 1636, M. de Benjamin, fort malade, dut cesser ses leçons. Le cardinal, qui désirait débrouiller Cinq-Mars au plus vite pour le placer auprès du roi, lui fit donner une des nouvelles compagnies que Louis XIII avait ajoutées au régiment des gardes en 1635. Henry servit ainsi pendant quelque temps, employé à différentes missions. Ce fut lui qu'on envoya à du Hallier, en 1638, pour faire « hâter le siège du Castelet. » Un

1. Voir les statuts de cette Académie dans le Recueil d'Avenel..

2. Duc d'Aumale.

autre jour, nous le voyons chargé de porter au Père Caussin la nouvelle que le roi l'a choisi pour son confesseur. Mais Richelieu, qui depuis trois ans, avait ses projets, ne le laissa pas longtemps sans emploi sérieux. Voulant le rapprocher du roi, il lui fit donner la charge de grand maitre de la garde-robe. « Il « avait ce dessein de longue main, car le marquis de « la Force fut trois ans sans pouvoir s'en défaire. « Le Cardinal ne voulait pas qu'un autre que Cinq-« Mars l'eût. En effet, M. d'Aumont, frère aîné de « Villequier, aujourd'hui mareschal d'Aumont, ne put « y estre reçu, quoiqu'il eust de bonnes paroles du « roy » [1].

Le jeune d'Effiat avait alors dix-huit ans. Malgré l'avenir qu'un tel début présageait, il ne pouvait se résoudre à accepter la situation qu'on lui offrait. Il hésitait, il n'osait pas. Fier, hautain, indépendant d'allures et de paroles, la flatterie lui répugnait. Il n'avait rien d'un courtisan. De plus, les bruits qui avaient couru sur la faveur de Baradas que le roi avait « aimé violemment [2] » l'épouvantaient. Comme tous les gentilshommes bien nés, il n'avait alors qu'une ambition : marcher sur les traces de son père et se distinguer militairement, heureux de donner son sang « pour le roy » en quelque occasion glorieuse. Il était essentiellement fait pour la vie active, et celle qu'il entrevoyait, seul avec Louis XIII dont il connaissait le caractère, était loin de lui sourire. Léger, primesautier, extrême en toutes choses, il était incapable de résister au sourire d'une jolie femme et avait déjà de nombreuses folies à son actif. Il préférait, à la lecture des manuels de vénerie si goûtés du

1. Tallemant.
2. Id.



roi, les pages enchanteresses du Tasse et de l'Arioste. Le récit des aventures de Godefroy et de Roland captivait l'imagination de cet adolescent qui avait grandi dans les séjours charmants de Chilly et de Chessy. Là, chez son oncle de Fourcy, il avait pu voir, sous la brosse de Vouët, surgir les scènes ravissantes et voluptueuses des amours de Renaud et d'Armide : dangereuse contemplation pour le fils d'Antoine d'Effiat. Il aimait mieux le rêve que l'étude, étant à l'âge où le cœur, étonné de se sentir battre si vite, hésite au bord de la vie, en proie à mille inquiétudes vagues. Qui n'a connu et regretté ces douces songeries de la seizième année? Napoléon lui-même n'a-t-il pas, dans quelques lignes émues du *Mémorial*, évoqué le souvenir des heures où il s'isolait pour lire la Jérusalem délivrée, comme un des plus délicieux de sa jeunesse? Pour tout dire, Cinq-Mars était ce que son éducation l'avait fait. Le milieu dans lequel il avait vécu avait fortement influé sur son caractère. La faute n'en était pas à lui, mais à ses parents. A tout bien considérer, la vie qu'il menait est celle de presque tous les hommes du monde encore aujourd'hui et personne ne songe à leur en faire un crime. Il n'en est pas de moins propice à l'étude, surtout lorsqu'on a dix-huit ans.

Il ne faudrait pas conclure de là qu'Henry fût moins instruit que les autres jeunes gens de son âge. Il écrivait sa langue avec une correction, une énergie et une élégance qu'on pourrait souhaiter à beaucoup de nos bacheliers, et qui prouvent que ses études avaient été bien conduites. Et d'autre part, le plaisir qu'il prenait aux « soirées du Marais » véritables joûtes littéraires, indique que les délicatesses de l'esprit séduisaient fortement sa nature fine.



Il avait peur de la vie qu'on lui proposait, et craignait l'ambition des siens ; il savait qu'une fois dans le tourbillon doré où l'on voulait le jeter, il lui serait impossible de s'arrêter, de se reprendre. Il savait aussi que les qualités qu'il lui faudrait acquérir n'étaient pas celles qui jusqu'alors lui avaient été prêchées. Cette souplesse, cette dissimulation qu'on exigeait de lui ressemblaient peu hélas ! aux vertus des hommes de Plutarque. Sa résistance fut, pourrait-on dire, presque désespérée : « Il fut plus d'un an et demy « à s'en deffendre. Il aimait ses plaisirs et connaissait « assez bien le roy. Enfin son destin l'y entraîna [1] ».

Son destin ! peut-être ! mais sûrement l'âpre volonté de sa mère, appuyée de l'autorité du Cardinal. Impossible de sortir de ce cercle de fer. Le pauvre enfant comprit bientôt que la lutte était inutile : Il se soumit, et partit pour Saint-Germain. Le bonheur ne devait pas l'y suivre, et il le savait bien.

Les débuts de son service furent assez pénibles. Louis XIII qui le recevait de la main du Cardinal, et qui ne l'aimait pas encore, se montrait avec lui d'une sévérité extrême. Il était difficile, exigeant, grondait sans cesse. Cinq-Mars s'acquittait cependant le mieux qu'il pouvait des devoirs de sa charge « mais le Roi « qui n'aimait pas les somptuosités en habits ni en « linge, ne voulait souvent pas porter ce qu'il lui fai- « sait faire, parce qu'il était trop magnifique, et lui « en faisait réprimande. Mais comme la libéralité est « toujours plus estimable que l'avarice, l'inclination « qu'il avait pour la dépense lui donnait beaucoup « d'amis et lui attirait l'estime du Cardinal [2] ».

1. Tallemant.
2. Montglat.



Richelieu, en effet, consolait Henry et l'encourageait. Il avait pour cela de sérieux motifs : Louis XIII était, en temps ordinaire, plus mal habillé que n'importe lequel de ses bas officiers, tandis que lui, le Cardinal, ne se montrait j.mais en public que dans des flots de soie et de dentelles. Cela faisait un effet déplorable sur le peuple, et tandis que le roi se figurait qu'on lui savait gré de ne pas exagérer ses dépenses, on raillait son esprit « trop porté à l'espargne » et il y perdait en respect. Secondement, Richelieu, qui savait Mme d'Effiat peu généreuse, ne voulait pas qu'elle prît une trop grande influence sur son fils. Mais de ce côté, il n'y avait rien à craindre. Cinq-Mars, qui ressemblait au maréchal, n'avait et n'eut jamais besoin d'être stimulé; il fallut au contraire modérer ses libéralités.

Il y avait eu de graves dissentiments entre la mère et le fils, et ce fut peut-être au fond pour se faire pardonner de la maréchale, qu'Henry finit par se résoudre à accepter sa situation. Il s'était épris de Marion de Lorme, la célèbre amie de des Barreaux, au point d'en perdre la tête. Il allait la voir chaque jour et la suivait quand elle quittait Paris. « Un jour qu'il allait « la trouver en Brie, il fut pris pour un voleur par « des gens qui effectivement couraient après des « voleurs. Ils l'attachèrent à un arbre et sans quel- « qu'un qui le reconnut, ils l'eussent mené en pri- « son » [1]. Cette belle aventure et quelques autres du même genre, avaient consterné Mme d'Effiat. Elle eut le tort de prendre ces folies trop au sérieux, malgré les conseils du Cardinal qui, plus indulgent, se contentait de sourire. La maréchale s'effraya, s'emporta, voulut

1. Tallemant.



réduire son fils à l'obéissance et comme souvent font les mères, alla trop loin. « Mme d'Effiat eut peur qu'il « épousât cette fille et eut des défenses du Parle- « ment » 1. Avec un caractère comme celui d'Henry, cette mesure était une lourde faute. Le maréchal n'eût pas fait cela, et ce jour-là Cinq-Mars sentit plus amèrement que jamais combien son père lui manquait. Blessé au cœur, profondément humilié, doutant presque maintenant de l'affection de sa mère qui venait de faire connaitre à tous qu'elle le croyait capable d'épouser une courtisane, ne pouvant supporter « un si grand affront » il se révolta ouvertement. « Il sortit de chez elle et alla loger avec Ruvi- « gny, vers la Cousture Sainte Catherine. » Là, sa tête ardente s'exaltant, « il fit enrager sa mère quel- « que temps, car elle était avare » et lui, allait voir Marion quatre fois par jour et changeait de costume chaque fois. Il lui donnait la sérénade tous les soirs. Enfin, il menait une vie plus folle que jamais, bien que dans cette liaison il n'eût rien donné de son âme qui alors appartenait tout entière à la séduisante Mlle de Chémeraut.

Henry de Massue, marquis de Ruvigny, était un charmant officier dont l'amitié sûre et vaillante eût sauvé Cinq-Mars, s'il eût écouté ses conseils. Il était huguenot, mais très considéré de tout le monde à cause de la droiture de son caractère. Henry l'aimait profondément, et leur affection réciproque ne se démentit jamais. Leur vie dans le petit logis de la rue Culture Sainte Catherine fut celle de deux frères, et Tallemant, dans une exquise anecdote, nous a con-

1. Tallemant.

servé le souvenir de l'affectueuse délicatesse de leurs rapports [1].

Cet état de choses cessa lorsque Cinq-Mars fut nommé maître de la garde-robe [2]. Il fut moins libre d'aller chez Marion et sa mère s'adoucit un peu. Mais elle ne lui rendit complètement sa tendresse que lorsqu'elle le vit bien en cour. « Elle revint pourtant de cette aversion quand il fut en faveur » et cependant, ajoute Tallemant « elle pouvait bien l'ai-« mer car de tous ses enfants c'était le seul qui valût « quelque chose. Il avait du cœur ; il s'était battu, « et fort bien, contre Du Daugnon, aujourd'hui le « maréchal Foucault, il avait de l'esprit et était fort « bien fait de sa personne » [3].

A quel propos ce duel ? Nous n'avons pu le découvrir. Ce Louis Foucault, comte du Daugnon, mourut en 1659. Lieutenant de roi à Brouage, il passa le temps « à trafiquer de sa place. » Il était de l'intimité des Brézé, qui détestaient Cinq-Mars.

Le Cardinal, en plaçant Henry près du roi, n'avait pas d'autre but que de faire renvoyer Mme de Hautefort, laquelle appartenait entièrement à la reine et lui causait, à lui, de fréquents soucis. Il voulait bien permettre à Louis XIII d'avoir un favori ou une favorite, puisqu'il ne pouvait s'en passer, mais il voulait que ceux-ci lui appartinssent entièrement. Il commença à styler le jeune homme, car il trouvait le temps long. En effet, malgré sa grâce, ses prévenances, Cinq-Mars n'arrivait pas à désarmer le roi.

1. Tallemant (Mesdames de Rohan).

2. Voir aux notes la quittance communiquée par Madame la comtesse Berthe de Clinchamp.

3. Tallemant.



Richelieu lui apprit lui-même quelle conduite il devait tenir, et « fit une cabale de ceux qui étaient à « lui du petit coucher » pour dire du bien de Cinq-Mars 1 » Henry, complétement dompté maintenant, obéissait ponctuellement ; cependant il lui fallut près d'un an pour réussir. Louis XIII l'accueillait avec méfiance. Pourtant, à force d'entendre vanter ses qualités, le roi, qui n'avait jamais su voir que par les yeux du Cardinal « commença à parler à Cinq-Mars « à Abbeville plus qu'il n'avait accoutumé, et cette « familiarité alla toujours en augmentant. » Toute la cour eut alors les yeux sur lui et surveilla les progrès de sa faveur. Le roi se prononça tout à fait pendant le voyage, à propos d'une querelle survenue entre Cinq-Mars et le duc de Nemours. Celui-ci « qui était « un prince aussi bien fait et spirituel qu'aucun qui « fût dans le royaume, mais fort jeune et étourdi » se mit à railler fortement Cinq-Mars pendant un souper où se trouvaient « beaucoup de gens de qualité. » Comme ils étaient tous deux du même âge et qu'Henry n'était pas d'humeur endurante, il répondit aux pointes du duc avec la même vivacité. Nemours, piqué de plus belle, « jeta un noyau de cerise sur le nez de « Cinq-Mars, lequel aussitôt lui en jeta un autre qui « donna dans son œil, dont se sentant blessé, il sortit « de table pour lui sauter au collet, mais tout le « monde se mit entre eux et les sépara. » Le Roi, instruit de l'affaire, se déclara pour Cinq-Mars et « témoigna savoir gré à ceux qui s'étaient offerts à « lui » ; car on pense bien qu'immédiatement cet enfantillage avait pris des proportions extrêmes et divisé

1. Montglat.
2. *Idem*.

toute la cour. La fierté du jeune homme avait conquis Louis XIII qui commença à l'aimer.

Mais il fallait faire de cet enfant sincère, emporté, un parfait courtisan, et Richelieu poursuivait avec patience son œuvre perverse, lui faisant réciter chaque jour la leçon qu'il devait redire au roi. « Les ins« tructions que le Cardinal donna à Cinq-Mars pour « s'insinuer dans le cœur du roi montreraient à mer« veille la vivacité du génie de ce ministre, si je « les rapportais ici » dit un historien [1]. Peu à peu, Louis se laissait séduire. Pendant son voyage en Dauphiné, Cinq-Mars ne le quitta pas ; et le roi, très généreux pour ceux qu'il aimait commença à le favoriser hautement. Henry, suivant les ordres reçus de Richelieu, lui tenait à peu près ce langage : « Quand « nous serons rentrés à Paris et que Votre Majesté « reverra Mme de Hautefort, Elle ne m'aimera plus « et toute la cour se demandera quelle faute j'ai com« mise pour avoir perdu les bonnes grâces de mon « maître [2]. » Il pria si bien qu'à la fin du voyage le roi lui avait formellement promis de ne plus regarder Mme de Hautefort à son retour, et il lui tint parole. Il fit à cette dernière un accueil glacé quand elle vint le saluer à Fontainebleau, et lui dit sévèrement « qu'il « avait appris qu'elle prenait plaisir à dire du mal de « Cinq-Mars, qu'il en était très mécontent et que si « elle continuait, elle aurait lieu de s'en repentir » ajoutant qu'il punirait « tous ceux qui auraient la « hardiesse de cabaler contre lui [3]. »

Mme de Hautefort, qui jusqu'alors avait vu ses moindres désirs exaucés, sortit furieuse et prête à se

1. Vittorio Siri.
2. Vittorio Siri.
3. Madame de Motteville.

venger du nouveau favori. Maintenant celui-ci marchait en plein rêve et voyait toute la cour à ses genoux. Des billets partaient de Paris pour informer la province du changement qui s'opérait dans le cœur du roi. Les adulateurs de Richelieu le félicitaient d'avoir réussi à remplacer son ennemie par ce jeune homme qu'on lui savait entièrement soumis, et tout le monde se tournait vers Cinq-Mars comme « vers un soleil levant. »

Mais la favorite disgraciée n'entendait pas se retirer si vite et si paisiblement. Elle résista et renvoya l'officier qui lui apportait l'ordre de quitter la cour, disant qu'elle ne croirait à son renvoi que lorsqu'elle entendrait le roi le lui signifier. Elle vint attendre Louis XIII au passage, espérant bien qu'il n'oserait pas ! Elle se trompait. Le roi passa froidement et lui confirma en quelques mots la fatale nouvelle. Il fallut bien alors partir. Elle dut se retirer avec son amie Chémeraut que Richelieu craignait à cause de son influence sur Cinq-Mars.

Celle-ci, qu'on appelait « la belle Gueuse », parce qu'elle n'avait pour tout bien que son charmant visage et « un asne de Mireballais », était une ravissante intrigante qui tâchait de se faire épouser par Henry d'Effiat, auquel elle avait absolument tourné la tête. « Elle était, dit un de ses adorateurs, d'une beauté « admirable, et les agréments de son esprit ne plai- « saient pas moins que sa beauté. Elle était gaie, « vive, moqueuse, mais sa raillerie était toujours « fine et délicate [1]. » Elle avait ensorcelé Cinq-Mars, et il est certain qu'avant de connaître Marie de Gonzague, il ne rêvait pas d'autre femme. Tendre et

1. La Rochefoucauld.



faible comme il l'était, il n'eut jamais le courage de briser les espérances de Chémeraut, même lorsque son amour à lui fut éteint, si bien qu'après sa mort, les lettres qu'il lui avait écrites « causèrent de grandes aigreurs entre elle et la princesse Marie » [1].

M[lle] de Chémeraut, qui plus tard devint l'âme damnée de Richelieu, lui causait alors d'assez sérieuses inquiétudes par son attachement à la Reine, et il la fit éloigner, au grand contentement de M[me] d'Effiat, qui rêvait pour son fils une alliance autrement illustre. Les deux amies se retirèrent dans un couvent à Paris, mais Richelieu fut bientôt forcé de les envoyer en province, car elles trouvaient moyen de recevoir toute la cour et de « cabaler » plus que jamais [2]. M[me] de Hautefort fut exilée à quarante lieues de Paris et Chémeraut eut ordre de s'en aller en Poitou, au grand désespoir de Cinq-Mars, qui par dépit, et pour se consoler sans doute, se rejeta avec fureur dans les bras de Marion : ce fut même là le résultat le plus clair de l'affaire.

Plus tard, le Cardinal osa soutenir que Cinq-Mars avait intrigué pour faire chasser M[me] de Hautefort. En réalité ce fut lui, et lui seul, qui poussa le jeune homme dans la voie qu'il avait tracée d'avance. Son plan du reste réussissait à merveille. L'affection du roi, qui avait été si difficile à obtenir, augmentait tous les jours et Richelieu commençait même à trouver qu'il allait trop vite. En effet, le 26 octobre 1639, Chavigny écrivait à Mazarin en parlant de Cinq-Mars : « Jamais le roy n'a eu passion plus violente pour « personne que pour luy. Sa Majesté récompense la

1. Rochefoucauld.
2. P. Griffet.



« charge de grand escuyer de France qu'a M. le duc « de Bellegarde pour la luy donner. Ce n'est pas un « trop vilain début pour un homme de dix-neuf ans. »

Richelieu fut mécontent de cette nomination. Il eût désiré qu'Henry fût fait seulement premier écuyer de la petite écurie : Cinq-Mars refusa. Lorsque le roi lui offrit cette charge, qu'avait le duc de Saint Simon et qu'il ne pouvait plus exercer, charge « qui était « comme attachée aux favoris parce que Baradas et « Saint-Simon l'avaient eue » Henry répondit, avec assez de raison du reste, qu'étant déjà maître de la garde-robe, cette situation ne le relèverait pas, qu'il était fils d'un maréchal de France et qu'on ne pouvait le comparer, ajoutait-il dédaigneusement, « à de « petits pages qui s'étaient trouvés trop honorés de « prendre cette charge en quittant les couleurs [1]. » Qu'enfin, il resterait ce qu'il était, ou qu'on le ferait grand écuyer. Louis XIII qui, à tout prix, voulait le contenter, envoya M. de Saint-Aoust au vieux duc de Bellegarde pour lui offrir une somme considérable, s'il consentait à céder sa charge. Le duc hésita ; mais « se voyant parvenu, sans avoir d'enfants, à un âge très avancé » finit par se décider sur la promesse que le roi lui fit d'établir ses neveux à la cour et de donner à Montespan, qui était l'aîné, la charge de grand maître de la garde-robe. Il remit donc sa démission à Saint-Aoust qui l'apporta à Saint Germain le 13 novembre. Le 15, Cinq-Mars prêta serment pour la charge de grand écuyer de France et dès lors on ne l'appela plus à la cour que « Monsieur le Grand. »

Ce fut le premier échec de Richelieu ; il fut très mécontent et son entourage devint furieux. Le maré-

1. La livrée.



chal de Brézé surtout ne put cacher sa rage « de voir « un autre si aisément parvenu à une dignité qu'il « avait désirée en vain pendant des années et qu'il « avait tant travaillé à obtenir. » Le duc de Bellegarde assez mal payé par le roi murmurait aussi [1].

Toutes les jalousies de cour grondaient déjà autour de Cinq-Mars. Lui, devenait ambitieux; poussé par sa mère, il essayait de profiter le plus possible d'avantages qu'il avait payés de sa liberté. Richelieu, qui entendait bien le tenir perpétuellement dans sa main, fut stupéfait de le voir lui échapper et marcher seul. Il en eut un dépit extrême, mais fut obligé de dissimuler ses sentiments; car « le crédit de Cinq-Mars était « déjà capable de balancer le sien. » Le roi l'aimait plus que tout, et ne lui refusait plus rien. Reconnaissons du reste, avec Puységur [2], que Cinq-Mars ne sollicita jamais les faveurs royales que pour des officiers d'un mérite éprouvé, et ne se servit de son influence que pour faire du bien.

Un nouvel incident vint aigrir encore plus le cardinal peu de temps après l'époque dont nous parlons. Lorsqu'il s'agit de nommer aux bénéfices vacants par la mort du cardinal de la Valette, Richelieu ne réserva à l'abbé d'Effiat frère cadet de Cinq-Mars, qu'une abbaye très médiocre. Louis XIII, qui, à cause d'Henry, avait pris Jean en affection et se plaisait à l'appeler « le petit Cardinal », se fâcha, déchira la feuille préparée, ordonna au Cardinal d'en faire une autre et lui déclara qu'il voulait « que l'abbé d'Effiat reçût la « meilleure des abbayes à donner ». De ce jour-là,

1. Voir les lettres de ce duc des 25 octobre et 10 décembre 1639.

2. Jacques de Chastenet.

la perte de Cinq-Mars fut résolue par l'Eminence, et ce fut entre eux le signal des hostilités. Richelieu s'en ouvrit librement à ses confidents et chercha le moyen de se débarrasser de son jeune rival. Il se repentait bien d'avoir remplacé Hautefort par ce jeune homme si intelligent et si résolu, se rendant maintenant compte « qu'il avait pu aisément ruiner « une fille, mais qu'il n'en serait pas de même d'un « jeune homme qu'il avait introduit lui-même, beau, « bien fait, ambitieux et spirituel, et qu'il ne pour- « rait détruire que par une disgrâce toute ou- « verte [1] ». Fontrailles prétend que ceci se passa avant le départ définitif de Mme de Hautefort et que le Cardinal songea un instant à la rappeler.

Curieuse comédie que celle qui commence alors. Malgré ses griefs secrets, sa haine naissante, Richelieu va jouer pendant près de deux ans le rôle de médiateur entre le roi et le favori, agissant avec une extrême prudence, ménageant les uns et les autres ; travaillé secrètement par le désir de perdre le grand écuyer, il va cependant employer tous ses efforts pour le maintenir près du roi, ne se sentant pas assez sûr du terrain pour le combattre ouvertement.

Henry, en effet, ne se pliait que difficilement aux exigences du roi et cette amitié ardente avait de nombreux orages. Le fier jeune homme avait de soudaines révoltes qui irritaient Louis XIII et sa sévérité naturelle reprenait le dessus pour un instant. Cinq-Mars, qui n'avait accepté tout cela qu'à contre-cœur, souffrait de cette dépendance absolue. Il n'avait pas une heure de liberté et vivait à Saint-Germain

1. Fontrailles.



comme dans une prison. Il aimait les fêtes, le monde, les distractions de son âge, et en était totalement privé. « L'ambition, cette passion de l'âge mûr, trou-« vait difficilement sa place dans un cœur tout rem-« pli de passions plus jeunes ». Ses escapades étaient nombreuses et « il se livrait avec emportement à « toutes les jouissances du luxe et de la volupté. De « somptueux équipages, des vêtements magnifiques, « les profusions d'une table délicate, les soirées du « Marais, les nuits de Marion Delorme, et vingt « ans [1] »...

C'est bien là le Cinq-Mars de 1639, ardent au plaisir comme tous les êtres prédestinés à mourir jeunes. Nous le retrouvons là tel que le graveur Moncornet nous l'a conservé dans son gracieux petit portrait. C'est la jeunesse radieuse, souriante, énivrée. Plus tard, le masque s'allonge, se transforme d'une façon presque incroyable, et le jeune homme triste, aux grands yeux pensifs, presque désolés, des derniers portraits, ne ressemble guère à celui-là. La souffrance a laissé sur ses traits une empreinte visible et cependant, toutes ces œuvres datent des jours heureux !...

Dans la solitude de Saint-Germain, où Louis XIII prétendait imposer à ses vingt ans exubérants son existence de vieillard malade, Henry mourait de lassitude et d'ennui. Il n'avait d'autre distraction que d'écouter les conseils du roi sur la chasse au vol ou la façon de dresser les chiens, et n'arrivait pas toujours à cacher combien cette vie lui était désagréable. De plus, la jalousie insensée du roi, dont l'affection ressemblait fort à une tyrannie insupportable, lui interdisait toute relation au dehors. « Il l'aimait éperdument et le fai-

1. Avenel.



« sait épier pour savoir où il allait ». Il eût voulu qu'Henry n'aimât personne que lui. De là des scènes perpétuelles, des colères de la part du roi, des résistances et des larmes de celle de Cinq-Mars. Après ces lourdes journées, le jeune homme, n'en pouvant plus, étouffant dans cette atmosphère, s'échappait en cachette, aussitôt que le roi était couché. Il sautait en selle, et seul, déguisé, courait passer la nuit à Paris. A l'aube, il revenait à bride abattue pour se trouver au lever du roi, brisé de fatigue, mais heureux quand même d'avoir pu secouer sa chaîne pendant quelques heures. Mais les nombreux espions que le roi attachait à sa personne ne lui permettaient pas de réitérer ces fugues aussi souvent qu'il l'eût voulu. Un jour, raconte Tallemant, Cinq-Mars vint après le coucher du roi retrouver Ruvigny auquel il dit qu'il y avait, dans les fossés, une brèche par où l'on pouvait passer, et qu'il prétendait s'en servir pour aller à Paris voir Chémeraut. Les deux jeunes gens sortent ensemble ; mais, arrivés à la brèche en question, où leurs chevaux devaient les attendre, ils ne trouvent plus que le palefrenier, qui avoue qu'on lui a volé ses chevaux pendant qu'il dormait. M. le Grand désolé envoie vite au village en chercher d'autres, mais ce retard donne à l'un de ses espions le temps d'arriver. « M. le Grand l'ayant reconnu l'appelle et lui parle. « Cet homme lui voulait persuader qu'ils s'allaient « battre. Il lui protesta que non ; enfin cet homme se « retira [1] ». Mais la partie était manquée. Ruvigny conseilla au grand écuyer de rentrer, de se recoucher, et un peu plus tard, de faire appeler quelques officiers de la garde-robe pour lui tenir compagnie, sous

1. Tallemant.



prétexte qu'il ne pouvait dormir. Cinq-Mars suivit le conseil et fit bien, car le premier mot du Roi le lendemain fut celui-ci : « Ah ! vous avez été à Paris ! » Le jeune homme se défendit, fit appeler les officiers qui avaient passé la nuit dans sa chambre, et cette fois l'espion fut confondu, ce qui donna à Henry « le loisir de faire trois voyages nocturnes à Paris [1] ».

Pour comble de malheur, quand Louis XIII était mécontent, il se plaignait au Cardinal qui alors faisait venir Henry à Ruel et le grondait avec une dureté inouïe. Cinq-Mars n'était pas de ceux dont on vient à bout par la rigueur : elle ne fit que l'exaspérer, et un chagrin affreux s'empara de lui. Mme d'Effiat et le maréchal de la Meilleraye l'accablèrent à leur tour, et le pauvre enfant passa bientôt les jours en scènes interminables. Excédé, énervé, il perdait la tête, répondait mal, voulait tout abandonner pour s'enfuir en Touraine. Une plaie profonde, cruelle, s'était ouverte en son cœur : le cardinal lui avait enfin dit brutalement que s'il l'avait mis auprès du roi, c'était pour qu'il le renseignât exactement sur tout ce que disait et faisait Louis XIII. Cinq-Mars, qui avait juré au roi la plus entière discrétion, se refusa énergiquement à jouer cet odieux rôle d'espion. Richelieu le brutalisa, le menaça, lui rappelant qu'il n'était rien par lui-même, qu'il lui devait tout, et que s'il résistait plus longtemps, il le ferait honteusement chasser. Indigné, le grand écuyer lutta aussi courageusement que pouvait le faire un enfant comme lui, aux prises avec un homme semblable. Après les menaces venaient les promesses. « Le Cardinal luy montroit incessam-« ment la faveur et en même temps faisait connaître

1. Tallemant.



« que c'était par sa seule voye qu'il y pourrait parve-
« nir » [1]. Mais l'irritation reprenait vite le dessus.

Que de douleurs dans la vie de ce jeune homme si envié, si jalousé ! Peut-être, à aucun moment, Cinq-Mars n'a-t-il plus réellement mérité l'intérêt et la pitié ! Si l'on considère que, seul contre toute sa famille, il n'avait que sa loyauté et son courage pour soutenir la lutte ; qu'il se trouvait pris entre l'obéissance due au cardinal, à cause de ce qu'il avait fait autrefois pour son père, et les révoltes de sa conscience qui lui reprochait d'abuser de la tendresse du roi, on conviendra que le jeune homme était à plaindre. Plus tard, nous aurons à lui reprocher sa dissimulation, mais alors son âme était aussi droite qu'elle était aimante. Elle ne se faussa un instant que sous les efforts réitérés du Cardinal et du roi, qui, lui aussi, « possédait par excellence la vertu de dissimu-
« lation » [2]. Mais Cinq-Mars eut du moins le mérite d'avoir résisté jusqu'à la fin. Richelieu dut renoncer à en faire son espion.

Naturellement, il fut accusé de la plus noire ingratitude. En réalité, il faisait preuve, en obéissant uniquement à la voix de l'honneur et de la conscience, d'un courage extrême, car mieux que personne, il savait comment le cardinal punissait ceux qui lui résistaient. Comme la maison de Bessicourt [3] à Bagneux, dont le puits mystérieux renfermait quarante cadavres, le château de Chilly avait ses secrets [4], mis au jour au commencement de ce siè-

1. Fontrailles.
2. V. Siri.
3. Girault Saint Fargeau, article Bagneux.
4. Note communiquée par M. l'abbé Géhin, curé de Chilly-Mazarin.



cle. Le Cardinal y allait souvent, et l'on retrouva dans l'oubliette s'ouvrant sous l'ingénieux système de fauteuil à bascule installé dans l'une des chambres, les lugubres souvenirs de ces visites pressées où de Noyers était parfois convoqué en hâte, et au cours desquelles on se défaisait des rebelles et des témoins gênants. Se figure-t-on l'horreur que les malheureux enfants du Maréchal devaient éprouver pour celui qui faisait servir à de telles fins le château de leur père ? Disons tout de suite qu'Antoine d'Effiat, mort bien avant l'achèvement des travaux de Chilly, n'eut aucune part à ces choses et ne les sut jamais (car les séjours de Richelieu à Chilly ne commencent que vers 1635). Mais il est presqu'impossible que Cinq-Mars les ait ignorées. Quelle terreur et quelle haine durent glacer son cœur le jour de cette découverte, et comme on s'explique alors l'infinie tristesse de ce visage de jeune homme !

Nous retrouvons dans les documents du temps le souvenir des brouilles fréquentes du roi et du favori, brouilles que bien souvent le cardinal fit naître pour se donner le mérite de les arranger. On lit dans un billet du roi, daté du 27 novembre 1639 : «... Vous « verrés par le certificat que je vous envoie en quel « estat est le raccomodement que vous fistes hier. « Quand vous vous mêlez d'une affaire, elle ne peut « mal aller. Je vous donne le bonjour. » Le certificat en question, qu'on peut considérer comme un enfantillage de Louis XIII, était ainsi conçu : « Nous, « ci-dessous signés, certifions à qui il appartiendra « estre très contents et satisfaits l'un de l'autre, et « de n'avoir jamais esté en si parfaite intelligence « que nous sommes à présent. En foy de quoy nous « avons signé le présent certificat. Signé Louis, et

« par mon commandement, Effiat de Cinq-Mars. »

Là paix faite par Richelieu ne dura pas longtemps et Henry ne tarda pas à mécontenter de nouveau le roi par ses dépenses. Un jour, c'est pour « un des « plus superbes ameublements que l'on ait guère « vus » [1], un autre pour la somptuosité du souper qu'il offre au roi à Saint-Germain; un autre enfin, et cette fois la colère du roi est sérieuse, pour l'achat d'un carrosse « que Sa Majesté, fâchée, n'a point voulu voir. » Cinq-Mars se montrait le digne élève de Richelieu et de Saint-Aoust, lequel ne connaissait pas de plus sûre méthode pour aplanir les difficultés que «de donner beaucoup d'argent. » Ce gentilhomme, « créature du cardinal et de M. de la Meilleraye, avait été placé près de Cinq-Mars dans l'espoir qu'il empêcherait ses escapades. » Henry l'aimait et lui obéissait assez bien ; il ne se détacha de lui que lorsqu'il s'aperçut que Saint-Aoust n'était en réalité qu'un espion du cardinal.

Après cette affaire « du beau carrosse » Louis XIII s'empresse d'écrire au cardinal pour se plaindre de Cinq-Mars, mais cette fois le dur ministre, trouvant sans doute ses reproches exagérés, le convie à l'indulgence. Il lui écrit :

« Il m'est impossible de n'être point en peyne « quand je croy que Votre Majesté n'est pas contente. « C'est ce qui fait que j'envoie ce matin pour sçavoir « l'estat de sa disposition m'ayant semblé qu'elle « partit hyer d'icy sans estre bien satisfaite en elle- « mesme. Sur cela je la suplie de croire que si elle « ne se résout de dire ses mescontentemens quand

1. Voir les lettres d'Henry Arnauld des 11 et 13 décembre 1639 et du 8 février 1640.



« elle en aura et ses volontés à M. le Grand, elle
« sera souvent en des peynes qu'elle pourra esviter
« sans doute si elle en veut user comme je luy pro-
« pose. Il est impossible d'estre jeune et tout à fait
« sage; c'est à Votre Majesté à supléer au défaut de
« ses créatures, en les conduisant par ses avis et par
« ses conseils. Je la suplie d'en prendre la résolution
« pour son repos, m'asseurant qu'elle le trouvera en
« cette conduite, si elle la peut prendre, comme je
« l'en conjure de tout mon cœur et de croire que je
« seray, jusqu'au dernier soupir de ma vie, cent fois
« plus à elle qu'à moi-même. Le cardinal de Riche-
« lieu » 1.

Le roi ne suivit pas les conseils de l'Eminence et les mois de décembre 1639 et de janvier 1640 se passèrent en orages qui défrayèrent les conversations et les lettres de tous les courtisans. Enfin, le 12 février 1640, après une réconciliation solennelle, le roi, pour faire oublier à Cinq-Mars les mauvais jours qu'il venait de passer, lui donna le Comté de Dammartin, réuni à la couronne depuis la mort de Montmorency, toutefois avec réserve de l'usufruit pour Louis XIII et de réversibilité à la couronne si Henry mourait sans postérité mâle. Ce qui faisait dire à Cinq-Mars : « Je suis l'héritier du roi et il l'est de moi. » Voici le texte de la pièce signée par le roi le 18 février 1640 :

« Louis, roy de France, reconnaît avoir donné à
« toujours par ces présentes à Henry d'Effiat, marquis
« de Cinq-Mars les comté, terre et seigneurie de
« Dammartin, provenant de la confiscation du feu
« duc de Montmorency, le tout en plein fief, foy et

1. Correspondance de Richelieu. Avenel.



« hommage du roy à cause de sa terre du Louvre.
« Cette présente cession et don à cause de la singu-
« lière affection du roy pour le sieur de Cinq-
« Mars » [1].

Cette donation fut confirmée par un acte fait à Chantilly en mai 1640 [2]. Le roi ne garda pas longtemps la réserve de l'usufruit et la donna bientôt à son favori.

Pourquoi ces colères, ces scènes sans cesse renaissantes ? Tallémant, qui ose faire de Louis XIII un autre Henry III, semble dire que sa mauvaise humeur venait de ce que Cinq-Mars ne pouvait se résigner à jouer le rôle de Baradas. Une lettre de Perrault à M. le Prince indique que du moins c'était le bruit public : « Votre Altesse, dit-il, se peut remorer ce qu'elle « a sceu de l'histoire d'Henry troisiesme quand il « affectionnait M. d'Espernon et de sa conduite quand « il lui faisoit des présents [3]. Et l'austère Vittorio Siri, en quelques mots, ajoute son témoignage au leur, et fait de semblables insinuations.

Dans toutes les circonstances que nous venons de rappeler, Richelieu, par prudence, avait pris le parti de Cinq-Mars. La paix rétablie, il recommença ses exigences et de nouveau voulut forcer Henry à lui dire ce qui se passait chez le roi. « Il vouloit qu'il lui « dist jusqu'aux bagatelles. Luy ne vouloit dire que ce « qui importait au cardinal. » Ne pouvant vaincre sa résistance, Richelieu prit le parti de le faire espionner par un homme à lui, afin d'être au courant de ses moindres incartades et de s'en servir au besoin. Il choisit pour cet office l'un des valets de chambre de Louis XIII, nommé La Chesnaye, qui lui avait déjà

1. *Archives Nationales*. Dammartin, page 39, 8582.
2. *Id*. Section judiciaire X[1a] 8654, folio 46.
3. *Hist. des princes de Condé*. Duc d'Aumale.

servi d'espion au temps de Mme de Hautefort. C'était un ambitieux « dont l'objet particulier était de changer « la qualité de confident dont il jouissait depuis plu- « sieurs années en celle de Favory du Monarque ». Après la disgrâce de la favorite, La Chesnaye, auquel le roi parlait très volontiers et avec abandon, se crut parvenu à son but. Mais « lorsqu'il vit que toute « son adresse n'avait servi qu'à élever la fortune de « Cinq-Mars, il ne songea plus qu'à l'abattre pour « élever la sienne sur ses ruines ». Cependant il dissimula si bien qu'Henry, le croyant son ami, lui fit confidence de ses expéditions nocturnes. La Chesnaye, mis ainsi au courant de l'emploi de son temps, s'empressa de faire remarquer à Louis XIII que M. le Grand n'était jamais levé le matin lorsque le roi le faisait appeler, parce qu'il ne rentrait de Paris qu'au petit jour. Il savait que rien ne pouvait davantage irriter Louis, car sa jalousie et sa sévérité augmentaient en même temps que son affection. Si bien que lorsque Cinq-Mars arrivait au lever royal avec la mine un peu plus fatiguée que de coutume, il recevait une verte semonce. Alors, vite, le cardinal paraissait, réprimandant l'un, apaisant l'autre et « s'entremettait presque toujours ; mais pour ne se « point commettre, estant esclaircy que ces démêlés « venaient plutôt d'un excès d'affection que par aver- « sion, il prenait toujours le parti de l'accommode- « ment et avant de partir de Saint-Germain, les remet- « tait bien ensemble [1]. » Cinq-Mars se rendit bientôt compte que quelqu'un le desservait auprès du roi, mais il fut quelque temps sans pouvoir découvrir son traitre. Il était arrivé à un état de rage indicible

1. Vittorio Siri.



« lorsque, autant par hasard que d'une résolution « préméditée [1] » il acquit la certitude que c'était la Chesnaye qui lui causait tous ces chagrins. Il n'eut plus alors une minute de repos : à tout prix il voulut se débarrasser de l'espion, mais ce n'était pas chose facile.

« M. le Grand voulant perdre la Chesnaye, s'a-
« dressa à Boisrobert, et seul à seul à Saint-Ger-
« main, luy dit « qu'il avait toujours fait cas de lui
« et que M. le maréchal d'Effiat l'avait toujours aimé ;
« que jusques icy, M. de Boisrobert n'avait voly
« (chassé) que pour alouettes et moineaux et qu'él
« voulait le faire voler pour perdrix et faisans. Qu'il
« lui fallait faire attraper quelque grosse pièce ; qu'il
« était temps qu'il pensât à sa fortune et qu'il le
« priait de le servir — « La Chesnaye, ajouta-t-il, me
« trahit ; il a eu une longue conférence avec M. le
« Cardinal dans le jardin, au sortir de laquelle Son
« Eminence m'a traité comme un écolier. Vous pou-
« vez aisément me dire qui a introduit la Chesnaye
« près du cardinal et qui sont ses amis dans la mai-
« son. Je les veux tous perdre !... — Ensuite il s'em-
« porta un peu et dit que le Cardinal le maltraitait,
« mais que, par la mordieu !... — Et il s'arresta sans
« rien dire davantage. Boisrobert voyant cela eût
« bien voulu n'avoir point eu de conférence avec M. le
« Grand, et après lui avoir promis de lui faire savoir
« qui étaient les amis de la Chesnaye, s'en va chez
« Mme de Lansac, gouvernante de M. le Dauphin et
« lui demande conseil. Mme de Lansac est d'avis d'en
« avertir le Cardinal ; luy, dit qu'il ne le veut point,
« que ce n'est qu'une boutade de jeune homme, qu'il

1. Fontrailles.



« ne saurait se résoudre à lui nuire. Depuis, M. le « Grand cherchait Boisrobert partout, et Boisrobert « l'évitait. Il se met dans l'esprit que Boisrobert lui « avait fait un méchant tour. Il parle mal de luy au « Roy, se sert de tout ce qu'on avait dit contre Bois- « robert et c'est à cause de cela que le Roy disait que « Boisrobert déshonorait la maison de son maître [1]. » C'est qu'Henry, qui voyait ses affaires s'embrouiller de plus en plus, cherchait désespérément ceux qui le sapaient ainsi dans l'esprit du roi. Depuis quelque temps, Richelieu se montrait mal disposé à son égard et le bruit de leur mésintelligence commençait à circuler : « Il semble que M. le Grand ne soit plus si bien « du côté de Ruel; il y a là-dedans des mystères que « le temps découvrira, » écrivait Arnauld. Dès le printemps « on croyait M. le Grand ruiné. » L'été se passa plutôt mal que bien, et le 2 décembre, on continuait à dire « qu'il y a quelques nuages entre le Car- « dinal et M. le Grand qui pourraient bien avoir « suite. » Cinq-Mars, accablé, aigri par les réprimandes continuelles qu'il recevait de toutes parts, ne cachait plus sa désolation, et disait tout haut qu'on le rendait le plus malheureux des hommes. « Il ne dissi- « mulait pas au roi l'ennui qui le dévorait ; il lui « disait sans cesse que la faveur singulière dont il « l'honorait, faisait le malheur de sa vie et qu'il goû- « tait plus de plaisir en un jour au Marais qu'il n'en « avait à la cour en un mois. » Cette franchise irritait le roi et « il voyait avec chagrin que ses bonnes « grâces ne tenaient pas lieu de tout à son favori. Il « lui en faisait des reproches, et Cinq-Mars les rece- « vait avec tant d'aigreur et même de mépris qu'ils

1. Tallemant.

« étaient quelquefois trois ou quatre jours sans se « parler [1]. » Richelieu envoyait alors Saint-Aoust « pour modérer les emportements du favori et apai- « ser la colère du maître » lorsqu'il ne pouvait aller lui-même à Saint-Germain.

Cette tâche de pacificateur n'était pas toujours aisée. Cinq-Mars, avec sa nature nerveuse, avait, après de telles scènes, des accès de désespoir terribles, des crises de larmes qu'on ne savait plus comment calmer. Il fallait le consoler, le rassurer, et l'on n'y parvenait que par des promesses formelles de le traiter avec plus de douceur, comme nous l'apprend le billet suivant :

« Aujourd'hui, neuviesme may 1640, le roy estant « à Soissons, sa Majesté a eu agréable de promettre « à M. le Grand, que de toute cette campagne, elle « n'aura aucune cholère contre luy et que s'il arri- « vait que ledit sieur le Grand luy en donnast quel- « que léger subject, la plainte en sera faite par Sa « Majesté à M. le Cardinal sans aigreur, afin que par « l'advis de son Éminence ledit sieur le Grand se cor- « rige de tout ce qui pourrait déplaire au Roy et « qu'ainsi toutes ses créatures trouvent leur repos « dans celui de sa Majesté. Ce qui a esté promis « réciproquement par le Roy, et son éminence. « — Louis — Effiat de Cinq-Mars [2]. »

En réalité, le roi et le cardinal demandaient au grand écuyer plus qu'il ne pouvait donner : c'est-à-dire de conserver la grâce et le charme de sa belle vingtième année, les gamineries qui amusaient Louis XIII, et de montrer en même temps la sagesse,

1. P. Griffet.

2. Correspondance de Richelieu. Avenel.

l'expérience et la profondeur d'esprit d'un vieillard. On pourrait presque dire que les rares aptitudes dont il avait fait preuve dès l'enfance furent la cause de son malheur. On lui demanda trop, et surtout trop vite. On oublia qu'il n'était encore qu'un grand enfant, et l'on manqua d'indulgence. Il se découragea et, au lieu de persévérer dans ses efforts, abandonna tout, ne rêvant plus qu'une chose : s'en aller pour avoir la paix !

Les choses en étaient « à l'état aigu » lorsqu'un beau jour Henry trouva le roi « en disposition de se « défaire de la Chesnaye qui l'incommodait infiniment. » On pense bien qu'il ne laissa pas échapper une pareille occasion. En quelques mots, il démontra clairement au roi quels étaient les mobiles de la conduite de son ennemi et obtint immédiatement son renvoi. « Le Roi, entrant avec Cinq-Mars dans la « chambre des gentilshommes, ordonna brusquement « à la Chesnaye de sortir de la cour comme séditieux « et artisan de discordes [1]. » — Louis XIII, très en colère fit les choses violemment : « Le Roy, en mal« traitant La Chesnaye, disait aux assistants : « Il « n'est pas gentilhomme ! au moins ! Il l'appela « coquin et le menaça de coups de bâton [2]. » « Cinq« Mars le menaça également », ajoute Fontrailles.

Henry triomphait. Mais Richelieu fut outré de cette offense. La décision du roi avait été trop soudaine pour qu'il pût protéger son espion, et il entra dans une colère furieuse contre Cinq-Mars. Il n'en montra rien, pourtant, à cause du roi, et lorsque La Chesnaye vint pour se plaindre à lui, il refusa de le voir

1. V. Siri.
2. Tallemant.

et lui fit dire de partir sans délai [1]. Le grand écuyer, qui sentait bien que l'Eminence lui ferait payer sa victoire, alla immédiatement à Ruel « pour lui « rendre compte des raisons qui avaient engagé le « roi à se défaire de La Chesnaye ». Richelieu le reçut avec un visage glacial et « lui fit une répri- « mande fort sévère sur ses défauts dont il lui pré- « sagea les suites funestes s'il ne s'appliquait avec « plus de soin à s'en corriger [2] ».

Henry « se lava comme il put près du cardinal en « lui disant que cet homme, le mettant mal avec le « roy, l'eust empèché de rendre à son Eminence ce « qu'il lui devait ». Mais il avait affaire à trop forte rancune pour pouvoir en sortir si facilement. Richelieu lui signifia qu'il ne consentirait à oublier l'affront qu'il venait de recevoir qu'à la condition qu'il lui redirait tous les discours du roi : en un mot qu'il remplacerait l'espion renvoyé.

Cinq-Mars refusa énergiquement, comme il l'avait toujours fait. La situation devint telle entre eux que La Meilleraye, effrayé, essaya de s'interposer. Il mena son jeune beau-frère à Ruel ; là, après avoir fait « son apologie » devant le cardinal, il voulut forcer Henry « à donner un écrit signé de sa main « par lequel il s'obligeait de dire au cardinal tout ce « que le roy lui diroit [3]. Il respondit que ce serait « signer sa condamnation » et demeura inébranlable. Sachons-lui gré de son courage, dont il n'ignorait pas les conséquences. Richelieu et La Meilleraye ne lui pardonnèrent pas. Ce dernier rompit brusque-

1. V. Siri.
2. P. Griffet.
3. Tallemant.

ment avec lui, et alla porter ses condoléances à La Chesnaye. Cinq-Mars dit plus tard « que la façon dont « M. de La Meilleraye s'était retiré de lui tout d'un « coup sans objet ni prétexte » lui avait clairement fait comprendre que le cardinal avait résolu sa perte. Ils ne se saluaient même plus et la Meilleraye ne perdait aucune occasion de le blesser. « Un jour, ils se trou- « vèrent tous deux à Ruel. Cinq-Mars voulant entrer « dans l'appartement du cardinal, prit une porte pour « l'autre. Le maréchal qui le remarqua, ne laissa pas « échapper cette occasion de lui reprocher son ingra- « titude en lui disant : « Monsieur, vous avez bientôt « oublié les êtres de cette maison [1] ».

Naturellement, les mécontents, si nombreux à la cour, se hâtèrent d'envenimer les choses, disant à Cinq-Mars que Richelieu ne lui pardonnerait jamais et lui ferait tout le mal possible, « qu'il regardait la plus petite offense comme un crime énorme » et qu'il se vengerait de lui. Parmi ceux qui parlaient ainsi, était un gentilhomme que Tallemant nous présente en ces termes.

« Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles, homme « de qualité du Languedoc, bossu devant et derrière « et fort laid de visage, mais qui n'a pas la mine d'un « sot ». Il était en effet, ce Gascon peu séduisant, d'une intelligence et d'une énergie peu communes. Il avait voué une affection sans bornes à Cinq-Mars, dont il fut le mauvais ange ; le grand écuyer, avec la générosité qui lui faisait toujours prendre la défense des absents, l'avait un jour soutenu auprès du roi, et lui avait peut-être sauvé la vie. Fontrailles, à la suite d'une querelle avec d'Espenan, son beau-frère, avait

1. Tallemant.

encouru la colère du cardinal qui l'accusa devant Louis XIII « d'avoir fait des monopoles en Guyenne « pour MM. d'Espernon et de la Valette » et ajouta « qu'il fallait le faire prendre mort ou vif ». Cinq-Mars prit sa défense « se rendant caution de sa tête « que M. de Fontrailles était bon serviteur du roi [1] ». Celui-ci, tiré d'affaire par cette seule parole, appartint de ce jour corps et âme au grand écuyer, et sut prendre vite sur lui une fatale influence. Fontrailles haïssait le cardinal, qui, avec une brutalité révoltante, l'avait raillé sur sa laideur. Un jour que Fontrailles et Ruvigny causaient ensemble dans l'antichambre de Ruel, on annonça l'arrivée d'un ambassadeur. Richelieu sort, traverse l'antichambre, aperçoit Fontrailles et lui dit, de cet air qui n'appartenait qu'à lui : « Rangez-vous ! M. de Fontrailles ! ne vous montrez pas ! « Cet ambassadeur n'aime pas les monstres ! » On juge de la fureur du marquis, qui aussitôt, jura de se venger, tôt ou tard : « Cette parole-là a peut-être fait « faire la grande conjuration qui pensa ruiner le car- « dinal [2] ». Doué d'une volonté de fer, Fontrailles gouverna bientôt Cinq-Mars. Il vivait avec lui dans une liberté absolue, entrant dans sa chambre à toute heure à Saint-Germain, recevant ses confidences, et surtout versant à flots sa propre haine sur les blessures de son cœur.

Après l'affaire de La Chesnaye, Henry, qui supportait plus difficilement ses ennuis, chercha le moyen de se soustraire, au moins pour un temps, à son esclavage. « Il attribuait à son malheur extrême sa for- « tune présente qui le faisait, disait-il, languir dans

1. Mémoires de Fontrailles.
2. Tallemant.



« un vil repos et qui l'empêchait de s'acquérir de la « réputation par les armes pour lesquelles il se sen- « tait une passion extrême [1] ». Il supplia le roi de le laisser partir pour le siège d'Arras, où toute la jeune noblesse se précipitait, et lui demanda le commandement du convoi qu'on allait y envoyer. Le roi, qui était brave, fut touché de cette prière et l'exauça, malgré la douleur que lui causait son départ. « Le cardinal, l'ayant su, fut trouver à l'instant Sa Majesté pour la faire changer » trouvant Henry trop jeune pour un tel emploi, et surtout ne voulant pas lui laisser pareil honneur. Mais le roi répondit qu'il était trop tard et qu'il avait promis. Le cardinal sur le champ, rendit à du Hallier, qu'il détestait, toutes ses bonnes grâces, et l'opposa à Cinq-Mars. Furieux d'une décision qui allait permettre à Henry de montrer de sérieuses qualités, et voyant qu'il n'obtiendrait rien du roi, il se décida à composer avec son jeune rival « qui, se voyant pris à partie par un Ministre si auto- « risé aima mieux se relascher de lui-même que d'y « estre contraint par force ; ainsy il se désista de sa « prétention et pour satisfaire le Roy, le commande- « ment des gendarmes et chevau-légers de la Garde « lui fut donné ». On a taxé Cinq-Mars d'outre-cuidance à propos de cette demande. Mais Richelieu qui, dès 1637 [2], l'avait employé à conduire des troupes, savait bien que cette mission n'était pas au-dessus de ses forces ; seulement la lutte engagée entre eux était déjà trop ardente pour qu'il voulût lui donner une telle occasion de se distinguer. Cinq-Mars allait, du reste, éprouver bien des difficultés, car parmi ses

1. Vittorio Siri.
2. Voyez la lettre à M. de Fortescuyère. Recueil d'Avenel.

1200 volontaires, tous de la première noblesse de France, se trouvaient MM. de Mercœur et de Beaufort, qui ne pouvaient se résoudre à lui obéir, et enrageaient ouvertement [1].

Le combat du 2 août 1640 était déjà engagé depuis plusieurs heures lorsque cette magnifique colonne arriva, escortant le convoi conduit par du Hallier. Le maréchal de Châtillon, qui, depuis le commencement de la bataille, avait eu déjà deux chevaux tués sous lui, attendait les troupes fraiches avec impatience. L'arrivée des volontaires fut saluée avec enthousiasme, car la situation s'aggravait. Cependant Châtillon, avec son sang-froid habituel, ne voulut permettre à personne de devancer l'instant qu'il avait choisi : « Quand les ennemis eurent emporté le quar-« tier de Rantzau, quelqu'un vint dire au maréchal « que tout était perdu, et que les retranchements « seraient bientôt pris [2] ». Les officiers trépignaient, le comte de Guiche surtout, qui avait déjà voulu lancer sa cavalerie et s'était vu rudement rappeler à l'obéissance par Châtillon. — Attendez ! dit gravement le maréchal, attendez qu'ils aient tout fait ! — Et se tournant alors vers Cinq-Mars et ses volontaires, il donna à Henry l'ordre de charger. « Aussitôt dit, aus-« sitôt fait. La cavalerie chargea si vertement que « les Espagnols furent chassés des retranchements, et « repoussés encore fort au-delà du camp ». Mais Châtillon avait eu besoin de toute son autorité pour contenir cette vaillante jeunesse et empêcher un héroïsme inutile. Il écrivait le soir de cette journée au comte de Charost : « Pour moy, j'en suis quitte pour un fort

1. Mémoires de l'abbé Arnauld.
2. Mémoires de Pontis.



« bon et excellent cheval, qui m'a esté tué sous moy « et une mousquetade qui m'a donné à l'espaule ; ce « fut en me tournant vers M. le Grand, à la teste de « tous ces braves volontaires qui voulaient aller don- « ner dans un fort que les ennemis nous avaient « emporté ; on en eust assommé la moitié et fait reti- « rer l'autre en désordre. Je fis tant par mes prières « et mon authorité que je fis retirer M. le Grand dans « les lignes, et MM. de Nemours et de Vendosme, « enfin tout s'est bien passé [1] ». Et dans son rapport, Châtillon rendait le même hommage à la bravoure et à l'obéissance du jeune favori. « Monsieur le Grand « arriva, dit-il, avec force volontaires de condition. « Si M. le Mareschal de Chastillon ne l'eust retenu « par prière et par son authorité mesme dont il fut « contraint de se servir, il voulait aller donner, avec « la bonne Compagnie qu'il avait amenée, dans le « fort que les ennemis venaient de regagner. Son « arrivée apporta grande joie aux chefs et aux troupes « qui avaient esté plus de deux heures entières à sou- « tenir l'effort des ennemis [2] ».

Dans cette belle charge, qui décida de la journée, Cinq-Mars eut son cheval tué sous lui et tomba. Aussitôt relevé, « il se présenta pour donner avec l'in- « fanterie à l'attaque du fort de Rantzau, mais les « généraux n'y voulurent jamais consentir ni exposer « son courage à un si grand péril [3]. » Le jeune homme, qui relevait de maladie [4], et n'était pas très solide encore, avait fait tous les efforts dont il était capa-

1. Recueil d'Aubery.
2. *Idem.* Rapport du Maréchal de Châtillon.
3. *Recueil des Gazettes.*
4. Mém. de l'abbé Arnauld.

ble, et Châtillon, pas plus que la Meilleraye, ne se souciait d'avoir à rapporter son cadavre à Louis XIII. Ils trouvaient, du reste, qu'Henry avait brillamment fait ses preuves. Mais tout se retourna contre lui ; les jalousies dont il était entouré se chargèrent d'empoisonner la joie de ce beau jour. Il n'eut pas assez de puissance sur lui-même pour empêcher le sang d'abandonner son visage : frémissant d'orgueil, ému par les félicitations de Châtillon, électrisé par le combat, et peut-être enfin meurtri de sa chute, Cinq-Mars était extrêmement pâle et fatigué. Les bons amis en profitèrent pour dire en souriant que le grand écuyer avait meilleure mine au bal qu'au feu, et le cardinal « parlant à Sa Majesté, taxa le courage de « M. le Grand très injustement, ce qui l'envenima à « tel point et lui fit une telle plaie au cœur qu'il « n'en guérit jamais depuis ». Richelieu dit tout haut, « en se moquant, qu'il avait été fort content de ce « que les généraux avaient paru si zélés pour la con- « servation de sa personne ; que l'accident arrivé à « son cheval lui avait fait une peur dont il n'était « pas encore revenu quand on marcha pour repren- « dre le quartier de Rantzau, et qu'il s'en fallait « beaucoup qu'il eût autant de valeur qu'il se vantait « d'en avoir quand il était loin du péril. »

Cette méchanceté sonna mal aux oreilles du roi. Cependant Louis XIII, furieux contre Henry, qu'il reçut très mal à son retour d'Amiens, parce que, « pendant son voyage, il n'avait pas écrit autant que « le roi l'eût voulu [1] », laissa dire le cardinal. Il se

1. Le roi voulait qu'il lui écrivit deux fois par jour, « et une fois, le bon sire se mit à pleurer, parce qu'il tarda trop « à lui faire savoir de ses nouvelles. » Tallemant.



rappela seulement ces cruelles paroles pour les répéter plus tard à son favori « afin de se le rendre « entièrement fidèle ». Des ordres furent donnés aux gazetiers qui écrivaient déjà, en parlant du combat d'Arras, « que le grand écuyer s'y estoit porté de si « bonne grâce qu'il n'y avait celui qui le voyant « affronter les escadrons ennemis, ne le jugeât digne « héritier des titres comme des vertus de ce géné-« reux maréchal qui, même en mourant, a fait « redouter en qualité de général les armes du roy dans l'Allemagne » [1]. On fit taire ces voix trop sincères et les rapports officiels ne nommèrent pas plus le grand écuyer qu'ils ne mentionnèrent la belle conduite de M. de Thou, le fils de l'historien, qui s'était distingué au combat du 2 août. La *Gazette de France* ne parla pas de Cinq-Mars. Le *Mercure* fit encore mieux et cita le duc d'Enghien comme commandant des volontaires, à la place d'Henry d'Effiat.

C'était trop fort, en vérité, et Châtillon se fut élevé chaleureusement contre ces mensonges, et eût défendu le jeune officier, s'il eût été à la cour ; mais il était absent, et d'ailleurs, on ne l'écoutait guère, le pauvre Maréchal ? Cinq-Mars revint tristement reprendre sa chaîne, avec le désir ardent d'échapper à ceux qui le rendaient si malheureux. En le revoyant, la mauvaise humeur du roi se dissipa ; bientôt, il reprit ses manières accoutumées et dans une heure d'expansion, raconta à Henry tout ce que le Cardinal avait dit de sa conduite à Arras » [2].

Cette fois, le cœur du jeune homme se déchira : c'était trop ! un flot de haine l'inonda, effaçant tout

1. *Recueil des Gazettes.*
2. Vittorio Siri.



le reste, et il rêva de se venger : hélas !... quelques jours plus tard, il lui fallait subir de nouveau les mercuriales de Richelieu et aussi implorer son assistance. La vie insensée de Saint-Germain recommençait et nous renvoyons à Tallemant ceux qui veulent savoir jusqu'où allait la folie royale. Cinq-Mars ne cachait pas son désespoir, et pleurait de rage de ne pouvoir se soustraire à cette existence, devenue pour lui un supplice. Les colères, les violences ne cessaient plus et Louis XIII se montrait parfois plus dur que Richelieu. On va en juger par ce qui suit : le 5 janvier 1641, il fait une scène à Cinq-Mars, puis l'envoie, pour le punir, porter un billet au Cardinal, lequel ne manquera pas de lui faire tous les reproches qu'il mérite, ce qui arrive en effet : Pendant une demi-journée, Richelieu écrase le malheureux enfant, tremblant et muet, sous sa terrible parole. Il le met dans un tel état qu'à la fin, il en a pitié, malgré sa dureté ; et ayant conscience que c'est assez, que sa victime n'en peut plus, il lui donne à rapporter au roi une lettre indulgente, dans laquelle il dit que Cinq-Mars lui a promis d'être plus sage à l'avenir. Le jeune homme, anéanti, rentre à Saint-Germain et remet la lettre au roi, qui, au lieu de s'apaiser, recommence ses objurgations. Cette fois Cinq-Mars, poussé à bout, ne peut plus maîtriser ses nerfs. Il éclate, perd la tête et répond mille insolences. Laissons la parole au roi, qui écrit immédiatement au Cardinal [1] :

« Je suis bien marry de vous importuner sur les « mauvaises humeurs de M. le Grand. A son retour « de Ruel il m'a baillé le paquet que vous lui avez

1. Recueil d'Avenel.



« donné. Je l'ay ouvert et l'ay lu. Je luy ay dit :
« Monsieur le Cardinal me mande que vous lui avés
« témoigné avoir grande envie de me complaire en
« toutes choses, et cependant vous ne le faites pas sur
« un chapitre de quoy je l'ay prié de vous parler, qui
« est sur votre paresse. Il m'a respondu que vous luy
« en aviés parlé, mais que pour ce chapitre-là il ne
« se pouvait changer et qu'il ne feroit pas mieux que
« ce qu'il avoit faict. Ce discours m'a fâché. Je luy
« ait dit : « Un homme de vostre condition qui doit
« songer à se rendre digne de commander des armées
« et qui m'avés témoigné avoir ce dessein-là, la
« paresse y est du tout contraire. Il m'a répondu
« brusquement qu'il n'avoit jamais eu cette pensée
« ny n'y avoir prétendu. Je luy ai répondu que si, et
« n'ay pas voulu enfoncer ce discours. Vous savez
« bien ce qu'il en est. J'ay repris ensuite le discours
« sur la paresse, luy disant que ce vice rendoit un
« homme incapable de toutes bonnes choses et qu'il
« n'était bon qu'à ceux du Marais, où il avait esté
« nourry, qui estoient du tout adonnez à leurs plai-
« sirs, et que s'il vouloit continuer cette vie, il fallait
« qu'il y retournast. Il m'a répondu arogamment
« qu'il estoit tout prest. Je luy ay répondu : Si je
« n'estois plus sage que vous, je sçay bien ce que
« j'aurois à vous répondre là-dessus. Ensuite de cela
« je luy ay dit que m'ayant les obligations qu'il m'a,
« il ne me devait pas parler de la façon. Il m'a res-
« pondu son discours ordinaire, qu'il n'avoit que
« faire de mon bien, qu'il estoit tout prest à me le
« rendre qu'il s'en passeroit fort bien, et seroit aussi
« content d'estre Cinq-Mars que M. le Grand, et que,
« pour changer de façon de vivre, qu'il ne pouvait
« vivre autrement. Et ensuite est venu, toujours me

« picotant, et moy luy, jusque dans la cour du châ-
« teau, où je luy ay dit, qu'estant de l'humeur où il
« estoit, il me feroit plaisir de ne me point voir. Il
« m'a témoigné qu'il le feroit volontiers. Je ne l'ay
« point vu depuis. Tout ce que dessus a esté en la
« présence de Gordes [1]. Louis.

« J'ay montré à Gordes ce mémoire, avant que de
« vous l'envoyer qui m'a dit n'avoir rien leu que de
« véritable. »

Se figure-t-on Richelieu obligé de quitter ses terribles travaux pour s'occuper de pareilles niaiseries ! il consentit pourtant encore à intervenir, effrayé de la désolation de Cinq-Mars, qui lui écrivait de son côté, pour le supplier de mettre fin à ses misères :

« Monseigneur, j'ay une extrême confusion de voir
« les oreilles de votre Eminence si souvent frappées
« de plaintes contre moy. Il y faut remédier enfin.
« Plutôt que de recourir à une longue et inutile jus-
« tification, j'ayme mieux me confesser coupable,
« quoique ma faute me soit inconnue. Par là Mon-
« seigneur, je demande à Votre Eminence qu'elle
« n'écoute plus sa bonté pour moy, et que, préférant
« son repos à mon propre avantage, elle se laisse
« aller à toute la complaisance que la colère du Roy
« peut désirer. Que votre Eminence ne regarde point
« cecy comme un emportement dont je me pourrai
« repentir. Après de sérieuses réflexions sur tout, je
« luy proteste que je n'en appréhende aucun événe-
« ment pourvu qu'elle m'exempte de l'aversion du
« Roy, et qu'elle se souvienne que je seray éternel-
« lement son très humble serviteur » [2].

1. M. de Gordes était capitaine aux gardes.
2. Recueil d'Aubery.

En même temps, Henry écrivait au secrétaire d'Etat De Noyers, pour le prier de plaider sa cause :

« Les extrémités où vous me voyez réduit vous « peuvent faire juger de l'état où je suis. Je vous « conjure, par tout ce que vous avez eu d'amitié « pour moy, de consentir que la vie misérable que je « mène finisse. Voyez avec son Eminence ce que je « dois faire pour m'en tirer et pour empêcher que « l'aversion du roi ne me vienne persécuter. C'est « tout ce que je demande; c'est tout ce que je « désire » [1].

Le laisser partir ! Richelieu n'eût pas demandé mieux, mais il n'y fallait pas songer. Comme à tout prix, Cinq-Mars voulait s'en aller et savait que rien ne pouvait irriter le roi davantage que ses visites chez Marion, il les multiplia. A ce régime, il perdit très vite sa santé. N'ayant pas un instant de repos dans la journée, ces courses nocturnes l'exténuaient. Presque totalement privé de sommeil, « il étoit tel- « lement affaibli qu'il en étoit de mauvaise humeur, « ce qui faisait croire au roy qu'il s'ennuyait avec « lui et renouvelait leurs querelles, dont le cardinal « était toujours médiateur » [2]. Quand il rentrait le matin, harassé et transi, il lui fallait repartir, dès le jour levé, avec le roi, pour aller « fouiller des « renards dans des terriers et prendre des merles « dans la neige avec des éperviers, au milieu d'une « douzaine de chasseurs, gens de peu et de fort « méchante compagnie. » Ce n'était pas trop réjouissant. Malgré lui sa lassitude paraissait, et lui attirait de sanglants reproches. Avec une existence pareille,

1. Recueil d'Aubery.
2. Montglat.

Cinq-Mars arriva bientôt à un degré d'épuisement tel, que la moindre émotion le bouleversait. Un jour, après une longue chasse, le jeune homme, mourant de fatigue, ne tenant plus debout, dut se retirer plus tôt que de coutume. Le roi se mit dans une telle fureur que Richelieu jugea utile de prévenir Cinq-Mars et envoya vite l'abbé de Beaumont à sa recherche « pour l'avertir que le roi était fort en colère « contre lui, parce qu'au retour de la chasse du blé-« reau, il avait paru si fatigué qu'il n'avait pu res-« ter un moment dans l'appartement de Sa Majesté, « quoiqu'elle se fut retirée exprès dans son cabinet « pour s'entretenir avec lui. L'abbé le trouva dans sa « chambre, pleurant à chaudes larmes, et maudissant « sa destinée ; il répéta plusieurs fois qu'il aimait « mieux renoncer à tout que de soutenir plus « longtemps la vie qu'il était obligé de mener avec « le roi. » Il disait à ses amis qu'il était bien malheureux d'être forcé de rester près de Louis XIII « qui l'ennuyait du matin au soir » et qu'ils avaient bien tort de l'envier.

Son frère Martin venait de se marier, et lui, malgré qu'il n'eût que vingt ans encore, brûlait d'en faire autant ; sachant bien que « l'horreur naturelle que le Roi avait de voir ses favoris mariés [1] » lui offrait une chance de rompre sa chaîne. Mais comment en obtenir la permission ? Impossible. Alors il tâcha de se faire détester. « Quand il connaissait qu'une chose « était du goût de son maître et qu'une autre ne l'é-« tait pas, il prenait toujours la dernière. » Malgré sa réelle mauvaise grâce, il ne réussit pas à refroidir Louis XIII. Il semblait pourtant « qu'un favori

1. Vittorio Siri.

« qui se conduisait si mal ne devait pas être fort à « craindre. » Mais, « l'inclination que le roy avait « pour luy était si forte que tout ce qui aurait pu la « rompre ne servait qu'à l'augmenter [1]. » Sa faveur « pouvait désormais résister à toutes les attaques de « l'envie, tant elle était bien établie. » Cependant jamais le jeune homme ne s'était trouvé si malheureux. Lorsqu'il sut comment Richelieu l'avait traité à propos du combat d'Arras, il fût quelque temps sans pouvoir se résigner à retourner à Ruel : mal lui en prit. Le Cardinal se fâcha, et « il dut aller, « sous la conduite de Saint-Aoust, demander pardon « et promettre qu'il agirait mieux dorénavant avec « lui. » On devine dans quel état d'esprit il fit cette démarche. Ne trouvant que des rigueurs partout, son caractère s'aigrit, et bientôt il fut disposé à partager les sentiments de M. de Soissons, alors en pleine révolte, et à écouter ses propositions.

Le comte, qui désirait vivement se l'attacher, à cause de son influence sur le roi, s'y prit adroitement. Il lui persuada d'abord que Richelieu le perdrait sûrement, et lui fit voir tous les avantages que lui et les siens retireraient du triomphe des « Prin« ces de la paix » sur l'Eminence. Mais avant tout, connaissant bien les chagrins et les désirs d'Henry, il lui offrit une fiancée, sa nièce, fille du duc de Longueville, cette charmante princesse qui devint plus tard duchesse de Nemours. « Il offrait de remettre « la princesse dans le lieu que Cinq-Mars désirerait » et lui faisait tous les avantages imaginables. C'était fort tentant. Cependant, lorsque le comte de Fiesque, vint lui faire ces propositions, Henry, bien conseillé

1. P. Griffet.

cette fois par Fontrailles, dont la direction ne devait malheureusement pas toujours être aussi judicieuse, refusa, « ne pouvant concevoir de grandeur et de « félicité plus sûre que de dépendre du roi [1]. »

Fontrailles ne voyait pas « qu'il fût honnête ni « avantageux à un Favory d'entrer en intelligence « avec un Prince qui était sur le point de prendre « les armes contre son maître et son ministre [2], » et il avait raison. Malheureusement, il fut obligé de partir pour un voyage dans ses terres du Midi, et Cinq-Mars se trouva seul, livré complètement à l'influence d'une femme qu'il adorait et pour laquelle il fut bientôt prêt à tout entreprendre. Un sentiment nouveau, irrésistible, venait de s'emparer de lui. Cette fois c'était bien le véritable amour, fort comme la mort. Avant de commencer le récit des fautes du malheureux jeune homme, parlons de celle qui les lui fit commettre :

La destinée de Marie de Gonzague, duchesse de Mantoue, fille de M. de Nevers et de Mlle de Clèves, avait été jusqu'alors assez triste. Elle avait été élevée par sa tante Mme de Longueville, à qui son père l'avait confiée après la mort de sa mère. Elle était belle ; Gaston d'Orléans avait voulu l'épouser. « La maison « de Guise qui avait du pouvoir auprès de la reine « mère, s'opposa à ce mariage et la chose alla si « avant que Mme de Longueville et la princesse en « furent quinze jours prisonnières au bois de Vincen- « nes [3] ». Son père mort en 1637, Marie vécut tantôt à Nevers, tantôt à Paris ; sa fortune était très modeste

1. Vittorio Siri.
2. Mém. de Fontrailles.
3. Tallemant.

et ses sœurs cadettes étaient dans la misère (où elle les laissait, du reste, la tendresse n'étant pas sa qualité dominante). L'éminent historien des Princes de Condé, M. le duc d'Aumale, a tracé d'elle un portrait de maître [1] : « A voir, dit-il, l'image de Marie de Gonzagues-Clèves, princesse de Mantoue et de Nevers, « on ne comprend pas tout d'abord le charme qu'elle « a exercé ; le port est majestueux, la tête régulière, « intelligente, le regard impérieux, presque dur, « tous les traits accentués du courage, de la volonté « et de la force, mais sans ce vernis de grâce qui « donne comme un air de famille aux portraits des « femmes du XVIIe siècle. C'est qu'aussi elle tient de « deux races violentes qui ne connurent aucun frein, « sauvages aventuriers du Nord, tyrans raffinés de « l'Italie. Plus de père ; au-delà des monts le neveu, « chef de la famille, dispute Mantoue à l'Espagnol, « au Savoyard ; en France, Marie gouverne le duché « de Nevers, y est traitée en souveraine ; elle seule « doit régner, vivre dans le monde ; à ses sœurs le « cloître, c'est leur lot ; elle les y retient avec une « sévérité inflexible ».

Ambitieuse, autoritaire, Marie haïssait Richelieu et n'avait jamais pu lui pardonner sa prison de Vincennes. Née en 1612, elle avait alors près de trente ans, et était dans toute la splendeur de sa beauté. Cinq-Mars s'en éprit éperdûment et ne put contenir ses sentiments. Encouragé par sa mère, dont l'orgueil caressa vite ce projet d'union, il osa déclarer son amour à la princesse, qui ne le repoussa pas. Elle répondit seulement « qu'elle était surprise de son « désir, vu qu'il n'était pas son égal, et que lorsqu'elle

1. *Hist. des Princes de Condé.*



« le verrait Duc et Pair, elle verrait ce qu'elle aurait « à faire ». Rien n'empêchait Cinq-Mars de rêver la fortune de Luynes, et cette réponse le transporta. Bientôt la princesse subit le charme à son tour et l'aima, non certes comme il l'aimait, mais assez pour le rendre complètement fou. « Elle le trouvait si à « son gré qu'elle se laissait persuader des choses « qu'il lui disait pour combattre la disproportion qui était entre eux [1] ». Stimulé par elle, il eût tout essayé : cette passion profonde et chaste l'avait totalement transformé. Marie absorba son âme, s'empara de sa volonté, en fit son esclave. C'était pour elle maintenant qu'il s'échappait de Saint-Germain ; elle l'encourageait, et tout le monde les savait fiancés : « La nuict, il la vint voir plusieurs fois ; il ne se pouvait pas, dans le dessein qu'ils avaient, qu'ils ne « vécussent avec quelque familiarité, mais on n'en « a jamais rien dit de fâcheux [2] ».

Elle n'était pas digne de lui, car « il avait beaucoup de cœur [3] » et elle n'a jamais témoigné qu'elle en eût. Il lui sacrifia son honneur et sa vie sans une plainte, sans un reproche. Elle, moins d'un an après le supplice de celui qui l'avait tant aimée, jouait avec le marquis de Gèvres, le même jeu dangereux et faisait une seconde victime. Ceux qui accusent Cinq-Mars de n'avoir courtisé Marie que par vanité, ont jugé à propos de passer sous silence la passion désespérée de M. de Gèvres. Il hésita à partir en campagne pour ne pas la quitter ! et alla se faire tuer devant Thionville, résolu de mourir ou de revenir maréchal

1. Montglat,
2. Tallemant.
3. Montglat.

pour pouvoir l'épouser [1]. Et pendant qu'il se sacrifiait ainsi, Marie, qui ne l'aimait pas, nouait avec le duc d'Enghien une liaison dans laquelle elle faillit laisser sa réputation. Elle ne lui avait jamais donné de sérieuses espérances, tandis qu'elle avait réellement aimé Cinq-Mars. La grâce fière et la douceur de cet enfant, plus jeune qu'elle de huit ans, l'avaient séduite. Elle le dominait en toutes choses avec l'énergie, la décision, la rudesse même qui faisaient le fond de sa nature. Elle lui écrivait souvent, le conseillait, le dirigeait, et attisait sa haine. Elle connut tous ses projets, et ce fut elle qui le conduisit à l'échafaud. Il y alla, soumis, baisant la main qui le guidait : Pauvre cœur faible, qu'une enfance sevrée de tendresse avait laissé sans défense, et qui se donna tout entier au premier mot d'amour. Sous la volonté de cette femme, qui sut asservir deux hommes, deux héros comme Gesvres et d'Enghien, tout devait plier ou rompre. Cinq-Mars plia, il l'adorait : « Elle lui avait « promis de l'épouser quand il se serait plus élevé. « Cela avait contribué à lui faire tourner la tête [2] ». Triste amour, qui vécut dans les larmes, et mourut dans le sang.

L'influence de Marie sur son pauvre fiancé fut néfaste. Elle avait dans l'esprit des inquiétudes singulières. Plus portée à accepter les lois de l'astrologie judiciaire que les dogmes catholiques [3], elle s'occupait sérieusement de l'étude des sciences occultes [4].

1. Il avait 33 ans et avait déjà reçu 32 blessures au service du roi.

2. Tallemant.

3. *Hist. des princes de Condé*. Duc d'Aumale.

4. Elle a laissé des travaux sur la recherche « du grand œuvre ».



Peut-être, à la longue, eût-elle réussi à entraîner Cinq-Mars dans cette voie et à ébranler ses croyances. Elle n'en eut pas le temps; heureusement, car placé entre elle et Fontrailles, Henry eût pu succomber. L'influence de Ruvigny n'était plus assez puissante pour contre-balancer la leur ; et François de Thou, être passionné, mais plus faible encore que Cinq-Mars, ne pouvait le sauver : celui-là non plus ne savait qu'aimer et souffrir.

En rêvant ce mariage, tous deux avaient compté sans Richelieu. Lorsqu'il apprit ce projet, dont la réalisation eût achevé la fortune de Cinq-Mars et « l'eût fortifié à la cour [1] », le cardinal le traita d'insensé, et selon son habitude « en fit des railleries piquantes ». Non content de briser d'un seul coup tous les rêves du jeune homme, il prit plaisir à l'humilier, à retourner le poignard dans la plaie. Henry, poussé par la princesse, avait tenté une démarche auprès de lui, afin d'obtenir qu'il ne dissuadât pas le roi de le faire duc et pair. Richelieu l'accueillit par des sarcasmes terribles lui disant « qu'il ne croyait pas que la « princesse Marie eût tellement oublié sa naissance « qu'elle voulût s'abaisser à si petit compagnon ». Il « lui dit qu'il devait se souvenir qu'il n'était qu'un « simple gentilhomme élevé par la faveur, et que le « marquis de Sourdis avait fait un grand honneur à « son frère en lui donnant sa fille; qu'il ne savait « comment il avait l'audace de prétendre à une telle « alliance ». Henry, désolé, répondit seulement que sa mère avait approuvé sa conduite. « Si vous dites « vrai, répliqua durement le cardinal, votre mère est « une folle; et si la princesse Marie pense à ce ma-

1. Mémoires de Chavagnac.



« riage elle est encore plus folle que votre mère [1] ». Il continua sur ce ton pendant quelques instants. Cinq-Mars, foudroyé, ne put répondre un seul mot à ces insultes, qui le blessèrent au cœur pour jamais. Il sortit de cette entrevue brisé de corps et d'àme. Il s'était fait une violence inouïe pour ne pas laisser voir son désespoir et contenir l'émotion qui l'étouffait. « Les esprits qui l'agitaient » lui gonflaient tellement la poitrine « qu'on remarqua qu'en arrivant « chez lui, tous les boutons de son pourpoint sautè-« rent en l'air [2]. » Une terrible crise nerveuse où, dans des cris de rage et des sanglots, il donna libre cours à la douleur causée par cette scène cruelle, fut le résultat de cette contrainte. Cette fois, la haine avait germé dans son cœur et allait y croître rapidement. La princesse, indignée, le consola, et « cabala « avec lui pour débusquer le cardinal, en résolution « de l'épouser si elle le voyait premier ministre [3] ». De ce jour, une guerre à mort commença entre Cinq-Mars et Richelieu, attisée par cette charmante et dangereuse femme, qui savait encore mieux haïr qu'aimer.

1. P. Griffet. *Journal de Richelieu.*
2. G. de Pitaval.
3. Tallemant.

LA CONJURATION

Le comte de Soissons connaissait assez Cinq-Mars pour se rendre parfaitement compte que le refus qu'il en avait reçu avait été soufflé par Fontrailles. Aussi, dès qu'il sut ce dernier parti en Gascogne, il fit réitérer ses offres. Mais cette fois ce fut Alexandre de Campion qu'il chargea de cette mission. Campion [1], ce merveilleux négociateur qui, à vingt-cinq ans, possédait la maturité d'esprit d'un diplomate consommé et avait osé tenir tête à l'Éminence. Il fut plus adroit que Fiesque, il attendit, choisit son moment, saisit Cinq-Mars dans l'état de stupeur douloureuse où l'avait mis l'affaire d'Arras, et manœuvra si bien que, le 20 août 1640, il put écrire au comte de Soissons la lettre suivante :

« M. le Grand est fort satisfait de ce que j'ai joint « les compliments de M. de Bouillon aux vôtres. Il « m'a chargé de lui en faire beaucoup de sa part, et « surtout de vous assurer que c'est tout de bon quand « il vous a protesté par moi qu'il était votre très « humble serviteur. Il est assuré du dessein que M. le « Cardinal a eu de le perdre : vous devez juger par « là de ses intentions. Il se ménage fort avec la « reine, Monsieur, et vous, et en use assez adroite- « ment. Personne ne sait que je le vois, et si la pros- « périté ne l'aveugle point, il est capable d'entre-

1. Voir sur Alex. de Campion les Mémoires de Montrésor, et ceux de son frère Henri de Campion.



« prendre quelque chose d'importance. En tous cas, « si l'on vous poussait et que vous eussiez nécessité « de vous défendre, pour ne vous laisser pas oppri- « mer, il est bon d'avoir un protecteur auprès du « roi, et un esprit ulcéré qui pour son propre inté- « rêt ne perdra pas l'occasion de détruire celui qui « le veut perdre. Je sais bien que ceux qui ne l'ai- « ment pas blâmeront son ingratitude à cause que le « cardinal est son bienfaiteur ; mais cela ne vous « regarde pas » [1].

Cinq-Mars, en effet, avait consenti à favoriser les projets de MM. de Soissons, de Bouillon et de Guise. Mais, cette grande détermination prise, il n'osa pas agir seul. Il se hâta d'écrire à Fontrailles, lui disant qu'il avait absolument besoin de lui et le priant de revenir au plus vite « toutes affaires laissées ». Fontrailles obéit et prit la poste le jour même. En passant à Blois, il alla saluer Gaston d'Orléans « qui lui « commanda » de faire à Cinq-Mars les avances les plus sérieuses de sa part, et les plus belles promesses s'il consentait à s'attacher à lui entièrement [2]. Il devait, plus tard, au procès, soutenir le contraire ; mais le témoignage de Fontrailles est là et nous suffit. Pour ce dernier, une fois la cabale résolue, il y entre à voiles déployées ; il est là dans son véritable élément, et ses conseils, jadis sages, seront désormais pernicieux pour Cinq-Mars.

Les choses marchèrent vite, et, le 6 juillet 1641, l'armée des princes révoltés battait, auprès de Sedan, l'armée royale commandée par Châtillon. Lorsque cette nouvelle arriva, Richelieu se crut perdu ; son

1. Recueil de Campion.
2. Mém. de Fontrailles.



abattement fut tel que tout le monde s'en aperçut. Soit par un beau mouvement de son cœur, qui allait souvent trop vite, soit par une vanité irréfléchie, Cinq-Mars commit alors une imprudence insensée : « Le voyant si fort effrayé sur ce qu'il croyait que « M. de Soissons marcherait sur Paris, il luy dit « de ne pas se mettre en peyne et qu'il l'arresteroit « bientôt. Le cardinal l'embrassa en luy ajoutant que « ce seroit le plus grand service qu'on pût rendre au « roy. Mais ses soins furent inutiles, trois heures « après un courrier venant apporter la nouvelle de « la mort de M. le Comte, qui fut tué, selon toutes « les apparences, par un inconnu envoyé tout exprès « par le cardinal de Richelieu [1]. » (Le cardinal fit plus tard servir une pension au gendarme qui avait tué son ennemi). On savait que le prince avait la funeste habitude de relever la visière de son casque avec le canon de son pistolet, et l'on se servit de cette circonstance pour dire que M. de Soissons s'était tué lui-même. Mais pendant que le cardinal embrassait et remerciait Cinq-Mars, il gravait dans sa mémoire l'aveu qu'il venait de lui faire si naïvement : celui de ses rapports avec le prince révolté. Le jeune homme comprit tout de suite la gravité de la faute qu'il avait commise. La peur le prit ; se sentant surveillé, il chercha de plus en plus à s'entourer d'amis dévoués [2]. Cependant, l'arrivée de Fontrailles, « qui le trouva « dans le dernier désespoir » de la mort de M. le Comte, le rassura un peu. Il lui raconta, sans rien omettre, tout ce qui s'était passé. Fontrailles le

1. Mém. de Gaspard de Chavagnac.

2. « Ce fut alors, dit Chavagnac, qu'il me demanda à mon « père ».

blâma de s'être engagé et compromis si vite, lui représentant qu'il était presqu'impossible que le cardinal n'apprît bientôt toute la vérité ; lui démontrant « que M. de Bouillon s'accommoderait indubitable- « ment, et que les autres rechercheraient l'amitié de « son Eminence ». Qu'il y avait malheureusement trop de gens qui s'empresseraient de raconter ce qu'ils savaient, et que, selon lui, il ne restait à Cinq-Mars que deux alternatives « fléchir ou quitter la cour » [1].

Henry, qui savait du moins voir les conséquences des fautes qu'il avait faites, répondit « que de s'éloi- « gner, il n'y avait pas de sûreté pour lui : que le « Cardinal, qui ne faisait rien à demi, aurait plus de « facilité à le perdre n'y ayant personne auprès du « Roy pour le défendre, ce qu'il ferait lui-même en « conservant sa place ; qu'il estoit malaisé de le con- « vaincre parce qu'il n'avait point écrit, et que les « tesmoins seroient bien plus retenus lui présent que « s'il estoit retiré, mais que pour les moyens extrê- « mes, il n'y en pouvait avoir aucun qu'il ne voulust « hasarder [2].

Fontrailles, à cette réponse, se rasséréna. « Les « moyens extrêmes » ! il ne comprenait que cela, lui, pour trancher une difficulté. Mais ce qu'il appelait ainsi, c'était le simple coup de poignard que Montrésor, Campion et Varicarville avaient été si près de donner à Richelieu, en 1636. Il le proposa carrément à Cinq-Mars, mais alors il vit qu'il s'était trompé : Henry n'avait pas même songé à l'assassinat. Ce qu'il entendait par « moyens extrêmes », c'était la révolte

1. Mém. de Fontrailles.
2. Mém. de Fontrailles.

ouverte, dans laquelle il jouait sa tête, franchement : la lutte mortelle, mais loyale. Fontrailles, l'homme sans scrupules, eut pourtant la délicatesse de s'incliner. Il respecta les sentiments d'une âme plus grande que la sienne et n'insista pas.

Cependant, la situation était mauvaise ; il n'y avait aucune illusion à garder, et il fallait songer à se créer des appuis. Cinq-Mars alors pensa au duc d'Epernon, ce fervent défenseur de la reine mère, qui maudissait en Richelieu le persécuteur de ses fils de la Valette. Le vieux duc aimait beaucoup Fontrailles qui se chargea d'aller le trouver au nom de Cinq-Mars. François de Thou, dont la mère, Gasparde de la Châtre, était parente du duc d'Epernon, joignit ses instances aux siennes, et le vieillard leur promit bientôt son concours. En attendant, il leur donna de sages conseils, il leur prêcha la prudence, car il connaissait Richelieu mieux qu'eux tous. Il était désolé de voir M. de Thou, qu'il aimait comme un fils, s'engager dans les intrigues de cour, et tout en trouvant Cinq-Mars « un des jeunes seigneurs les plus accom- « plis et les plus malheureux de son temps [1] », il eût souhaité leur amitié moins ardente, car il en craignait les suites. Mais ses efforts restèrent vains. Quand François de Thou avait donné son cœur, il ne le reprenait plus, et il l'avait donné sans réserve à Henry, dont il avait pitié, le voyant si rudement traité. Cinq-Mars, favori heureux, triomphant, ne l'eût pas conquis, mais il ne savait pas se refuser à ceux qu'il voyait souffrir. « Par une ridicule affecta- « tion de générosité, dès qu'un homme était en dis- « grâce, il le voulait connaître et lui allait faire offre

1. Simon Girard. *Histoire du duc d'Espernon.*



« de service [1]. » Ridicule sublime, qui n'appartint jamais qu'à la suprême charité.

Leur liaison, du reste, datait de loin, et ils avaient joué ensemble dans les jardins de Chilly, au temps de la petite enfance de Cinq-Mars. Ruzé Beaulieu et Jacques de Thou avaient contracté une amitié que des relations de voisinage avaient vite resserrée, M. de Thou possédant, à quelques kilomètres de Chilly, la terre de Villebon, qu'il ne vendit qu'en 1626 [2]. Les enfants avaient continué de se voir, et malgré que les vingt ans d'Henry aient été bien fous et bien légers pour la gravité précoce de M. de Thou, tous deux s'entendaient fort bien. Lorsque leur affection s'accrut, de Thou, âme tourmentée, esprit d'élite, et cœur brûlant, rêva de développer chez Henry les germes superbes qu'il entrevoyait, et d'en faire l'ange gardien du roi, en attendant qu'il en fît le sauveur de l'Etat. Une vie errante, de longues méditations, une puissance de compassion poussée jusqu'à la souffrance, les douleurs cachées d'un amour coupable [3] qui torturait sa conscience et qu'il ne pouvait arracher de son cœur, tout avait contribué à faire de cet homme supérieur ce qu'on appelle aujourd'hui un névrosé. Mais cette disposition se traduisait chez lui en aspirations épuisantes vers un idéal de bonté et d'abnégation. Il était de ceux qui meurent de douleur de ne pouvoir hâter le règne du Christ, et ne trouvent l'apaisement que dans le complet sacrifice d'eux-mêmes. Il eût fini comme Rancé, après avoir commencé comme lui, car sa jeunesse s'était passée dans les études les plus abstraites. On peut, en lisant

1. Tallemant.
2. Note de M. l'abbé J. Géhin.
3. Pour la princesse de Guémené.



la *Correspondance de Peiresc*[1], se rendre compte à la fois de sa valeur et de l'affection qu'il savait inspirer. Conseiller au Parlement de Paris dès l'âge de dix-neuf ans, bientôt après maître des Requêtes, de Thou semblait appelé au plus superbe avenir. Richelieu l'avait employé comme intendant d'armée jusqu'en 1638, « et il fut à la guerre, d'où il revint avec « un bras cassé. » Ses goûts étaient bien plus ceux d'un mousquetaire que d'un magistrat et « il faisait « le coup de pistolet[2] » toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion. Cependant le Cardinal « à qui les « grandes vertus et les grandes fortunes faisaient « autant d'ombrage que les vices[3] » ne l'aimait pas et le surveillait de près, à cause de sa parenté avec le duc de Bouillon et M. d'Epernon. Il avait déjà failli le faire arrêter, à propos de ses intelligences avec Mme de Chevreuse, alors en exil et réfugiée à Londres. La duchesse, pressée d'argent, avait dû engager ses pierreries pour une somme dérisoire, et les voyant sur le point d'être vendues, elle avait prié la reine de lui venir en aide, afin de ne pas les perdre. La pauvre Anne d'Autriche, qui n'avait pas d'argent, se vit obligée de confier son embarras à M. de Thou, qu'elle savait très riche et très généreux. Le jeune conseiller se chargea de tout. Mais ses lettres furent interceptées par le cardinal qui le fit venir et le mit en demeure de s'expliquer. Il dit simplement toute la vérité et Richelieu lui pardonna, mais il lui défendit de retourner si souvent chez la Reine[3].

1. Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, publiées par Tamisey de Larroque.
2. Tallemant.
3. V. Siri.
4. Vittorio Siri.

Le dévouement absolu que François de Thou voua à sa souveraine data de ce jour. Il ne put jamais oublier que les procédés de Richelieu avaient forcé la reine de France à s'humilier ainsi devant lui, simple gentilhomme, et son rêve le plus cher fut de renverser le tyran d'Anne d'Autriche. Le cardinal lui garda rancune, et malgré les instances du Cardinal de la Valette, refusa de le faire conseiller d'État. Il resta donc sans emploi, ne gardant que ses fonctions de « Maître de la Bibliothèque du Roi » qui ne lui donnaient pas beaucoup d'occupation [1].

Les résultats de la politique de Richelieu ont été si grandioses, si importants pour la France qu'une admiration, à laquelle se mêle encore une sorte de terreur, nous saisit devant lui, et nous oublions ses duretés, ses impitoyables vengeances et son mépris cynique de tout principe. Mais ses contemporains ne pouvaient le juger ainsi, et M. de Thou, avec beaucoup d'autres, considérait comme néfaste la conduite du Cardinal : « Il se mit en tête de le « perdre, persuadé que selon le monde il ne pouvait « rien entreprendre de plus glorieux, et que selon « Dieu, il ne pouvait rien faire de plus juste » [2]. L'historien qui parle ainsi est peut-être celui qui a le mieux compris le caractère de François de Thou, nature exaltée, pénétrée des maximes de l'antiquité, et prête à tout sacrifier à une grande idée. Son erreur était celle de tous les nobles cœurs : on était las de la guerre et l'on croyait que le cardinal ne la faisait durer que pour se rendre nécessaire. La détresse des provinces, livrées à toutes les horreurs de la famine,

1. P. Griffet.
2. Le Vassor.

soulevait la tempête dans l'âme des généraux, et le roi se cachait pour pleurer lorsqu'on lui rapportait que les officiers de Fabert ne pouvaient plus empêcher les paysans de déterrer les morts pour s'en nourrir. On frémit en lisant de tels détails : faut-il s'étonner de l'exaspération de ceux qui croyaient que ces ruines ne servaient qu'à édifier le piédestal d'un homme ? M. de Thou était de ceux-là.

« Il n'était ni jeune ni beau » dit Mme de Motteville, mais j'en ai ouï parler comme d'un homme d'un mérite extraordinaire. » Il avait beaucoup voyagé « en Angleterre, en Flandre, en Italie, et au Levant » et l'expérience avait achevé de parfaire les qualités d'un esprit auquel on ne pouvait reprocher qu'une trop grande vivacité. Cinq-Mars l'appelait en riant « Son Inquiétude » [1], à cause de ses indécisions perpétuelles. Mais excepté ce léger défaut, assez ordinaire aux intelligences un peu surmenées, on ne lui en connaissait aucun. « Il avait de l'esprit, du courage, et les inclinations fort nobles » [2].

Richelieu vit de très mauvais œil ses relations avec Cinq-Mars ; non pas, comme on l'a dit, parce qu'il considérait déjà le grand écuyer comme son ennemi, mais au contraire parce qu'il détestait de Thou, et craignait son influence sur Henry [3], avec lequel il jouait le jeu funeste qui avait perdu M. de Soissons. Il avait l'habitude « de persécuter d'abord ceux qu'il « aimait et qu'il voulait s'attacher » [4]. Cinq-Mars, comme Louis de Bourbon, avait l'âme trop fière pour qu'un semblable système pût réussir avec lui ; mais

1. Tallemant.
2. Mémoires de Bouillon. Langlade.
3. Mémoires de Goulas.
4. Vittorio Siri.



Richelieu attribua sa résistance aux conseils de M. de Thou, et sa haine contre lui s'en accrut encore.

Après la mort de M. de Soissons, le duc de Bouillon, selon les prévisions de Fontrailles, ne tarda pas à faire son accommodement avec la Cour. Richelieu, qui craignait toujours de voir Sedan passer aux Espagnols, se montra bienveillant; le 3 août, le duc vint trouver le roi à Mézières et fit sa soumission. On stipula l'accommodement, que le Cardinal ne voulut pas faire en forme de traité, et tout fut terminé et signé le 6 août. Le roi pardonnait à tous ceux qui avaient suivi les princes révoltés, à l'exception du duc de Guise et du baron de Bec, et autorisait la rentrée en France et la sépulture du cadavre de M. de Soissons, qu'il avait d'abord voulu faire traîner sur la claie [1]. Il donnait une pension de dix mille livres au duc de Bouillon et lui accordait les moyens d'entretenir la garnison de Sedan. Le duc, qui se plaignit ensuite de ces conditions, n'eût pu les obtenir aussi favorables, sans l'intervention de Cinq-Mars, qui usa de toute son influence pour adoucir le roi, comptant bien que M. de Bouillon se souviendrait un jour de ses efforts et lui en saurait bon gré. Richelieu, qui connaissait bien le duc et n'avait pas confiance dans ses promesses, se hâta d'écrire au roi « pour lui conseiller d'agir en cette occasion en sorte qu'on ne « perde pas la commodité qu'on a de faire un grand « fort à la teste de Sedan, qui empesche que cette « place ne puisse nuire à l'avenir de la France » insinuant que le repentir témoigné par M. de Bouillon n'était peut-être « qu'une dissimulation qui lui don- « nerait moyen d'attendre une nouvelle occasion de

1. Mém. de Puységur.

« traverser les prospérités de l'Etat [1] ». Moins d'un an après, le duc lui donnait raison.

Cinq-Mars était à Mézières avec le roi, et il allait rapporter de fâcheux souvenirs de ce voyage, bien différent de celui qu'il avait fait en 1639 (car ç'avait été à Mouzon, où le roi se trouvait après la prise d'Hesdin, qu'il avait reçu de lui la pension de quinze cents écus que Louis XIII avait coutume d'accorder à ceux qu'il affectionnait le plus). Pendant le séjour de la Cour à Mézières, Henry eut avec Richelieu une scène affreuse. Louis XIII, jusqu'alors, avait voulu qu'il restât en tiers aux conseils privés, disant : « Je « veux que mon cher ami s'instruise de bonne heure « des affaires de mon conseil, afin qu'il se rende « capable de me rendre service ». A plusieurs reprises, Richelieu avait représenté au roi que Cinq-Mars était trop jeune pour qu'on discutât devant lui des questions aussi graves ; mais le roi, qui connaissait l'honneur et la discrétion de son favori, avait continué à vouloir qu'il restât au conseil. Richelieu, que sa présence agaçait, revint à la charge à Mézières et obtint enfin ce qu'il désirait, si bien que lors-Cinq-Mars voulut comme d'habitude, entrer avec lui chez le roi, « il lui fit dire par M. de Sainction qu'il « ne trouvait pas bon qu'il lui marchât toujours sur « les talons quand il était auprès de Sa Majesté, et « qu'il avait à l'entretenir d'affaires qui ne requé-« raient point sa présence ». Cinq-Mars, stupéfait, ne sachant à quoi attribuer ce changement, alla chez M. de Noyers pour savoir ce qui lui valait un pareil affront. Mais le Cardinal, qui le faisait observer, y fut aussitôt que lui, et là « le traita avec autant d'ai-

1. Recueil d'Avenel.



« greur et d'empire que s'il eût été le moindre de ses « valets, n'y ayant sorte d'injure ni d'outrage qu'il « ne lui fit recevoir, luy reprochant non-seulement « ses bienfaits, son peu de capacité et de mérite, qu'il « passa jusqu'à cette extrémité qu'il lui fit connaître « avec le dernier mépris qu'il ne faudrait qu'un « homme tel que lui dans le conseil pour perdre de « réputation tous les Ministres parmi les étrangers, « et pour conclusion lui défendit de se trouver dans « aucun conseil et le renvoya au Roi pour lui deman- « der s'il n'était pas de cet avis [1] ».

Louis XIII était-il réellement d'accord avec Richelieu ? C'est possible. Mais le cardinal savait bien qu'Henry n'irait pas s'en informer. Le jeune homme, selon son habitude, ne répondit pas un mot et s'enfuit dans sa chambre où il trouva Fontrailles. Celui-ci, toujours adroit, laissa d'abord éclater l'orage de larmes inévitable, puis lorsque les nerfs de Cinq-Mars furent un peu détendus, « qu'il eut pleuré de rage et « de colère et sangloté longtemps [2] », il prit la parole. Pour la seconde fois, il rappela au grand écuyer la tentative du Comte de Soissons en 1636, et lui dit que rien ne serait si facile que de décider Monsieur à la renouveler, et que cette fois, « il s'y « faudrait prendre de telle sorte que l'entreprise suc- « cédât ». Cinq-Mars ne voulut pas, malgré sa colère, entendre parler d'un tel projet. Pourtant, « comme « il ne put trouver d'autre consolation que de se sou- « venir du dessein qu'il avait pris de ne rien obmet- « tre pour perdre son ennemy [3] », il écouta le démon

1. Fontrailles.
2. *Id.*
3. *Id.*

tentateur. Mais son idée à lui, la seule qu'il voulût mettre en pratique, était simplement de faire renvoyer Richelieu en persuadant au roi que le cardinal seul était cause de la durée de la guerre et de la misère du peuple.

Déjà au printemps, il avait voulu envoyer Campion au duc de Bouillon, et lui avait fait faire des ouvertures par M. de Thou. Campion, qui se souvenait de la façon dont Monsieur avait agi à Amiens, ne comprenait les choses que d'après les idées de Fontrailles : le poignard seul lui semblait sûr. Il répondit à M. de Thou : «... Un voyage comme celui où « votre ami et vous me voulez embarquer, qui sera « d'abord suspect à... (Richelieu) qui ne m'aime pas, « m'expose à sa vengeance et n'aboutit à rien. Je « connais les gens et un dessein de le ruiner par le « cabinet est une chimère qui le perdra, et peut-être « vous aussi [1]. » De Thou ne put le décider, et dut lui-même aller trouver le duc de Bouillon. Cinq-Mars l'avoit déjà vu une première fois à Mézières lorsqu'il était venu négocier son traité et lui avait dit, « que « le roi était fort dégoûté du cardinal, mais qu'il ne « savait comment s'en défaire », parce qu'il était plus maître que lui en France et qu'il disposait des gens et des places. Que le roi se félicitait de l'accommodement de M. de Bouillon et comptait sur lui, s'il se voyait forcé de renvoyer le cardinal. Langlade prétend que le duc, dont le traité n'était pas encore signé, fut embarrassé, et que, n'osant se fier à Cinq-Mars, il lui fit un grand éloge de Richelieu, disant qu'il ne pouvait croire que le roi eût ces pensées, et que, s'il avait le dessein de le renvoyer, Cinq-Mars

1. Recueil de Campion.



« devrait être le premier à l'en détourner » [1]. Mais en admettant que cette belle réserve de M. de Bouillon soit vraie, elle ne dura pas longtemps ; et lorsque M. de Thou, qui fit alors plusieurs voyages à Sedan, « lui offrit toutes choses de la part de Cinq-« Mars », l'assurant que c'était à lui qu'il devait d'être rentré en grâce, « le duc reconnut que les bons « offices de Cinq-Mars ne lui avaient pas été inuti-« les ».

M. de Bouillon raconta alors à de Thou ses affaires avec M. le Comte et la manière dont son traité s'était conclu. Il ajouta qu'il voulait revenir en France avec sa femme et ses enfants pour donner au roi une preuve sûre de sa fidélité. De Thou lui dit que rien ne pressait ; qu'il valait mieux rester encore à Sedan, et attendre les évènements ; que sa révolte était trop récente pour être oubliée si vite, et que, du reste, il fallait s'en rapporter absolument aux nouvelles que Cinq-Mars lui donnerait ; que le grand écuyer désirait beaucoup être de ses amis et l'avertirait de tout ce qui se ferait à la cour. La réponse de M. Bouillon fut telle que dès le soir, de Thou écrivit à Cinq-Mars que ses avances avaient été bien reçues. Langlade prétend que les paroles du duc « n'excédaient pas les « termes de la civilité ordinaire » mais M. de Bouillon eut, par la suite, un trop grand intérêt à soutenir qu'on l'avait engagé malgré lui pour qu'on puisse ajouter foi à ses assertions. Il vint à Mézières, le 10 août, pour prendre congé de Louis XIII et dîna chez Cinq-Mars. Henry le reconduisit chez le roi, et lui dit dans la rue, en lui serrant la main, « qu'il « lui était obligé de ce qu'il avait témoigné à M. de

1. Mém. de Bouillon.



« Thou qu'il voulait être de ses amis et qu'il pouvait « l'assurer qu'il ne prétendait tirer aucun avantage « de sa bienveillance, jusqu'à ce qu'il eût trouvé « occasion de la mériter par des services essen- « tiels [1] ».

Cinq-Mars, malheureusement pour lui, prenait M. de Bouillon pour un héros ou peu s'en faut, et après cette entrevue, « il resta avec plus de repos et « de satisfaction [2] ».

La cour partit de Mézières pour venir à Amiens et Gaston d'Orléans vint rejoindre le roi à Corbie. Fontrailles, qui pensait qu'il se rendait directement à Amiens, n'alla pas au devant de lui et le duc s'en fâcha, ne sachant pas comment il devrait agir avec Cinq-Mars pour ne pas éveiller la jalousie du roi. Fontrailles lui dit « que M. le Grand suppliait Son « Altesse de vivre à son égard comme elle avait « accoutumé, et qu'elle serait assurée de sa propre « bouche du zèle qu'il avait pour son service ».

Gaston et Cinq-Mars se virent à Amiens plusieurs fois, mais sans rien engager sérieusement. Fontrailles voulut hâter les choses, et stimuler Monsieur. Un jour, que tous trois causaient dans le jardin de M. de Chaulnes, Gaston dit tout d'un coup : « Si le cardinal « pouvait mourir, nous serions trop heureux ! » « Je « lui repartis incontinent sans hésiter, dit Fontrail- « les, qu'il n'avait qu'à donner son consentement et « qu'il se rencontrerait des gens qui s'en déferaient « en sa présence ». Cinq-Mars qui écoutait, fut stupéfié de son audace et très contrarié, car il ne voulait à aucun prix d'un meurtre. Il ne put cacher son

1. Mémoires de Bouillon.
2. Fontrailles.

mécontentement; cependant, pour ne pas froisser son ami, il ne l'exprima pas entièrement: « Ces « paroles expresses, qui n'avaient pas été concertées, « surprirent moins Son Altesse que M. le Grand, qui « me témoigna que je les avais dites à contre temps « et qu'il craignait que je n'eusse étonné Monsieur, « ce qui m'obligea à lui répondre qu'il valait mieux « si cela était que ce fût au commencement « d'une affaire, que lorsqu'elle serait plus avancée « et que nous serions embarqués [1] ». Gaston en avait vu d'autres! Il n'était pas si effrayé que Cinq-Mars; M. de Bouillon non plus, qui vint retrouver la cour à Nesle et promit alors à M. le Grand « qu'il serait « de ses amis contre M. le Cardinal et viendrait à « Paris toutes les fois qu'il le voudrait [2] ». On voit qu'il n'avait pas été difficile à décider.

Le roi rentra à Saint-Germain avec Henry et s'y établit pour l'hiver. Il était très souffrant, et Cinq-Mars, soutenu par les médecins, essaya de le dissuader de partir pour la campagne de Roussillon, qui venait d'être décidée, disant avec raison que ce pénible voyage achèverait de ruiner sa santé. Richelieu l'emporta sur lui, en déclarant à Louis XIII que sa présence était indispensable pour relever l'énergie des troupes. Cinq-Mars sentit qu'il perdait du terrain et résolut de mettre à profit les leçons du Cardinal. Il devint aussi souple, aussi doux, aussi dissimulé, qu'il avait été jadis emporté, cassant et sincère. Il mit en œuvre toute sa puissance de séduction : bientôt le roi ne put se passer de lui et le Cardinal commença à le redouter sérieusement. « Cinq-Mars faisait en effet

1. Fontrailles.
2. *Id.*

« tout son possible pour engager le roi à se défaire « d'un Ministre impérieux qui le tenait dans une « espèce de servitude et qui ne lui laissait que l'om- « bre de la royauté [1]. » Il insistait surtout sur la misère causée par la guerre, car il savait quel chagrin en éprouvait Louis XIII. « A dire le vray, la vie « que le roy luy faisoit mener étoit une triste vie. « Le roy vraisemblablement fuyoit le monde et sur- « tout Paris parce qu'il avoit honte de la calamité du « peuple. On ne criait presque point « vive le roy » « quand il passoit [2]. » Dès qu'il s'agissait du Cardinal, Louis XIII écoutait les propos mordants de son favori et les répétait avec délices. Cette raillerie, à la fois aiguë et fine, l'amusait et il encourageait Henry dans ses attaques. « On a remarqué que le « Roy aimait tout ce que M. le Grand haïssait, et que « M. le Grand haïssait tout ce que le Roy aimait : « ils ne s'accordèrent qu'en une chose : à haïr le « Cardinal [3]. » Le malheur de Cinq-Mars fut de prendre au sérieux les paroles du roi. Louis ne cessait de lui rapporter les méchancetés du Cardinal, et lui disait dans ses heures de jalousie : « Qu'il vou- « drait avoir donné la moitié de son royaume et que « Cinq-Mars fût détaché du Cardinal; que Richelieu « avait déjà perdu tous ses favoris et avait essayé de « le faire chasser lui-même, au dernier voyage « d'Amiens. » Le roi ajoutait qu'il avait autrefois « aimé Richelieu, mais que depuis qu'il s'était aperçu « qu'il avait plus d'affection pour le maréchal de la « Meilleraye que pour lui, il ne l'aimait plus. Qu'au « reste, le Cardinal le tenait dans une contrainte

1. P. Griffet.
2. Tallemant.
3. *Id.*

« insupportable, et qu'il voudrait qu'il y eût un parti « en France contre lui comme il y en avait eu un « autrefois contre le maréchal d'Ancre [1]. »

A force de lui entendre dire de semblables choses, Henry fut persuadé qu'il détestait Richelieu et osa lui proposer de le renvoyer. Le roi reprit alors un air froid et réservé, et lui répondit : « Tout beau ! « n'allez pas si vite ! » Et, à la profonde déception du jeune homme, il lui déclara qu'il ne pouvait en aucune façon se priver des services de son Ministre ; il prévint même Cinq-Mars « que le jour où Son « Eminence se déclarerait ouvertement contre lui, il « ne pourrait plus le conserver. » Henry comprit alors « que quand même M. le Cardinal ne serait « plus, Sa Majesté n'estimait pas la capacité des per- « sonnes de son âge, et cela étant il courait risque « de souffrir la honte de voir faire un choix dans « l'employ des affaires à son préjudice, ce qui le tra- « vailloit infiniment [2]. » — Avec l'amour, une ambition effrénée lui était venue : il lui fallait, à tout prix, gravir les derniers échelons qui le séparaient de la princesse Marie, et rien ne lui semblait impossible. Pourtant il vit bien qu'il fallait modifier ses projets ; il était certain que le roi laisserait faire, mais n'agirait pas pour son compte. Décidément Campion avait vu clair. Mais que faire ? Le voyant dans cet état d'esprit, Fontrailles reparla du coup de couteau. Cette fois encore il échoua. En colère, au sortir de ces scènes qui le bouleversaient, Cinq-Mars haïssait Richelieu, jurait de se venger à tout prix ; le sang-froid revenu, la bonté de son cœur reprenait le dessus : il se souvenait de ce que le Cardinal avait fait pour les

1. Recueil d'Avenel.
2. Fontrailles.

siens, et s'il l'avait vu alors en danger, il se fût précipité à son secours. Ces sentiments désolaient Fontrailles qui, lui, savait haïr. Henry les lui cachait de son mieux, ainsi qu'à d'Aubijoux [1], mais ils s'en apercevaient bien. Fontrailles surtout revenait à la charge, patiemment, avec une volonté terrible, et s'il n'arracha pas à Cinq-Mars l'ordre de tuer Richelieu, il n'y eut certes pas de sa faute.

Il ne restait donc au grand écuyer que la ressource d'une alliance avec Monsieur et le duc de Bouillon, car il fallait prévoir l'avenir. Le roi pouvait mourir prochainement, et l'on devait ménager Gaston. M. de Bouillon possédait Sedan, où il pourrait donner asile à ceux qui se trouveraient en péril, lors de la révolution qu'amènerait la mort du roi. Cinq-Mars lui écrivit pour le faire venir à Paris, et voulut, encore cette fois, se servir de l'entremise de M. de Thou; mais il essaya d'abord de cacher ses desseins à Fontrailles et à d'Aubijoux. Il projetait même d'envoyer M. de Thou sans lui faire connaître le contenu réel de la lettre qu'il portait à M. de Bouillon. Fontrailles lui fit comprendre que M. de Thou risquant sa liberté et sa vie dans cette mission, il était impossible de ne pas l'en avertir. Cinq-Mars répliqua « que « si M. de Thou n'était trompé, il n'entr prendrait « pas le voyage, ou le ferait avec tant de dégoût et de « regret qu'il n'aurait aucun effet [2]. » Fontrailles soutint qu'il fallait absolument que M. de Thou fût informé : que, s'il ne voulait pas contribuer à la ruine du Cardinal, il était trop fidèle et trop homme d'honneur pour trahir personne, et qu'on lui devait

1. Mém. de Fontrailles.
2. *Id.*



bien cette marque de confiance. Cinq-Mars convint qu'il avait raison et dit ses projets à M. de Thou « qui sur le champ l'interrompit, luy déclarant qu'il « ne s'en voulait pas mêler; qu'il était ennemi du « sang et que par son ministère il ne s'en répandrait « jamais. » Ce qui prouverait qu'on avait agité devant lui la question d'une guerre ou de l'assassinat. Cinq-Mars, qui avait bien prévu cette réponse, n'en fut pas surpris, et « ne dit plus un mot. » Fontrailles, un instant déconcerté, reprit bientôt la parole, et sut si bien ensorceler M. de Thou « qu'il « se résolut à faire le voyage [1] » et engagea sa parole qu'il laisserait agir M. de Bouillon sans chercher à l'influencer. » Ce revirement prouve à quel point Fontrailles était habile et dangereux ; et combien il était difficile de lui résister.

De Thou partit au commencement de décembre et alla trouver le duc de Bouillon dans sa terre de Limeuil en Périgord. Ils se rencontrèrent avec mille précautions et de Thou lui dit que M. le Grand le priait de revenir au plus tôt à Paris « pour des affaires de la dernière importance. » Qu'il fallait absolument qu'il le vît avant le départ du roi pour la Catalogne. Le duc lui demanda s'il savait pourquoi Cinq-Mars l'appelait si vite. De Thou, fidèle à la consigne reçue, répondit qu'il l'ignorait, ce que M. de Bouillon eut grand peine à croire, connaissant l'amitié qui était entre eux. De Thou lui protesta que Cinq-Mars ne lui avait rien dit, et qu'il le trouvait même assez étrange, de lui faire faire un pareil voyage au cœur de l'hiver, sans daigner lui en dire les motifs. M. de Bouillon fit quelques objections pour la

1. Mém. de Fontrailles.



forme, dit « qu'il ne pouvait quitter sa femme, alors prête d'accoucher », qu'il était nécessaire chez lui, que de plus, le roi pourrait trouver ce prompt retour extraordinaire. De Thou répondit simplement que si le duc croyait que ce voyage pût lui être préjudiciable, il ne devait pas le faire; avant de le quitter, il lui dit encore que le roi avait été très malade, mais qu'il allait cependant partir pour la Catalogne, avec Cinq-Mars qu'il aimait plus que jamais. Il s'en alla, le laissant à ses réflexions ; les hésitations de M. de Bouillon n'étaient que simulées, car sitôt qu'il eût lu la lettre de Cinq-Mars, « il partit sans difficulté » [1] et arriva bientôt à Paris. Il prétendit le contraire dans ses Mémoires, pour se disculper devant la postérité ; mais Fontrailles est seul dans le vrai ; et nous allons voir qu'il décharge Cinq-Mars d'avoir eu l'idée du traité avec l'Espagne pour en renvoyer la paternité au duc de Bouillon.

Le duc vint voir Cinq-Mars à Saint-Germain. En arrivant il trouva auprès de lui Fontrailles et d'Aubijoux, ce qui l'étonna un peu, car il ne les connaissait pas. Henry lui présenta Fontrailles comme son ami intime, auquel on pouvait se fier absolument, et emmena le duc dans sa chambre, dont la porte resta ouverte. Fontrailles et d'Aubijoux demeurèrent dans l'antichambre, à portée de tout voir, sinon de tout entendre. Henry et M. de Bouillon allèrent causer tout bas dans la ruelle du lit : là, Cinq-Mars exposa au duc qu'en cas de mort du roi, le cardinal s'emparerait de la régence, au détriment de la Reine et de Monsieur. Que son intérêt était de s'unir avec eux, qui y étaient tout disposés. Que Monsieur était

1. Mém. de Fontrailles.



prêt « à entreprendre contre M. le Cardinal » et qu'au pis aller, si l'on échouait, tout le monde se retirerait à Sedan en attendant la mort du roi qui ne pouvait tarder. Il ajouta que M. de Bouillon ne devait plus s'illusionner et se croire rentré en grâce parce qu'on lui offrait le commandement de l'armée d'Italie. Qu'en réalité, ce qui lui semblait une faveur ne tendait qu'à l'éloigner de la Cour, et que le Cardinal n'oublierait jamais la bataille de Sedan.

M. de Bouillon « promit franchement tout ce qui dépendait de lui » [1]. Mais il dit que Sedan n'était pas un asile sûr, « s'il n'y avait d'abord une armée pour hasarder un « grand combat » ; que les armées de Guiche et d'Harcourt étaient d'un côté et celle de Guébriant de l'autre ; qu'au moindre soupçon, Richelieu se saisirait des hauteurs qui environnent la ville, « et qu'alors toutes les forces de l'Europe ne sau- « raient empêcher qu'on ne la prît. » Que le seul moyen était de traiter avec le roi d'Espagne pour avoir une armée capable de livrer une bataille comme celle de l'année précédente. Cinq-Mars consentit à tout ce que le duc voulut, et dit seulement à ses amis en sortant « que tout allait bien et que M. de « Bouillon était disposé à toutes choses. » Il se chargea de parler au duc d'Orléans, qui ne fit aucune difficulté. Il accepta parfaitement le traité d'Espagne et tous deux convinrent que ce serait Fontrailles qui irait à Madrid. Cinq-Mars était trop heureux de trouver une solution qui écartât le projet de meurtre, pour résister aux désirs de M. de Bouillon. Il ne savait plus comment se délivrer des instances de Fontrailles qui le harcelait de plus en plus, et trouvait

1. Mém. de Fontrailles.



qu'il s'engageait dans une voie trop incertaine. Pour s'en débarrasser, il fit semblant de lui céder et lui dit « qu'il avait sondé Monsieur diverses fois et qu'il « le trouvait fort éloigné de cette pensée, mais qu'il « fallait l'y faire entrer par finesse » [1]. Après lui avoir ainsi fait croire qu'il entrait dans ses vues et finirait par consentir au coup de poignard, il ajouta que M. de Bouillon ne voulait rien faire sans le secours des Espagnols et que Monsieur était résolu à traiter avec eux. Fontrailles eût mieux aimé en finir tout de suite, mais il dut s'incliner.

Le premier projet du traité fut établi à St-Germain par Cinq-Mars, et le duc de Bouillon, pendant que ce dernier attendait d'être fixé à l'égard du commandement de l'armée d'Italie, dont on ne lui avait pas encore parlé officiellement, la maladie du roi ayant tout mis en suspens. Le duc eut le temps de réfléchir, et décida qu'il accepterait, très flatté de se voir appelé à un tel emploi si peu de temps après sa révolte. Ses dernières hésitations cessèrent quand la Reine le fit prier par M. de Thou, « premièrement de s'attacher « à elle ; deuxièmement d'accepter le commande- « ment qu'on lui offrait, afin que si le roi venait à « mourir, il y eût à la tête de l'armée d'Italie un « général dont elle fût sûre ; troisièmement enfin, « de lui promettre une retraite à Sedan pour elle et « ses deux fils » [2].

Anne d'Autriche, qui joua dans cette affaire un rôle mystérieux, s'était alliée à Gaston par l'entremise de Cinq-Mars. Elle se figurait que si le roi mourait, Richelieu lui enlèverait ses enfants, et elle ten-

1. Mém. de Fontrailles.
2. P. Griffet.

dait une main aux conjurés, tandis que de l'autre elle s'appuyait sur le Cardinal, conduite équivoque qui perdit M. de Thou.

Aux ouvertures qu'il fit de sa part au duc de Bouillon, celui-ci répondit qu'il était tout dévoué à la Reine et prêt à lui obéir en tout, et Anne le remercia elle-même quelques jours après.

La reine n'aimait pas Cinq-Mars qui avait remplacé près du roi sa chère Hautefort; mais elle le ménageait, car plus d'une fois le jeune homme avait adouci le roi et l'avait ramené à de meilleurs sentiments envers elle. Un jour surtout, où Louis l'avait menacée de lui enlever le petit dauphin, parce que l'enfant, effrayé de voir le roi « en bonnet de nuit [1] » s'était mis à pleurer et n'avait pas voulu l'embrasser [2]. Il avait fait une scène violente à la reine, disant qu'elle habituait son fils à le détester. Cinq-Mars, qui était-là, avait par ses caresses calmé le petit dauphin, et ensuite apaisé la colère de Louis XIII. Anne d'Autriche s'en souvenait et savait qu'il lui était utile. Elle se servit de son intermédiaire pour acquérir M. de Bouillon et chargea même de Thou de lui recruter des partisans. « Il vint me trouver, « dit La Rochefoucauld, de la part de la Reine pour « m'apprendre sa liaison avec M. le Grand et qu'elle « lui avait promis que je serais de ses amis. M. de « Thou me fit aussi beaucoup d'avances de M. le « Grand et je me trouvai dans ses intérêts sans « l'avoir presque jamais vu [3]. » La Reine jouait vis-à-vis d'eux tous une comédie odieuse, car après les

1. Madame de Motteville.
2. Voir dans le Recueil d'Avenel la lettre de Brassac.
3. La Rochefoucauld.

avoir ainsi flattés et encouragés, elle faisait écrire à Richelieu, par le P. Carré, une lettre pour redemander ses faveurs et le rappel de Marie de Hautefort ; lettre indigne, dans laquelle elle traite Cinq-Mars « d'ingrat envers l'Éminence » et dit « qu'elle « ne l'ayme point, et que si mal lui arrive, il ne « sera plaint de personne[1]. » Lettre telle enfin qu'en la lisant, on accepte l'assertion de Tallemant quand il prétend que ce fut elle qui livra le traité d'Espagne. Et constatons que pendant qu'elle faisait écrire de telles choses à Richelieu, elle activait encore les démarches de M. de Thou !

La maladie de Louis XIII ne dura que dix jours et dès qu'il fut sauvé Richelieu annonça à M. de Bouillon sa nomination à l'armée d'Italie. Il ne soupçonnait pas encore ses relations avec Cinq-Mars. Le Grand écuyer s'occupait alors de réconcilier le duc de Bouillon et Monsieur, qui étaient brouillés depuis 1632. Il y réussit et les fit rencontrer à l'hôtel de Venise, où étaient les écuries de Monsieur, et où logeaient Fontrailles et d'Aubijoux. Cette entrevue eut lieu à minuit, Cinq-Mars étant retenu toute la journée par son service, et n'étant libre qu'après le coucher du roi. M. de Thou conduisit le duc de Bouillon dans son carrosse, mais le laissa à la porte de l'hôtel de Venise, sans vouloir entrer. « M. de Thou « était partout, mais ne voulait rien savoir » pour n'avoir rien à blâmer : Faiblesse que le pauvre garçon paya bien cher.

Dans cette entrevue, les deux ducs et Cinq-Mars discutèrent le projet de traité. M. le Grand avait fait une première minute, sous la dictée de M. de Bouil-

1. Voir la lettre du P. Carré. Recueil d'Avenel.



lon, à Saint-Germain même, dans une de leurs premières délibérations. Plus tard au procès, M. de Bouillon prétendit que Cinq-Mars seul avait dressé ce projet, et qu'il était si mal écrit que lui, le duc, ne l'avait même pas lu[1]; que du reste, il avait été opposé au traité d'Espagne : qu'il connaissait trop les Espagnols pour vouloir se remettre entre leurs mains. » Tout ceci est inadmissible[2] et prouve seulement l'habileté de M. de Bouillon, et la façon dont il savait rejeter ses fautes sur autrui. Cinq-Mars n'avait pas l'habitude d'agir de sa propre autorité, et l'eût-il fait, que le duc eût certainement pris la peine de lire une pièce si importante. Enfin, le simple examen de l'écriture du grand écuyer, une des plus nettes qu'on puisse voir, suffirait à démentir M. de Bouillon.

Le traité lui-même, fut, après mûre réflexion, « concerté chez M. de Mesmes, où M. de Bouillon était ». Gaston et le duc de Bouillon « le dressèrent, « comme plus experts : Monsieur disant que ce « n'était pas le premier, et M. de Bouillon non « plus[3] ». Ils avaient, en effet, l'un et l'autre, assez d'habitude des conspirations pour que ce soin leur échût, plutôt qu'à Cinq-Mars. Cette fois encore, il ne servit que de secrétaire. Nous donnons aux pièces du procès la teneur de ce traité. Henry, pris dans le terrible dilemme de tuer Richelieu ou de traiter avec l'étranger, préféra ce dernier parti, ne pouvant se résoudre à verser le sang du protecteur de son père. Si coupable qu'il soit, il l'est moins à coup sûr que Gaston et le duc de Bouillon, qui bien plus que lui bénéficiaient du traité d'Espagne, et n'avaient

1. Mémoires de Bouillon.
2. P. Griffet.
3. Procès de Cinq-Mars.

aucun des motifs de Cinq-Mars pour en vouloir à Richelieu.

Quelques jours après, le roi partait pour la Catalogne. Cédant aux prières de Cinq-Mars, il avait fait à la reine d'assez tendres adieux, en lui recommandant ses enfants [1]. « La cour coucha la première « journée à Chilly, maison de plaisance de M. de « Cinq-Mars, où tout le monde fut traité magnifique- « ment [2] ». Après avoir rempli ses devoirs d'hôte, Henry, prenant avec lui son fidèle Gaspard de Chavagnac, alla retrouver Gaston d'Orléans : « Après le « coucher du roi, dit Chavagnac, M. le Grand me dit « de le suivre ; nous primes cent détours pour par- « venir à une porte où il heurta. Monsieur frère du « roy lui vint ouvrir la porte. Il me pria d'y rester « et de bien prendre garde que personne n'en appro- « chât. l y passa la nuit entière, qui fut la même « que Monsieur et M. le Grand envoyèrent Fontrail- « les en Espagne [3] ». Qui eût pu les voir à l'œuvre dans cette nuit mystérieuse, les eût probablement trouvés occupés à enfermer le traité fatal dans la doublure du pourpoint de Fontrailles, car c'est ainsi qu'il l'emporta.

Il reçut d'abord cette périlleuse mission avec humeur ; non à cause du danger, car il était l'audace et la bravoure mêmes, mais il dit nettement à Cinq-Mars qu'il trouvait étrange qu'on disposât de lui ainsi sans le prévenir, et qu'il voulait réfléchir. Il en conféra avec d'Aubijoux. « Après réflexion, « tous deux, bien que tombant d'accord qu'ils étaient

1. Mme de Motteville.
2. Mém. de Chavagnac.
3. Mém. de Chavagnac.

« engagés dans une mauvaise affaire [1] » comprirent qu'il leur fallait accepter sous peine de se rendre suspects : leurs démarches antérieures les ayant compromis plus que tous les autres. Fontrailles alla donc dire à Cinq-Mars qu'il était prêt à partir. « M. le Grand, dit-il, en reçut une joie très-sensible, « car de la sorte que je m'étais séparé de lui, il ne « le croyait pas et il ne s'y attendait pas ». Seulement, en récompense de ce service, il arracha à Henry la promesse qu'il demanderait à Monsieur et à M. de Bouillon de se rendre à Lyon « pour con- « traindre Son Altesse de se porter au dessein pro- « jeté contre la personne de M. le Cardinal ».

De peur de le mécontenter, Cinq-Mars promit, mais Fontrailles vit bien ses réels sentiments « Je suis « assuré, dit-il, que M. le Grand n'en voulut pas « user ainsi depuis son retour de Picardie » et il ajoute qu'Henry, en convoquant les deux ducs à Lyon, ne voulait que leur présenter la noblesse d'Auvergne qui lui était toute dévouée, et aussi obtenir de M. de Bouillon un ordre écrit pour entrer dans Sedan quand il le désirerait, ordre que le duc lui avait refusé à Paris et « avait témoigné ne donner « qu'à M. d'Aubijoux ou à Fontrailles quand il serait « revenu d'Espagne ». Celui-ci partit dans la nuit du 27 janvier, et le roi continua sa route vers Lyon. Cinq-Mars, plus en faveur que jamais, ne le quittait pas et mettait tous ses soins à le distraire. Il savait maintenant se dominer à tel point que personne ne s'apercevait des soucis que la mauvaise humeur du roi lui causait parfois : il fallait le connaître intimement pour se rendre compte que sa gaieté n'était pas

1. Mém. de Fontrailles.

toujours naturelle. Quelques jours avant le départ « il reçut de si grandes mortifications de la part du « roi que ses meilleurs amis crurent que sa faveur « diminuait ». Le bruit courut qu'il était perdu, et il demanda avec anxiété à de Thou si M. de Bouillon en était informé. La brouille avait dû être assez grave, car Cinq-Mars ne put, cette fois, cacher ses préoccupations : « Un jour que M. de Bouillon et « M. de Thou dînaient chez lui, le grand Ecuyer « voulut dire de jolies choses et témoigna un enjoue- « ment extraordinaire. Sa belle humeur forcée « éveilla les soupçons; en effet, il n'est jamais si « difficile de parler juste que lorsqu'on parle de « peur de se taire [1]. » Pourtant, les nuages ne tardèrent pas à se dissiper « et durant son voyage de « Roussillon, le grand écuyer était mieux auprès du « roi que le Cardinal ». Richelieu se tourmentait extrêmement, car ses favoris lui rapportaient tous les jours des propos de Louis XIII fort peu aimables pour lui. L'amiral de Brézé avait un jour surpris une conversation entre le roi et Cinq-Mars et les avait entendus « dire le diable du Cardinal [2] ». Il y avait longtemps qu'il faisait surveiller Cinq-Mars par son espion Rochefort, il savait qu'il avait des intelligences avec Monsieur, car on l'avait vu entrer au Luxembourg et en sortir la nuit par une porte dont il avait la clé. Richelieu, le jour où Rochefort lui avait appris ces détails avait juré « que l'ingrat périrait [3] » mais il n'avait contre lui aucune preuve et il fallait agir prudemment. Il faisait donc très bon

1. Mém. de Bouillon.
2. Tallemant.
3. Mém. de Rochefort.

visage à Cinq-Mars et le ménageait beaucoup. « Un « jour ce Ministre étant sorty de son cabinet exprès « pour le reconduire, honneur qu'il ne faisait à per- « sonne, lui dit qu'il le traitait comme un grand « favori, qu'il se réjouissait de ce qu'il estoit si bien « auprès du roy ; qu'il n'avait plus besoin comme « autrefois de ses bons offices pour le raccommoder « avec Sa Majesté, et qu'au contraire, il était en « état de raccommoder les autres [1] » (Quel peintre nous rendra cette scène) ?

Sa crainte devint telle qu'il essaya de faire renvoyer Henry en faisant appel aux sentiments religieux de Louis XIII. Le jour de la Chandeleur, « croyant qu'en un jour de dévotion il pourra gagner « quelque chose sur l'esprit timide et scrupuleux de « Louis » il s'aventure sur ce terrain brûlant « et « n'omet rien de tout ce qu'il croit capable de per- « suader à Louis d'envoyer Cinq-Mars en Touraine « ou ailleurs [2] ». Le roi le reçut si mal, qu'il en fut absolument bouleversé. Il sortit du cabinet de Louis si décontenancé que Gassion s'aperçut de son trouble. Jamais encore il n'avait échoué si piteusement. Sa crainte redoubla, et s'adressant à Cinq-Mars lui-même, il lui fit offrir le gouvernement de Touraine : il savait combien le jeune homme l'avait autrefois désiré. Mais les temps étaient bien changés, et Cinq-Mars refusa ; il ne voulut pas quitter une place acquise au prix de tant de peines et aussi de tant de fautes que sa conscience lui reprochait cruellement. D'ailleurs, il était trop tard. Il avait brûlé tous les ponts derrière lui en signant le traité d'Espagne. Il fallait maintenant

1. Miss. de Béthune, n. 9273. Lettre du 2 février 1642.
2. Le Vassor.

triompher ou mourir. Il répondit au roi, lorsqu'il lui offrit ce gouvernement « qu'il fallait réserver ces « grandes récompenses pour ceux qui l'avaient servi « dans les armées, et que le comte d'Harcourt méri- « tait mieux de l'avoir que lui ». Le roi, enchanté de lui voir manifester de tels sentiments, l'en aima encore davantage et « tout ce que le cardinal pouvait dire « pour l'en dégoûter ne faisait plus aucune impres- « sion ». Cinq-Mars était adoré de toute la cour, car on le trouvait toujours prêt à défendre quelqu'un ou à rendre service « et si la faveur du roi lui attirait les « hommages de tous les courtisans, ses qualités natu- « relles lui gagnaient tous les cœurs [1] ». Sa vie eût été alors un rêve radieux, sans ses angoisses secrètes. « Tout conspirait à l'enivrer ; son lever était comme « celui du Roi ou du Cardinal. Deux cents gentils- « hommes le suivaient chez le roi, et il surpassait « tous les courtisans par la magnificence de ses « habits, la noblesse et le charme de sa figure et les « agréments de ses manières. Les femmes se jetaient « à sa tête, les Ministres étaient à ses ordres [2] ». Il se savait aimé et tout lui souriait ; malheureusement la faute commise jetait son ombre sur ses joies, et bientôt l'horizon tout entier allait s'assombrir.

Avant son départ de Paris, le roi avait reçu la nouvelle de la victoire de Kempen, remportée par le maréchal de Guébriant, nouvelle qui dérangeait fortement le plan des conjurés. En l'apprenant, le duc de Bouillon fut vivement contrarié. Il alla trouver Monsieur au Luxembourg et lui dit « qu'il ne fallait « plus compter sur les Espagnols et qu'après la

1. P. Griffet.
2. Mémoires d'Anne de Gonzague, princesse Palatine.

« défaite de Lamboy, loin de pouvoir entrer en France « avec une armée, ils auraient bien de la peine à « garder la Flandre » si le prince d'Orange et les Etats généraux soutenaient Guébriant. Gaston fit cependant partir Fontrailles comme on l'a vu. Bouillon prit congé du roi, auquel Richelieu voulut le présenter lui-même, et s'en alla « faire ses équipages à Turenne » pour rejoindre au plus tôt l'armée d'Italie. Il passa par Limoges et s'y rencontra avec Fontrailles ; ils soupèrent ensemble chez l'évêque de Limoges, qui logeait M. de Bouillon. En partant, Fontrailles dit au duc qu'il allait à Madrid de la part de Monsieur, pour négocier le traité, et lui recommanda bien de pourvoir à sa sûreté, car tout serait perdu s'il était arrêté. Le duc promit « mais l'évènement a jus- « tifié depuis qu'il n'avait pas bien pris ses mesu- « res [1] ».

Cinq-Mars partageait les sentiments du duc de Bouillon, quant aux résultats de la victoire de Kempen ; il ne comptait plus beaucoup sur l'effet du traité, et était très inquiet, car il voyait bien que le roi ne renverrait pas Richelieu. Les conseils de Fontrailles lui revinrent alors à l'esprit et il résolut, cette fois, de proposer nettement à Louis XIII de le défaire de Richelieu comme Vitry l'avait défait du maréchal d'Ancre. Si le roi consentait, s'il disait une deuxième fois ce fameux « Oui ! je vous le commande ! » qui avait dégagé la responsabilité de Vitry, alors, on pourrait agir. Pour arriver à ce résultat, il entreprit de prouver à Louis que le cardinal seul faisait durer la guerre et qu'on n'en verrait jamais la fin s'il restait aux affaires « qu'il trouverait toujours un pré-

1. Mém. de Fontrailles.



texte pour éloigner la conclusion du traité de paix afin de se rendre nécessaire ». En parlant ainsi, Cinq-Mars devait certainement être de bonne foi, car il représenta au roi « que le seul moyen de découvrir la vérité dans une affaire de cette importance, « c'était de charger une personne de confiance « d'écrire en Espagne, à l'insu du Cardinal et des « autres Ministres, et de s'informer de sa part de « l'état des négociations et que par les réponses qui « viendraient, le roi s'apercevrait clairement que le « Cardinal seul s'opposait à la paix [1] ».

Louis, très frappé de cette idée, pria Cinq-Mars de chercher quelqu'un qu'on pût charger sans danger d'une telle mission, Henry répondit que M. de Thou en était très capable et s'en chargerait volontiers. « Le roi approuva le choix » mais de Thou, qui comprit la gravité d'une telle affaire, dit à Cinq-Mars qu'il ne s'en mêlerait pas s'il n'avait un ordre écrit et signé par Louis XIII. « Le roi en donna deux, l'un « pour son favori et l'autre pour M. de Thou, les « autorisant à écrire à Rome et à Madrid pour parvenir à la conclusion du traité de paix » [2]. De Thou commença par mettre cet ordre en lieu sûr car il craignait la police du cardinal. Il écrivit ensuite à Rome et à Madrid, mais on n'a jamais su les suites de ces négociations, que le Cardinal apprit plus tard, comme on le verra au procès.

Cinq-Mars voyait bien maintenant qu'il faudrait se résoudre à un parti extrême, puisque le roi ne se décidait pas. Il était horriblement troublé et n'opposait plus la même résistance aux instances de ceux

1. P. Griffet.
2. *Id.*

qui désiraient supprimer l'Eminence. Autour de lui se pressaient les officiers des gardes, entre autres MM. de Tréville, Tilladet, la Salle et des Essarts, qui détestaient Richelieu et lui offraient de le poignarder quand il viendrait chez le roi, ne montrant ni hésitation ni remords. Ils se fussent prêtés à ce qu'ils considéraient comme une exécution avec la même résolution que les quarante-cinq gentilshommes ordinaires d'Henri III. Cinq-Mars n'arrivait pas à étouffer si facilement la voix de sa conscience : cependant, poussé par eux, il parla au roi. « Un jour « que Louis se plaignait de l'esclavage où son Ministre l'avait réduit, » Henry lui répondit qu'il n'avait qu'à le renvoyer. Le roi, laissant entendre qu'il y aurait de trop grands inconvénients à une telle mesure, Richelieu étant assez puissant pour lui résister, Cinq-Mars dit alors nettement « que la voie la « plus sûre et la plus courte était de le faire assas- « siner quand il viendrait dans son appartement, où « les gardes du Cardinal n'entraient point. Cette « parole étonna le roi qui était timide naturelle- « ment » [2]. Mais il ne s'indigna pas, comme on eût pu s'y attendre. Loin de là : il répondit seulement à Cinq-Mars « qu'il serait excommunié, parce que Richelieu était prêtre et Cardinal. » Le jeune homme ne répliqua pas, « mais Tréville, qui était présent à la conversation, « dit au roi que pourvu qu'il eût « l'aveu de Sa Majesté, il ne s'en mettait pas en peine, « et qu'il irait à Rome pour s'en faire absoudre, où « il était sûr d'être bien reçu » [1]. Cependant le roi ne dit pas : « Faites-le ! » et ne donna pas ce consentement formel sans lequel Cinq-Mars ne voulait

1. Montglat.
2. Montglat.

pas agir. Par le fait, en souffrant qu'on parlât de ce projet devant lui, et qu'on lui proposât de l'approuver ; en témoignant malgré cela la même affection à son favori, il consentait tacitement. « Un conspira-« teur endurci n'en eût pas demandé plus long » [1], et Richelieu fut toujours convaincu qu'il avait permis à Cinq-Mars de se défaire de lui. Mais le grand écuyer n'avait pas l'âme d'un assassin. A dater de ce jour, jamais plus il ne songea au crime, malgré les discours qu'il tenait aux officiers, malgré le semblant de satisfaction qu'il leur donna à Lyon ; heureusement pour le Cardinal Fontrailles était absent ; il n'eût pas eu les mêmes scrupules !

On crut cependant que M. le Grand tenterait quelque chose à Briare, où les deux équipages du roi et du Cardinal se trouvèrent en même temps ; circonstance assez rare, car on voyageait séparément, les mêmes gîtes ne pouvant suffire à loger les deux escortes. Toutes les fois que Richelieu retrouvait le roi, il tentait de nouveaux efforts pour faire renvoyer Cinq-Mars, qu'il craignait de plus en plus. Les amis du grand écuyer, sachant cela, « l'exhortèrent à « profiter de la conjoncture favorable » un jour que le Cardinal se trouva seul dans le cabinet du Roi. Cinq-Mars répondit brièvement « que le coup se « ferait plus sûrement à Lyon où les ducs d'Orléans « et de Bouillon se rendraient en même temps que « la noblesse d'Auvergne », et refusa de rien faire à Briare. Il obtint ainsi la paix jusqu'à Lyon et fit taire les enragés qui l'obsédaient, car lui seul se refusait au meurtre et ne considérait pas le silence du roi comme un acquiescement. « C'est que pour

1. H. Martin.



« certains crimes, s'écrie un historien, il faut une « hardiesse et une résolution qu'il n'avait pas! Que « lui manquait-il à Briare? Le consentement du « roi? Il était obtenu. » Non, il n'avait pas, en effet, ce qu'il fallait pour accomplir un pareil dessein. Cinq-Mars, qui sut si bien mourir, ne savait pas tuer. Lui en fera-t-on un reproche? Ceux-là même qui le raillent d'avoir reculé seraient les premiers à l'accabler s'il avait agi.

Il avait envoyé M. de Montmort au duc de Bouillon encore à Turenne, pour le prier d'être exact au rendez-vous de Lyon et avait convoqué tous ses amis dans cette ville pour les présenter aux deux ducs. A toute cette noblesse d'Auvergne qui haïssait Richelieu, il avait laissé croire qu'il « avait pris la réso« lution de s'en défaire [1]. » Tous arrivèrent à Lyon, convaincus qu'il s'agissait d'un assassinat. « L'on « était persuadé que le roi y consentait. Enfin, quoi « qu'il en fût, M. le Grand nous ayant assemblés, dit « Chavagnac, dit qu'il allait chez le roi et que dans « peu il viendrait nous rejoindre. Un moment après « le cardinal arriva, avec de Bar, son capitaine des « gardes, ce qui surprit le roi, et M. le Grand qui « lui parlait tout bas. Ils demeurèrent l'un et l'autre « si embarrassés que le cardinal connut bien qu'ils « agitaient une question qui le regardait. M. le Grand « ne pouvant soutenir sa présence sortit et nous dit « de nous retirer chacun chez nous. Plusieurs le « blâmèrent d'avoir perdu l'occasion de le faire tuer, « d'autres lui en donnèrent mille louanges : quoi « qu'il en soit, s'il fit l'acte d'un bon chrétien, il ne « fit pas celui d'un fin politique » [2].

1. Mém. de Chavagnac.
2. Mém. de Chavagnac.



Dans tous ses interrogatoires, Cinq-Mars se défendit énergiquement d'avoir songé à faire tuer le cardinal. Parla-t-il ainsi pour sauver MM. de Tréville, Tilladet, la Salle et des Essarts, pensant que la vie de ces braves officiers valait bien un léger mensonge ? Voulut-il dégager le roi, qui avait tout su, tout approuvé ? Dit-il enfin la vérité ? Nous nous rangeons à cette dernière hypothèse. Il avait beaucoup parlé, beaucoup menacé : il n'avait jamais eu l'intention de rien exécuter. La façon même dont il agissait le prouve clairement. Ceux qui ont réellement envie de se venger n'avertissent pas.

La guerre continuait entre eux, de plus en plus vive, lutte mortelle et toujours courtoise, que les courtisans surveillaient, la devinant terrible. Cinq-Mars, plus jeune, plus ardent, laissait quelquefois tomber des paroles qui alarmaient les fidèles du cardinal. Un jour, le marquis de Villeroy étant venu le trouver pour une affaire particulière, « lui dit qu'il « serait à propos que le roi fût informé de la vérité ». — « C'est justement ce qu'il n'a jamais su, que la vérité ! « répliqua vivement Cinq-Mars, et il est à craindre « qu'il ne la connaisse jamais, tant on a soin de la « lui déguiser ! » [1]. Il avait élevé la voix et tout le monde pouvait l'entendre. Villeroy, voyant qu'il allait parler de Richelieu, le quitta bien vite, et alla avertir Lesdiguières, son beau-frère, de ne pas se lier avec lui, car il succomberait bientôt, du moment qu'il s'attaquait au ministre.

Le roi ne resta à Lyon que six jours ; il y passa la revue de l'armée de Roussillon et partit pour Narbonne, où il arriva le 10 mars. Richelieu l'y

1. P. Griffet.

rejoignit le 12, plus inquiet que jamais, car « Cinq-« Mars avait un air d'audace et de résolution qu'il « n'avait encore jamais eu. Il le bravait ouvertement ; « il ne daignait plus lui parler, et son silence faisait « assez entendre qu'il se croyait plus accrédité que « lui [1]. » Sa faveur était telle, que, malgré les antécédents du Cardinal, qui avait toujours vaincu ses ennemis d'une façon éclatante, personne ne pouvait présumer qui l'emporterait enfin de lui ou d'Henry. Pendant qu'ils luttaient ainsi, l'armée assiégeait Colioure ; Fontrailles était en Espagne, et de Thou essayait de gagner à la cause de Cinq-Mars les ducs de Beaufort et de Mercœur : il ne put y réussir. Les jeunes princes répondirent qu'ils dépendaient de leur père M. de Vendôme, et ne pouvaient s'engager sans son aveu. Plus tard, tous trois soutinrent que ces entrevues n'avaient été que de simples visites de politesse, et qu'il ne s'y était rien dit ayant trait au grand écuyer.

Suivons maintenant Fontrailles dans son voyage : Malgré son intelligence, le marquis, dont c'était la première négociation, n'avait pas cru pouvoir se passer des conseils de M. de Bouillon « savant en « telle matière. » Il lui demanda donc de quelle façon il fallait que Monsieur traitât avec le roi d'Espagne. Le duc l'assura « que les Espagnols lui en « donneraient plus qu'il n'en voudrait » et qu'il ne devait pas s'inquiéter. Il se mit en route, emportant la minute du traité, une copie de la lettre de Monsieur au comte d'Olivarès, et deux blancs signés de Gaston « l'un de sa lettre au comte-duc, et l'autre « en la forme qu'il le désirait pour le roi d'Espa-

1. P. Griffet.



« gne. » Après avoir revu M. de Bouillon à Limoges, il arriva chez lui en Languedoc et pria d'Aubijoux « d'aller reconnaître un lieu dans les montagnes où « il pût passer » pour se rendre en Espagne, d'Aubijoux à son retour lui en proposa plusieurs, et il choisit « la vallée d'Aspe et le port qu'on appelle « Caucasian [1]. »

Rochefort prétend que Fontrailles n'était pas seul à faire ce voyage, et qu'il était suivi d'un homme que Richelieu faisait surveiller depuis qu'il avait découvert ses relations avec Cinq-Mars. Ce personnage, qu'il ne nomme pas « était celui que l'on « employait plus volontiers dans les affaires secrè- « tes. » Le Cardinal ayant su qu'il logeait dans la rue des Canettes « le fit si bien observer qu'il ne put « plus faire un pas sans qu'on le sût. On vit donc « quantité de rendez-vous où Fontrailles assista [2]. » Rochefort ajoute que dès ce moment, il supplia le Cardinal de faire arrèter tous ces conjurés, mais qu'il ne le voulut pas, n'ayant pas de preuves pour les convaincre. « Il m'envoya, dit-il, du côté de « Bayonne, pour me mettre postillon quelque part, « afin que je pusse remarquer ceux qui iraient en « Espagne. Cependant l'on continua toujours d'ob- « server les conjurés, et M. le Cardinal ayant fait « suivre Fontrailles jusques à Etampes, il prit la « poste, ce qui fit juger qu'il allait en ce pays là. « L'homme de Bruxelles le suivit peu de jours après « et je mandai à M. le Cardinal qu'ils étaient passés « et que je les avais conduits comme postillon jus- « qu'à Bayonne [3]. »

1. Mém. de Fontrailles.
2. Mém. de Rochefort.
3. Mém. de Rochefort.

Fontrailles ne fait nulle mention de cet homme. Rochefort, du reste, est seul à prétendre que Richelieu se doutait de sa mission auprès d'Olivarès, bien qu'il ressorte clairement d'une lettre du cardinal au prince d'Orange, qu'il savait depuis longtemps « que Cinq-Mars conspirait contre lui. » La version de Rochefort, difficile à accepter en totalité, concorde assez sur certains points, avec celle de Fontrailles, comme on le verra ci-après. Ce dernier gagna Huesca, où il fut bien reçu du gouverneur, qui lui donna un garde pour le conduire à Saragosse. Là, le vice-roi, furieux de ce qu'il ne voulut pas lui dire le but de son voyage, se borna à lui donner un Passeport « et « le fit partir à minuit, seul, et sans lui permettre « d'emmener son valet ». Arrivé à Madrid, il vit Olivarès (dont il nous a laissé un plaisant portrait) et entama sur le champ les négociations. Après de longs pourparlers, le Ministre finit par déclarer qu'il ne conclurait rien sans savoir quelles étaient les personnes en cause, et la place dont il s'agissait. Fontrailles se défendit de nommer Bouillon et Cinq-Mars, ses instructions portant qu'il ne devrait faire cette révélation qu'après que les conditions du traité seraient acceptées. Olivarès répliqua que, s'il en était ainsi, il n'avait plus qu'à lui donner son passeport pour rentrer en France, sans aller plus loin. Devant cette attitude, Fontrailles dut céder et « nommer les deux « personnes et la place. Le comte duc, dit-il, témoi-« gna une extrême satisfaction de cette bonne nou-« velle, mais il observa aussi mal sa parole, car il « me chicana sur tous les articles », contrairement à l'assurance donnée par M. de Bouillon. Fontrailles, qui n'était pas patient, ne put s'empêcher de lui dire « qu'il ne s'étonnait pas si leurs affaires allaient si

« mal, puisqu'ils s'amusaient à des bagatelles quand « il était question de sauver Perpignan, qui étant « perdue, leur ôtait la Catalogne pour toujours. » Olivarès, stupéfait, le regarda sans trouver un mot à répondre. Quatre jours après, le traité fut signé et le Ministre présenta Fontrailles au roi d'Espagne : le crime était définitivement consommé.

Le marquis reprit la route de France, accompagné cette fois de plusieurs personnes. « Lorsque je fus de « retour à Huesca, dit-il, prêt à prendre le chemin « par lequel j'avais passé, je trouvai un Béarnais qui « m'avait servi de guide à mon passage, qui me dit « que j'avais été suivi et que si je retournais par cet « endroit l'on m'arrêterait infailliblement »[1]. Il prit donc une autre route, « par le port de Benasque[2], » rejoignit d'Aubijoux à Toulouse et l'emmena avec lui à Narbonne, où il allait rendre compte à Cinq-Mars du résultat de son voyage. Fontrailles était donc à peu près tiré d'affaire, mais, toujours d'après Rochefort, « l'homme de Bruxelles » qui revenait par le même chemin, tomba dans le piège tendu par Richelieu. « Comme j'avais l'ordre de l'arrêter, dit Roche- « fort, il y avait du monde tout prêt pour me donner « main forte. Il fut fort surpris et se sentant chargé « de choses qui le rendaient coupable et qui lui fai- « saient craindre d'aller sur un échafaut (car il était « François, au lieu que je le croyois Flamand), il « prit du poison qu'il avait sur lui et creva en deux « heures de temps. Je fis ce que je pus pour le sau- « ver, mais ne m'étant aperçu de son désespoir que « dans un lieu où il n'y avait point de secours, les

1. Mém. de Fontraillès.
2. Venasque.

« médecins ne purent arriver assez à temps, et le « poison avait déjà fait son effet » [1].

Jusque-là, rien ne nous empêcherait d'ajouter foi à ce récit, Fontrailles déclarant qu'il revenait « acompagné de plusieurs gens. » Mais Rochefort ajoute qu'ayant fouillé le mort, il trouva dans la semelle de ses bottes l'original du traité que Fontrailles venait de négocier en Espagne et que prenant la poste en même temps pour l'apporter au Cardinal, il prit le chemin du Languedoc. « Je « fus reçu de son Éminence comme son ange tuté- « laire, et ne se souciant guère que l'homme dont je « viens de parler fût mort puisqu'il avait le traité, « il m'envoya le porter au Roi après en avoir pris « une copie. » Ceci simplifierait tout, si c'était exact, mais pas un des contemporains ne parle de Rochefort en cette affaire et, à l'heure actuelle, le mystère du traité d'Espagne reste aussi irritant qu'alors. Rochefort eut probablement l'ordre d'expliquer ainsi cette terrible découverte, afin d'égarer les soupçons qui se portaient vers la Reine. Nous reviendrons sur ce sujet plus tard.

Pendant le voyage de Fontrailles, plusieurs évènements s'étaient passés à la cour. Après un beau succès sur les Espagnols, la Mothe Houdancourt avait reçu le bâton de maréchal, le même jour que le comte de Guébriant, dont l'aide-de-camp, M. de Guéritz, venait d'apporter au roi les drapeaux pris à Kempen. Richelieu envoya à Guébriant une lettre flatteuse, et lui fit dire adroitement par de Noyers et Chavigny que c'était à lui qu'il devait sa nomination. Il craignait que Guébriant ne s'attachât à Cinq-Mars

1. Mém. de Rochefort.



pour lequel il avait montré une si réelle sympathie que le jeune homme avait pu lui écrire, quelque temps avant la bataille de Kempen, la lettre suivante [1] :

« Monsieur,

« Après avoir receu jusqu'ici tant d'assurances de « la faveur que vous me faites de m'aymer, je man- « querois à ce que je vous dois et à ma propre incli- « nation si je ne vous assurois que j'auray toute ma « vie une extrême passion de vous servir. Par là, je « prétens vous dire que je désire extrêmement avoir « beaucoup de part en vos bonnes grâces et dans « votre amitié, que je crois estre d'autant plus esti- « mable que je la sçay estre exempte du vice de celle « du temps présent. S'il ne me la faut acquérir que « par tout ce qui pourra dépendre de moy je m'y « engage de tout mon cœur, et vous promets de vous « témoigner en tout ce que vous voudrez que je suis « en vérité, Monsieur,

« Votre très humble et très affectionné serviteur
d'Effiat de Cinq-Mars.

« Il avait le Comte de Guébriant en singulière « estime, et l'eût volontiers désiré pour ami [2] » dit l'historien du Maréchal. Cependant Henry accueillit la promotion des nouveaux maréchaux avec une mauvaise humeur très évidente. « Il n'aimait pas la « Mothe, parce qu'il avait rendu de mauvais offices

1. L'original de cette lettre se trouve dans les papiers de Pierre Rotrou, secrétaire du Maréchal de Guébriant. Le Laboureur l'a imprimée.

2. Le Laboureur. *Histoire du maréchal de Guébriant.*



« à l'Archevêque de Bordeaux, oncle de la Marquise « d'Effiat, belle-sœur de Cinq-Mars ; Guébriant, uni- « quement attaché à Richelieu et à ses créatures, lui « déplaisait. S'ensuit-il de là qu'il voulut les éloigner « des emplois parce que l'un servait utilement la « France contre le roi d'Espagne et l'autre contre « l'Empereur 1 » ? Non certes ! et Cinq-Mars était bien éloigné d'une telle pensée ; mais la guerre était telle entre lui et Richelieu qu'il suffisait qu'une chose fut approuvée par l'un pour être blâmée par l'autre. Le Cardinal craignait de plus en plus l'influence que Cinq-Mars prenait sur les chefs militaires qu'il essayait de s'attacher par tous les moyens possibles.

Ce fut pendant que la Meilleraye assiégeait Colioure, que Fontrailles revint d'Espagne, et alla, avec d'Aubijoux, retrouver Cinq-Mars à Narbonne, où étaient alors le roi et le Cardinal. Il lui rendit compte de son voyage « et croyant les choses fort secrètes » dit qu'il fallait envoyer M. de Montmort prévenir Monsieur et le duc de Bouillon de son retour, et que dans une quinzaine de jours, M. d'Aubijoux porterait le traité à Monsieur, s'il pouvait partir alors sans éveiller les soupçons. Cinq-Mars approuva, et M. de Montmort partit. Fontrailles pria alors M. le Grand de le laisser partir pour l'Angleterre, trouvant qu'il y avait du danger pour lui et pour les autres à retourner à la Cour « parce que « M. le Cardinal, sur le moindre doute, était capable « de le faire arrêter, et, vu sa grande autorité, de « lui faire donner la gêne dans sa chambre, et que, « dans cet état, nul ne pouvait répondre de supporter « les tourments, et que pour luy il ne savait ce qu'il

1. Le Vassor.

« ferait en pareille extrémité, et s'il pourrait se « taire dans les douleurs qu'on y endure [1] ». Qu'enfin, il ne pourrait plus faire un pas qui ne fût suspect, et qu'il suppliait Cinq-Mars de le laisser partir, lui jurant que dès qu'il le saurait retiré à Sedan, il irait l'y rejoindre. On s'explique aisément ses craintes ; il était forcé de paraître tous les jours chez le roi et le Cardinal, portant le traité cousu dans la doublure de son habit. Heureusement pour lui, la police de Richelieu, ordinairement si bien faite, le servit mal en cette occasion. Le Cardinal avait bien reçu une lettre du nonce du pape auprès de Philippe IV, disant « qu'un certain Français avait été « vu pendant deux ou trois jours dans l'antichambre « du Comte-Duc et qu'il avait eu une longue confé-« rence avec le Ministre » mais rien n'indiquait que ce Français fût Fontrailles.

Cinq-Mars ne voulut jamais consentir à sa sortie du royaume, qui eût compromis tout le monde, et lui surtout. Il avait, du reste, besoin de Fontrailles pour le conseiller et l'aider à se diriger. « Il me « répondit que puisque j'avais commencé de beau-« coup hasarder, il fallait que j'allasse jusqu'au « bout, mais qu'il convenait que je ne retournasse « plus à la Cour [2] ». Peut-être Cinq-Mars saisit-il l'occasion de faire sentir à Fontrailles qu'après l'avoir poussé au crime comme il l'avait fait il ne devait pas l'abandonner dans le péril.

Le marquis repartit donc avec d'Aubijoux, mais pour se rendre seulement à Toulouse. A Carcassonne, ils rencontrèrent de Thou qui se rendait à

1. Mém. de Fontrailles.
2. Mém. de Fontrailles.

Perpignan, accompagné de Charost « qui allait servir son quartier de capitaine aux gardes du corps. » Fontrailles, qui savait ce dernier tout dévoué au Cardinal, augura mal de son arrivée au camp, jugeant qu'on ne l'appelait que pour une affaire grave : il ne se trompait pas. De Thou, lui, arrivait en hâte, mandé par une lettre pressante de Cinq-Mars. Il avait tenté une seconde démarche auprès de Beaufort, mais le duc, qui se méfiait de l'abbé de la Rivière, confident de Gaston, ne voulut pas s'engager dans l'affaire et se retrancha encore derrière son père M. de Vendôme.

Le roi, Cinq-Mars et la cour partirent pour le siège de Perpignan, laissant Richelieu à Narbonne, car il était trop malade pour les suivre. Dès son arrivée, il avait été saisi d'une terrible fièvre paludéenne, contre laquelle son tempérament, usé par le travail, ne pouvait lutter. Un abcès très grave au bras droit augmentait ses souffrances, qui souvent, devenaient intolérables. Son indomptable énergie le soutenait encore, mais il était épuisé. Tout le monde le croyait perdu, et Cinq-Mars comptait bien que sous peu, il mourrait de mort naturelle, le délivrant ainsi de tout souci. Il s'habitua si bien à cette pensée, qu'il ne crut plus nécessaire de se contraindre et jeta le masque de courtisan qu'il s'astreignait à porter depuis un an. Marie de Gonzague n'était plus là pour modérer ses emportements et lui dicter sa conduite ; il reprit avec le roi ses allures d'autrefois « et plus ce Monarque le désirait auprès de sa per« sonne, plus il cherchait les occasions de s'en éloi« gner. Il disait à ses amis qui lui conseillaient d'ê« tre assidu auprès de son Maître, qu'ils lui don« naient des conseils utiles, mais qu'il ne pouvait

« souffrir la mauvaise haleine qui sortait de la bou« che du Roi [1]. » Il se croyait si sûr du succès qu'il ne gardait plus de ménagements et faisait des imprudences : un jour, voyant de Noyers entrer dans le cabinet du roi, accoutré en militaire, sa grêle personne flanquée d'une longue épée, « ce qui ne lui « convenait point, car il était petit, de fort méchante « mine, et n'était pas de cette profession [2] », Cinq-Mars ne put contenir sa gaieté railleuse, et froissa le secrétaire d'Etat ; une autre fois, il reçut et hébergea Mazarin « quoiqu'il sût fort bien qu'il était venu « là pour lui nuire [3]. » L'attitude de Louis XIII l'autorisait à tout, car « le roi n'écoutait que lui, et il « ne témoignait que de la froideur et de l'aversion à « tous ceux qu'il savait être attachés au Cardinal [4]. » Au siège de Perpignan, Cinq-Mars commandait presque en chef.

« La vérité est que M. le Grand était las de la « ridicule vie que le roi menait et plus encore peut« être de ses caresses » [5]. Il était sans cesse au camp, se promenant avec les officiers auxquels il montrait avec complaisance le poignard qu'il portait, comme c'était la mode alors, attaché à son épée, et qui était plus long que ceux des autres. « Il disait à ses amis « qu'il avait un grand dessein dans la tête, qu'il avait « pensé l'exécuter à Lyon, et que l'absence d'un seul « homme l'avait fait manquer, mais qu'il voulait « aller à Narbonne pour avoir un éclaircissement « avec le Cardinal et pour faire consentir le roi à

1. Vittorio Siri.
2. Montglat.
3. *Id.*
4. Vittorio Siri.
5. Tallemant.

« un grand dessein qu'il avait dans l'esprit. » Il avait de longues conférences avec le maréchal de Schomberg, qui commandait l'armée de moitié avec la Meilleraye : il le croyait son ami dévoué, et leur intimité faisait beaucoup causer. Les uns croyaient que Schomberg trahissait Richelieu et s'attachait à Cinq-Mars ; d'autres, plus clairvoyants, supposaient que le maréchal essayait de pénétrer les secrets du grand écuyer pour le livrer au Cardinal. Plus tard, en effet, Schomberg joua ce rôle de Judas vis-à-vis de Cinq-Mars, mais seulement lorsqu'il le vit déjà perdu : il eût fait de même pour Richelieu si le grand écuyer eût triomphé; sa conduite en toute cette affaire fut odieuse.

Cinq-Mars travaillait surtout à s'attacher l'armée. Il répandait l'argent à pleines mains. « Il avait « envoyé trois cents pistoles à M. de Campis, lieute- « nant-colonel de son régiment, pour aider les offi- « ciers et soldats qui servaient au siège de Collioure. « Le bruit courut qu'il en avait distribué seize cents « au siège de Perpignan, mais il nia ce fait dans ses « interrogatoires » [1]. L'armée entière se partageait entre lui et le Cardinal. On donnait le nom de cardinalistes aux partisans de Richelieu. Ceux de Cinq-Mars, parmi lesquels on comptait vingt-deux officiers célèbres par leur bravoure et qu'il appelait « mes vingt-deux », prenaient celui de Royalistes ; Henry soutenant toujours que son seul but était la délivrance du roi, réduit à l'esclavage par le Cardinal.

« Qui sait ce qui serait arrivé si M. le Grand avait « pu se résoudre à s'ennuyer quelques heures » [2] ? Le roi devenait extrêmement froid pour le Cardinal,

1. P. Griffet.

2. Mém. d'Anne de Gonzague.



et Richelieu, dévoré d'inquiétude, effrayé par les rapports de ses confidents qui lui disaient que Cinq-Mars ne cherchait qu'une occasion favorable pour le faire poignarder, perdait peu à peu courage. « Le « roi demeura plusieurs jours sans envoyer prendre « de ses nouvelles. Il se crut perdu et le bruit se « répandit dans tout le royaume qu'il allait être « chassé »[1]. Ses fidèles ne savaient comment le rassurer. Jamais il ne fut plus convaincu que Cinq-Mars en voulait à sa vie, et cependant jamais le grand écuyer ne fut plus éloigné de cette pensée. Richelieu témoigna une telle frayeur que le duc d'Enghien lui offrit carrément de tuer M. le Grand. « Le marquis de Pienne le sut et le dit à Ruvigny, « qui conseilla à M. le Grand de le dire au roi. Il dit « le lendemain à Ruvigny : « Le Roy m'a dit : « Prends de mes gardes! cher amy: » — Ruvigny, « le regardant entre deux yeux, lui dit — Eh! « pourquoi n'en avez-vous pas pris? Vous ne dites « pas vray! » — Le jeune homme rougit. « Au « moins, ajouta Ruvigny, allez chez M. le Duc « accompagné de trois ou quatre de vos amis pour « luy faire voir que vous n'avez point de peur. » Il y « fut. M. le Duc jouait. On le reçut fort bien et l'on « causa fort gaiment : Ruvigny l'y accompagna »[2]. Les amis du jeune favori le surveillaient de près de leur côté, car on savait que Richelieu se débarrassait aisément de ceux qui le gênaient. Remarquons en passant l'attitude du duc d'Enghien, qui soupait chez Cinq-Mars[3] quelques jours avant, et s'offrait néanmoins à le tuer pour l'amour du cardinal.

1. P. Griffet.

2. Tallemant.

3. Lettre du duc d'Enghien au prince de Condé. *Hist. des princes de Condé*, Duc d'Aumale.

Pour rassurer l'Éminence, le maréchal de la Mothe s'avança à trente lieues de Perpignan, sous prétexte d'empêcher l'ennemi de secourir la ville, et il manda au Cardinal que, s'il y avait le moindre danger pour lui « il viendrait l'enlever à la porte du logis du roi. » Richelieu lui fit répondre qu'il admirait son adresse et le priait de rester où il était, sans s'avancer davantage. « M. le Grand qui avait plus d'esprit que « de cervelle, se douta du dessein du Maréchal et en « avertit le Roi [1]. »

La plus grande frayeur de Richelieu était que Cinq-Mars, profitant de l'état de santé du pauvre roi, que ce pénible voyage avait rendu très malade, ne parvînt à le remmener à Saint-Germain ou à Fontainebleau. Le Cardinal savait bien qu'il ne pourrait pas les suivre et il tremblait de les voir partir, car c'eût été sa disgrâce définitive. Il était dans un tel état de faiblesse et de souffrance que tous les événements prenaient pour lui des proportions formidables. Il ne devait jamais pardonner à Cinq-Mars les défaillances humiliantes qu'il lui causait, et il allait prendre bientôt une terrible revanche.

Fontrailles, de son côté, se tourmentait presque autant que Richelieu. Dans son entrevue à Carcassonne avec M. de Thou, il avait acquis la certitude que bien des confidences dangereuses avaient été faites, et avait été stupéfié de le voir au courant de son voyage d'Espagne. Gaston, en effet, avait désiré qu'on ne mît pas M. de Thou dans le secret « parce « qu'il avait une telle quantité de parents et d'amis « qu'il lui serait presqu'impossible de ne pas leur « laisser soupçonner quelque chose. » Fontrailles lui demanda qui l'avait si bien instruit, et de Thou

1. Tallemant.



déclara très franchement « que c'était la reine, qui elle-même le savait de Monsieur. » Fontrailles s'étonna de plus en plus, car il ne croyait pas Anne d'Autriche si engagée dans la cabale. De Thou ajouta que beaucoup d'autres que lui étaient au courant. Fontrailles et d'Aubijoux furent alors désolés du voyage de Montmort vers Gaston, car cette combinaison leur faisait perdre quinze jours, et maintenant que l'affaire était divulguée il s'agissait surtout d'aller vite ; d'Aubijoux s'en fût mieux tiré, mais, dit Fontrailles « cette faute fut commise sur ce que nous ne « pouvions nous imaginer que cela dût jamais être « décelé, à cause de l'importance de l'affaire [1]. »

En arrivant à Toulouse, les deux amis se croisèrent avec le Comte de Brion, premier écuyer de Monsieur, qui allait à la cour trouver Cinq-Mars. Brion, qui détestait l'abbé de la Rivière, parce qu'il le soupçonnait de trahir Monsieur, lequel avait en lui une confiance aveugle, allait prier M. le Grand d'écrire à Gaston pour obtenir le renvoi de ce douteux personnage. Il avait aussi le désir de s'assurer si la faveur de Cinq-Mars subsistait encore, car tout le monde disait que le roi ne l'aimait plus. A cet effet, Brion apportait au grand écuyer une lettre de Gaston, destinée au roi, et remplie de plaintes contre le Cardinal : Si Cinq-Mars remettait la lettre au roi, c'est qu'il était toujours favori et que tout allait bien; s'il ne la remettait pas (et Brion le croyait) il serait temps de prévenir Monsieur que le grand écuyer se flattait en se disant tout puissant, et de prendre des mesures en conséquence. Il devait avoir, pour couvrir ces négociations secrètes,

1. Mém. de Fontrailles.
2. Recueil d'Avenel.



une lettre officielle de Monsieur, informant le roi « que le mauvais état de sa santé l'empêchait de « venir se réjouir avec lui des bons succès de Cata- « logne », c'est-à-dire de la prise de Collioure, qui venait d'avoir lieu. Richelieu fut informé de l'arrivée de Brion et d'une partie de sa mission, car il dicta au roi la réponse à envoyer à Monsieur : « Sa « Majesté, dit-il, aura agréable, s'il lui plaist, de « traiter assez indifféremment M. de Brion, de le « renvoyer le plus tôt qu'il se pourra, et de luy « commander de dire à Monsieur qu'il pense à se « guérir puisqu'il est malade, sans tesmoigner qu'il « désire qu'il vienne, ou qu'il ne s'en soucie pas. « J'envoie à S. M. la réponse qu'elle doit faire à la « lettre de Monsieur quoique je ne l'ay pas vue [1]. » Il est curieux de voir comment Richelieu dictait au roi ses moindres paroles, malgré son éloignement et la faveur de son adversaire ; et le roi, qui venait de le déchirer à belles dents avec Cinq-Mars, obéissait docilement, et n'eût pas dit un mot de plus que n'en écrivait le Cardinal : conduite perpétuellement hésitante, qui causa la mort de bien des gens. Richelieu écrivit de son côté à Monsieur « le remerciant « de la part qu'il lui donne dans la gloire des succès « dont il félicite le roi [1]. »

Cinq-Mars remit-il au roi la lettre dans laquelle Gaston se plaignait de l'Éminence ? Nous ne savons ; mais beaucoup de gens pensaient, comme Brion, que sa faveur diminuait. Lorsque de Thou était parti de Paris, il était allé voir son parent le Comte de Brienne qui avait fait tous ses efforts pour le détacher de Cinq-Mars « lui disant que le Roi, bien loin

1. Recueil d'Avenel.



« d'avoir toujours la même amitié pour lui, l'avait « en aversion et ne le pouvait plus souffrir. » Il ne put persuader de Thou. « Sur ce que je m'aperçus, « dit-il, que mes raisons ne pouvaient vaincre son « opiniâtreté, je me mis à genoux pour le conjurer « d'ajouter plus de foi à mes paroles, et je lui prédis « enfin que son attachement pour le grand écuyer le « perdrait infailliblement [1]. » Tout fut inutile, l'affection de M. de Thou pour Cinq-Mars l'emporta toujours, ainsi que son dévouement à la Reine. Quelque temps après, il écrivit à Brienne, le priant de demander à Anne d'Autriche des blancs signés d'elle pour faire des lettres aux principaux officiers. Brienne, choqué de la demande, n'en parla pas d'abord à la Reine, mais ayant réfléchi qu'un autre tenterait peut-être cette démarche, il se décida à tout dire : « Je n'eus pas sitôt ouvert la bouche sur cette « proposition à Sa Majesté, dit-il, qu'elle me parut « y consentir. Je lui dis alors : « Gardez-vous bien « Madame, de confier un écrit de cette nature à « qui que ce puisse être, quand même ce serait « à moi ; car, quoique je ne me sente pas capable « d'en abuser, il pourrait tomber en telles mains « que vous auriez sujet de vous en repentir [2]. » Malgré les sages conseils de cet homme dévoué, de Thou répondit à l'appel de Cinq-Mars ; il arriva le 19 avril à Narbonne et il partit avec lui pour le siège de Perpignan.

Richelieu avait alors auprès de Louis XIII un officier estimé de tous, que Cinq-Mars désirait vivement s'attacher : c'était Fabert. C'était peut-être le seul

1. Mém. de Brienne.
2. Mém. de Brienne.

officier des gardes françaises auquel il n'eût pas encore parlé. « Il en avait cherché l'occasion sans la « trouver : enfin elle se présenta d'elle-même. « Fabert était de l'escorte du roi avec sa compagnie « dans le voyage de Perpignan. » Dans une halte, Cinq-Mars s'approcha de lui et lui demanda « s'il « voulait se délasser l'esprit en jouant au petit « palet » voulant ainsi le séparer de l'escorte pour causer avec lui. Fabert accepta la partie et mit pied à terre. On ne sait pas au juste ce que lui dit Cinq-Mars, mais « il est moralement sûr qu'il avait déve- « loppé à Fabert tous les ressorts de la conjuration, « et lui avait fait part du traité avec l'Espagne [1]. » A ces confidences, Fabert fit cette sévère et loyale réponse : « J'ai pour maxime d'entrer dans les inté- « rêts de mes amis et jamais dans leurs passions. « Quiconque me méprise au point d'exiger de moi « quelque chose contre mon honneur et ma cons- « cience, me dispense par une pareille insulte des « égards et de la considération que je lui dois [2]. » Et, laissant là Cinq-Mars consterné, il alla rejoindre de Thou, qu'il voyait à quelques pas « et le détourna « de son chemin pour s'asseoir sur le bord d'un « ruisseau, auprès duquel ils s'entretinrent. » S'adressant à de Thou, Fabert « lui fit sentir qu'il savait « bien des choses et le pria de ne rien lui dire qu'il « fût obligé de découvrir. Mais, vous n'avez, lui dit « l'autre, aucune récompense ! Vous avez acheté « votre compagnie aux gardes ! — Et vous, répondit « Fabert, n'avez-vous point de honte d'être comme « le suivant d'un jeune homme qui ne fait que sortir

1. P. Barre. *Histoire de Fabert.*
2. Tallemant.

« de page! Vous êtes dans un plus mauvais pas que « vous ne pensez [1]. » — Et, comme Brienne, il le supplia de quitter Cinq-Mars. « De Thou, plus sage « ou plus dissimulé que le grand écuyer, sans lui « dire jusqu'à quel point il s'était engagé, se con- « tenta de lui répondre qu'il était résolu de se reti- « rer en Italie [2] », et qu'il partirait sitôt qu'il serait guéri d'un grave mal de gorge qui ne pouvait être bien traité que par les chirurgiens du roi.

Pauvre de Thou! toutes ces belles résolutions se fussent envolées au premier regard suppliant de Cinq-Mars! M. le Grand le logeait chez lui à Perpignan, l'avait à toute heure, et s'appuyait sur cette tendresse de frère aîné pour supporter ses inquiétudes et ses chagrins. Il en avait besoin, car sa vie redevenait bien difficile et bien pénible. L'humeur fantasque du roi, encore aigrie par la maladie, ne lui permettait plus de rien espérer. Il voyait bien qu'il courait à sa perte. Bientôt de Thou ne lui suffit plus, et il voulut les conseils de Fontrailles. Il lui écrivit de revenir, mais le marquis s'excusa, ne se souciant pas d'aller se jeter dans les griffes de l'Éminence. Cinq-Mars insista, et finit par le prier d'aller trouver Monsieur pour en finir enfin, ajoutant que le Roi était mourant et que, quelque hâte que Fontrailles pût mettre, il ne le trouverait pas en vie. Le marquis partit cette fois et fut reçu à Perpignan par de Thou, qui lui dit qu'en effet le Roi avait été très mal. Fontrailles reprocha à Cinq-Mars « de l'avoir « ainsi fait venir à fausses enseignes [3] », mais Henry

1. Tallemant.
2. *Id.*
3. Mém. de Fontrailles.

lui répondit que le temps pressait, et qu'il fallait absolument aller trouver Monsieur, dont il ne recevait pas de nouvelles.

Fontrailles consentit, mais arrangea avec Cinq-Mars auparavant une histoire de duel destinée à lui fermer la cour complétement, afin qu'on n'eût plus de prétexte pour l'y faire revenir. « Je ferai, lui dit-il, appeler mon beau-frère, M. d'Espenan, avec qui je « suis mal, par Châteaugay, que vous ferez arrê-« ter [1]. » Comme cette action devait fortement irriter Richelieu, Fontrailles ne pourrait plus revenir à la cour sans être arrêté ; ainsi Cinq-Mars n'aurait plus la possibilité de le rappeler. Tout fut fait ainsi qu'il l'avait désiré, et il s'en alla à Chambord, pour voir Monsieur.

Gaston, tout tranquillement, attendait la mort du Cardinal, et ne songeait pas plus aux conséquences du traité d'Espagne que s'il n'y eût pris aucune part. Fontrailles lui fit comprendre le danger qu'il courait, et lui dit qu'il ne fallait plus se faire illusion ; que Cinq-Mars « estoit tout à fait ruiné dans l'esprit « du roi »; que Richelieu n'était pas près de mourir, et qu'il fallait « pourvoir à sa sûreté et à celle de ceux qui l'avaient servi. » Gaston trouva qu'il avait raison et avoua qu'il serait déjà parti pour Sedan s'il n'avait espéré la mort du Cardinal. Quant à « ceux qui l'avaient servi » il ne s'en occupait guère! C'était bien le dernier de ses soucis : il avait prouvé, au temps de Chalais, ce dont il était capable, et en

1. Mém. de Chavagnac. Châteaugay est le nom sous lequel Chavagnac désigne François de Laizer, lieutenant-colonel du régiment d'Effiat, aide-de-camp de Gaston d'Orléans, tué à Gravelines en 1644.



vérité il fallait une foi robuste pour compter sur lui. Cinq-Mars allait bientôt savoir, par une cruelle expérience, ce que faisait ce fils de France pour ceux qui se dévouaient à sa cause.

On envoya d'Aubijoux au duc de Bouillon pour chercher les ordres permettant d'entrer dans Sedan, et Gaston promit que lorsqu'il serait de retour, lui, Monsieur, se retirerait à Sedan dès que Cinq-Mars lui dirait qu'il en était temps : que, du reste, il lui écrirait à ce sujet. Fontrailles et Brion [1] convinrent ensemble « d'une hostellerie à Moulins où un homme « de confiance se tiendrait toujours pour recevoir « celui que M. le Grand enverrait. » Après avoir pris tous ces arrangements, Fontrailles jugea indispensable de revoir Cinq-Mars une dernière fois, et revint à la Cour, malgré le danger qu'il courait. Il y trouva tout en plus mauvais état que jamais. Les affaires de Cinq-Mars, déjà compromises depuis quelque temps, achevaient de s'embrouiller. Louis XIII était retombé malade au commencement du mois de mai, et il faisait au grand écuyer une vie infernale. Il se plaisait maintenant à dire devant lui autant de bien du Cardinal qu'autrefois il en avait dit de mal. Après la bataille d'Honnecourt, perdue par le maréchal de Guiche dans de telles conditions qu'on prétendit qu'il avait reçu de Richelieu l'ordre de se laisser battre, on eût pu supposer que le roi serait irrité contre le Cardinal : ce fut le contraire qui arriva, et il lui revint tout à fait. Cinq-Mars sans cesse en butte aux attaques des uns et des autres, comprit qu'il ne devait plus songer qu'à se retirer à Sedan le plus tôt possible, mais il s'y prit trop tard.

1. Mém. de Fontrailles.



Depuis l'arrivée à Perpignan, il était en guerre ouverte avec la Meilleraye, qui lui en voulait mortellement d'avoir obtenu la nomination de Schomberg à l'armée de Roussillon, où il avait compté commander seul. Les deux beaux-frères, qui se détestaient, se querellaient sans cesse ; ils eurent un jour une verte discussion devant le roi, qui fit sentir à son favori qu'il commençait à se lasser de lui : « Cinq-« Mars se brouilla avec le Roy par sa faute et ce ne « fut que quinze jours avant qu'il fust arresté. Ce « fut dans une conversation où il contesta sur la « guerre avec le mareschal de la Meilleraye. Le Roy « luy dit que c'était bien à luy qui n'avoit jamais « rien vu, à disputer contre un homme qui faisoit la « guerre depuis si longtemps. — Sire, dit-il, quand « on a du sens et de la lumière, on sait les choses « sans les avoir vues ! — Quoi que Ruvigny luy pût « dire, il négligea de se remettre bien avec le roi [1]. »

Cette discussion eut lieu dans les derniers jours d'avril, et Richelieu en reçut l'avis par un billet de des Noyers : « J'arrivay icy hier 28, écrit le secré-« taire d'État, où je trouvay que les brouillards des « Pyrénées étaient descendus jusque sur la Cour. « Pleust à Dieu que le soleil de qui les clartés en ont « dissipé tant d'autres fust en estat de se monstrer « seulement, il feroist bientost renaistre le serein [2]. » Le Cardinal, qui avait grand besoin de la Meilleraye, et craignait de le voir disgracier au moment le plus critique du siège de Perpignan, répondit immédiatement : « S'il est vray qu'il y ait eu quelque chose à « démêler entre M. le Grand et M. de la Meilleraye,

1. Tallemant.
2. Recueil d'Avenel.

« comme il en est venu icy quelque bruit, faictes « que cela se raccommode par l'authorité du roy afin « que tout marche en bonne intelligence [1]. » Richelieu avait tort de s'inquiéter, car Cinq-Mars se chargeait de gâter ses affaires lui-même. A mesure que ses espérances s'évanouissaient, il perdait la tête, et commettait faute sur faute ; il cherchait à s'étourdir et menait une vie insensée. Une autre scène, encore plus grave, eut lieu entre lui et Fabert, et cette fois Louis XIII, outré de l'aplomb du grand écuyer, éclata, et passa toutes les bornes à son tour. Cinq-Mars en voulait à Fabert, qui, non-seulement avait repoussé ses avances, mais avait nettement répondu à Louis XIII. « Je tiens pour les Cardina- « listes, Sire, car le parti du Cardinal est le vôtre [2]. » Mais écoutons Tallemant.

« Voicy comment on découvrit que le Roy n'aimait « plus M. le Grand. Un jour, en présence du roy, on « discuta de fortifications et de sièges. M. le Grand « disputa longtemps contre Fabert qui en savoit un « peu plus que luy. Le Roy lui dit : M. le Grand, « vous avez tort, vous qui n'avez jamais rien vu, de « vouloir l'emporter sur un homme d'expérience » et ensuite dit assez de choses à M. le Grand sur sa présomption, puis s'assit. M. le Grand, enragé, lui alla dire sottement : « Votre Majesté se seroit bien « passée de me dire ce qu'Elle m'a dit ! Alors le Roy « s'emporta tout à fait. M. le Grand sort, et, en s'en « allant, il dit tout bas à Fabert : « Je vous remer- « cie, M. Fabert ! » comme l'accusant de tout cela. « Le Roy voulut savoir ce que c'étoit, Fabert ne le

1. Recueil d'Avenel.
2. P. Barre.

« vouloit jamais dire. Il vous menace, peut-être? dit « le Roy — « Sire, on ne fait point de menaces en « votre présence et ailleurs on ne le souffriroit « pas ! » — « Il faut vous dire tout ! M. Fabert ! il y « a six mois que je le vomis ! (ce sont les propres « paroles du roi). Mais pour faire croire le contraire « et qu'on pensât qu'il m'entretenoit encore, après « que tout le monde étoit retiré, il demeuroit une « heure et demie dans la garde robe à lire l'Arioste; « les deux premiers valets de garde robe étoient à « sa dévotion. Il n'y a pas d'homme plus perdu de « vices, ni si peu complaisant ! C'est le plus grand « ingrat du monde ! Il m'a fait attendre quelquefois « des heures entières dans mon carosse tandis qu'il « crapuloit !.. Un royaume ne suffirait pas à ses « dépenses !.. Il a, à l'heure que je vous parle, plus « de trois cents paires de bottes [1] ! »

On voit que Louis XIII, aussi bien que son favori, exagérait facilement quand il était en colère; car enfin, si Cinq-Mars était si insupportable, « si perdu de vices », pourquoi ne le renvoyait-il pas? N'était-il pas le maître? Pourquoi n'avait-il pas cédé aux instances du Cardinal, quand il l'avait prié de l'envoyer en Touraine? Fabert raconta tout cela au Cardinal à la grande stupéfaction de Chavigny « qui « ne pouvait croire ce qu'il entendait ». Richelieu « reprit courage et « voyant après cela que M. le « Grand faisait toujours bonne mine, conjectura « qu'il y avait quelque grande cabale qui le soute- « nait [2] ».

1. Tallemant. Un billet cité par M. P. Salin prouve que Jean d'Effiat ne le cédait en rien à Henry sous le rapport du luxe dans la chaussure.

2. Tallemant.

Ç'avait été la première manifestation publique du dégoût du roi, mais il durait déjà depuis quelque temps. Il évitait maintenant de se trouver seul avec Cinq-Mars « dans la crainte qu'il ne continuàt de le « presser sur l'éloignement du Cardinal, qu'il ne « voulait pas lui accorder ». Un jour, Louis XIII, s'étant retiré dans sa chambre pour lire, défendit à l'huissier de laisser entrer personne. Cinq-Mars arriva peu après, et l'huissier lui ouvrit, ne pouvant s'imaginer qu'il fût compris dans la défense. Le roi fit semblant de dormir, si bien qu'Henry dut s'en aller. Le lendemain, nouvelle défense, concernant M. le Grand aussi bien que les autres. Quand il vint, accompagné de sa suite d'officiers et de courtisans, l'huissier entr'ouvrit la porte et lui dit tout bas les ordres reçus. Cinq-Mars, surpris, pria l'huissier de le laisser entrer dans le petit passage qui conduisait chez le roi, lui disant que sa brouille serait bientôt arrangée et qu'il saurait reconnaître sa complaisance. L'huissier, craignant de le fàcher, céda. Le jeune homme s'assit sur un tabouret dans l'antichambre, et y resta une heure, laissant croire à tous qu'il était chez le roi.

Il sauva ainsi les apparences plusieurs fois : « mais le roi, qui n'avait pas les mêmes raisons de « dissimuler, laissoit quelquefois éclater les senti- « ments de mépris et d'indignation qu'il avait pour « lui » [1] et la cour commençait à s'apercevoir de leurs dissentiments. Voilà ce que Cinq-Mars était devenu; voilà ce qu'en avaient fait le roi, le Cardinal et Marie de Gonzague. Nous aimons mieux, nous l'avouons, le jeune homme violent et sincère que

1. P. Griffet.



l'abbé de Beaumont avait trouvé en larmes dans sa chambre de Saint-Germain, que ce courtisan souple, parfaitement maître de lui. Sous ce calme pourtant se dissimulaient de poignantes inquiétudes. Mais il s'illusionnait encore : ayant déjà essuyé bien des orages, après lesquels il lui avait suffi de reparaître auprès du roi, avec son doux visage et ses allures d'enfant gâté, pour reconquérir ses privilèges. Il essaya, après cette grande scène, de se remettre bien avec Louis XIII par l'entremise de de Noyers, mais celui-ci fit la sourde oreille et les choses restèrent dans le même état. « Il y a eu un grand jour, « écrivait le secrétaire d'État au Cardinal, la froi- « deur et l'aversion a duré six jours, et la chaleur « n'est pas revenue » [1]. Tout était fini, en effet, et Louis XIII n'aimait plus le grand écuyer.

Alors Cinq-Mars, au désespoir, n'osa plus envisager l'avenir. Il se jeta à corps perdu dans des désordres effrénés qui ne lui laissaient plus le temps de penser : sa conduite devint plus mauvaise que jamais : « M. le Grand va de pis en pis, et mesme le roi « commence à se lasser de lui » [2] écrivait le duc d'Enghien à son père. Il voyait l'abime ouvert devant lui, et y courait en fermant les yeux ; il vivait à Narbonne et à Perpignan comme un soldat débauché. Ruvigny et de Thou ne pouvaient plus le retenir ; c'était un véritable affolement.

Pendant qu'il achevait ainsi de se perdre, Richelieu préparait son plan d'attaque, avec sa lucidité d'esprit ordinaire. Il savait déjà (et ceci donnerait raison à Rochefort) que Cinq-Mars, Gaston et Bouil-

1. Recueil d'Avenel.
2. *Histoire des princes de Condé*. Duc d'Aumale.

lon conspiraient contre lui, car il l'écrivit au Comte d'Estrades, en le priant de lui acquérir l'appui du prince d'Orange, oncle du duc de Bouillon. Mais il n'avait pas la preuve qui lui était nécessaire pour convaincre le roi (et peut-être le confondre). Il se tourmentait beaucoup de l'intimité de Schomberg et de Cinq-Mars et manda le 25 mai, à Chavigny et de Moyers : de parler au Roi pour qu'il fit enfin cesser les bruits qui circulaient de la disgrâce du Cardinal : d'obtenir de lui l'éloignement de MM. de Thou et de Chavagnac, et enfin « de dire franchement à « M. de Schomberg, sur les civilités qu'il leur fera, « qu'estant tel qu'il le dict, il le doit desclarer « ouvertement sans demeurer amphibie en l'opinion « de tout le monde » [1].

La conduite équivoque du maréchal embarrassait beaucoup la cour. « Les plus habiles courtisans sont réduits à attendre l'avenir pour juger ce que c'est que cette intrigue [2] » écrivait Arnauld, le 21 mai. La veille, le duc d'Enghien demandait à son père quelle conduite il devait tenir vis-à-vis du maréchal. « M. de « Schomberg, écrivait-il, s'est si mal comporté envers « M. de la Meilleraye que cela a fort despleu à M. le « Cardinal et il me l'a tesmoigné. C'est un homme « qui se détruira de lui-même, il n'y a qu'à le lais- « ser faire. Le Roy mesme lui fait mille affronts [3]. » Schomberg allait bientôt rajuster ses affaires par sa trahison envers Cinq-Mars.

Il se conduisit d'une façon indigne; et sa manière d'agir fut telle que lorsque le traité fut découvert

1. Recueil d'Avenel. Lettre du 25 mai 1642.
2. (Bibl. Nat. Béthune 9273, fol. 111).
3. *Histoire des Princes de Condé*. Duc d'Aumale.

par Richelieu, ce fut lui qu'on accusa de l'avoir livré. Il n'en était rien cependant. Il attendit que le grand écuyer fût perdu pour l'accabler, bien sûr alors de ne rien risquer dans l'affaire. Quand il le vit emprisonné, mis en jugement, abandonné du roi, il vint alors joindre son témoignage à ceux qui allaient faire tomber sa tête; se servant contre Cinq-Mars des secrets qu'il en avait obtenu en lui faisant mille protestations de dévouement et de fidélité. Ceux qui blâment de Thou d'avoir gardé le silence approuveront Schomberg. Peut-être le maréchal eût-il cru manquer à son devoir en ne révélant pas les secrets qu'il tenait du grand écuyer. De Thou, conscience pour le moins aussi délicate, cœur plus chaud, préféra mourir : il ne put se résoudre à trahir un ami malheureux et coupable. L'histoire ne peut juger ces faits, qui sont exclusivement du domaine de l'âme, dans ce qu'elle a de plus intime et de plus difficile à analyser. Cependant nous aimons mieux la façon dont M. de Thou comprit son devoir, que celle dont Schomberg crut accomplir le sien : se sacrifier comme il le fit aura toujours plus de grandeur que de sacrifier ceux qui ont eu confiance en vous, comme le maréchal le fit pour Cinq-Mars. Et si l'historien de Gassion [1] dit vrai, Schomberg était tout aussi instruit que de Thou, et aussi mécontent de l'Eminence. On ne peut même pas alléguer, en faveur de Schomberg, son désir d'empêcher les mauvais effets du traité d'Espagne, puisqu'il ne parla que lorsque tout fut découvert : son seul mobile fut donc la peur d'être compromis et de partager le sort de M. de Thou : La main de Marie de Hautefort, qu'il épousa peu de

1. L'abbé de Pure.

temps après, fut peut-être la récompense de cette trahison.

Le cardinal partit de Narbonne « après s'être fait « dire par ses médecins que l'air de la mer lui était « si contraire qu'il ne guérirait pas s'il ne s'en « éloignait davantage [1]. » Il alla à Béziers (où la Meilleraye vint le voir), « fit mine de venir à Pézenas et « tout d'un coup » s'en vint à Agde. « Pour plus « de sûreté, il se mit sur le lac pour aller à Taras- « con, disant que le branle de la litière lui faisait « mal [2]. » Il était obligé, en effet, de voyager dans une grande litière que ses gardes portaient sur leurs épaules. « Il doit demain s'embarquer pour aller à « Saint-Privas attendre M. de Chavigny, qui est allé « à la Court parler au Roy sur l'affaire de M. le « Grand : on ne sçait comme cela se passera » écrivait le duc d'Enghien le 4 juin 1642. » Et il ajoutait : « On a peur que le Roy, poussé par M. le Grand, ne « veuille entreprendre quelque chose après que « M. de Chavigny luy aura parlé ou bien on veut « faire quelque chose à M. le Grand. La marche de « M. le Cardinal si précipitée est pour avancer tou- « jours vers Paris, car on a peur que M. le Grand « n'emmène le roi plus tost que nous y soyions [3]. » Richelieu venait enfin de recevoir la preuve tant désirée : il avait la copie du traité d'Espagne, et Cinq-Mars était perdu. On ne sait pas, encore aujourd'hui, qui avait livré cette pièce au Cardinal : « On dit « qu'un courrier, qui ne l'avait point trouvé à Nar- « bonne, arriva avec un paquet du maréchal de

1. Tallemant.
2. Tallemant.
3. *Hist. des Princes de Condé.* Duc d'Aumale.

« Brézé, vice-roi de Catalogne, qui en quatre lignes, « lui mandait qu'une barque ayant échoué à la côte, « on y avait trouvé le traité de M. le Grand ou plus « tost le traité de M. d'Orléans avec l'Espagne, et « qu'il le lui envoyait. Voilà le bruit qu'on fit courir, « mais ce n'est pas la vérité, et ceux qui l'ont cru « sont de facile croyance [1]. »

Le savant Avenel a pris ceci comme point de départ pour suivre une piste intéressante, et a signalé le rôle qu'un certain Pujols, employé aux affaires d'Espagne, avait pu jouer dans cette découverte. Ce Pujols, que le maréchal de Brézé appelle « nostre confident à Madrid » avait vers ce moment envoyé plusieurs dépêches, qui avaient passé par les Pays-Bas et la Picardie pour revenir en Languedoc « voie « détournée, mais moins suspecte à Pujols, dont on « interceptait quelquefois la correspondance [2] ». Cette version, assez vraisemblable, s'appuierait sur le témoignage de M. de Termes ; cependant voici ce que dit l'annotateur anonyme de ses Mémoires : « Quoique je sois persuadé que Sertorius (M. de « Termes) n'a pas dit légèrement que le traité de « M. de Cinq-Mars avec l'Espagne fût envoyé au « Cardinal par un homme du conseil qui en était « pensionnaire, je me souviens cependant que M. de « Fabert me dit en 1659, en parlant de cette affaire : « Je voudrais pouvoir vous nommer celui qui a donné « le traité de Cinq-Mars au Cardinal de Richelieu. « Mais je ne pourrai vous satisfaire que deux per- « sonnes ne soient mortes. » Quelque temps après « arriva la mort de M. le duc d'Orléans. Fabert me

1. Tallemant.
2. Avenel.

« dit dans une autre occasion : « Il ne reste plus « qu'une personne à mourir, puis je pourrai vous « dire qui a donné le traité. Je crois que la personne « dont M. de Fabert entendait parler était la reine « Anne d'Autriche [1] ».

Tallemant partage cette opinion : « Fabert, dit-il, « dit que le feu Roy l'avait su, et qu'il n'y avait plus « que la reine, M. d'Orléans, M. le Cardinal Mazarin « et lui qui le sussent ; mais qu'il se gardera bien « de le dire. Un jour quelqu'un demanda à M. le « Prince par quelle invention on avait découvert ce « traité. M. le Prince dit quelque chose tout bas à « cet homme. Voiture, qui avait vu cela, dit à M. de « Chavigny : « Vous faites tant le fin de ce grand « secret et cependant M. le Prince l'a dit à un tel. « M. le Prince ne le sait pas ! dit Chavigny, puis, « quand il le saurait, il n'oserait le dire ». De là « Voiture conjecturait que cela venait de la Reine, « et que, pour preuve de cela, on remarquait qu'a- « près avoir parlé longtemps de lui ôter ses enfants, « on cessa tout d'un coup d'en parler [2] ». Ce secret devait être bien terrible, car personne ne l'a jamais divulgué. Beaucoup de personnes furent désignées comme ayant livré les conjurés : Schomberg d'abord, M. de Béthune, qui se défendit avec énergie, l'abbé de la Rivière, et même la duchesse de Chevreuse, qui aurait, disait-on, envoyé le traité dans un paquet de dentelles, pour se venger du duc de Bouillon qu'elle n'aimait pas [3]. Mais les plus fortes présomptions sont contre la Reine. Brienne dit « que Mon- « sieur ne fut point trahi, comme on le publia, mais

1. *Histoire de Fabert*. P. Barre.
2. Tallemant.
3. Vittorio Siri.



« ce mystère fut découvert par une voie que l'on ne « devait pas craindre naturellement ». Parlant du « traité, Mme de Motteville dit « qu'il y en avait tant « de copies, que tous ceux qui étaient de ce grand « parti avaient peu de soin de cacher, qu'il était « impossible que celui contre lequel il était fait n'en « pût avoir une ». Mais la favorite d'Anne d'Autriche cherche avant tout à l'excuser, et la réserve de La Rochefoucauld n'est pas faite pour dissiper les soupçons : « Il vaut mieux, dit-il, s'attacher à « une opinion innocente, et croire que ce traité fut « trouvé dans la malle du courrier d'Espagne que « l'on ouvre presque toujours en passant à Paris ».

De quelque façon que le traité fût parvenu à Richelieu, il l'avait et allait s'en servir! Lorsque cette nouvelle arriva, « le Cardinal, à ce qu'a dit Charpentier, son premier secrétaire (qui peut avoir été « trompé comme un autre et qui a conté l'aventure « de la barque) fort surpris, commanda que tout le « monde se retirast, excepté Charpentier. — « Faites-« moi apporter un bouillon, je suis tout troublé! » « — Charpentier le va prendre à la porte de la « chambre qu'on ferme après au verrouil. Après le « Cardinal levant les mains au ciel, dit : « O Dieu! « il faut que tu aies bien du soing de ce royaume et « de ma personne! Lisez cela! dit-il à Charpentier, « et faites-en des copies. Aussitôt il envoie un exprès « à M. de Chavigny avec ordre de le venir trouver à « Tarascon, car il jugea à propos de passer le « Rhosne. Chavigny, chargé d'une copie du traité, va « trouver le Roy. Le Cardinal l'avait bien ins-« truit [1]. »

1. Tallemant.

Chavigny, dans un premier voyage, avait déjà préparé les voies; le duc d'Enghien écrivait le 4 juin : « M. de Chavigny est de retour et n'a point parlé au « Roi de M. le Grand, car il a trouvé les choses si « bien disposées qu'il n'a pas creu que cela fût « nécessaire. Premièrement, le Roy et M. le Grand « estoient mal ensemble. De plus le roy avait des « tendresses pour M. le Cardinal qui ne se peuvent « exprimer. » Et il terminait sa lettre en disant : « M. de Chavigny retourne demain à la cour : on « croit que c'est pour l'affaire du maréchal de Guiche [1]. » C'était pour obtenir l'arrestation de Cinq-Mars, et Richelieu écrivait à de Noyers : « Le sujet « du voyage de M. de Chavigny vous étonnera. Dieu assiste le roy par des découvertes merveilleuses [2]. »

Fontrailles était revenu nuitamment à Narbonne pour apporter à Cinq-Mars la lettre de Monsieur et lui faire part des arrangements pris. Quand il lui eut fait cette communication, Henry lui montra une lettre qu'il venait de recevoir de la princesse Marie; « elle luy mandoit en ces propres mots que son « affaire étoit sue aussi communément à Paris que « l'on savoit que la Seine passoit sous le Pont-« Neuf [3]. » Fontrailles, très effrayé, insista encore plus pour le faire partir sur le champ; Cinq-Mars parut d'abord consentir : « Je l'y avais une fois « résolu, dit Fontrailles, quand tout à coup il me « demanda si j'avais dit à Monsieur qu'il irait le « trouver si promptement? à quoy je répondis que

1. *Histoire des Princes de Condé*. Duc d'Aumale.

2. Recueil d'Avenel.

3. Il répondit à cette lettre un billet rassurant que la princesse Palatine a donné dans ses Mémoires « comme la dernière lettre que sa sœur ait reçue de Cinq-Mars. »



« non, parce qu'il ne m'en avait pas donné charge. » Cinq-Mars lui dit alors qu'il ne voulait pas se présenter à Monsieur comme un fugitif, et qu'il allait lui envoyer Montmort afin de convenir du jour où ils se retireraient ensemble à Sedan. Fontrailles, désolé, le supplia de partir et « de ne pas risquer sa vie sur « une bienséance. » Le grand écuyer refusa. Pendant qu'ils agitaient cette question, Chavigny arrivait à la cour.

Cinq-Mars était auprès du roi quand le Ministre entra. « En causant avec le roi et M. le Grand, Cha-« vigny tira le roi par la basque, ce qu'il avait « accoutumé de faire quand il avait quelque chose à « dire en particulier au Roy. Le Roy passa aussitôt « dans une autre chambre. M. le Grand voulait sui-« vre, Chavigny lui dit d'un ton d'authorité « Mon-« sieur le Grand, j'ay quelque chose à dire au roy. « L'autre, en vray jeune homme, les laissa ensem-« ble »[1]. Cinq-Mars sortit en effet, et alla retrouver Fontrailles. Le roi, de Noyers et Chavigny restèrent seuls. A la première ouverture que Chavigny fit à Louis XIII au sujet du traité d'Espagne, le roi se mit dans une colère furieuse contre lui et Moyers, disant que c'était une invention du Cardinal pour perdre Cinq-Mars. Richelieu avait prévu cette scène : » Le « roi vous dira d'abord que c'est une fausseté, mais « proposez-lui d'arrêter M. le Grand, et qu'après il « sera bien aisé de le délivrer si la chose est fausse, « mais que si une fois l'ennemi entre en Champagne, « il ne sera pas si aisé d'y remédier. » Les ministres eurent beaucoup de peine à vaincre la résistance du roi. Ils y parvinrent cependant, et lui arrachèrent

1. Tallemant.

l'ordre d'arrêter Cinq-Mars. Le 12 juin, à dix heures du matin, à la fin d'une longue conférence, les ministres purent écrire à Richelieu. « Toutes les « résolutions ont été prises conformément aux sen- « timents de Son Eminence et les dépêches s'en « feront ce soir sans faillir. S. M. approuve le « voyage de M. de Castelan en Piémont » [1] (Ce gentilhomme allait arrêter le duc de Bouillon à l'armée d'Italie).

Lorsque Fontrailles vit que l'entretien du roi et des Ministres se prolongeait, sans qu'on fit appeler M. le Grand, il jugea que tout était perdu : « Mon- « sieur ! dit-il à Cinq-Mars, il est temps de se reti- « rer ! » Le grand écuyer ne le voulut pas. Cette fois Fontrailles s'emporta : « Pour vous ! lui dit-il, « vous serez encore d'assez belle taille quand on « vous aura ôté la tête de dessus les épaules ! mais « en vérité, je suis trop petit pour cela ! » Et ne contenant plus son désespoir « il lui prophétisa avec « douleur qu'il ne le reverrait plus. » Plus tard, interrogé à ce sujet, Fontrailles nia avoir tenu ce propos, disant que lorsqu'il avait quitté Cinq-Mars dans ces conditions, il était plus près de pleurer que de faire de pareilles plaisanteries. Cependant tous les contemporains rapportent ces paroles. Fontrailles « se sauva en habit de capucin comme il était « allé faire le traité d'Espagne » [2]. Henry ne voulut rien entendre : ses amis eurent beau le supplier, il n'écouta personne. « M. le Grand fut averti, dit « Chavagnac, mais comme s'il eût perdu le juge- « ment, il fut souper le soir chez Beaumont, gouver-

1. Recueil d'Avenel.
2. Tallemant.

« neur de Saint-Germain ; je fus de la partie ; de là, « il fut se coucher à l'Archevêché, où il logeait avec « le roi ; et moi je me rendis chez moi où Villars « couchoit. » Le grand écuyer avait en effet quitté précipitamment ses amis, mais ne s'était pas couché comme ceux-ci le croyaient.

Le souper que lui offrait M. de Beaumont dut avoir lieu dans une auberge qui existe encore à Narbonne, et qu'on appelait « l'auberge des trois nourrices » à cause de trois cariatides qui en décoraient la façade (Elle est située dans une rue qui porte le même nom, et non loin de l'église Saint-Paul). Ce fut de là que Cinq-Mars, averti par un de ses amis que l'on voulait l'arrêter « sortit prompte-« ment pour aller prendre ses bottes à l'archevêché, « où il était logé auprès de l'appartement du roi. » Il monta ensuite à cheval, suivit de son valet de chambre, Belet, et courut aux portes de la ville, qu'il trouva fermées. Il se refugia alors, dit Chavagnac, « chez une Poudrière, qui lui avait la veille vendu sa fille, » et qui se nommait Burgos. Selon Tallemant, ce fut « chez un particulier dont la fille « était bien avec son valet de chambre, Belet, qui « l'y conduisit. » Suivant les traditions narbonnaises, la maison où il se cacha était celle d'un orfèvre, qui demeurait en face du jardin de l'archevêché [1]. Cinq-Mars, dans sa déposition, raconta ainsi les faits : étant à souper on vint le prévenir que le roi se retirait, ce qui l'obligea de partir immédiatement « sans flam-« beau ni domestiques » pour se trouver au coucher royal. Au moment où il atteignait l'Archevêché, un

1. Cette maison, qui existe encore, est occupée actuellement par le concierge de l'église des Pénitents bleus.



inconnu lui mit un billet dans la main. Surpris, il demanda ce que c'était : l'homme lui dit qu'il n'avait qu'à le lire. » Il l'ouvrit en entrant et il lut ces mots : « On en veut à votre personne. » Ne sachant au juste si on voulait l'arrêter ou l'assassiner, il sortit sur le champ et se refugia chez le sieur Siouzac [1] (ou plutôt chez sa femme, car il était absent). Si le récit de Cinq-Mars est vrai, s'il reçut réellement ce billet, qui le lui envoya ? Il n'y avait que le roi, Chavigny et de Noyers qui sussent la résolution prise. Etait-ce une ruse des ministres ? Peut-être, car Chavigny « fit entendre au roi que la fuite de « Cinq-Mars était une preuve évidente qu'il se sen- « tait coupable » puisqu'il s'était sauvé avant que l'ordre de l'arrêter fût donné au comte de Charost. Tandis que Cinq-Mars s'échappait et se cachait dans la maison de la rue du Tribunal, M. de Charost allait dans son appartement pour le chercher : ne l'y trouvant pas, il saisit ses papiers, et arrêta de Thou, d'Ozonville, officier qui était au duc de Bouillon, Chavagnac le père, et tous les serviteurs du grand écuyer : son chirurgien, ses deux valets de chambre, et son secrétaire, qui devait être ce fameux Charpy dont Tallemant nous a laissé un si plaisant portrait. Des Yveteaux, intendant de l'armée de Roussillon, vint ouvrir les cassettes de Cinq-Mars. « Un « valet de chambre lui dit qu'il y trouverait ce qu'il « n'y cherchait pas : c'étaient des lettres de sa « femme » [2]. Ceton, lieutenant de la garde écossaise, qui arrêta M. de Thou, lui laissa le temps et la liberté de brûler tous ses papiers.

1. P. Griffet.
2. Tallemant.

Cette perquisition faite, Charost revint dire au roi qu'on ne trouvait pas Cinq-Mars. On le chercha inutilement toute la nuit. Louis XIII ordonna que, dès qu'il ferait jour, Charost, avec le lieutenant de la ville, nommé Ricardelle, recommençât les recherches ; il enjoignit aux consuls de tenir les portes de la ville fermées et de visiter toutes les maisons sans en excepter une. Il semblerait, d'après le P. Griffet, que quelqu'un connaissait la retraite de Cinq-Mars, car à peine le roi eut-il donné cet ordre, que le jeune homme en fut prévenu : « A trois heures du « matin, un valet qu'il ne connaissait pas vint dans « la maison où il était, pour l'avertir de l'ordre que « le roi avait donné et des recherches que l'on faisait « dans toute la ville pour le trouver [1]. » Le grand écuyer, malgré ses craintes, ne crut pas devoir quitter son asile. Il avait envoyé son valet, en lui disant : « Va voir si par hasard il n'y aurait pas quelque « porte de la ville ouverte ? » Le valet négligea d'y « aller, parce qu'on était soigneux de les fermer de « bonne heure. Cependant regardez quel malheur : « il y en avait eu une ouverte toute la nuit pour « faire entrer le train du mareschal de la Meille- « raye [2]. » Le lendemain, quand le roi s'éveilla, on lui dit que les recherches étaient restées vaines. Il ordonna alors de publier à son de trompe une défense de cacher Cinq-Mars sous peine de la vie, et une promesse de récompense à qui le livrerait, et il partit pour Béziers, sans attendre le résultat des nouvelles perquisitions, en emmenant les prisonniers avec lui.

Les amis de Cinq-Mars étaient atterrés. « Nous

1. Quelques-uns prétendent que ce valet n'était autre que Molière ; mais rien ne vient justifier cette assertion.

2. Tallemant.



« étions encore au lit, dit Chavagnac, quand un « laquais de mon frère arriva avec des paquets pour « mon père, qui nous dit qu'il y avait quelque nou-« veauté dans la ville, puisqu'il y avait des corps de « garde dans toutes les rues. Villars et moi nous « levâmes en hâte pour aller chez mon Père lui ren-« dre les lettres, mais nous trouvâmes une troupe à « sa porte avec un exempt des gardes du corps qui « l'avait arrêté. Je demandai inutilement à lui par-« ler. » Bouleversé, le jeune gentilhomme prit avec lui Villars et Siougeat et courut chez Cinq-Mars « où « tous ses amis s'étaient assemblés, et où l'on crut, « jusques au roi même, qu'il s'était sauvé. » Le roi parti, l'Archevêque de Narbonne, Claude de Rébé, qui était tout dévoué à Richelieu, fit faire les proclamations, promettant dix mille écus à celui qui livrerait le grand écuyer. Le sieur Siouzac rentrait alors chez lui ; sa femme lui ayant dit « qu'un jeune gen-« tilhomme de bonne mine était venu se réfugier « chez elle et qu'elle n'avait pas eu le courage de le « renvoyer », il comprit que c'était Cinq-Mars, et ne voulut pas le garder plus longtemps. Il alla prévenir les consuls, qui arrivèrent vers les dix heures du matin, escortés d'une troupe de soldats, pour arrêter le fugitif. (on ne dit pas si le sieur Siouzac toucha les dix mille écus).

Cinq-Mars, brisé d'émotion et de fatigue, était couché, tout habillé, sur un lit dont les rideaux étaient fermés. Au bruit que firent les soldats en entrant dans la chambre « il se leva brusquement et se pré-« senta au lieutenant avec un air d'assurance et de « résolution qui inspirait la crainte et le respect. » Mais Ricardelle lui demanda froidement son épée de la part du roi, et l'arrêta. Cinq-Mars comprit qu'il

était perdu, et très calme « sans se troubler, demanda « en grâce qu'on ne le fit point marcher sans épée, « surtout n'ayant pas de manteau, afin de ne pas « paraître dans les rues comme un criminel. » On lui accorda ce qu'il demandait, et Ricardelle, le prenant par la main, le conduisit à l'Archevêché. Une seule pensée alors s'empara de l'esprit d'Henry : fuir! fuir à tout prix! Il savait ce qui l'attendait et il ne voulait pas mourir; « un astrologue maltais [1] lui « avait jadis prédit que s'il pouvait passer sa vingt-« deuxième année, il serait le plus heureux des hom-« mes » et il allait concentrer sur ce seul point : la fuite, toute sa force de volonté et toute sa superbe intelligence.

Chavagnac, Villars, Siougeat, Châteaugay, tous les fidèles amis du jeune homme se précipitèrent en toute hâte au devant de lui, mais, dit Chavagnac « comme il n'y avait qu'une rue à traverser, nous le « trouvâmes déjà arrivé à l'Archevêché [2]. Je montai « à l'appartement où on l'avait mis, où il me fut im-« possible de pénétrer, jusqu'à ce que, l'Archevêque « entrant, je me jetai à travers la porte. M. le Grand « m'ayant aperçu m'appela, on n'osa le lui refuser. « Après que l'Archevêque fut sorti et que nous fûmes « seuls, il remarqua sur mon visage l'inquiétude que « j'avais, il me dit pour me rassurer que ce ne serait « rien et que la prison de mon père ne devait pas « m'. larmer. Là-dessus on lui servit un grand repas « maigre, mais nous ne mangeâmes ni l'un ni l'au-« tre. Il se mit au lit aussitôt après le dîné et me dit « tout bas qu'il avait gagné quatre des gardes; il me

1. P. Barre. *Histoire de Fabert.*

2. La maison dont il s'agit n'est en effet séparée du jardin de l'Archevêché que par la rue du Tribunal.



« dit qu'il prierait l'Archevêque de trouver bon que
« je lui fisse apporter des œufs frais et que je me
« servisse de cette occasion pour lui faire savoir la
« situation où était ses amis ; mais sa précaution fut
« inutile, m'ayant été impossible de le revoir. Ceton,
« lieutenant des gardes, arriva avec quarante gardes
« pour le mener à la cour. » Jean Ceton, lieutenant des gardes écossaises, vieillard de soixante-six ans, était un officier rigide, esclave du devoir, dont la loyauté irréprochable était si bien reconnue que ses ennemis eux-mêmes le respectaient ; sous cet extérieur sévère il cachait un cœur tendre et compatissant, et s'efforça toujours, vis-à-vis de Cinq-Mars d'atténuer la rigueur des ordres qu'il recevait. Si quelques paroles consolantes adoucirent les derniers jours d'Henry d'Effiat, ce fut de cet austère soldat qu'elles lui vinrent. L'expiation allait commencer, si cruelle, si douloureuse, que malgré tout, on se sent pris de pitié pour le malheureux favori de Louis XIII, abandonné de tous et trahi d'abord par ceux qui l'avaient poussé à commettre ses fautes. Mais Cinq-Mars va se relever devant l'histoire pendant cette agonie terrible qui durera près de trois mois ; il va souffrir avec tant de courage, de grandeur d'âme et de résignation, que l'on sera presque tenté d'oublier ses fautes pour ne plus voir que ses douleurs. Pas un mot, pas une larme ne trahira son désespoir ; cet enfant léger, orgueilleux, hautain, va se métamorphoser de telle sorte, qu'après deux siècles son nom n'éveillera en nous « qu'un tendre souvenir d'admiration et de pitié [1] ». Les erreurs ont été grandes, mais la réparation sera plus grande encore : nous allons y assister maintenant jour par jour.

1. M. Bazin.



LE PROCÈS. — LA CAPTIVITÉ

Richelieu était plus inquiet que jamais, malgré la joie de son triomphe, car le roi, depuis l'arrestation de Cinq-Mars, était d'une tristesse mortelle. Le Cardinal essaya de détourner son attention en lui parlant des affaires extérieures, mais sans y réussir et de Noyers, qu'il avait laissé près de Louis XIII, se vit bientôt obligé de demander l'aide du marquis de Mortemart. Le 15, il écrivait de Marseillan : « Je « pense que l'on sera contraint de chercher le moyen « de faire parler au roi M. de M. (Mortemart) car il « lui revient d'estranges pensées en l'esprit. Il me « dict hier qu'il avait doubté si l'on n'aurait pas mis « un nom pour l'autre [1]. » Et le ministre confesse que tous ses efforts pour intéresser Louis XIII aux affaires d'Italie sont restés vains. « Le roy est tou- « jours dans une profonde resverie, » Il a dit deux « ou trois fois de suite : « Quel saut a fait M. le « Grand! » Vite, de Noyers a répondu : « Il est « vray : Sire : mais le plus grand saut que puisse « faire un sujet est celui de l'infidélité. Ce qui n'a « point fait d'effet. » Le chagrin du roi est tel que de Noyers demande au Cardinal d'envoyer Mazarin à la cour le plus tôt possible « car sa Majesté a besoing « de consolation et elle a le cœur fort serré. » En

1. Recueil d'Avenel.



réalité, l'ancienne tendresse se réveillait et Louis XIII souffrait cruellement en songeant à ce qui allait arriver. Il savait tant de choses qu'il ne pouvait pas dire ! Lui seul connaissait les réels dessous de l'affaire ; il savait combien il avait attisé la haine de Cinq-Mars contre le Cardinal, et sa conscience lui faisait de durs reproches. Richelieu, dans une Instruction datée du 27 juin, après avoir donné l'ordre d'arrêter Siougeat [1] « qu'on dit avoir des papiers « secrets » dit « qu'il faut représenter au roy qu'il « est très important de ne dire pas qu'il ait bruslé « tous les papiers » car Cinq-Mars croit qu'il ne l'a pas fait et s'inquiète. Donc le roi avait brûlé des lettres immédiatement après l'arrestation du favori. A quel mobile obéissait-il ? à la pitié pour celui qu'il avait tant aimé, ou à la peur d'être lui-même compromis dans l'affaire ? Qu'étaient ces papiers brûlés ? Peut-être les fameux billets où il s'engageait envers son favori à un secret absolu sur les confidences qu'il en recevait ! Dans l'état d'esprit où était Louis XIII, il eût, livré à lui-même, certainement pardonné à Cinq-Mars : « Le Roi avait eu d'abord dessein de le « sauver, et s'en était d'abord déclaré, disant que le « duc de Bouillon l'avait gâté, et que lui seul méri- « tait la mort [2]. » Pauvre roi ! Cette fois encore Richelieu allait, par une abominable tactique, réussir à changer en paroles de haine les cris de pitié qui jaillissaient de son cœur. Tous les moyens semblèrent bons pour arriver à ce résultat. La façon dont Riche-

1. Le cardinal écrit : Sioujac, Cioniac, Sioujeac, c'est Siougeat qu'il faut lire ; c'est le nom réel de Jean de Laizer, capitaine au régiment d'Effiat.

2. Recueil d'Avenel.

lieu se conduisit envers Louis XIII, épuisé par la maladie et par le chagrin, pour lui arracher sa victime, sera un éternel opprobre pour sa mémoire.

L'arrestation de Cinq-Mars fut un coup de foudre pour cette brillante société du Marais où il était adoré. La *Gazette* l'annonça le 21 juin, mais la nouvelle en avait été apportée dans la nuit du 17 au 18 par deux courriers, l'un du duc d'Enghien, l'autre du roi [2]. La princesse Marie ne put cacher son désespoir et tous ceux qui avaient suivi ce triste et discret roman partagèrent ses angoisses : « Elle fut avertie « que M. le Grand étoit arresté avant que personne « le fût à Paris ; la voilà bien embarrassée, car « M. le Grand avait une terrible quantité de ses let- « tres. Elle envoie prier Mlle de Rambouillet de la « venir voir, car elles étaient amies, elle luy conte « sa desconvenue, et la supplie de parler pour elle « à Mme d'Aiguillon. Dès le soir même, elle se rendit « de l'hôtel de Rambouillet au Palais Royal ou « Mme d'Aiguillon s'était retirée, sur quelques avis « qu'on la pourrait bien enlever au faubourg. Mme de « Rambouillet dit qu'elle n'a jamais rien vu de si « désolé. Mme d'Aiguillon la reçut le mieux du monde « et luy fit rendre ensuite toutes ses lettres [2]. » Outre la douleur sincère qu'elle éprouvait, la princesse avait une crainte mortelle d'être arrêtée, car il était facile de prouver qu'elle avait tout su, tout approuvé, sinon tout inspiré : de Thou n'était certes pas si coupable qu'elle. « Elle déclara à Mme d'Ai- « guillon que ce commerce de lettres avait été dans

1. Recueil d'Avenel.
2. Tallemant.

« la seule vue du mariage ; mais comme Cinq-Mars, « selon ce que la renommée publia, les avait brûlées « toutes, il se trouva qu'elle avait publié sans besoin « un secret qui n'était pas entièrement approuvé. » On répandit en effet le bruit que Cinq-Mars avait brûlé les lettres, pour dégager la princesse. En réalité, on les lui rendit. Peut-être Henry en avait-il brûlé quelques-unes, [1] mais il en restait encore « en « terrible quantité » et ces lettres, comme les larmes de Marie de Gonzague, prouvaient à quel point elle aimait celui qui allait mourir pour elle. Elle avait raison de pleurer, car elle seule était cause de ce qui venait d'arriver.

Quant à Mme d'Effiat, elle était mourante; le 29 juin, « les médecins désespéraient de sa vie et on « n'avait pas osé lui apprendre le malheur de son « fils » [2]. Ce qui n'empêchait pas Richelieu de donner des ordres pour l'envoyer loin de Paris : « Il est « du tout nécessaire d'envoyer Mme d'Effiat en ses « maisons de Touraine avec son fils l'abbé, en ayant « toujours usé ainsy en pareil cas » [3], écrivait-il vers le 28 juin. La malheureuse femme n'était cependant guère en état de secourir son fils. Quand elle sut enfin la vérité, elle écrivit au Cardinal une lettre

1. Lettre d'Henri Arnauld.

2. Recueil d'Avenel.

3. Lorsque M. de Choisy vint pour saisir ses papiers « même ceux qu'il avait dans ses poches » il le trouva se promenant à grands pas dans sa chambre, devant un grand feu où ses papiers achevaient de brûler. Cinq-Mars lui dit : « M. de Choisy, vous eussiez été bien fâché de trouver ce que « je viens de brûler. » En effet, Mme de Choisy servait d'intermédiaire entre lui et la princesse Marie, à l'insu de son mari. (Mém. de l'abbé de Choisy).

suppliante, à laquelle il répondit froidement « qu'il « accueillerait sa supplication si son fils n'était cou- « pable qu'envers luy, mais l'estant d'une infidélité « inimaginable envers le roy et d'un party qu'il a « formé pour troubler la prospérité de son règne, en « faveur des ennemis de cet estat, je ne puis en « façon quelconque me mesler de ses affaires selon « la prière que vous m'en faictes; je supplie Dieu « qu'i vous console et vous de me croire, etc. » 1. Il avait, autrefois, écrit en termes semblables à la mère de Chalais et à la princesse de Condé. La maréchale dut comprendre, en lisant cette lettre, qu'il ne lui restait plus qu'à prier pour l'âme de son pauvre enfant, condamné d'avance.

Cinq-Mars était alors entre les mains de Ceton; mais les quarante gardes parurent bientôt insuffisants au Cardinal qui le fit venir pour les renforcer, le régiment de Champagne, « et ainsi toute espé- « rance fut perdue de le secourir. Il ne lui fut pas « permis de voir personne; il eut seulement la liberté « de disposer de sa Maison. Il me pria par un billet « de prendre douze de ses chevaux, et un Page qu'il « aimait fort, que mon Père lui avait donné, dit « Chavagnac, et d'aller attendre chez mon Père de « ses nouvelles. » « Il voulut aussi que Chateau- « gay 2, son écuyer, frère de Siougeac, conduisit le « reste de son équipage à la Maison d'Effiat. » — On le fit, sous cette escorte, conduire à Montpellier, et on le mit en prison « où il souffrit tout ce qu'on a

1. Imprimée. Aubery. Mém. V, 455. Recueil de 1696, II, 40.

2. François de Laizer, seigneur de Châteaugay, lieut.-colonel du régiment d'Effiat.

« coutume de souffrir quand on est coupable et mal-« heureux » 1.

Mais il avait su se faire aimer, et dans sa détresse il lui restait encore quelques cœurs dévoués, prêts à tout entreprendre pour le sauver : Jean, son frère, qui partit en hâte avec l'abbé de Thou, pour aller supplier le roi, comme Chavigny l'écrit le 3 juillet, en ajoutant « que Sa Majesté a trouvé bon qu'on « envoyast au devant d'eux pour leur commander « de se retirer ». Ruvigny, qui répondait fièrement à M. de la Meilleraye « Je suis serviteur de M. le « Grand!... Je verrais le traité d'Espagne, que je « démentirais mes yeux ! » Campis, Prugues, les deux frères de Laizer, dont l'un, Siougeat, allait risquer sa liberté et sa vie pour sauver Cinq-Mars, avec un dévouement héroïque, et enfin, les Chavagnac père et fils, dont les allures causaient à Richelieu une telle épouvante « qu'il faisait monter le « Bivouac à M. le duc d'Anghien tous les soirs pour « n'être pas surpris » 2.

Cinq-Mars allait, dans cette prison de Montpellier, commencer sa douloureuse expiation. Le malheureux jeune homme, livré à lui-même, voyait la gravité de sa faute, et la regrettait amèrement, maintenant qu'il ne subissait plus les influences qui l'avaient conduit à la commettre. En entrant dans la citadelle, il dit tristement : « Ah ! faut-il mourir à vingt-deux « ans ! faut-il conspirer contre sa patrie d'aussi « bonne heure » ! Parole angoissée qui prouve que sa conscience était pour lui le plus sévère des juges. Une fois en prison, il se prépara courageusement à

1. Mme de Motteville.
2. Mém. de Chavagnac.

souffrir, et demanda des fôrces au suprême Consolateur : « S'estant mis totalement sous la direction « spirituelle du R. P. Robert, religieux récollet, ce « jeune seigneur en feust si fort consolé qu'il ne « pouvait pas trop discourir sur les vertus et riches « qualités qu'il voyait en luy [1] ». Le P. Robert, aumônier de la citadelle, commença l'œuvre d'apaisement que le P. Malavalette devait achever à Lyon. Il pansa les blessures de ce pauvre cœur et l'amena peu à peu à la résignation, tâche délicate et bien difficile ! On permit à Cinq-Mars de faire acheter des livres, mais on lui interdit de parler à personne ; lorsqu'il partit pour Lyon, il laissa ces livres « tant historiques que autres » aux religieux qui l'avaient consolé dans ses peines. M. de Thou et Chavagnac, envoyés à Tarascon sous la garde de Crombis, exempt de la garde écossaise « y furent resserrés fort étroite« ment » par l'ordre du Cardinal.

Dès le 4 juillet, Richelieu juge qu'il est temps de commencer le procès et fait demander M. de Chazé pour interroger les prisonniers, pour abréger, il prépare tout lui-même : « Quand M. de Chazé sera « arrivé, dit-il, je lui bailleray des mémoires ». En attendant, il donne ses ordres pour faire supprimer les promenades qu'on laisse faire à Cinq-Mars deux fois par jour : il ne faut lui laisser voir personne, car le prisonnier « reconnaît qu'il a eu de « mauvais desseins contre la personne de Richelieu, « mais qu'il n'en a point eu que le roi n'y ait con« senti ». Il est indispensable que ces paroles ne se répandent pas davantage, et les ministres « auront

1. *Notre-Dame de Montaigu, dite de la Citadelle, à Montpellier*, par L. Guiraud.



« beaucoup de peine à rapprivoiser l'esprit du Cardi-« nal, qui, sachant le consentement du roi, aura « toujours peur aux lieux où ce qu'on a voulu faire « pourrait être fait, tandis que ceux qui estoient « destinés à l'exécution seront présents [1] ». C'est-à-dire aussi longtemps que Tréville et ses officiers resteront près de Louis XIII. Richelieu, qui, plus tard, pour les besoins de sa cause, appellera Cinq-Mars « menteur et imposteur », ne songe pas un instant à douter de sa parole : il est convaincu que le jeune homme ne dit que la vérité, mais il ne veut pas que cette vérité soit sue. Il fait renvoyer six des personnes qui servent Cinq-Mars dans sa prison, et appelle de tous ses vœux l'arrivée « d'un bon commissaire » pour interroger M. le Grand. Il essayera d'abord les capacités de M. de Chazé en lui faisant interroger M. de Thou, mais il préfèrerait de beaucoup M. de Lauzon. Cependant, « si M. de Chazé est « habile, on pourrait, pour rendre l'affaire plus « authentique » lui adjoindre « le premier président « de Grenoble, qui est affidé ». Je le dis, ajoute le Cardinal, « parce qu'il faut de telles gens, estant « sûr entre nous trois, que le perfide dira beaucoup « de choses à taire [2] », et qu'il sera peut-être nécessaire que le procès soit fait par le parlement de Grenoble « à cause du duc de Bouillon qui pourra y « estre amené aysément ».

En s'occupant ainsi des grandes lignes, il n'oublie pas les détails : « Il sera bon, dit-il, que M. de Cha-« vigny die au roy que M. le Grand disoit que Fon-« trailles avoit dit un bon mot sur ses maladies :

1. Recueil d'Avenel. Lettre du 4 juillet 1642.
2. *Id.*

« sçavoir est : Il n'est pas encore assés mal », pour montrer à S. M. combien Cinq-Mars et ses amis « estoient mal intentionnez envers elle ». Et il termine en recommandant de hâter l'arrivée de M. de Chazé, car le temps presse.

Les ministres obéissent ponctuellement à ces injonctions, et Mortemart accepte la tâche infâme de verser goutte à goutte le poison dans le cœur du roi. Tous les courtisans de Richelieu, y compris le duc d'Enghien, joignent leurs efforts aux siens : pas un mot léger, pas une étourderie, vraie ou supposée, du malheureux favori n'est oubliée. Aussi de Noyers peut-il bientôt écrire « que S. M. est eschauffée plus « que jamais contre M. le Grand, car elle a sçu que « durant sa maladie, ce misérable, que M. le pré« sident nomme fort bien le perfide public » avait dit : « Il traisnera encore » tesmoignant du regret « ce que S. M. avait encore à vivre. Cela a extrême« ment picqué S. M. et elle m'a dit souvent depuis : « Le meschant ! il eût voulu que je fusse mort ! » La douleur qui se trahit dans cette parole du roi ne sert qu'à exciter l'ardeur des ministres ; on étreint son cœur sans pitié pour en extraire le peu de tendresse qui y reste encore, et l'on y parvient si bien qu'un jour, Louis XIII dit à de Noyers « qu'il croit que « M. le Grand eût été capable de se faire huguenot » ; un autre soir, à son coucher, il parle de Cinq-Mars « comme du plus grand scélérat et du plus grand « traistre qui ayt jamais esté. » Chavigny se hâte alors de lui dire que les nouvelles de l'étranger sont très alarmantes : que partout on croit Richelieu perdu et la France perdue avec lui ; bientôt Louis XIII en arrive à déchirer Cinq-Mars à son tour : Richelieu peut se rassurer. Chavigny lui écrit le 6 juillet

que le roi approuve toutes ses propositions : on « resserrera » M. le Grand et on lui ôtera ses gens. Du reste « Sa Majesté est maintenant si animée contre « le perfide public qu'il y aurait plus de peine à luy « faire user de douceur qu'à la porter à la rigueur. » En effet, le roi lui-même recommande au Cardinal de faire escorter Cinq-Mars par le régiment d'Enghien et non par celui de la Meilleraye, à cause de Ruvigny qui pourrait l'aider à se sauver. Il ajoute qu'il faut faire prendre Chavagnac, et surtout Siougeat « en quelque lieu qu'on le puisse trouver. » Bref, il commande la sévérité. Il est encore sous l'impression laissée par les discours de Mortemart « qui lui a parlé tout au long du coup qu'on avait « manqué à Lyon. » Il a si grand peur que Richelieu ne sache qu'il a consenti à cette entreprise qu'il « fait dire à Son Éminence qu'il croyait M. le Grand « assez détestable pour avoir eu une si horrible pen- « sée et qu'il se souvient qu'il avait à Lyon plus de « cinquante gentilshommes qui dépendaient de luy. » Et le roi ose ajouter, en parlant de Cinq-Mars « qu'un « si damnable dessein étoit seul capable de le porter « à l'extrémité contre luy et qu'il lui falloit faire « son procès jusqu'au bout [1]. » Il prend les devants et affirme qu'Henry « est le plus grand menteur du « monde. » Chavigny et Mortemart n'oublient rien pour « l'entretenir en belle humeur ». Bientôt il va se montrer aussi lâche que Gaston et donnera, dans le procès de son infortuné favori, ce spectacle sans précédent d'un roi de France déposant comme témoin contre un de ses sujets. « Il était dif-

1. Recueil d'Avenel.

« ficile d'abaisser davantage la Majesté royale [1]. »

Tandis que les ennemis de Cinq-Mars poursuivaient ainsi leur œuvre perverse, ses amis essayaient de le sauver. Une tentative d'évasion eut lieu dans les premiers jours de juillet et faillit réussir. Siougeat et Prugues [2] s'étaient chargés de tout organiser au dehors selon les désirs de Cinq-Mars qui trouvait moyen de leur écrire, malgré la surveillance qu'on exerçait sur lui. Il faisait passer ses billets par les fournisseurs qui allaient et venaient de la ville à la prison : « Son cordonnier, son blanchisseur et son « boulanger portaient les lettres, et les siens qui « étaient dans la citadelle les recevaient et les lui « donnaient. » Il avait projeté de sortir la nuit de sa chambre, avec l'aide de quelques-uns des gardes qu'il avait séduits, et de descendre dans le fossé tout du long d'un bastion : « Siougeac avait des coureurs « pour lui. » Le jeune homme qui se débattait contre sa destinée avec une énergie désespérée, avait réussi à organiser tout son plan sans que Ceton se doutàt de rien. Malheureusement, presqu'au dernier moment, ses lettres furent surprises et ses émissaires arrêtés. Richelieu, furieux, se hâta d'informer le roi, fit faire de rudes remontrances à Ceton, et donna l'ordre d'emprisonner ceux qui avaient aidé le prisonnier à correspondre avec ses amis. Il enjoignit à M. du Repaire, commandant de la citadelle, d'augmenter sa garnison de 50 hommes et de tripler ses sentinelles; et fit poursuivre Prugues et Siougeat. Le premier fut arrêté, mais le second s'échappa et se tint

1. H. Martin.

2. Cet officier avait autrefois servi sous les ordres de M. de Soissons.



prêt pour une nouvelle occasion. Richelieu eût vivement désiré que Cinq-Mars fût transféré dans une autre prison, mais la difficulté de le faire conduire sûrement l'arrêta : il se borna à faire changer tous les gardes suspects. Il songea même un instant à remplacer Ceton, afin d'avoir auprès de Cinq-Mars « quelqu'un qui soit vigilant, actif, et un peu rude « pour la garde de ce seigneur qui parfois crie, tem- « peste, et faict l'enragé, et d'autres fois s'adoucit, « selon la diversité de ses humeurs [1]. » Mais il dut vite renoncer à ce projet, ne trouvant nulle part une loyauté plus irréprochable que celle du vieil Écossais.

Naturellement, le Cardinal profite de cette circonstance pour effrayer encore plus le roi « dont « le principal entretien maintenant est de l'énormité « du crime des conjurés et des moyens de les con- « vaincre. » Bientôt Louis XIII en arrive à envoyer lui-même deux lettres qui peuvent servir à l'instruction ; et il déclare, en parlant de M. de Bouillon, « que Sedan vaut bien une abolition, mais que pour « M. le Grand, il ne lui pardonnera jamais. » Il témoigne une grande appréhension de voir Cinq-Mars s'échapper « et conjure Son Eminence d'y faire plus « grande garde que jamais. »

Le grand écuyer allait payer chèrement sa tentative d'évasion. On a déjà vu que le cardinal avait fait supprimer les courtes sorties, pendant lesquelles il pouvait, matin et soir, respirer un peu d'air pur. Après cette affaire, Cinq-Mars fut enfermé complètement, et avec la dernière rigueur ; les deux hommes qui l'avaient aidé « payèrent leur hardiesse de la

1. Recueil d'Avenel.

« corde [1]. Quant à lui, il fut mis dans un endroit où « à peine il voyait le jour, et il ne lui fut pas permis « de s'entretenir avec qui que ce fût [2]. » Les chaleurs intenses de l'été à Montpellier aggravèrent encore ces conditions. L'état de pénible contrainte où Cinq-Mars, gardé à vue nuit et jour, fut obligé de vivre, et cette dure réclusion dans une chambre sans air et sans lumière, ne tardèrent pas à produire leur effet : il tomba bientôt malade et le vieux Ceton, saisi de pitié, supplia presque en pleurant les envoyés du Cardinal d'adoucir la captivité du malheureux enfant. Les efforts du brave officier furent inutiles et cette émotion généreuse faillit lui devenir préjudiciable. Cinq-Mars passa deux mois dans cet état ; il arriva à Lyon, épuisé par des souffrances de toute sorte, et répondit tristement à Séguier : « J'ai peine « à croire, Monsieur, que cette détention ait été faite « pour mon bien ! » Sa santé, assez frêle du reste, était ruinée. Mais dans sa misère, il conservait sa superbe endurance : pas une plainte ne sortait de ses lèvres.

Le 22 juillet, commence pour lui le long supplice des interrogatoires, et Richelieu lui envoie des commissaires. Fidèle à la parole donnée à MM. d'Orléans et de Bouillon « de ne rien dire qui ne soit concerté », il nie tout absolument « depuis un bout jusqu'à l'autre. » Il nie avoir écrit et reçu des lettres ; il nie avoir jamais porté un autre couteau à son épée « qu'un ordinaire pour couper du pain » ; il nie avoir eu des relations avec M. de Bouillon « enfin il « nie tout » et Richelieu est très mécontent. Cepen-

1. Ils s'appelaient Rodes et Carpentier.
2. Vittario Siri.

dant, il réfléchit que « ce qu'il y a de bon, c'est que « M. le Grand n'ayant rien dit contre Monsieur, il « ne lui sçaurait plus donner de reproches valables [1]. » Ainsi la fidélité de Cinq-Mars envers Gaston ne servira qu'à le perdre, car le duc a déjà vendu sa tête pour sauver la sienne, et en a dit assez long pour qu'on veuille le payer de ses lâchetés en rejetant ses fautes sur le grand écuyer, victime désignée d'avance. Le cardinal est néanmoins très ennuyé, car il ne peut obtenir de Ceton une obéissance complète; le vieillard se refuse absolument à répéter les paroles qui peuvent échapper à Cinq-Mars dans les tristesses de sa prison, et le console au lieu de l'accabler. Richelieu lui fait commander la sévérité par le roi lui-même, car il faut à tout prix briser la volonté du jeune homme, en lui faisant sentir toute la douleur de sa situation. Il écrit le 29 juillet : « M. le premier président de Grenoble m'ayant rapporté au retour de son voyage de Montpellier que « Ceton lui avait parlé avec grande tendresse de « M. le Grand et mesme les larmes aux yeux, nous « estimasmes qu'il était bien à propos que M. le Cardinal Mazarin et M. de la Vrillière fissent un « voyage à Montpellier pour connoistre le fond de « cette affaire [2]. » Pauvre vieux Ceton : il eût sans hésiter brûlé la cervelle à son prisonnier plutôt que de le laisser fuir, du moment que le roi lui en avait donné la garde, mais il ne pouvait le traiter durement : un sourire de Cinq-Mars le désarmait.

Mazarin et la Vrillière vont à Montpellier et s'informent; à leur retour ils rapportent au Cardinal

1. Recueil d'Avenel.
2. Recueil d'Avenel.

« que la tendresse de Ceton pour M. le Grand est « très véritable » qu'il se laisse séduire par le prisonnier « qui, estant beaucoup plus fin que lui, l'en-« geolle », et lui persuade que le roi ne l'a mis là que pour le punir pendant quelque temps, mais qu'il sera bientôt délivré. « En outre, Ceton, qui sait beau-« coup de choses, ne veut rien dire, et il a mesme « déclaré franchement qu'il avait prié Cinq-Mars de « ne rien lui dire, parce qu'il serait obligé de tout « répéter au roi. » Enfin, il commet des imprudences ; il a demandé à son prisonnier : Mais que direz-vous « si vous voyez que Monsieur ait fait une belle décla-« ration de tout ce qui s'est passé? Que direz-vous « contre lui ? » Ce qui est bien le discours le plus « préjudiciable qu'on pouvoit faire. » Très fier, le vieil officier reçoit fort mal les observations « il se « rend aysément mécontent. » Il a dit à ces Messieurs : « Si M. le Grand était assuré de sa liberté « et de sa charge, je crois qu'il parlerait : si vous « voulez que je lui propose ces conditions, je crois « qu'il parlera. » Richelieu, instruit de tout cela, conclut que si les preuves fournies par Gaston ou par M. de Beaufort « ou par ceux de la maison du roy », sont suffisantes pour faire condamner les accusés, on pourra laisser Ceton près de Cinq-Mars, « mais que s'il y a quelque chose à désirer aux preu-« ves, qu'il soit besoin de fortifier par ce que dira « l'accusé » il sera nécessaire de faire remplacer Ceton par un gardien plus maniable, qui rapportera tout ce qu'il entendra (et au besoin tout ce qu'il n'entendra pas). Il faut attendre seulement que Cinq-Mars soit à Pierre-Encise, à Lyon, car l'officier écossais est seul capable de l'y conduire sûrement. En attendant, il faut hâter l'instruction, et Richelieu

s'occupe de tout, prépare et prévoit tout. Il sait ce que, par ses ordres, on fait souffrir à Cinq-Mars : il suppose que le jeune homme, ayant besoin de consolation, désirera communier le jour de l'Assomption ; il envoie des instructions à Chavigny et à de Noyers : « Le roy se souviendra, s'il lui plaist, dit-il, que « MM. de Loustre et de Lamont voulaient que le « prestre qui disoit la messe à M. de Vendosme pro-« nonçât l'évangile haut, de peur de dire autre chose « au lieu, et que, quand il luy donnoit la communion, « ils luy regardoient soigneusement aux mains de « peur qu'il ne luy donnast quelque billet sous l'hos-« tie. Je croy qu'on se peut passer d'estre méfiant à « ce point, mais il ne le faut guère moins estre » 1. Ne dirait-on pas, en vérité, que Richelieu a honte de ce qu'il vient de dire ? Cependant il n'a pas écrit ces lignes pour rien ! Remarquons en passant, que tandis qu'il juge nécessaire d'envoyer des ordres pour donner la communion à Cinq-Mars, il fait répandre partout que le grand écuyer est un impie, qui se rit des choses les plus saintes, et dicte au roi la lettre suivante (qui contient la condamnation de Louis XIII encore plus que celle du favori) : lettre envoyée aux généraux, aux parlements et aux corporations des villes :

« Advis de par le roy sur les déportements de « M. de Cinq-Mars.

« De par le roy. Nos amés et féaux, le notable et « visible changement qui a paru depuis un an en la « conduite du sieur de Cinq-Mars notre grand écuyer « nous fit résoudre aussitôt que nous nous en aper-

1. Recueil d'Avenel.



« çûmes de soigneusement prendre garde à ses
« actions et à ses paroles, pour pénétrer et décou-
« vrir quelle en pouvait être la cause. Pour cet
« effect, nous résolûmes de le laisser agir et parler
« avec nous avec plus de liberté qu'auparavant. Par
« ce moyen, nous descouvrîmes qu'agissant selon son
« génie, il prenoit un extrême plaisir à ravaler
« tous les bons succez qui nous arrivoient, relever
« les mauvais et publier les nouvelles qui nous
« étaient désavantageuses. Nous découvrîmes qu'une
« de ses principales fins était de blâmer les actions
« de notre cousin le Cardinal duc de Richelieu, quoi-
« que ses services et ses conseils aient toujours été
« accompagnés de bénédictions et de louer hardi-
« ment celles du Comte Duc d'Olivarès, bien que sa
« conduite ait toujours été très malheureuse.

« Nous découvrimes qu'il était favorable à tous
« ceux qui étaient en notre disgrâce et contraire à tous
« ceux qui nous servaient le mieux. Il improuvoit
« continuellement ce que nous faisions de plus utile
« pour nostre Estat, ce dont il nous rendit un nota-
« ble témoignage en la promotion des sieurs de Gué-
« briant et de la Motte aux charges de Maréchaux
« de France, laquelle lui fut insupportable. Il entre-
« tenait une intelligence très-particulière avec quel-
« ques-uns de la religion prétendue réformée dont le
« principal était Chavagnac, mauvais esprit nourry
« dans les factions. Il parloit d'ordinaire des choses
« les plus saintes avec une grande impiété, si bien
« qu'il était aisé de voir que Dieu n'étoit pas dans
« son cœur. Son imprudence, la légèreté de sa lan-
« gue, les divers courriers qu'il envoyait de toutes
« parts et les pratiques ouvertes qu'il faisoit dans
« notre armée, nous ayant donné sujet d'entrer en

« soupçon de luy, l'intérêt de notre Estat, qui nous
« a toujours esté plus cher que notre vie, nous
« obligea à nous assurer de sa personne et de celle
« de quelques-uns de ses complices. Notre résolution
« ne fut pas plutôt exécutée que par la bouche des
« uns et des autres, nous n'ayons eu connaissance
« que le dérèglement de ce mauvais esprit l'avoit
« porté à former un party en nostre Estat ; que le
« duc de Bouillon devait donner entrée aux estran-
« ger en ce royaume par Sedan, que notre très cher
« frère le duc d'Orléans devait marcher à la teste,
« et que ce misérable esprit se devoit retirer avec
« eux, s'il ne pouvoit mieux servir ce party et ruiner
« nostre cousin le cardinal duc de Richelieu en
« demeurant auprès de nous ».

« Nous apprîmes que le roy d'Espagne devoit four-
« nir à ce party douze mille hommes de pied et cinq
« mille chevaux. Qu'il lui devait donner quatre cent
« mille escus pour faire des levées en France, qu'il
« donnait à nostre Frère six vingt mille escus de
« pension et au duc de Bouillon et au sieur de Cinq-
« Mars notre grand escuyer, à chacun quarante mille
« escus et qu'en outre il devait munir la place de
« Sedan et en payer la garnison. Cette connaissance
« nous fit résoudre de faire arrester le duc de Bouil-
« lon [1] et d'avoir tellement l'œil aux déportements
« de nostre frère le duc d'Orléans qu'il ne nous pût
« faire le mal qu'il avoit projeté. Dieu bénit telle-
« ment nos résolutions que le duc de Bouillon fut
« trouvé caché dans du foin où s'étoit mis pour pou-
« voir ensuite se retirer dans le Milanais. Au même

1. Voir plus loin l'arrestation de M. de Bouillon.

« temps notre dit frère le duc d'Orléans pressé par « sa conscience et par le mauvais succès de ses « desseins, nous envoya l'abbé de la Rivière pour « nous dire en général qu'il avoit failly et avoit « besoin de notre Grâce, sans spécifier particulière- « ment en quoy. Nous respondîmes que bien qu'il « dût être las de nous offenser, et d'agir contre lui- « même, agissant contre nous et contre l'Etat, nous « ne voulions pas nous lasser d'user de notre clé- « mence envers lui ; et qu'en cette considération « nous désirions qu'il nous donnât une entière et « sincère confession de sa faute, une déclaration « particulière de ses complices, et de tous les des- « seins et projets qui avaient été faits, auquel cas il « recevrait des effets de notre bonté ».

« Nous aurons l'œil à sa conduite et agirons avec « lui selon que le bien de notre Estat le requerra, « sans toutefois nous séparer du bon naturel dont il « a toujours reçu des preuves. L'importance de cette « affaire nous oblige de vous en donner advis pour « vous convier de rendre grâces à Dieu de l'assis- « tance qu'il lui plaist nous départir, pour garantir « ce royaume des mauvais desseins qui se font, tant « au dedans qu'au dehors, pour en troubler la pros- « périté.

« Au reste, les expériences que nous avons faites « de votre fidélité en différentes occasions, fait que « nous sommes très assurés que si elle était capable « d'accroissement vous la redoubleriez en ces ren- « contres, où la malice de ces mauvais esprits fait « voir que nos bonnes intentions ont besoin d'être « secondées. Cependant nous vous assurons qu'il n'y « a rien que nous ne voulions faire pour votre avan- « tage en toutes rencontres. Donné à Fontainebleau

« le sixième d'août 1642. Signé : Louis et plus bas :
« de Loménie. »

Cette lettre fut envoyée partout, et quelques jours après, le 15 août, le Cardinal annonçait son départ pour Lyon, où allait se dénouer le drame. Il écrivait : « J'emmènerai M. de Thou avec moy et ferai « partir cinq ou six jours après M. le Grand avec la « cavalerie qui a amené M. de Bouillon d'Italie, avec « toutes les précautions requises pour une seureté « entière. » Il partit le 17, et quelques jours après, Cinq-Mars, sous la conduite de M. d'Arzilliers, se mettait en route à son tour. La tradition, qui place Cinq-Mars et de Thou dans une barque remorquée sur le Rhône par le bateau du cardinal, est complètement fausse. Richelieu ne revit plus jamais le grand écuyer, et Cinq-Mars ne se retrouva avec M. de Thou que le jour du supplice, au moment de leur douloureuse confrontation. Le 20 août, le Cardinal écrit : « M. le Grand a dit à M. Ceton, s'il eust « tant soit peu continué à estre bien avec le roi, « qu'il eust fait sauter M. le Cardinal Mazariny. « M. d'Arzilliers arrive aujourd'huy à Beaucaire « pour aller quérir M. le Grand. M. de la Vrillière « ira avec lui à Montpellier pour le faire partir et « tout ira avec seureté. J'emmène M. de Thou avec « moi afin que tout arrive à Lyon en même « temps 1. »

Mais Richelieu, en dépit de ses précautions, devait avoir encore une terrible alerte. Cinq-Mars, désespéré, allait une seconde fois tenter d'échapper à ses geôliers ; un des officiers qui le gardaient, l'enseigne

1. Recueil d'Avenel.

de la citadelle de Montpellier, M. de la Bonaudière, s'était laissé toucher par ses supplications ardentes et avait consenti à préparer sa fuite. Le sort de Rodes et de Carpentier ne l'avait pas effrayé : malgré qu'il jouàt sa vie en sauvant Cinq-Mars, il avait obéi à l'invincible impulsion d'une pitié immense; (Il devait payer ce généreux mouvement de la perte de sa liberté et de son grade). Toutes les mesures avaient été prises pour assurer le succès de cette difficile entreprise. Malheureusement, Cinq-Mars, très affaibli par la rigoureuse détention à laquelle on l'avait soumis et par le manque d'air et d'exercice, était dans les plus mauvaises conditions pour accomplir le périlleux trajet qu'il avait à parcourir. « La « Bonaudière le fit passer par une fenêtre bàtie « à pierre sèche qui estoit dans l'antichambre où ce « seigneur estoit détenu, qui, estant sur le couvert, « marcha jusques au bout où il y avoit une chemi-« née qui le couvroit. Il n'avoit qu'à se pendre des « mains sur le bord des tuiles, qui estoient bàties à « chaux et à sable, si bien que depuis ses pieds jus-« ques au perron où il devoit se laisser aller, il n'y « avoit tout au plus que cinq à six pans. Il n'avoit « après qu'à descendre neuf ou dix marches, traver-« ser ensuite un chemin de douze à quinze pas pour « gagner le bastion, au parapet duquel était attachée « une échelle de corde faite avec de gros nœuds pour « reposer ses pieds et ses mains [1]; de sorte que s'il « eût eu l'assurance de faire cela, il était sauvé, ce « qu'il auroit pu faire d'autant plus facilement qu'on « avait gagné la sentinelle qui estoit la seule qui

1. Delort. *Mémoires inédits sur Montpellier*.

« pouvoit le découvrir, mais ce qui devoit l'obliger à « exécuter plus promptement ce qu'il avoit à faire. » — Cette expédition, peut-être faisable pour un homme bien portant, rompu aux exercices physiques, et en possession de son sang-froid, était au-dessus des forces du malheureux Cinq-Mars. Il avait bien réussi à gagner le toit en passant par la fenêtre, mais alors il avait été aperçu par l'aumônier de la citadelle, le Père Robert. « Ayant vu courir quelqu'un sur le toit « de son quartier, et craignant avec juste sujet que « ce ne fût celuy qui y causoit toute l'alarme [1] », le Père courut au quartier du gouverneur pour l'avertir. Pendant ce temps, le garde qui en rentrant, avait trouvé la chambre vide, donnait l'éveil de son côté. En entendant le bruit et les cris d'appel de ceux qu'on venait de lancer à sa poursuite, Cinq-Mars fut saisi d'une de ces angoisses qui brisent les membres, et se sentit incapable de faire un pas de plus. Au lieu de se laisser tomber du toit sur le perron, il se blottit contre la cheminée, et resta là, comme une pauvre bête traquée, sans bouger, sans plus essayer d'échapper à ses persécuteurs. Tous les quartiers s'illuminaient, les religieux récollets paraissaient aux fenêtres avec des flambeaux et dirigeaient les recherches. Elles ne furent pas longues, et l'infortuné fut bientôt découvert ; on le fit descendre, et « il fut ren« fermé plus étroitement encore. » Se figure-t-on cette chasse sur les toits, dans l'obscurité, et cette affreuse rentrée en cage ! Bien des larmes durent cette nuit-là tremper l'oreiller du prisonnier. Cette tentative devait être la dernière ; Henry était brisé : il savait maintenant qu'il était bien perdu, car il

1. Notre-Dame de Montaigu, dite de la Citadelle. L. Guiraud.



n'avait plus la force de se sauver, quand il l'eût voulu; le chagrin et les inquiétudes avaient fait leur œuvre. Le jeune homme ne songea plus qu'à se préparer intérieurement au suprême sacrifice, et le fit avec une résignation touchante, obéissant aux volontés les plus pénibles avec une douceur sereine qui remplit ses juges de stupeur et d'admiration.

LE PROCÈS. — MM. D'ORLÉANS ET DE BOUILLON

En lisant le traité, Richelieu avait acquis la certitude que Cinq-Mars n'avait été que l'instrument du duc d'Orléans, et il ne songea plus qu'à convaincre le roi de la complicité de son frère. Il lui fallut beaucoup de prudence, Gaston pouvant, au moindre soupçon, s'enfuir en Espagne et lui causer les plus grands embarras. Il lui fit donc écrire par Louis XIII (sans faire une seule allusion au grand écuyer), que le roi le nommait au commandement de l'armée de Champagne ; puis, dans un second billet, daté du 13 juin au soir, Louis XIII lui disait simplement qu'il venait de faire arrêter Cinq-Mars : « Les insolences extraor-
« dinaires qu'il a commises en mon endroit, disait-
« il, m'ont contraint à en user de la sorte. Je m'as-
« sure que vous approuverez que je châtie ainsi ceux
« qui perdent le respect qu'ils nous doivent. Je vous ai
« voulu donner cet avis aussitôt et à notre prochaine
« entrevue, je vous dirai toutes les particularités. »
Gaston pouvait croire ainsi que M. le Grand était puni seulement pour avoir manqué de respect au roi, auquel il parlait souvent trop librement : cependant il s'inquiéta et écrivit à Chavigny, sous prétexte de demander des nouvelles du Cardinal, mais en réalité pour s'informer de ce qui se passait : « Je ne
« luy ay point écrit, disait-il, ne sachant en quels
« termes je le devais faire, à cause de tous les bruits

« qui courent, dont je ne sais pas la vérité. » Il priait Chavigny d'assurer Richelieu de son affection, et deux jours après, le 17, il envoyait au Cardinal la lettre suivante, véritable chef-d'œuvre de platitude :

« Mon cousin, le roy mon seigneur m'a fait l'hon-« neur de m'escrire quel a été enfin l'effect de la « conduitte de ce mesconnaissant M. le Grand. C'est « l'homme du monde le plus coupable de vous avoir « déplu, après tant d'obligations. Les grâces qu'il « recevait de Sa Majesté m'ont toujours fait garder « de luy et de tous ses artifices, et vous avez bien « veu, je m'asseure, que si je l'ai considéré, ce n'a « été que jusqu'aux autels. Aussi est-ce pour vous, « mon cousin, que je conserve mon estime et mon « amitié tout entière. » Et il faisait au roi, par l'entremise du Cardinal, mille remerciements pour sa nomination à l'armée de Champagne, nomination qui stupéfiait tout le monde et sous laquelle on pressentait un mystère.

Il ne put conserver longtemps cette attitude, et bientôt Chavigny lui annonça que sa complicité était découverte. Alors la frayeur le prit, et bien vite il supplia le secrétaire d'Etat de lui venir en aide : « Il « me faut tirer de la peine où je suis, écrivait-il à « Chavigny, vous l'avez déjà fait deux fois auprès de « Son Eminence. Je vous jure que ce sera la der-« nière fois que je vous donnerai de pareils emplois. » Et il lui faisait, ainsi qu'à Mazarin, les plus belles promesses, s'ils consentaient à intercéder pour lui. Il chargea son confident, l'abbé de la Rivière, de porter ces lettres aux ministres et de les supplier de vive-voix. Cet abbé, douteux personnage dont on disait « qu'il était le plus fameux, le plus riche et le « mieux récompensé de tous les traîtres du royaume

« et qu'il devait savoir mieux que personne ce que « valait son maître après l'avoir vendu tant de fois », partit pour aller trouver Louis XIII à Montfrin. Richelieu, averti de son départ de Moulins, et pressentant le sujet de son voyage, envoya à Chavigny de minutieuses instructions sur la conduite que le roi devrait tenir vis-à-vis de l'envoyé de Monsieur. Il écrivait : « Ou M. de la Rivière vient avec un simple « compliment et une confession de faute déguisée, ou « il vient avec charge de découvrir une partie de ce « qui s'est fait. » Richelieu traçait la marche à suivre dans chacun de ces deux cas, mais ajoutait : « que quelque instance que la Rivière fasse d'avoir « promesse d'un pardon général sans obligation de « découvrir ce qui s'était passé » il ne fallait pas le lui accorder, mais au contraire bien faire comprendre à Monsieur qu'une confession sincère était le seul moyen de se tirer d'affaire personnellement. Le roi devrait répondre : « Ceux qui ont donné de mau« vais conseils à mon frère ne doivent rien attendre « de moi que la rigueur de la justice. Pour mon « frère, s'il me descouvre ce qu'il a faict, sans réserve, « il recevra des effects de ma bonté comme il en a « desja reçu par le passé. » De plus, le roi devrait exiger de la Rivière « qu'il mette par escrit tout ce « qu'il luy a dict. Ensuite de quoy Sa Majesté y fera « mettre sa réponse. » Richelieu connaissait bien Gaston, et savait qu'il n'hésiterait pas à livrer Cinq-Mars et Bouillon pour se tirer d'embarras.

Il revit enfin le roi le 28 juin, pour la première fois depuis la chute du grand écuyer. Ils étaient tous deux si faibles et si malades qu'on fut obligé de dresser un petit lit pour Louis XIII à côté de celui du Cardinal. Ils pleurèrent beaucoup en se revoyant et

au cours de cet entretien, qui n'eut pour témoins que Chavigny et de Noyers. Que se dirent-ils? Les uns prétendent que Richelieu fit au roi des reproches sanglants pour avoir soutenu Cinq-Mars contre lui; d'autres au contraire disent, que bien trop adroit pour se plaindre, et sachant que Louis s'attendait à des récriminations, il se borna à le remercier de n'avoir pas ajouté foi aux calomnies que ses ennemis avaient inventées pour le perdre; le roi aurait alors, dans sa joie de ne pas avoir à se justifier, déchiré lui-même le grand écuyer et raconté au Cardinal tout ce que Cinq-Mars lui avait confié.

Quoiqu'il en soit, ils se quittèrent bons amis, du moins en apparence, et le roi écrivit le lendemain cet affectueux billet au ministre redevenu tout puissant : « Je ne me trouve jamais que bien de vous « voir. Je me porte beaucoup mieux depuis hier et « ensuite de la prise de M. de Bouillon qui est un coup « de partie. J'espère qu'avec l'aide de Dieu tout ira « bien. » Le lendemain, l'abbé de la Rivière arrivait.

Il alla d'abord trouver le Cardinal, lui disant que Monsieur était résolu à lui dire, à lui Richelieu, tout ce qu'il savait. Le ministre, très réservé, répondit « qu'il ne pouvait voir Son Altesse Royale tant « qu'elle ne serait pas rentrée dans les bonnes « grâces du roi », qu'il fallait d'abord s'adresser à Sa Majesté; « qu'au reste il pouvait l'assurer que le « roi ne pardonnerait jamais à son frère s'il ne com- « mençait par déclarer, sans aucun déguisement, « tout ce qui s'était passé dans cette affaire. » L'abbé de la Rivière alla donc chez le roi; mais Louis XIII, fort des instructions reçues, lui fit l'accueil le plus sévère et l'interrompit dès les premiers mots en disant : « Ne me parlez pas de la fidélité de mon

« frère ! On sait assez qu'il n'en a point ! et qu'il « n'en a jamais eu pour moi ! » La Rivière essaya de lui répéter ce qu'il avait dit au Cardinal, alors Louis XIII « parla en maître », « aussi bien et aussi fortement qu'on pouvait le désirer ». Cependant, lorsque la Rivière (qui dans cette circonstance prouva qu'il valait mieux que sa réputation), fit des difficultés pour mettre par écrit tout ce qu'il venait de dire, sous prétexte que ce serait outrepasser ses pouvoirs, Monsieur ne lui ayant pas donné d'ordres là-dessus, « le roi, qui n'avait pas eu de leçon sur « cet article, fut entièrement déconcerté. » L'abbé aurait peut-être pu se soustraire à cette nécessité sans Richelieu, qui prévoyant sa résistance, écrivit à Chavigny : « que si la Rivière refusait de donner « ses propositions par écrit, il fallait l'y contraindre, « parce qu'il ne pouvait avoir aucune bonne raison « pour justifier son refus. » Chavigny répliqua donc à la Rivière que son devoir était d'obéir au roi, et que, s'il s'obstinait davantage, on allait le mettre en prison. Le pauvre abbé « eut si grand peur qu'on « l'arrestât, qu'il lui prit presque une défaillance et « ensuite une espèce de choléra-morbus dont il a « esté guary en lui rassurant l'esprit [1]. » Chavigny rendit compte immédiatement à Richelieu de tout « ce qui s'était passé et ajouta : « En parlant à M. de « la Rivière, je l'ai fait tomber insensiblement dans « le dessein de proposer à Monsieur qu'il confesse « ingénuement toutes les choses par un escrit qu'il « envoyera au Roy pour, après avoir veu Sa Majesté, « s'en aller pendant un temps hors du royaume. » Et il priait le Cardinal « de faire savoir à ses créa- « tures si Venise n'est pas le meilleur lieu où puisse

1. Recueil d'Avenel.

« aller Monsieur, et quelle somme on peut lui accor-
« der par an. »

Chavigny joignit à cette lettre la réponse que le roi avait écrite pour mettre au bas de la déclaration de la Rivière, et dans laquelle Louis XIII disait « que « si son frère lui envoyait par écrit toutes les cho- « ses dans lesquelles il s'était engagé, et s'il décla- « rait franchement tout ce qu'il savait, sans rien « réserver, il recevrait des effects de sa bonté ». Richelieu relut le tout avant de l'envoyer. « L'écrit « de M. de la Rivière est bien », écrivit-il à Chavigny; il ajouta qu'il ne s'opposait pas, si Monsieur donnait une entière confession, à ce que le roi le laissât aller à Venise, mais que dans ce cas, « il faudrait que la permission qu'il demanderait de « sortir du royaume porte : pour ne venir en France « que lorsqu'il plaira au roi nous le permettre et « nous l'ordonner ». Quant à la pension à servir au duc d'Orléans, Richelieu, avec une suprême ironie, « dit qu'il croit que Monsieur se doit contenter de ce « que le roy d'Espagne lui devait donner, savoir est, « dix mille escus par mois, car luy donner plus, « c'est luy donner les moyens de mal faire ». Cependant « s'il faut lui faire toucher jusques à 40.000 « livres, il ne faut pas s'arrester pour si peu de « chose ». Il connaît trop bien Gaston pour ne pas prendre ses précautions, et ne croit pas qu'on en obtiendra d'abord la confession qu'on désire : « Ou il « desguisera le traité d'Espagne, ou il en taira les « principales conditions, ou il ne dira pas ses com- « plices, aussi faut-il, sans perdre un moment, faire « avancer M. de Noailles en un poste avantageux « pour le juste dessein qu'a le roi » au cas où Monsieur n'obéirait pas, c'est-à-dire pour empêcher sa

sortie du royaume (car on voulait bien lui en donner la permission, mais on craignait beaucoup qu'il ne la prît d'abord). Mais surtout, ajoute le Cardinal « il « faut que Monsieur donne l'original du traité qu'il « a fait, au défaut de quoy sa confession ne peut être « estimée entière ». En effet, sans cette pièce, il est impossible de rien faire, car la copie qu'on a ne peut servir de preuve.

Richelieu remit à la Rivière le billet suivant pour Gaston : « Monseigneur, puisque Dieu veut que les « hommes aient recours à une ingénue et entière « confession pour être absous de leurs fautes en ce « monde, je vous enseigne le chemin que vous devez « tenir pour vous tirer de la peine en laquelle vous « estes. Votre Altesse a bien commencé, c'est à elle « d'achever et à ses serviteurs de supplier le roy « d'user en ce cas de sa bonté en votre endroit, « etc. » et le Cardinal dit à la Rivière « que Mon- « sieur avait commis une action indigne d'un fils de « France et qu'il méritait la mort » mais que s'il obéissait aux ordres du roi, on lui permettrait de se retirer à Venise, Louis XIII ne voulant plus le souffrir dans son royaume.

Cinq-Mars était bien perdu, car, selon l'expression de Chavigny « la peur était un excellent orateur « pour déterminer le duc d'Orléans à faire ce qu'on « exigeait de lui ».

Voyons maintenant ce que devenait le duc de Bouillon.

Dès le 12 juin, Chavigny avait expédié, par un exprès, à MM. d'Aiguebonne, du Plessis-Praslin et de Castelan les ordres pour faire arrêter le duc au milieu de son armée. Le 27 juin, Richelieu écrivait : « Si M. de Bouillon est pris, il est question de faire



« voir promptement que l'on a pris avec justice. « Pour ce faire, ou il faut découvrir les autheurs de « Mme de Chevreuse, ce que la dame ne voudroit pas, « ou trouver quelqu'autre invention par laquelle on « puisse faire cognoistre qu'on a eu cette découverte ; « On le peut faire en resserrant de toutes parts les « prisonniers, sans leur permettre de parler à per- « sonne, parce que, par ce moyen, on pourra faire « croire aux uns que les autres ont dit tout ce qu'on « sait, ce qui leur donnera lieu de confesser et à « tout le monde de le croire »[1]. Cette lettre, qui semble indiquer que Mme de Chevreuse avait eu part à la révélation du complot, traçait le plan dont Laubardemont se servit pour perdre de Thou, en trompant Cinq-Mars : l'honneur (!!) de l'invention revient à Richelieu. Le lendemain du jour où il écrivait ces lignes, le Cardinal recevait la nouvelle de l'arrestation de M. de Bouillon, pris à Cazal dans des circonstances assez dramatiques, et conduit à Pignerol sous bonne escorte, dans un carrosse cadenassé. Langlade a raconté tout au long les péripéties de cette arrestation[2] : le duc fut trouvé caché dans le grenier d'un cabaretier qui lui avait donné asile, et dont la femme le livra, contrairement à ce qui s'était passé pour Cinq-Mars.

Il nous faut maintenant aborder l'instruction de ce triple procès que le Cardinal dirigea lui-même, malgré que sa santé fût de plus en plus précaire. Son énergie et son désir de se venger le soutenaient. Souffrant nuit et jour, hors d'état de signer ses dépêches, il faisait cependant tout le travail prélimi-

1. Recueil d'Avenel.
2. Mém. de Bouillon.



naire, et préparait les questions que les commissaires devaient poser aux accusés. Il écrit le 5 juillet à Chavigny [1] : « Pensant et repensant souvent à l'af-« faire des conjurés, je me suis advisé qu'il est « impossible qu'il n'y ait un traité particulier fait « entre eux, ce qui faict qu'il faudra le demander à « Monsieur, aussi bien que le traité général d'Espa-« gne. Si l'on peut avoir ces deux pièces, le pro-« cès se fera aux prisonniers sans peyne. Il faut « présupposer nécessairement, en parlant à la « Rivière, que le traicté est, comme c'est chose hors « de doute. » Il envoie en même temps le passeport permettant à Monsieur de sortir du royaume pour aller à Venise; et deux jours après, le 7, il écrit au Roi la lettre suivante :

« Ayant sceu par M. de Chavigny la nouvelle « découverte qu'il a pleu faire au roy du mauvais « dessein que M. le Grand avoit à Lyon contre moy, « et l'indignation que S. M. en a conçue, je ne puis « que je ne luy tesmoigne le ressentiment que j'en « ay. J'avoue qu'il estoit aysé à M le Grand d'exé-« cuter son dessein, duquel je ne me fusse jamais « douté, ne croyant pas qu'il eust esté assez mes-« chant pour se souiller du sang d'un Cardinal qui « depuis 25 ans a par la bénédiction de Dieu assez « heureusement servy son maitre, et qui sera tou-« jours prest de mettre mille vies s'il les avait pour « son advantage. Plus la malice de ce malheureux « esprit est grande, plus la bonté de Votre Majesté « paroit-elle. La raison veut bien que les rois pro-« tègent leurs serviteurs, mais c'est la bonté de son « naturel qui fait qu'elle m'a protégé avec chaleur

1. Recueil d'Avenel.



« en toutes les occasions qui s'en sont présentées.
« Quelles que puissent être mes paroles en ce sujet,
« mon ressentiment, toutes les actions de ma vie le
« feront paroistre, etc. »

Quelle suprême habileté ! Richelieu est et restera toujours convaincu que Louis XIII a consenti aux projets d'assassinat. On le verra bien, plus tard, aux Mémoires menaçants qu'il lui adressera après la mort de Cinq-Mars; mais comme il ne sait pas encore ce que va faire le roi, il joue ce rôle de douceur, d'humilité, avec une adresse merveilleuse pour obliger Louis XIII à abandonner complètement son favori. En même temps, il continue à « faire parler le fidèle « marquis de Mortemart » et avec un succès toujours croissant : le roi formule maintenant lui-même contre Cinq-Mars les accusations les plus graves, et répète toutes les calomnies qui circulent. Le 13 juillet, partant de Lyon pour aller coucher à la Bresle, il fait, après son souper, appeler Fabert pour causer avec lui, et lui dit : que Cinq-Mars devait recevoir de l'argent du roi d'Espagne depuis longtemps, car ses dépenses étaient trop considérables pour qu'il y pût subvenir sans cela. « Il a poussé son luxe à un « tel excès, dit Louis XIII, qu'il a quarante-trois « habits, et qu'il fait faire à Paris un cabinet d'Alle- « magne enrichi d'or et de pierreries, dont le prix « est de cent mille livres. Une si grande profusion « me fit soupçonner qu'il recevait d'ailleurs de l'ar- « gent. Je sais ce que je lui ai donné depuis deux « ans, ce qui n'a pas suffi pour satisfaire à ses dépen- « ses. Aujourd'hui son traité avec l'Espagne démon- « tre que mes soupçons étaient bien fondés [1]. » Nous

1. P. Barre. *Histoire de Fabert.*

n'avons pas à défendre Cinq-Mars de cette accusation : il est prouvé par les faits eux-mêmes qu'il n'a jamais pu recevoir une obole du roi d'Espagne, le traité étant resté sans exécution. Ses dépenses entamaient sa fortune personnelle et il est bien probable que les usuriers l'assiégeaient. Les dettes qu'il laissait en mourant en sont la preuve. Mais il lui restait encore bien plus qu'il ne devait. Disons à la louange de Fabert qu'il se borna à écouter les confidences royales et ne mêla pas sa voix à celles de Mortemart et de Chavigny. Ce fier soldat ne frappait qu'en face : il avait repoussé Cinq-Mars tout puissant, mais il ne l'accabla pas dans son malheur. Ce récit montre dans quel état d'esprit était maintenant Louis XIII.

Richelieu, poursuivant l'instruction, a fait interroger M. de Thou une première fois « pour essayer M. de Chazé. » Mais de Thou « a suivi le style de « tous les criminels, niant tout absolument. » M. de Chazé s'est bien acquitté de sa mission « et assuré- « ment il n'en est pas incapable » cependant l'affaire est si importante que le cardinal préfèrerait M. de Lauzon, et il écrit : « J'ay de l'impatience de savoir « ce qu'aura fait Monsieur et s'il donnera une bonne « déclaration, ce que je désirerais grandement, car « s'il fournissait le traité général faict en Espagne « et l'association particulière faite entre lui et « MM. de Bouillon et le Grand, le procès serait aysé « à faire. Sans ces pièces on aura une claire con- « naissance du crime, mais il sera difficile de le jus- « tifier en un procès [1]. » En effet, tout dépendait alors de Gaston ; s'il avait brûlé le traité et nié ensuite avec la même énergie que Cinq-Mars et de

1. Recueil d'Avenel.

Thou, tout le monde pouvait être sauvé. Richelieu le savait bien; aussi était-il très ennuyé de cette absence de preuves : « Si ceux qui savent beaucoup « de particularités de cette affaire voulaient être « alléguez, écrivait-il, on n'aurait pas tant de peyne; « mais la raison veut qu'on choye ses amis et qu'on « s'en serve selon leurs gousts. » Et faisant allusion à Schomberg « dont le rôle s'est trouvé pleinement « éclaircy » depuis que Cinq-Mars est en prison, il ajoutait « Avec le temps, M. de Schomberg serait « nécessaire, car, outre qu'il sçait quelques particu- « larités, il y a apparence que si M. le Grand, estant « resserré comme il est maintenant, étoit pressé par « un commissaire, son humeur le porterait peut- « être à parler au dict sieur de Schomberg, mais il « faut attendre la prise de Perpignan. » Le maréchal n'eut pas à continuer ce rôle infâme auprès de Cinq-Mars, le siège de Perpignan ayant duré plus long-temps qu'on ne s'y attendait.

Richelieu, qui croyait de Thou informé des moindres détails de l'affaire l'avait fait venir à Tarascon pour l'avoir sous la main et le faisait espionner par l'exempt Crombis. Mais de Thou, encore plus réservé que Cinq-Mars qui laissait parfois échapper un mot imprudent, ne disait absolument rien dont on pût faire usage. Chavigny était allé l'interroger, sans en obtenir la moindre réponse. L'évêque de Toulon, beau-frère de de Thou, qui était venu à Tarascon pour plaider en sa faveur, assura à de Noyers qu'il était incapable d'entrer dans une conspiration contre l'Etat. Le ministre répondit que tout cela se saurait plus tard; que de Thou était suspect à cause de son intimité avec Cinq-Mars : de Noyers leur en voulait à tous deux, car leurs partisans

dans l'armée demandaient qu'on donnât à de Thou sa place de secrétaire d'Etat à la guerre.

Le Cardinal avait appris, on ne sait comment, la négociation que Cinq-Mars et de Thou avaient faite à Madrid et à Rome, sur l'ordre du roi. Il voulut interroger lui-même M. de Thou sur cette question. Il le fit venir dans sa chambre et lui parla avec son habileté ordinaire, sans réussir à en tirer rien de nouveau. De Thou répondit simplement « que si M. de « Cinq-Mars n'avait rien dit de cette affaire, il avait « eu tort, car il avait reçu le même ordre que lui ». Richelieu lui demanda où étaient ces pouvoirs signés du roi? « Ils sont en bonnes mains, dit froidement de « Thou, et pour les produire quand il en sera « besoin ». Le cardinal le fit reconduire en prison et jamais on ne reparla de cette négociation dont on n'a, du reste, retrouvé aucune trace. On conçoit que, s'il en existait, Richelieu et Louis XIII se seraient hâtés de les faire disparaître.

Le Cardinal désigna ainsi qu'il suit les commissaires chargés de procéder aux interrogatoires. Pour le duc de Bouillon, M. le Tellier ; pour d'Ozonville, qui fut interrogé à Valence, MM. de Choisy et Henry de la Guette ; et enfin pour M. de Thou, M. de Chazé.

De Thou, interrogé sur les voyages qu'il avait faits et sur ses liaisons avec Cinq-Mars et Fontrailles, répondit qu'il n'avait jamais soupçonné rien de criminel dans leur conduite ; qu'il était allé en Périgord tout simplement pour voir sa tante Mme de Bouteville, qui venait de perdre son mari ; qu'il était ami de Cinq-Mars et qu'il connaissait Fontrailles depuis douze ou quatorze ans, mais que jamais ils ne lui avaient parlé de conspiration ni de rien de contraire au service du roi. Comme on lui rappelait l'affaire

qu'il avait eue avec Richelieu, pour les pierreries de Mme de Chevreuse, il répondit que la parole du Cardinal valait une abolition et qu'il lui avait promis que tout cela serait oublié. On lui demanda s'il ne connaissait pas l'ordonnance qui porte : « Que ceux « qui auront connaissance de quelques traités, cons- « pirations ou entreprises contre la sûreté de l'Etat, « sont criminels de lèse-majesté et punissables « comme les autheurs s'ils ne viennent la déclarer » et pourquoi il ne l'avait pas fait ? Il répondit qu'il ignorait l'existence de cette ordonnance, qu'il ne doutait pas qu'on ne fût obligé de s'y conformer, mais que n'ayant su aucune conspiration, il ne pouvait la découvrir.

On juge de la colère de Richelieu ; l'énergie avec laquelle Cinq-Mars et de Thou niaient les faits dont on les accusait le mettait dans une situation embarrassante. Il écrivit à Chavigny et à de Noyers pour leur donner pleins pouvoirs et leur dire de ne pas regarder à l'argent si Monsieur prétendait vendre cher la tête de ses complices ; (La simplicité cynique avec laquelle il donne ces diverses instructions prouve combien il méprisait le duc d'Orléans). Si l'on peut vaincre la résistance de Monsieur « en lui accordant « quelques conditions plus avantageuses que celles « qu'on s'est proposé, il ne faut pas perdre l'occasion « d'avoir ladicte déclaration qui emporte avec soy la « délivrance du traité fait en Espagne et de l'asso- « ciation faite en France. S'il n'y a point d'espérance « d'avoir une telle preuve de la conjuration, il faut « suivre ponctuellement les premiers projets, mais « si on la peut avoir, de l'argent davantage, et quel- « ques autres considérations que le roy jugera n'être « pas préjudiciables, peuvent et doivent être accor-

« dées. » Il avait tort de tant s'inquiéter : pendant qu'il écrivait cette lettre, Monsieur, décidé à tout plutôt que de sortir du royaume, envoyait la Rivière à Chavigny, avec le billet suivant : « Je ne puis désa-
« vouer d'avoir failli, la confession que j'envoie en
« est la preuve. Je me résouds de faire toutes les
« choses dont je m'aviseray et que vous me conseil-
« lerez. Je vous conjure d'ouvrir à la Rivière toutes
« les voies qu'il faut qu'il tienne auprès du Roy et
« de son Éminence pour obtenir que je ne sorte
« point de l'État. Il n'y a point de condition ny de
« demeure que je refuse pourcela. » On lui eût demandé la vie de tous ses officiers qu'il l'eût donnée !

Il était alors à Aigueperse, d'où il envoya, le 7 juillet, ces lignes au Cardinal : « Ne pouvant assez
« exprimer à mon cousin le Cardinal de Richelieu
« quelle est mon extrême douleur d'avoir pris des
« liaisons et correspondances avec ses ennemis, je
« proteste devant Dieu et prie M. le Cardinal de
« croire que je n'ai pas eu plus grande connaissance
« de ce qui peut regarder sa personne, et que pour
« mourir, je n'aurais jamais prêté ni l'oreille ni le
« cœur à la moindre proposition qui eust esté contre
« elle. » Et il s'accusait humblement : « touché d'un
« véritable repentir, d'avoir encore manqué à la fidé-
« lité qu'il devait au roi son seigneur, et désirant se
« rendre digne de la grâce et du pardon, il avouait sin-
« cèrement toutes les choses dont il était coupable. »

Richelieu, satisfait de ce début, ne se contenta cependant pas de si peu de chose. Il écrivit aux ministres : « Pourvu que Monsieur fasse tout ce qu'il
« faudra pour faire chastier les meschants qui l'ont
« voulu perdre en perdant l'Estat, le roy lui permet-
« tra de demeurer particulier en ce royaume » mais

auparavant il faut « que luy et quelques-uns des « siens soient confrontés le plus noblement qu'il se « pourra aux criminels » c'est-à-dire à Cinq-Mars et au duc de Bouillon « en sorte que la preuve de leur « crime soit complète. » Et, avec une suprême duplicité, il ajoute « que Monsieur ne peut appréhender « cette confrontation, parce que, la faisant haute- « ment comme il faut, elle passera pour un acte de « la bonté d'un prince qui tasche de vouloir sauver « ceux qui sont avec lui. » Par exemple, quand on amènera M. le Grand devant Monsieur, celui-ci doit dire « Monsieur le Grand, bien que nous soyions de « différente qualité, nous nous trouvons en même « peine, mais il faut que nous ayons tous les deux « recours au même remède. J'ai confessé notre faute « et supplie le roi de me la pardonner. C'est à vous « d'en faire autant. » Ou M. le Grand approuvera et avouera aussi ou il voudra faire l'innocent, auquel cas Monsieur lui dira : « Vous m'avez parlé en tel « lieu, vous m'avez dit ceci et cela » et racontera enfin « tout le reste de l'histoire. » On fera de même avec M. de Bouillon, et Monsieur devra désigner « tous ceux auxquels il veut faire pardonner » et tous ceux qui devaient être de ce parti, « soit d'espée « ou de robe longue. » De plus, il lui faudra renoncer solennellement à tous ses droits et prérogatives, mais il est inutile de l'informer d'abord de ces conditions. Il suffit de lui dire qu'on lui permettra de rester en France « à certaines conditions que le roy « advisera »; on s'expliquera plus tard; et Richelieu termine en disant : « J'estime que M. le Chancelier « peut venir à Lyon pour esviter toutes les accroches « qui arriveront s'il n'y est point. M. de Marillac fut « à Nantes au procès de Chalais, M. de Châteauneuf

« à Thoulouse à la mort de M. de Montmorency et
« M. de Bellièvre à Paris au procès de M. de Biron.
« L'autorité et l'intelligence que ces messieurs ont
« des formes de justice est tout à fait nécessaire[1]. »

Il prend déjà des précautions contre un coup de main possible en vue de la délivrance des prisonniers ; il demande au roi de laisser à Lyon quelques compagnies de gardes françaises et suisses, avec cent chevaux-légers, et fait avancer les gens d'armes de Maurevert et de Pompadour, et les carabins de la Roque. Il prévoit tout.

Louis XIII quitta Lyon le 13 juillet, pour rentrer à Fontainebleau ; avant son départ, il fit expédier à Monsieur la lettre convenue avec Richelieu, lui promettant de le laisser demeurer à Blois s'il achevait de convaincre ceux qui l'ont voulu perdre, et cela d'une façon si nette « qu'il n'y ait point de difficulté à leur procès ». Le Cardinal pouvait reprendre courage, car Gaston était maintenant fou de peur. Il avait fait repartir la Rivière immédiatement, le chargeant cette fois « d'une ample confession » et des lettres les plus soumises pour le roi et le Cardinal. Il demandait à son frère « un million de pardons » et suppliait Richelieu « d'em-
« ployer sa générosité pour l'adoucissement du triste
« état où il se trouvait réduit ». — « Je vous avoue,
« mon cousin, disait-il, qu'après toutes les choses
« qui se sont passées, il faut qu'elle ait un dernier
« effort sur vous pour vous obliger à m'aider dans
« cette malheureuse conjoncture. Mais si vous pou-
« viez voir la sincérité de mon cœur (!!!) je n'aurais
« aucun sujet de craindre que vous ne voulussiez
« ajouter à la grande gloire que vous avez acquise

1. Recueil d'Avenel.

« celle de donner à un Fils de France le secours « qu'il vous demande ». On devine le sourire qui plissa la bouche fine du Cardinal à la lecture de cette épitre, où Gaston se montrait dans toute sa lacheté. Après lui avoir remis cette lettre, la Rivière s'en alla à Fontainebleau recevoir les ordres du roi, et Richelieu répondit à Monsieur qu'il était fort aise de voir « qu'il prenait le vrai chemin pour se retirer du « malheur et du crime ». — « En continuant comme « vous avez commencé, disait-il, je ne doute pas que « vous ne receviez des effets de la bonté de Sa Ma« jesté. Je tiendrai à faveur de vous y servir dans les « termes de ce que je dois au Roi et à l'Etat. Je m'y « porterai d'autant plus volontiers que j'oublie sans « peine les projets formés contre moy (!!) pourvu « qu'en le faisant je ne préjudicie point aux intérêts « publics. Vous le connaitrez toujours, Monseigneur ».

Enfin, le 2 août, toute cette affaire se terminait et l'abbé de la Rivière, signait au nom de Monsieur, l'acte suivant : « Au cas qu'il plaise au Roy pro« mettre par escrit de remettre son A. R. en France « à... dans la jouissance de son apanage, avec une « déclaration pour le pardon de sa faute, vérifiée au « Parlement, S. A. R. m'a commandé de donner sa « parolle au Roy qu'il recognoistra devant M. le « Chancellier qui le viendra trouver à Villefranche « ou à Trévoux avec une lettre de sa Majesté, que « ce qu'il a escrit dans l'aveu de sa faute est vray et « qu'il recognoistra aussy le traité avec l'Espagne ».

Pendant ce temps, le pauvre Cinq-Mars répondait fièrement à Ceton : « Je ne dirai rien! et s'il faut « mourir, je mourrai en homme d'honneur, sans « compromettre personne! » Il ne se doutait pas que Gaston venait de le livrer au bourreau.

Mais Monsieur ne voulut jamais consentir à être confronté au grand écuyer, « à faire le personnage « d'accusateur et de témoin en présence d'un homme « qui n'avait pris aucun engagement avec lui, que « sur la parole qu'il lui avait donnée de garder « toujours un secret inviolable. » Il ne voulait pas voir sa victime, il avait honte ; et lorsqu'il reçut l'ordre de venir à Ainay, près de Lyon, pour cette confrontation, il envoya la Rivière au roi pour lui dire « qu'il aimait mieux aller errant et mendiant « par tout le monde » que d'être réduit à une telle extrémité. Le roi consentit d'autant plus facilement à lui en épargner l'humiliation, que cette combinaison allait permettre de charger Cinq-Mars de toutes les fautes du duc d'Orléans, sans que le jeune homme pût protester ; mais il fallait trouver un biais pour que Monsieur fût dispensé légalement de cette formalité (le plus grand souci de Richelieu étant de conserver l'apparence légale à ce procès, arbitraire s'il en fut !) Séguier se chargea de tout arranger et consulta MM. Talon, le Bret et du Bignon, éminents jurisconsultes, qui décidèrent qu'on pouvait dispenser Monsieur de cette confrontation. Ils s'appuyèrent sur ce fait, que le duc d'Alençon, au procès de la Mole et de Coconas, n'avait pas été confronté, « encore que les accusés l'eussent demandé ». On décida donc « que la déclaration de Monsieur serait « remise au Chancelier, et que d'icelle lecture serait « faite aux accusés, qui seront à l'instant interpellés « de dire ce que bon leur semblerait sur le contenu « de ladite déclaration, dont sera fait procès-verbal qui « sera par après présenté à Monsieur pour expli- « quer son intention sur le dire des accusés. » Il fut convenu que tout se passerait le plus solennellement

possible et que Séguier en personne irait recevoir la déclaration de Monsieur. En attendant Gaston fut obligé de s'en aller à Annecy, en Savoie, sans avoir revu ni le roi ni le Cardinal, et si bien considéré comme rebelle que sa sœur elle-même, la duchesse Christine, n'osa pas aller le voir, de peur de mécontenter Richelieu.

Celui-ci cherchait toujours des preuves ; de Thou avait reçu du chevalier de Jars, alors exilé à Rome, une lettre où il disait : « Il y a grand bruit en cette « cour de différentes choses qui se passent en celle « où vous êtes, et, sans y vouloir entrer, c'est-à-dire « dans le raisonnement particulier, je me contente-« rai de vous dire que les plus courtes folies sont les « meilleures. Le tardé ne vaut rien; non seulement « cela, mais très dangereux de ne pas venir à la « conclusion, autrement ceux qui sont à cheval se « pourraient trouver à pié, et en conséquence leurs « amis ruinés. Staremo a veder (nous verrons ce « qui arrivera). Enfin, vous êtes sur les lieux, ne « perdez point de temps si vous voulez vous servir « et vos amis, autrement vous vous trouverez dans « des labyrinthes difficiles à en sortir. » De Thou, interrogé par M. de Chazé sur ce que signifiait cette lettre, répondit « qu'il n'était pas garant de ce que « pouvait lui écrire un homme éloigné de 300 « lieues, » qu'il n'avait jamais écrit à M. de Jars rien qui eût trait aux affaires d'État. On lui demanda quel était le dessein dont il était si dangereux de différer l'exécution ? si c'était la fuite à Sedan de MM. d'Orléans, le Grand et de Bouillon, ou l'assassinat de Richelieu ? Il soutint qu'il n'avait jamais entendu parler de tout cela avant son premier interrogatoire. On le menaça encore de revenir sur l'af-

faire de Mme de Chevreuse : il répliqua qu'il ne craignait rien, le Cardinal lui ayant promis qu'on n'en parlerait plus. Cependant cette lettre l'inquiétait et il laissa échapper devant Crombis un mot imprudent qui lui nuisit par la suite.

Ne pouvant rien en tirer, Richelieu se tourna d'un autre côté. Il savait, par la déclaration de Monsieur, que le duc de Beaufort avait eu plusieurs entrevues avec de Thou. Il dicta au roi une lettre sévère, dans laquelle Louis XIII disait au jeune prince « qu'il avait fait une grande faute de ne pas révéler « ce qu'il savait de la conjuration, mais qu'on lui « pardonnerait s'il disait toute la vérité. M. de Beau- « fort, disait Richelieu, ne peut refuser de rendre « ce témoignage, parce que s'il n'entrait en cette « affaire comme un homme qui dit la vérité, il y en- « trerait comme accusé et criminel pour ne pas l'avoir « dit. » En même temps, il fit faire par Louis XIII des menaces et des promesses « à ceux de la Maison du « Roy » pour en obtenir des rapports, mais tout fut inutile : pas un des braves officiers ne se laissa prendre au piège. Quant à Beaufort, il répondit « que « la visite que M. de Thou lui avait rendue n'avait « été qu'un pur effet de sa politesse » qu'il n'y avait été nullement question de Cinq-Mars ; que, s'il avait su quelque chose intéressant l'Etat, il n'aurait pas manqué d'en avertir fidèlement, et que, du reste, il se rendrait auprès du roi, dès qu'il serait en état de voyager, étant malade depuis quelque temps. Avant même d'avoir reçu sa réponse, Richelieu écrivait le 5 août : « Si M. de Beaufort refuse de venir et de « parler comme il faut, ma pensée est qu'il n'y a point « à marchander et qu'il faut le rendre fugitif ou le « prendre, cette affaire mérite d'être poussée avec

« vigueur. » Et le 10, il ajoutait que « pourveu que « M. de Beaufort die franchement la vérité, il espé- « rait que l'affaire de M. de Thou irait aussi bien que « les autres [1]. » Mais quand il eut la réponse du duc, il se mit franchement en colère ; il ne crut pas à sa maladie, « se trompant fort en cela », car Beaufort était réellement au lit, « avec une violente ébullition « de sang » et ordonna de prendre contre lui des mesures extrêmes : « On ne saurait mieux faire, dit- « il le 23 août, que de poursuivre vertement M. de « Beaufort, l'envoyant arrester, s'il se peust, s'il ne « veut pas venir. » Et il est furieux, car Beaufort « a attiédy Monsieur, qui voudrait bien varier sa « déclaration sur le sujet du dit sieur de Beaufort « et de M. de Thou. » Le jeune duc, dont la conduite en cette affaire fut profondément habile, garda la même attitude. Les lettres qu'il écrivit au roi n'eussent pas été désavouées par son aïeul Henry IV [2] ; profondément soumises en apparence, elles n'offraient aucune prise sur lui. Cependant, comme le ton du roi devenait de plus en plus menaçant, il jugea prudent d'aller retrouver son père, M. de Vendôme, en Angleterre, sans attendre davantage.

Rien ne montre plus clairement à quel point on était dénué de preuves contre de Thou, que cette insistance auprès de Beaufort. Mais Richelieu oublia assez vite cette défaite, car M. de Bouillon finit par raconter tout ce qu'il savait et en dit assez pour perdre tout le monde. Examinons sa conduite, à Pignerol d'abord, et ensuite à Lyon.

« Il faut bien se donner de garde, écrivait Riche-

1. Recueil d'Avenel.

2. Voir ces lettres et celles du Roi dans le Mercure de Vittorio Siri.



« lieu le 17 juillet, de laisser venir le médecin de « M. de Bouillon en France ; c'est un moyen assuré « par lequel il pourrait faire sçavoir toutes ses pen- « sées à Sedan et recevoir instruction de tout ce qui « se passe et de tout ce qu'il a à dire. » Il faut, au contraire, arrêter ce médecin, s'il passe ; du reste, « M. de Bouillon a commencé à bien parler, par le « sieur de Florimond, et on espère qu'il achèvera « quand il se verra plus pressé, et quand il sera à Lyon, « on fera plus d'affaires avec lui en un jour qu'on n'en « ferait avec son médecin en six mois. » Et il écrit aux deux duchesses de Bouillon des lettres sévères, presque menaçantes, pour les effrayer, car elles sont encore maîtresses de Sedan et pourraient créer des difficultés en demandant du secours aux Espagnols. Le roi, dès le 3 juillet, avait écrit à la duchesse douairière : « Empeschez qu'il n'entre et séjourne « dans Sedan aucun de mes sujets qui me puisse être « suspect, et qu'il ne s'y fasse aucune cabale préju- « diciable à mon service. J'espère que je n'aurai « aucun sujet d'être mal satisfait de votre conduite, « et de m'en ressentir, par le mauvais traitement « que je serais contraint de faire au duc de Bouillon. « C'est à quoi je désire que vous pensiez bien. »

Dans les premiers jours d'août, Richelieu fait transférer le duc de Pignerol à Lyon, sous la conduite de Boislouët (qu'il choisit « parce qu'il vaut « mieux des pères rustaux que des douillez. ») Il continue à envoyer des instructions détaillées sur tous les points et à tenir les ministres au courant de tout ce qui se passe : « La lettre de M. de Jars à M. de « Thou, dit-il, se trouve d'importance, mais M. de « Thou a une mesme réponse pour tout, qui est qu'il « ne sçait rien. J'espère que quand M. de Bouillon

« sera venu, les choses s'éclairciront encore davan-
« tage. »

Les ministres demandèrent au roi d'agréer la proposition du Cardinal en ce qui concernait Séguier, Richelieu tenant absolument à l'avoir pour conduire le procès. Louis XIII consentit et le Chancelier commença de préparer son travail à Paris. Lorsqu'il l'eût suffisamment avancé, il se mit en route pour Lyon, et le roi annonça lui-même son départ à Richelieu en lui disant : « J'ay creu devoir donner ordre « à M. le Chancelier de s'advancer jusques à Lion, « afin que si vous l'estimez à propos, il puisse con- « férer avec vous et vous faire les ouvertures, par « son intelligence et l'expérience qu'il a de sembla- « bles affaires, qui puissent mettre celles-ci en l'état « que je désire. Je vous prie de voir avec lui tout ce « qui s'y pourra faire en conscience et de résoudre « tout ce que vous verrés estre du bien de mon ser- « vice. Je m'en remets entièrement à votre jugement « et je me suis trop bien trouvé jusques à cette heure « de la confiance sans réserve que j'ai eue en vous « pour ne continuer pas à vous en donner les mar- « ques en cette occasion. » Armé de cette pièce, Richelieu pouvait tout faire, et quelques jours après, il envoyait Mazarin au duc de Bouillon avec des ordres précis. Mazarin « fera le personnage d'escoutant et « non de répondant » et sera très froid avec le duc ; il lui fera clairement comprendre que l'intérêt du roi est bien mieux sauvegardé « en faisant un coup « de partie », c'est-à-dire en exilant Monsieur et en lui faisant couper la tête à lui, ainsi qu'à Cinq-Mars, qu'en leur pardonnant : que le roi acquerra Sedan bien plus sûrement ainsi, la condamnation capitale entraînant la confiscation des biens. Mazarin devra

dire au duc « qu'il ne vient pas pour luy faire dire « quelque chose qui vérifie son crime, parce qu'on « en a assez de preuves » mais seulement pour savoir s'il est disposé « à dire quelque chose qui pourrait « lui aider à obtenir son pardon », et il ajoutera qu'il désire d'autant plus servir M. de Bouillon en cette occasion, qu'étant ami personnel de M. de Turenne, il voudrait le tirer de la peine où il est par la faute de son aîné. Il fera en outre établir une garde sûre auprès du prisonnier, mais avant tout « il « faut mettre ordre que M. de Bouillon ne sache « point ce qui se passe avec Monsieur. »

Mazarin suit ponctuellement les ordres du Cardinal et obtient quelques renseignements du duc de Bouillon, mais pas assez au gré de Richelieu, qui écrit que « M. de Bouillon n'est pas fin en confessant « une partie de son crime, suffisant pour le faire « mourir, et en desniant le reste. Cependant il est « aysé à concevoir pourquoi il le fait. Il sçait bien « que Sedan n'est à craindre qu'autant que ceux qui « le possèderont voudraient s'entendre avec les Espa- « gnols » et, comme il garde l'espoir de conserver sa place, il nie qu'il ait voulu traiter avec eux, et les dénigre, pour qu'on le croie leur ennemi et qu'on lui laisse Sedan. Quant aux équivoques dont il use à propos du traité, et de la prétendue défense qu'il a faite à Fontrailles de ne point parler de lui (car il soutient qu'on l'a engagé sans son aveu) il n'en faut faire aucun cas : « Tous ces artifices sont grossiers « et inutiles, le personnage nous en a dit assez pour « le faire condamner, et s'il persévérait en sa con- « duite, il n'en dict pas assez pour obtenir sa grâce ». Il faut tâcher d'en savoir plus long, surtout « sur le « particulier des mesfiances que M. le Grand luy a

« données, comme aussi sur la connaissance qu'a « eue M. de Thou de tout ce qui s'est passé ». Mazarin devra donc rester à Lyon aussi longtemps qu'il pourra espérer apprendre quelque chose de nouveau, mais il faut que M. de Villeroy prenne de sévères précautions pour que rien ne s'ébruite « et que per- « sonne ne sache que M. de Bouillon confesse la « debte ».

Le fidèle « frère Coupe-chou [1] » travaille si bien qu'il arrache enfin au duc tout ce qu'on veut savoir, et le 23 août, Richelieu écrit : « Il a négocié si « adroitement que M. de Bouillon en a dit assez pour « rendre notre preuve complète ». Et le Cardinal est enchanté, car M. de Bouillon a reconnu « que les « principaux artifices dont M. le Grand s'est servi « pour le perdre ont été de luy faire croire que « Richelieu voulait le perdre et qu'on saisirait la « première occasion de l'arrêter et de lui enlever « Sedan ; et que le roi était très mécontent du Cardi- « nal parce qu'il lui faisait faire le voyage de Rous- « sillon contre son gré ». Le duc enfin a si bien parlé, que dès à présent le Cardinal demande au Roi de trouver bon « qu'il le puisse assurer de sa grâce « au cas qu'il achève de faire une ingénue décla- « ration de tout ce qu'il sçait » et qu'il remette Sedan entre les mains de S. M. Et il écrit à Mazarin de dire à M. de Bouillon « que, bien qu'il se sente « d'autant plus offensé de son procédé passé qu'il « s'estoit rendu respondant de ses actions au roy, la « franchise avec laquelle il a commencé à déclarer « tout ce qu'il sçait, le fait résoudre à employer « tout le crédit qu'il plait au roy luy donner auprès « de luy pour obtenir sa grâce », pourvu que le duc

1. Richelieu appelait ainsi Mazarin.

« parachève de déclarer tout ce dont il a connais-
« sance, sans vouloir excuser personne, et qu'il
« remette sa place aux mains du roy ».

Enfin, le 3 septembre, Richelieu se déclare entièrement satisfait : Bouillon a tout dit, rivalisant de lâcheté avec Monsieur, et violant la parole donnée au malheureux Cinq-Mars, que leurs aveux à tous deux faisaient mourir, et qui, fidèle à la foi jurée, se taisait toujours. Richelieu écrit le 3 : « M. de Bouil-
« lon a confessé tout ce qu'il faut, de son propre
« mouvement et par sa repentance, pour se faire
« trancher la teste. Maintenant il demande sa grâce
« au roy, moyennant la remise de Sedan » et le Cardinal juge qu'il la lui faut accorder : « si ce des-
« sein succède, les serviteurs du roi seront ravis de
« la bonté de Dieu sur la France ». Le duc a lui-même parlé des précautions qu'on doit prendre avec sa mère et avec le peuple de Sedan. Il faudra que le cardinal Mazarin aille à Mézières pour empêcher Mesdames de Bouillon « de s'alarmer mal à propos ». Bouillon enverra à sa mère le comte de Roussy pour lui dire ses intentions, mais « cette affaire doit être
« sécrétissime, car on n'en peut commencer l'exé-
« cution qu'après le jugement de M. le Grand, ensuite
« duquel M. de Bouillon enverra prier M. le Chan-
« celier de le voir, et en présence de la plupart des
« juges, il le suppliera de différer son jugement, jus-
« qu'à ce qu'il ait pu envoyer conjurer le roi de lui
« donner grâce, à condition de lui remettre Sedan ».

M. de Bouillon avait tout rejeté sur Cinq-Mars, déclarant ce qui s'était passé entre eux et le duc d'Orléans, mais soutenant toujours qu'il avait défendu à Fontrailles de faire aucune proposition de sa part à la cour d'Espagne et disant qu'il avait bien donné

à Monsieur les pouvoirs pour entrer à Sedan, mais seulement dans le cas de mort du roi. Il garda cette attitude pendant tout le procès, sa conduite ayant été arrêtée d'avance avec Mazarin et Richelieu. Mais il déclara que de Thou n'avait jamais assisté aux conférences, et qu'il était convenu avec Cinq-Mars qu'on ne lui parlerait pas du traité d'Espagne. « Ainsi de « Thou n'était chargé que par la Déclaration de « Monsieur et le seul reproche qu'on pouvait lui « faire était d'avoir su la conspiration, au lieu que « Cinq-Mars était convaincu par la même déclara- « tion et par le témoignage du duc de Bouillon d'en « avoir été le principal auteur. » L'affaire était ainsi très simplifiée et le grand écuyer allait jouer jusqu'au bout le rôle de bouc émissaire.

Pendant que ceci se terminait, Richelieu arrivait à Lyon, porté par ses gardes dans sa litière rouge. Il était venu sur le Rhône jusqu'à Valence, emmenant de Thou dans un petit bateau attaché au sien. A Valence, le prince de Condé vint le voir, et lui dit que passant par Lyon, il avait vu le Chancelier, et que celui-ci l'avait chargé de dire à son Eminence : « qu'il serait fort difficile de condamner de Thou à « mort, parce que selon toute apparence, on ne « trouverait dans le procès aucune charge contre « lui. » Richelieu se contenta de répondre : « M. le « Chancelier a beau dire ! il faut que de Thou meure ! » La haine qu'il portait à l'ami qui avait conseillé Cinq-Mars [1] se fait jour dans cette parole : elle apparaîtra encore plus nettement au procès, qui maintenant allait commencer, l'instruction étant suffisante.

1. On prétendait que cette haine venait de ce que le président de Thou (père de François-Auguste) avait révélé dans son histoire les vices d'un parent du Cardinal de Richelieu.

LE PROCÈS. — LES INTERROGATOIRES

Le 27 août, le roi fit expédier de Chantilly une commission adressée au Chancelier Séguier, au sieur Frère, président du parlement de Grenoble, à six conseillers de ce parlement, et à MM. de Laubardemont, de Miromesnil, de Marca, de Chazé, et de Champigny, conseillers d'État ou maîtres des requêtes, pour faire le procès à tous les accusés. Séguier ne l'avait pas encore reçue quand il partit le 28, accompagné de cinq conseillers d'État et de deux maîtres des requêtes, pour aller à Villefranche en Beaujolais recevoir la déclaration de Monsieur. Ils arrivèrent dans la matinée du 29 et le chancelier se rendit seul chez le prince, avec son secrétaire Ceberet. Après avoir salué Monsieur, « il se couvrit parce « qu'il faisait en ce moment les fonctions de juge » et l'interrogea sur tous les points, dictant ensuite à son secrétaire les réponses de Gaston. Voici la Déclaration du duc d'Orléans :

« Ce jourd'huy, 29 d'août 1642, nous, Pierre « Séguier, chancelier de France, Garde des Sceaux, « et nous, Commissaires députés par le Roy, nous « sommes transportés à Villefranche en Beaujolais, « où estans, avons reçu la déposition de Monsieur, « judiciairement faite par devant nous des faits « ensuivants :

« 1° Le premier est qu'il avait été sollicité par « Monsieur de Cinq-Mars de faire un party pour



« perdre Monsieur le Cardinal et que pour cet effect,
« il fallait traicter avec l'Espagne pour avoir secours
« d'argent et d'hommes. Ajouta, pour encourager
« Monsieur, qu'il fallait qu'il fît un party et qu'il se
« liât tellement avec les Espagnols qu'ils ne pussent
« faire la paix sans lui et ceux de son party, et que
« si M. le Cardinal offroit des conditions, il lesfalloit
« refuser qu'elles qu'elles fussent, et qu'il prendroit
« cependant occasion sur ce refus de dire au Roy
« que Monsieur et les Espagnols ne se vouloient fier
« à M. le Cardinal, mais que si ladite Majesté vouloit
« faire des propositions par ledit sieur le Grand,
« qu'elles seroient reçues et que Monsieur les écou-
« teroit et que cela seroit capable de donner plus
« grand crédit à Monsieur et audit sieur le Grand,
« voyant qu'ils auraient fait la paix et que M. le
« Cardinal ne l'auroit pu faire, et que cela donneroit
« au sieur le Grand grande authorité dans les peu-
« ples.

« 2° Ensuite de ce discours, ledit sieur le Grand
« proposa à Monsieur le sieur de Fonterailles pour
« aller en Espagne sur ce que Monsieur avait dit
« qu'il n'avoit personne pour faire ce voyage. Dit
« en outre qu'il donnait du temps à Monsieur pour
« penser à toutes les propositions qu'il lui faisoit ;
« aussi bien cela n'étoit pas pressé, et qu'il fallait
« que tout fût résolu avec M. de Bouillon, auquel il
« n'en avait pas encore parlé et qu'en cette occasion
« M. de Thou serviroit bien auprès du dit sieur de
« Bouillon. Sur quoy Monsieur dit audit sieur le
« Grand qu'il ne voulait pas que ledit sieur de Thou
« fût dans ses affaires, à cause qu'ayant beaucoup
« de parents et d'amis, il ne pouvoit pas garder le
« secret, ledit sieur le Grand dit que pour l'affaire

« de M. de Bouillon, il ne pourroit pas empescher « que le dit sieur de Thou n'en eût connoissance et « que pour le traité d'Espagne il n'en savait rien, « et qu'il n'y aurait que Fonterailles, luy, Monsieur, « et M. de Bouillon, et que même, Monsieur n'en « devait pas parler au comte d'Aubijoux.

« 3° Se souvient Monsieur qu'en une visite qu'il « fit au dit sieur le Grand à Versailles, il dit audit « sieur le Grand que M. de Chavigny luy avait pro- « posé le voyage et qu'il n'étoit pas résolu de ne le « point faire, et que pour cet effect Monsieur vou- « lait prendre le party de traiter avec M. de Bouil- « lon et l'Espagne, dont ledit sieur le Grand lui « avoit fait la proposition. Surquoy le dit sieur le « Grand dit qu'il en avoit parlé à M. de Bouillon « pour mettre sa place entre les mains de Monsieur, « pour en disposer, y mettre des gens, et enfin en « faire comme si elle étoit sienne, dont M. de Bouil- « lon était quasi demeuré d'accord. Cependant puis- « que Monsieur trouvait bon de traiter avec l'Espa- « gne, qu'il dresserait le traité et qu'il le montrerait « à Monsieur, dont il demeura d'accord à condition « que s'il trouvait quelque chose à redire au traité, « qu'il l'ajouteroit, et ensuite on résolut le jour pour « conférer avec ledit sieur de Bouillon à Saint-Ger- « main où Monsieur l'attendit deux jours sans qu'il « y vint. Quoi voyant, ledit sieur le Grand résolut « avec Monsieur de voir ledit sieur de Bouillon dans « l'écurie de Monsieur.

« 4° Le lendemain, qui était environ huit jours « après les Rois, lesdits sieurs le Grand et de Bouil- « lon vinrent auxdites écuries ainsi qu'il avait été « arresté, sur la minuit, et estaient accompagnés des « sieurs de Fontrailles et d'Aubijoux qui les guidoient



« et alors Monsieur dit au Comte de Brion que Fon-
« trailles le devait venir voir de la part de Monsieur
« le Grand et qu'il ne vouloit pas estre vu. Alors
« ledit Comte de Brion commença à entrer en con-
« naissance de l'affaire, en cette conférence où
« estoient seulement Monsieur, les sieurs le Grand et
« de Bouillon ; en sorte que Monsieur avoit des mes-
« contentements, qui étoient principalement qu'il
« avoit soupçon qu'on le vouloit arrester dans le
« voyage, que l'on le méprisoit, que l'on y tesmoi-
« gnoit des défiances en toutes occasions qui lui fai-
« soient croire que l'on le vouloit perdre. Enfin ledit
« sieur le Grand représenta les mêmes raisons qu'il
« avait dites à Monsieur en une autre visite.

« Après ce discours, Monsieur fit de grandes offres
« et de grandes protestations d'amitié au sieur de
« Bouillon, et le sieur de Bouillon offrit sa place, sa
« personne et tout ce qui dépendait de luy, ensuite de
« quoy ledit sieur le Grand offrit Fontrailles pour
« négocier et leur instruction qu'il devait porter en
« Espagne et un brouillon des deux lettres que Mon-
« sieur devait écrire au roi d'Espagne et au Comte
« Duc pour donner créance à Fontrailles. Pour faire
« le traité d'Espagne, l'on ajouta quelques articles à
« l'instruction et entre autres choses, le sieur de
« Bouillon fit mettre qu'il se fallait assurer d'un
« poste qui était proche de Sedan. En toute cette
« entrevue, ledit Comte de Brion n'entra point dans
« le cabinet, mais en sortant, ledit sieur le Grand lui
« fit un compliment pour l'obliger par cette con-
« fiance.

« 6° Ensuite, Monsieur donna deux blancs signés à
« Fontrailles, dont il a parlé dans sa première décla-
« ration qu'il a envoyée au Roy, pour traiter avec

« le Roy d'Espagne et le Comte duc et se préparant,
« Monsieur prit jour pour voir ledit sieur le Grand
« à Chély (Chilly?) à la fin du mois de janvier,
« auquel temps ils eurent une grande conférence eux
« deux seuls et lors ledit sieur le Grand lui dit qu'il le
« conviait de venir à Lion pour l'appuyer, qu'il y avoit
« donné rendez-vous au mareschal de Schomberg,
« lequel il espéroit d'engager au service de Monsieur,
« et qu'en cette entrevue ils conférèrent encore du
« traité d'Espagne et de faire partir Fontrailles.

7° Depuis le partement du roy, ledit sieur de Bouillon visita Monsieur et lui fit des grandes protestations de service.

« 8° Quelque temps après, Monsieur vit le sieur de
« Thou allant à Saint-Germain à la chasse, auquel
« il parla des liaisons qu'il avait avec lesdits sieurs
« de Bouillon et le Grand contre Monsieur le Cardi-
« nal et du crédit qu'avait ledit le Grand auprès du
« Roy, surquoy ledit sieur de Thou dit à Monsieur
« que ledit sieur le Grand était bien auprès du roy
« et qu'il savait que ledit sieur de Bouillon avait
« offert à Monsieur sa place de Sedan pour se retirer
« si besoin en était, et en disposer comme il vou-
« drait.

« 9° Monsieur dit qu'il avait vu cinq ou six fois
« auparavant ledit sieur de Thou et qu'il ne luy
« avait parlé d'aucune affaire et qu'en cette dernière
« vue ledit sieur de Thou lui dit qu'il n'avait osé
« entrer dans le discours de cette affaire, à cause
« que Monsieur ne lui en parlait pas et ne s'en était
« pas ouvert avec luy; ce qui donna sujet à Monsieur
« de croire que ledit sieur le Grand avait dit quelque
« chose audit sieur de Thou, dont il ne voulait pas
« que Monsieur eût connaissance, et qu'il croyait

« que ledit sieur de Thou ne lui en eût parlé à cause
« que Monsieur avait témoigné au dit sieur le Grand
« qu'il ne désirait pas qu'il fût employé en cette
« affaire.

« 10° Déclare Monsieur ensuite que le sieur de
« Thou était allé trouver M. de Beaufort de la part
« du sieur le Grand, auquel il avait proposé de se
« lier avec luy sieur le Grand. Surquoy ledit sieur
« de Beaufort fit réponse qu'il ne dépendait point de
« luy, qu'il dépendait de son Père et demanda audit
« sieur de Thou, si Monsieur était de l'intelligence
« dudit sieur le Grand. Surquoy ledit sieur de Thou
« fit réponse qu'il n'avait charge de parler que de la
« part dudit sieur le Grand et que Monsieur devant
« être bientôt à Blois, il pourrait savoir ses inten-
« tions.

« 11° Monsieur dit qu'étant à Blois, le dit sieur
« duc de Beaufort le vint voir, auquel Monsieur pro-
« posa de se mettre dans le party et qu'il seroit
« assisté des étrangers, qu'il avoit Sedan pour place
« de retraite et que les dits sieurs de Bouillon et le
« Grand étaient du party. Sur ce discours, le dit sieur
« de Beaufort dit qu'il était serviteur de Monsieur et
« qu'il dépendait de son père, qu'il ne pouvait rien
« faire sans luy. Ensuite de quoy le dit sieur de
« Beaufort lui fit quelques propositions, qui étaient
« d'aller à la our, sans prendre aucun party, ou
« demeurer dans sa maison, et de n'aller point au
« voyage, attendant ce que cela deviendrait.

« 12° Quelque temps après, Monsieur étant à
« Chambord, le sieur Comte d'Aubijoux le vint trou-
« ver de la part dudit sieur le Grand et luy dit que
« Fontrailles était de retour d'Espagne et qu'il
« avait donné audit sieur le Grand le traité conclu

« avec l'Espagne avec les réponses du roy d'Espagne
« et du Comte duc ; que le dit sieur le Grand l'avait
« envoyé pour apporter à Monsieur le dit traité et
« les dites réponses.

« 13° Quant au voyage que le dit Comte de Brion
« fit à la Cour pour demander permission au Roy de
« la part de Monsieur pour aller aux eaux, ce n'était
« qu'un prétexte, pour avoir sujet de faire visiter le
« dit sieur le Grand et savoir de luy l'estat des affai-
« res que le dit sieur le Grand mandait à Monsieur
« par le dit comte de Brion.

« 14° Déclare en outre Monsieur, que Fonterailles
« le vint trouver à Chambord de la part dudit sieur
« le Grand huit jours avant l'Ascension pour lui
« donner avis qu'il fallait se retirer. Surquoy Mon-
« sieur manda audit sieur le Grand qu'il n'y avait
« rien à craindre tant que M. le Cardinal seroit
« malade ou absent de la cour et que Monsieur
« enverrait le sieur Comte d'Aubijoux vers Monsieur
« de Bouillon pour se retirer à Sedan et qu'ensuite
« l'on prendrait résolution. Et du faict le dit sieur
« Comte d'Aubijoux rapporta les dites lettres de
« créance.

« 15° Que depuis le dit sieur le Grand envoya vers
« M. de Bouillon pour lui donner advis qu'il estoit
« fort mal auprès du roy.

« 16° Déclare en outre Monsieur qu'il avait prié
« volontairement le roy, de luy pardonner l'intel-
« ligence qu'il avait eue avec ledit sieur le Grand
« et de Bouillon, même qu'il avait écrit à ce sujet,
« à Monsieur le Cardinal, sans reconnaître néan-
« moins alors qu'il eût aucune intelligence avec
« l'Espagne, ce qu'il a confessé depuis ingénuement,
« après que le Roy luy eût mandé qu'il étoit informé

« qu'il avoit fait quelque chose davantage et qu'il lui « pardonnerait sa faute, en reconnaissant librement « la vérité de tout ce qu'il avoit fait.

« 17° Que ledit sieur le Grand lui avait voulu don- « ner des mauvaises impressions de M. le Cardinal, « des soupçons et des craintes et que Monsieur a « bien reconnu, que ce n'était que des choses fausses « et des artifices dont on s'était servi, pour l'engager « à faire le traité qu'il avait fait.

« 18° Et après que M. le duc d'Orléans a déclaré « ne savoir autre chose sur le sujet de ladite décla- « ration, lui avons fait faire lecture du contenu en « icelle, ensemble de ce qu'il nous a aujourd'huy « déclaré, ajoutant à sa première déclaration ou en « interprétant icelle, après laquelle lecture Monsieur « nous a dit en foy de Prince, qu'elle contenait vérité « et a signé ainsi

Signé : Gaston Séguier.
Et plus bas, Cébret, greffier.

« 19° Ce fait, nous aurions demandé à M. le duc « d'Orléans s'il n'avoit pas devers lui une copie du « traité fait avec le roi d'Espagne, dont le sieur de « Cinq-Mars lui avait envoyé l'original ; que si cela « était, sa Majesté désirait qu'il la remît entre nos « mains, avec sa reconnaissance ensemble la contre « lettre, dont il a fait mention en sadite déclaration.

« 20° Surquoy Monsieur nous a déclaré qu'il était « vray, qu'il avait une copie du dit traité avec une « copie de la contre lettre qu'il a mis entre nos « mains, et après que lecture a été faite, M. le duc « d'Orléans a dit en foy de Prince que lesdites copies « sont conformes à l'original et qu'elles contiennent « les mêmes conditions portées par icelles sans

« aucun changement et a mis sa reconnaissance en « bas desdites copies qu'il a signées de sa main et « fait contresigner du secrétaire de ses commandements, lesquelles copies dudit traité, ensemble la « contre-lettre, sont demeurées entre nos mains. « Lecture faite du procès-verbal à Monsieur, a « reconnu être véritable et signé ainsi :

Signé : Gaston Séguier.

« Et depuis, tout ce que dessus a été lu en présence « de M. le duc d'Orléans et de moy; chancelier de « France, assisté des sieurs de Laubardemont, Marca, « Miromesnil, de Paris, de Champigny, conseillers et « maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel et a « déclaré Monsieur en foy de Prince que le contenu « cy-dessus est véritable : Ainsi signé en la minute. « Gaston, Séguier, Laubardemont, Marca, Diel, Paris, de Champigny et de Sève.

On voit que le duc d'Orléans avait livré tout le monde, même ses favoris Brion et Aubijoux (ce dernier avait failli être pris par le marquis Martin d'Effiat, le propre frère de Cinq-Mars, que Richelieu avait lancé à sa poursuite, mais il s'était enfui) et qu'il avait donné la copie du traité d'Espagne. Voici ce traité, et la contre-lettre qui le suit :

« Articles accordés entre le comte duc pour le roy « d'Espagne et le sieur de Fonterailles pour et au « nom de Monsieur à Madrid le 13 de mars 1642.

« Le sieur de Fonterailles ayant esté envoyé par « M. le duc d'Orléans vers le Roy d'Espagne avec « lettre de Son Altesse pour Sa Majesté Catholique « et M. le Comte duc de San Lucar, datée de Paris le « 20 janvier 1642, a proposé en vertu du pouvoir à « lui donné que son Altesse désirant le bien général

« et particulier de la France et de voir la Noblesse
« de ce Royaume et le peuple délivrés des oppres-
« sions qu'ils souffrent depuis si longtemps par une
« si sanglante guerre, pour faire cesser la cause
« d'icelle, prendrait volontiers des armes à cette fin
« si Sa Majesté catholique y voulait concourir de son
« côté avec les moyens possibles pour avancer leurs
« affaires ; et après avoir déclaré le particulier de sa
« commission en ce qui est des offres et demandes
« que font ledit duc d'Orléans et ceux de son party,
« ont été accordées et conclues par ledit seigneur
« Comte-duc pour leurs Majestés Catholique et Impé-
« riale, et par ledit sieur de Fonterailles au nom de
« Son Altesse, les articles suivants :

« Premièrement, comme le but principal de ce
« traité est de faire une juste paix entre les couron-
« nes de France et d'Espagne pour leur bien com-
« mun et celui de la chrétienté, ont déclaré unani-
« mement qu'on ne prétend en ceci autre chose
« contre le Roy très chrétien et au préjudice de ses
« Estats, ni contre les droits et autorité de la Reyne
« très chrétienne régnante, mais au contraire, on
« aura soin de la maintenir en tout ce qui lui appar-
« tient.

« Sa Majesté catholique donnera douze mille hom-
« mes de pied, et cinq mille chevaux de vieilles
« troupes, le tout venant d'Allemagne ou de l'Empire
« ou de Sa Majesté Catholique. Que si par quelque
« accident il manquait de ce nombre deux ou trois
« mille hommes il n'entend point pour cela qu'il ait
« manqué à ce qui est accordé, attendu qu'il les
« fournira le plus tôt qu'on pourra.

« Il est accordé que dès le jour que M. le duc
« d'Orléans se trouvera dans la place de sûreté,

« qu'il dit estre en estat de pouvoir lever des trou-
« pes, Sa Majesté Catholique luy baillera quatre
« cent mille escus comptant, payables au contente-
« ment de Son Altesse pour être employées ès-levées,
« et autres frais utiles pour le bien commun.

« Sa Majesté Catholique donnera le train d'artille-
« rie et les munitions de guerre proportionnées au
« corps d'armée avec les vivres pour toutes les trou-
« pes, jusqu'à ce qu'elles soient entrées en France,
« là où Sa Majesté Catholique entretiendra les sien-
« nes et Son Altesse aussi les siennes comme il sera
« spécifié plus bas. Les places qui seront prises en
« France, par l'armée de Sa Majesté Catholique ou
« celles de Son Altesse, seront mises entre les mains
« de Son Altesse ou de ceux de son party.

« Il est donné au duc d'Orléans douze mille escus de
« pension par mois, outre ce que Sa Majesté Catholique
« donne en Flandres à la duchesse d'Orléans sa femme.

« Est arrêté que cette armée et les troupes d'icelle,
« obéiront absolument audit seigneur duc d'Orléans,
« et néantmoins attendu que ladite armée est levée
« des deniers de ladite Majesté Catholique, les offi-
« ciers d'icelle prêteront serment de fidélité à Son
« Altesse et de servir aux fins du présent traité, et
« arrivant faute de Son Altesse, s'il y a quelque
« prince du sang de France dans le traité, il com-
« mandera en la manière qu'il avait été arrêté dans
« le traité avec M. le Comte de Soissons et au cas
« que l'Archiduc Léopold ou autre personne royale,
« fils ou frère de sa Majesté Catholique, vint à être
« gouverneur pour Sa Majesté en Flandres, comme il
« sera par même moyen Général de ses armées et
« que Sa Majesté Catholique a tant de part en celle-
« cy, y est accordé que ledit sieur duc d'Orléans et



« ceux de son party de quelques estats et condition
« qu'ils soient ayant égard à ces considérations,
« tiendront correspondance avec ledit sieur Archiduc
« ou autre, comme dit est, et lui communiquera
« tout ce qui se présentera, en recevant tous les
« ordres ensemble de l'Empereur et de sa Majesté
« Catholique tant pour ce qui concerne la guerre
« que pour ce qui est des places et pour cette armée,
« et de ses progrès. Et d'autant que Son Altesse
« a deux personnes propres à être Maréchaux de
« camp en cette armée, que ledit sieur de Fon-
« terailles déclarera après la conclusion du pré-
« sent traité, Sa Majesté Catholique se charge d'ob-
« tenir de l'Empereur deux patentes de Maréchaux
« de camp pour eux.

« Il est accordé que sa Majesté Catholique don-
« nera quatre-vingt mille ducats de pension à dépar-
« tir pour nous aux deux seigneurs susdits. Comme
« aussi on donnera 300.000 livres pour pourvoir et
« munir les places que Son Altesse a pour sa sûreté
« en France et si celui qui lui baillera ladite place,
« n'est satisfait de cela, on baillera ladite somme
« comptant et de plus 500 quintaux de poudre et
« 25.000 livres par mois pour l'entretien de la gar-
« nison.

« Il est accordé de part et d'autre qu'il ne se fera
« point d'accommodement en général ni en particu-
« lier, avec la couronne de France, si ce n'est du
« commun consentement et qu'on rendra toutes les
« places de sûreté et pays qu'on aura pris en France,
« sans se servir contre cela d'aucuns prétextes toute-
« fois et quantes la France rendra les places qu'elle a
« gaignées en quelque pays que ce soit, même celles
« achetées et qui sont occupées par les armées qui

« ont fait serment à la France et ledit seigneur duc « d'Orléans et ceux de son party se déclarent dès « maintenant pour ennemis des Suédois, et de ceux « qui sont ennemis de leurs Majestés Catholiques et « Impériales et de tous ceux qui leur donnent ou « donneraient ayde, faveur, et protection, et pour « les détruire, Son Altesse et ceux de son party don- « neraient toutes les assistances possibles.

« Il est convenu que les armées de Flandre et « celles que doit commander Son Altesse, ainsi que « dit est, agiront de commune main à même fin avec « bonne correspondance. On taschera que les trou- « pes soient prêtes au plus tôt et que soit à la fin de « May. Surquoy ladite Majesté Catholique fera escrire « au général de Luxembourg afin qu'il die à celuy « qui luy portera un blanc signé de son Altesse ou « de quelqu'un des deux autres Seigneurs, le temps « auquel tout pourra estre en estat lequel blanc « signé son Altesse enverra au plus tôt afin de gagner « du temps, si les choses sont prêtes, ou si elles ne « le sont point encore, lorsque la personne arrivera, « elle s'en retournera à la place de sûreté.

« Sa Majesté donnera aux troupes de Son Altesse « un mois après qu'elles seront dans le service, et « ensuite, cent mille livres par mois pour leur entre- « tien. Et pour les autres affaires de la guerre, Son « Altesse aura agréable de déclarer après le nombre « des hommes qu'elle aura dans la place de sûreté, « et dès maintenant est accordé que le logement et « les contributions se distribueront également entre « les deux armées.

« L'argent qui se tirera du royaume de France « sera à la disposition de Son Altesse, et sera départi « également entre les deux parties, comme il est dit

« cy-dessus en l'article précédent, et est déclaré
« qu'on ne pourra imposer aucun tribut, sinon par
« ordre de sa Majesté catholique ou de son Altesse.

« Au cas que le dit duc d'Orléans soit obligé de
« sortir de France et qu'il entre dans la Franche-
« Comté, ou autre part, sa Majesté Catholique don-
« nera ordre à ce que Son Altesse et les deux autres
« grands seigneurs du party soient reçus dans tous
« ses Estats et pour le faire conduire de là dans la
« place de sûreté.

« D'autant que le dit sieur duc d'Orléans désire
« un pouvoir de Sa Majesté Catholique pour donner
« la paix ou neutralité aux villes des provinces de
« France qui le demanderont et qu'il y ait auprès
« de Son Altesse un ambassadeur de Sa Majesté Catho-
« lique avec plein pouvoir, Sa Majesté s'accorde à
« cela. S'il arrivait faute, ce que Dieu ne veuille, du
« sieur duc d'Orléans, Sa Majesté promet de conser-
« ver les mêmes pensions aux deux seigneurs, et un
« seul si le party subsiste ou qu'ils demeurent au
« service de sadite Majesté Catholique.

« Le dit seigneur duc d'Orléans assure, et en son
« nom le dit sieur de Fonterailles, qu'au même
« temps que Sa Majesté se découvrira, il lui fera
« livrer une place des meilleures de la France pour
« sa sûreté, et laquelle sera déclarée à la conclusion
« du présent traité, et au cas qu'elle ne soit déclarée
« suffisante, ledit traité demeurera nul, comme
« aussi le dit sieur de Fonterailles déclarera les dits
« seigneurs pour lesquels on demande la pension
« susdite, dont sadite Majesté demeure d'accord.

« Finalement est accordé que tout le contenu en
« ces articles sera approuvé et ratifié par Sa Majesté
« Catholique et le dit sieur duc d'Orléans en la

« manière ordinaire de semblables traités. Le comte-
« duc le promet aussi au nom de sa dite Majesté,
« s'obligeant respectivement à cela comme de leu·
« chef, dès à présent ils l'approuvent et ratifient et
« le signent à Madrid le 1er mars 1642.

« Signé Don Gaspard de Gusman. Et par supposi-
« tion le nom de Clermont pour Fonterailles.

En donnant cette pièce au Chancelier, Gaston y ajouta ces lignes : « Nous, Gaston, fils de France,
« frère unique du Roy, duc d'Orléans, certifions que
« le contenu cy-dessus est la vraie copie de l'origi-
« nal du traité que Fonterailles a passé en Espagne
« en notre nom avec Monsieur le Comte duc de San-
« Lucar. En témoin de quoy nous avons signé la
« présente de notre main et icelle fait contre-signer
« de nostre secrétaire. A Villefranche, le 29 d'août
« 1642 ».

Signé : Gaston-Goulas.

Cette copie était suivie de la contre-lettre, ainsi conçue : « D'autant que par le traité que j'ay signé
« aujourd'huy, pour et au nom de Monseigneur le
« duc d'Orléans avec Monsieur le comte-duc pour et
« au nom de Sa Majesté Catholique, je suis obligé de
« déclarer le nom des deux personnes qui sont com-
« prises par Son Altesse dans le traité et la place
« qu'elle a pour seureté. Je déclare et assure que
« les deux personnes sont le seigneur duc de Bouillon
« et le seigneur de Cinq-Mars grand escuyer de
« France. La place de sûreté qui est assurée à Son
« Altesse est Sedan, que ledit sieur de Bouillon lui
« met entre les mains. En foy de quoi j'ai signé cet
« écrit à Madrid le 13 mars 1642. Signé par suppo-
« sition le nom de Clermont.

Le duc d'Orléans mit également sa reconnaissance au bas de cette deuxième pièce « Nous, Gaston, etc., « reconnaissons que le contenu cy-dessus est la vraie « copie de la déclaration que M. de Bouillon et M. de « Cinq-Mars et nous soussignés avons donné pouvoir « audit sieur de Fonterailles de faire ès-noms des- « dits sieurs de Bouillon et de Cinq-Mars avec M. le « comte duc de San Lucar après qu'il aurait passé « le traité avec lui, auquel traité ils ne sont compris « que sous les titres des deux grands seigneurs de « France. En témoin de quoy nous avons signé, etc.

Dans ce pacte criminel, Gaston se faisait la part du lion, et, en réalité, lui seul y gagnait quelque chose ; il est impossible d'admettre un instant qu'on l'y ait engagé malgré lui. Lorsque Cébret eut achevé d'écrire sa déclaration, Séguier fit appeler les commissaires qui l'avaient accompagné : « Ils trouvèrent ce magistrat assis sur un siège pliant à « côté du prince qui était dans un fauteuil au bout « de la table. » On leur lut la déclaration de Monsieur, qui assura, foi de prince, qu'elle ne contenait rien que de véritable. Lorsque cette lecture fut finie les magistrats se retirèrent dans une maison où Monsieur leur avait fait préparer à souper, et ensuite montèrent en carrosse pour revenir à Lyon, où le duc de Bouillon, arrivé de Pignerol, les attendait.

Séguier, assisté de Marca et de Laubardemont, alla l'interroger le 31 août et les jours suivants à Pierre Encise ; il répéta ce qu'il avait dit à Mazarin et raconta ses entrevues avec Cinq-Mars, de Thou, Fontrailles, Montrésor, d'Aubijoux et Monsieur. Il avoua qu'il avait promis à Gaston et à Cinq-Mars de les recevoir à Sedan si le roi mourait, mais soutint qu'il avait été opposé au traité d'Espagne, et qu'il

avait expressément défendu à Fontrailles de parler de lui. Il redit devant les commissaires que de Thou ne lui avait jamais dit un mot de ce traité, et que Cinq-Mars l'avait assuré qu'il en ignorait l'existence; il accusa seulement de Thou « de lui avoir inspiré « beaucoup de défiance des promesses de la cour « depuis son accommodement » ce qui n'était pas bien grave.

Le 3 septembre, Richelieu arrivait à Lyon avec de Thou qu'il fit immédiatement conduire à Pierre-Encise. La sombre citadelle lyonnaise allait renfermer tous les accusés, car le lendemain, Cinq-Mars, venant de Montpellier, sous la conduite d'Arziliers et de Ceton, y arrivait à son tour. Il y avait longtemps que le château n'avait reçu pareils prisonniers, aussi le roi fut-il obligé d'envoyer des ordres pour que le prévot des marchands fît fournir par la ville, les « meubles, linges et utancilles » qui seraient nécessaires. Les Lyonnais firent de respectueuses remontrances, alléguant qu'ils n'avaient pas de fonds destinés à cet usage, mais ils durent s'exécuter.

Cinq-Mars arriva à Lyon vers les deux heures de l'après-midi dans un carrosse à quatre chevaux « dans lequel il y avait quatre gardes du corps « ayant le mousquet sur le bras. » Autour du carrosse se pressaient cent gardes du Cardinal, deux cents cavaliers Catalans et trois cents autres bien montés. Henry était vêtu d'un pourpoint de drap de Hollande « couleur de musc » tout couvert de dentelles d'or, et « d'un manteau d'écarlate à gros boutons d'argent, à queue. » Etant sur le pont du Rhône avant d'entrer dans la ville, il pria Ceton de permettre qu'on fermât le carrosse, « ce qui lui fut refusé, « et fut conduit par le pont de Saint-Jean, de là au



« Change, et puis par la rue de Flandre jusqu'au pied « du château de Pierre Encise, se montrant par les « rues incessamment par l'une et l'autre portière, « saluant tout le monde avec un visage riant, sortant « à demi-corps du carrosse, et même reconnut beau- « coup de personnes qu'il salua, les appela par leur « nom. » Le caractère de Cinq-Mars est admirablement rendu dans ces quelques lignes ; la pensée de paraitre en captif dans la ville où on l'acclamait six mois plus tôt, lui est cruelle : il désire se soustraire aux regards de la foule ; on repousse sa prière : à l'instant même il prend son parti, et cache sa douleur sous un sourire ; il se montre dans cette circonstance tel que nous le verrons jusqu'à la fin, d'une fermeté stoïque devant l'inévitable. Pourtant, en apercevant les tours de sa nouvelle prison, le souvenir des épreuves de Montpellier lui étreint le cœur et l'angoisse le ressaisit, à la pensée de ce qui l'attend. Lorsqu'on vint lui dire qu'il fallait descendre de carrosse et monter à cheval pour atteindre le château par le dehors de la ville, il dit tristement : « Voici donc la dernière que je ferai ! » s'étant ima- « giné qu'on aurait donné l'ordre de le conduire au « bois de Vincennes. Il avait souvent demandé aux « gardes si on ne lui permettrait pas d'aller à la « chasse quand il y serait. » Simple plaisanterie dont on ne comprit pas d'abord toute l'amertume : Cinq-Mars savait bien qu'il était perdu.

Ce fut pendant qu'on le conduisait à Pierre Encise qu'il reçut le dernier souvenir de celle qu'il aimait : « Comme on y menait M. le Grand, un petit laquais « Catalan lui jeta une boulette de cire dans laquelle « il y avait un petit papier avec quelques avis assez « mal digérés. Ce petit garçon, qui était à lui, s'était

« mis en ce hasard, et venait de la part de la prin-
« cesse Marie. » Cinq-Mars n'eut pas, sans doute, la permission de lire ce billet, mais le dévouement du pauvre petit laquais qui risquait sa liberté pour lui apporter cette suprême consolation, ne fut pas inutile, et le jeune homme dut y être profondément sensible. L'attachement qu'avaient pour lui tous ceux qui l'avaient servi, prouve combien il était bon et comme il savait se faire aimer. Sa mère et sa cousine Mlle d'Espeisses, avaient essayé aussi de lui faire parvenir des billets « dans un bouton et dans une plume » mais ils avaient été saisis. On le surveillait plus rigoureusement que jamais.

Cette dernière promenade (!) à cheval le conduisit à la prison qu'il ne devait plus quitter que pour aller à l'échafaud. On l'enferma dans une chambre « au pied
« de la grande tour du château, qui, n'avait d'autre
« vue que deux petites fenêtres qui tombaient dans un
« petit jardin, au bas desquelles il y avait corps de
« garde; dans la chambre aussi, où M. de Ceton
« couchait avec quatre gardes : dans l'arrière cham-
« bre et à toutes les portes il en était de même ». Dans ces conditions, la fuite était impossible ; et du reste, depuis la dernière tentative de Montpellier, Cinq-Mars avait renoncé à la lutte ; il attendait, résigné ; l'état d'épuisement physique où il était lui laissait encore le courage de souffrir sans se plaindre, mais non celui de disputer une troisième fois sa vie à ses bourreaux. Il n'en pouvait plus ; la fatigue de cet horrible voyage et l'impossibilité de trouver le sommeil dans une chambre pleine de gardes qu'on changeait plusieurs fois par nuit, avaient achevé d'user ses forces.

Le Cardinal Bichy alla le voir dès le lendemain

de son arrivée et lui demanda : « s'il agréait qu'on « lui envoyât quelqu'un avec qui il pût se divertir « dans sa prison ». Cinq-Mars répondit, avec sa douceur ordinaire « qu'il en serait très aise, mais « qu'il ne méritait pas que personne prit cette « peine ».

Le lendemain, dès cinq heures du matin, un Jésuite, le Père Malavalette, arrivait à Pierre-Encise, envoyé par le cardinal de Lyon. Il trouva Cinq-Mars couché « dans un lit de damas incarnat, incom- « modé d'un dévoiement d'estomac qu'il avait gardé « pendant son voyage et qu'il eut jusques à la mort, « ce qui le rendoit fort pâle et débile ». Le Père, saisi de pitié à l'aspect de ce pauvre être souffrant et triste, ne pensa plus qu'à le consoler « et sut si « bien entrer dans son esprit qu'il le demanda « encore sur le soir, puis continua à le voir soir et « matin pendant tous les jours de sa prison ». Le père Malavalette dut rendre un compte minutieux à Richelieu et au Cardinal de Lyon de tout ce que lui disait le prisonnier, mais s'ils le chargèrent d'arracher quelque secret au grand écuyer, ils furent déçus dans leur attente : auprès de cinq-Mars, le Jésuite ne remplit que son rôle de consolateur et de confesseur dévoué, et lui adoucit autant qu'il put les suprêmes angoisses. Il sut apaiser les dernières révoltes de cette âme torturée, et ce fut dans ses bras, appuyé sur son cœur vraiment paternel, que le jeune homme fit le sacrifice de sa vie.

Le 7, le Chancelier vint le voir et « lui fit beau- « coup de civilités ; lui disant qu'il n'avait pas sujet « d'appréhender, mais bien d'espérer toutes choses « à son avantage ; qu'il savait bien qu'il avait affaire « à un bon juge qui n'avait garde d'être méconnais-

« sant des faveurs qu'il avait reçues de son bienfai-
« teur ». Cinq-Mars lui avait autrefois, en effet, rendu un service capital, en apaisant un jour le roi, qui, très en colère contre Séguier, voulait lui enlever sa charge. Mais les protestations de reconnaissance du Chancelier n'étaient pas sincères : « la véritable
« raison de ces civilités était la peur qu'il ne le refusàt
« pour juge et la crainte qu'il avait qu'il n'en appelàt
« au parlement de Paris pour être délivré par le peu-
« ple qui l'aimait passionnément » (Nous ferons remarquer en passant qu'Henry d'Effiat fut le seul « favori » aimé passionnément par le peuple. Il est vrai qu'il ne se servait de son pouvoir que pour faire le bien et se ruinait au lieu de s'enrichir).

Le jeune homme écouta les propos du Chancelier, mais ne se laissa pas d'abord persuader. « Il lui
« répondit que cette civilité le remplissait de confu-
« sion et de honte. « Mais pourtant, dit-il, je vois
« bien que de la façon que l'on procède à mon
« affaire, on en veut à ma vie ! C'est fait de moi :
« Monsieur ! le roi m'a abandonné. Je ne me consi-
« dère que comme une victime qu'on va immoler à
« la passion de mes ennemis, et à la facilité du roi. »
Séguier lui répondit qu'il se trompait, « que ses sen-
« timents n'étoient pas justes, et qu'il en avait des
« expériences toutes contraires, « Dieu le veuille ! »
« répliqua Cinq-Mars, mais je ne puis le croire ! »
Le Chancelier lui fit mille questions, auxquelles il répondit hardiment, niant toujours tout avec une extrême fermeté, et tenant rigoureusement la parole donnée à MM. d'Orléans et de Bouillon, dont il ignorait la déposition.

Le lendemain, Séguier, accompagné de six maîtres des requêtes, de deux présidents et de six con-

seillers de Grenoble, lui fit subir un terrible interrogatoire qui dura de sept heures du matin à deux heures de l'après-midi, mais « ils ne purent jamais « rien tirer des faits à lui imposés. » Il opposa aux magistrats une résistance calme, raisonnée, puissante, qui les stupéfia. Si l'on compare la conduite de cet homme de vingt-deux ans, à celle des deux ducs, on trouve Cinq-Mars réellement à plaindre d'avoir soutenu une pareille lutte pour leur rester fidèle.

Dès le 5 septembre, Séguier, très ennuyé de ne pouvoir acquérir les preuves qui lui manquaient, avait minutieusement interrogé Ceton, sur ce que Cinq-Mars avait dit, pendant son temps de captivité à Montpellier. Voici la déposition que fit le vieil Ecossais :

« Premièrement, M. le Grand a dit au déposant, « au mois de juillet et au mois d'août, que M. le « Cardinal avait raison de faire contre luy ce qu'il « faisoit avec justice ; ce qu'ayant obligé le déposant « de luy répartir qu'il falloit donc qu'il se sentit cou- « pable et que cela estant, il devait concourir à la « bonté du Roy en confessant sa faute, il luy dit qu'il « ne voulait rien dire et qu'il avait appris une chan- « son qui disait : « J'ayme mieux mourir que par- « ler ! » — Une autre fois, il a dit à luy déposant « que l'on n'avoit point de preuve contre luy et que « l'on vouloit qu'il se condamnist par sa bouche. Et « sur ce qu'il luy a représenté souvent, qu'il devoit « dire la vérité, il luy a dit plusieurs fois : « Ne « savez-vous pas que l'on est pendu pour la dire ? « Qu'on m'assure de ma grâce et je dirai des choses « que je ne diray pas autrement ; je voy bien que « l'on vient pour me faire parler, mais on ne m'as-

« sure de rien! — Une autre fois, il a dit au dépo-
« sant de quoy l'on le pouvait accuser d'avoir voulu
« entreprendre contre la personne de M. le Cardinal,
« et qu'il n'y en avoit point de preuves. Ajoute le
« déposant, que ledit sieur le Grand luy a dit diver-
« ses fois que si on luy vouloit pardonner, il se con-
« tenteroit qu'on luy donnât la vie, et que pour le
« reste, il donneroit la carte blanche et se soumet-
« trait à toutes choses. Surquoy luy rapportant que
« depuis qu'il ne demandoit que la vie, il méritoit de
« la perdre, il dit : « Je ne vous parle point de cela! »
« — Luy parlant un jour de la bonté de M. le Car-
« dinal, à laquelle luy déposant luy dit qu'il devoit
« avoir recours, pour intercéder pour luy auprès du
« Roy, il répondit, qu'encores que son Eminence eût
« sujet de se plaindre de luy, qu'il savoit bien que
« s'il lui avoit promis quelque chose, qu'il la tien-
« droit, mais qu'il ne voudroit lui rien promettre.
« Une autre fois, luy disant que tout le monde par-
« loit de ses crimes et que luy sieur le Grand savoit
« bien qu'il étoit adverty de toutes les fautes qu'il
« avait commises, il dit que pour luy, il ne diroit
« rien, et n'accuseroit personne et que, s'il fallait
« mourir, il mourroit en homme d'honneur. Luy,
« déposant, représentant audit sieur le Grand que
« Monsieur, frère du roy, avait peut-être tout déclaré
« à Sa Majesté, il dit le respect qu'il devoit à Mon-
« sieur, mais que s'il avoit dit quelque chose contre
« luy, il diroit hautement que cela n'est pas et que
« quiconque le chargeroit, excepté Sa Majesté, il
« dirait la même chose. — Le 12 d'août dernier, luy
« déposant représentant audit sieur le Grand le sujet
« de sa prison, et le voulant persuader de nouveau
« de recourir à la clémence du Roy en avouant ses

« crimes, il dit que tout le monde lui en parloit de « la sorte, et que c'était une vieille chanson de luy « prescher ce qu'il ne pouvoit espérer. Surquoy lui « déposant ayant réparti que puisqu'il avait telle « appréhension, il fallait qu'il se sentit coupable, et « qu'il lui conseillait, pour prévenir le malheur qui « lui pourrait arriver, de rechercher sa grâce en « déclarant sa faute, surquoy il dit : « On veut que « je confesse, mais on ne me promet rien! » et que « si on voulait lui donner la moindre assurance par « quelqu'un de crédit ou d'autorité, il dirait des cho- « ses qu'il ne dira pas autrement. — Ajoute le dépo- « sant que le sollicitant toujours de recourir à la « clémence du Roy par une ingénue confession de « son crime, il demanda à luy déposant, s'il avait « commission et commandement de luy parler en « ces termes, et luy dit qu'il pouvait bien avoir la « volonté de confesser, mais on ne luy promettait « rien, et s'il était possible, que luy déposant, étant « lieutenant aux gardes, il n'eût rien à luy dire. »

Cinq-Mars savait très bien que personne ne viendrait lui promettre sa grâce, et ne parlait ainsi que pour se délivrer des obsessions dont on le fatiguait. Mais Séguier allait se servir des indices contenus dans ce rapport pour établir un nouveau plan d'attaque. Le grand écuyer se faisait une trop haute idée de la loyauté de Richelieu, qui allait fort bien lui faire faire des promesses sans avoir la moindre intention de les tenir. Le Chancelier reçut aussi la déposition de l'exempt Crombis, qui se borna à rapporter le mécontentement de M. de Thou, au sujet de la lettre du chevalier de Jars.

Le cardinal ne s'était rendu à Lyon que pour diriger le procès et surveiller les juges; l'affaire de

Cinq-Mars devenait facile, puisqu'il était convaincu par la déposition de Monsieur et par celle du duc de Bouillon, d'avoir traité avec l'Espagne, mais il n'en était pas de même de celle de M. de Thou, qui était seulement accusé d'avoir su le projet de retraite à Sedan. On savait bien qu'il avait favorisé les entrevues des conjurés, mais comme il n'y avait pas assisté, on ne pouvait le convaincre d'avoir su la conjuration. Le Cardinal voulait absolument le faire condamner, quand il n'y aurait contre lui que la seule connaissance du projet de se retirer à Sedan. Laubardemont avait retrouvé une ordonnance de Louis XI, daté du 22 décembre 1477, et portant que « ceux qui auront su quelque conspiration seront « punis de la même peine que les principaux auteurs, « s'ils ne la révèlent au roi ou aux juges des pays « où ils seront, le plus tôt que possible leur sem-« blera. » Il l'avait montrée au Cardinal ; « elle était « peu connue parce qu'il est fort rare que l'on ait « l'occasion d'en faire usage. » Séguier qui avait promis à son ami M. de Brienne de faire son possible pour sauver de Thou, s'était bien gardé de parler de cette ordonnance ; mais, lorsqu'il vint dire au Cardinal qu'on n'en trouverait aucune qui permît de condamner à mort celui qui avait eu connaissance d'une conspiration contre l'État, à moins qu'on ne prouvât qu'il y avait adhéré comme complice, Richelieu lui montra celle de Louis XI, Séguier dit pour s'excuser « qu'elle n'était pas en « usage au Parlement de Paris où il avait été élevé », et comprit qu'il fallait à tout prix convaincre M. de Thou d'avoir su la conjuration. Pour obtenir ce résultat le Cardinal était décidé à tout : on torturerait Cinq-Mars jusqu'à son dernier souffle si c'était nécessaire.

Le 6 septembre, dit le P. Griffet, les commissaires rendirent un arrêt « sur les conclusions du procu-« reur général, pour ordonner que le duc de Bouil-« lon, et les sieurs d'Effiat, de Thou, d'Ozonville et « autres témoins seraient confrontés en leurs dépo-« sitions et qu'en ce qui concernait la déclaration « de M. le duc d'Orléans, elle serait lue auxdits « accusés pour valoir confrontation après qu'ils « auraient déclaré, s'ils avaient à donner des repro-« ches contre lui, et qu'ensuite leurs réponses seraient « communiquées à M. le duc d'Orléans. » Par le même arrêt, MM. de Montrésor, d'Aubijoux, de Brion, de Fontrailles et de Montmort, furent décré-tés de prise de corps « et leurs biens saisis et anno-« tés sous la main du roi et de la justice. »

Cinq-Mars, confronté au duc de Bouillon, « fut fort « surpris quand il entendit la lecture de l'interroga-« toire du duc de Bouillon ; il s'aperçut alors que « toute la conspiration était découverte. Il ne laissa « pas de nier hardiment tous les faits que le duc « avait avoués, ou de les expliquer à son avantage. » Il dit qu'il n'avait désiré voir M. de Bouillon que pour lui demander son amitié sans aucun dessein contraire au service du roi. Le duc soutint qu'il n'avait dit que la vérité. On lut à Cinq-Mars la déclaration de Monsieur; il prétendit « qu'elle était fausse dans tous ses points. » On lui présenta la copie du traité d'Espagne et la contre-lettre. Il répondit « que n'ayant aucune part à ce traité ; et « n'en ayant pas vu l'original, il ne pouvait pas « savoir si la copie était vraie ou supposée. » S'il eût été secondé par les deux ducs, il eût grandement embarrassé les juges. Cependant devant l'attitude de M. de Bouillon, Cinq-Mars eut un instant de stupeur

et d'indignation ; il s'écria : « qu'il ne se serait « jamais attendu à une pareille action de sa part, « l'ayant entendu louer comme un seigneur si brave « et si généreux ; et qu'après tant de promesses et « tant de, serments, lui, Cinq-Mars, serait plutôt « mort dans les tourments que de trahir son ami, « mais que puisque le Duc avait montré si peu de « fermeté, il ne voulait point disputer vainement sa « vie. » Cependant il n'avoua rien encore, pour ne pas perdre de Thou.

Celui-ci, interrogé le 7 par Séguier, nia comme Cinq-Mars tous les faits avoués par M. de Bouillon. Le chancelier lui demanda « s'il ne jugeait pas qu'il « aurait commis un crime de n'avoir pas averti le « roi de la connaissance qu'il avait eue du traité « d'Espagne et du projet de retraite des ducs à « Sedan. » Il lui rappela le serment de fidélité qu'il avait prêté comme conseiller d'Etat, serment qui l'obligeait « à révéler au roi ce qui viendrait à sa « connaissance contre son service. » De Thou répli- « qua « que pour le crime de lèse-majesté au pre- « mier chef, le moindre soupçon suffisait pour obli- « ger un homme à le déclarer, mais que pour les « crimes qui n'attaquaient pas directement la per- « sonne du souverain, il fallait y avoir eu part ou en « avoir eu quelque connaissance, pour être obligé « d'en faire les déclarations » et il persista à dire qu'il ne savait rien : il ne pouvait répondre autrement, sans compromettre Cinq-Mars et la Reine ; aussi, lorsqu'il fut enfin forcé de convenir qu'il savait le traité d'Espagne, il soutint toujours que c'était de Fontrailles qu'il avait tout appris : ce n'était pas la vérité, puisque c'était Anne d'Autriche qui l'avait instruit « mais la manière plus qu'équivoque

« dont cet illustre malheureux parla aux magistrats « est seulement un effet de sa discrétion et de sa « probité. » Avant tout, dans ces difficiles circonstances, Cinq-Mars et de Thou, en vrais gentilshommes, essayèrent de sauver les autres. Quand leurs têtes seules furent en jeu, ils dirent noblement et franchement la vérité, et ce fut sur leur propre témoignage qu'on les condamna. Leur mensonge fut aussi honorable que l'aveu des ducs fut lâche.

Voici la confrontation qui eut lieu entre M. de Bouillon et de Thou : « Nous, Pierre Séguier, etc., « avons fait faire lecture audit sieur de Thou de l'in- « terrogatoire faite audit sieur de Bouillon et répon- « ses faites à iceluy. Sur le troisième article, a dit « ne se souvenir point d'avoir fait le discours con- « tenu en iceluy audit sieur de Bouillon, et après « qu'il a interpellé ledit sieur de Bouillon, de déclarer « si sa réponse est véritable, ledit sieur de Bouillon « a dit qu'il a dit la vérité et persiste en sa réponse « contenue audit article. Sur le quatriesme, ledit « sieur de Thou a dit qu'il priait ledit sieur de Bouil- « lon de se souvenir qu'il n'était point sorti de Sedan « et qu'il y avait demeuré trois jours, pendant lequel « séjour luy sieur de Thou reconnaît qu'allant aux « Capucins en carrosse avec luy sieur de Bouillon, il « dit audit sieur de Bouillon : « Vous verrez un « homme de condition qui est M. le Grand, qui vou- « drait être de vos amis et qui m'a dit qu'il m'avait « obligation si je vous témoignais que je le désire « ainsi ; qu'il savait bien, de la condition dont luy « sieur de Bouillon estoit, que c'estoit à luy à en « faire les avances. Ajoute le dit sieur de Thou, « que le dit sieur de Bouillon étant à la cour, il ver- « rait lui-même ledit sieur le Grand et qu'il en pour-

« rait juger, et qu'il n'avait d'autre intérêt, que de
« servir luy sieur de Bouillon. Surquoy ledit sieur
« de Bouillon a dit qu'il ne se souvient pas que ledit
« sieur de Thou luy a fait ce discours, et que sa
« réponse contient vérité; outre le contenu en sa
« réponse, qui est véritable, qu'il prie le dit sieur de
« Thou de se souvenir qu'il lui adjousta que ledit
« sieur le Grand paroissoit désirer si fort son amitié,
« qu'il le prioit, que sitôt que ledit sieur en aurait
« eu l'assurance, de l'en advertir. Et par ledit sieur
« de Thou a esté dit qu'il sçait bien, qu'il donna pour
« avis, néanmoins que ce discours là put estre vray.
« Sur le cinquième article, ledit sieur de Thou a prié
« ledit sieur de Bouillon de se souvenir, que depuis
« qu'il luy eut fait le discours cy-dessus à Sedan, il
« n'avait point esté à Mézières, ni veu M. le Grand,
« et par conséquent ledit sieur le Grand ne pouvoit
« pas dire qu'il eût su de luy les asseurances qu'il
« luy donnait de son amitié. Surquoy ledit sieur de
« Bouillon dit qu'il croyait bien que ledit sieur de
« Thou ne bougea de Sedan, mais que le contenu du
« discours dudit sieur le Grand est véritable et qu'il
« croit que ledit sieur de Thou peut avoir écrit chez
« le sieur de Roquelaure audit sieur le Grand que
« ledit sieur de Bouillon allait dîner chez luy, qu'il
« ne sçait pas si par cette voye ledit sieur de Thou
« luy auroit donné advis du discours qu'ils avaient
« ensemble de l'amitié dudit sieur le Grand. Au sur-
« plus la réponse contenir vérité et a persisté. Et par
« ledit sieur de Thou a esté dit qu'il n'a point escrit
« audit sieur le Grand et que ç'a été le sieur de
« Roquelaure avec lequel il estoit, qui donna advis
« audit sieur le Grand, que le sieur de Bouillon était
« allé dîner avec luy et qu'il lui envoya des melons

« par son trompette. Sur le neuvième article, ledit « sieur de Thou est demeuré d'accord de tout le con- « tenu dudit article, sinon de se souvenir si le sieur « de Thou ne lui dit pas que s'il croyait que ce « voyage pût lui faire préjudice en quelque sorte, « qu'il ne le fît pas et qu'il avoit plus d'affection pour « les intérêts dudit sieur de Bouillon que pour ledit « sieur le Grand, dont ledit sieur de Bouillon est « demeuré d'accord et persisté en sa réponse et dit « qu'elle contient vérité ».

« Sur le douzième article, ledit sieur de Thou a des- « nié que ledit sieur de Bouillon luy eût dit aucune « chose de ce qui luy a esté dit par ledit sieur le Grand « à la conférence de Saint-Germain. Et par ledit sieur « de Bouillon a esté persisté en sa réponse qu'il dit « contenir vérité et qu'il ne sait pas s'il a dit mot pour « mot au sieur de Thou tout ce qu'il a dit en sa « réponse, mais ce qu'il luy a dit en substance, fors et « excepté ce qui regarde le traité d'Espagne. Et par « ledit sieur de Thou a esté dit qu'il reconnaît que « ledit sieur de Bouillon peut bien lui avoir parlé en « général de ce qui lui avait esté dit en cette confé- « rence, mais qu'il ne lui a déclaré aucun dessein. — « Et par ledit sieur de Bouillon a esté persisté en ce « que dessus et qu'il reconnaît qu'il n'a parlé audit « sieur de Thou d'aucun dessein. — Sur le treizième « article, ledit sieur de Thou dit qu'il n'a esté à la « place Royale avec ledit sieur de Bouillon qu'une « fois, où se trouva ledit sieur le Grand et que lors « il le laissa auprès des Minimes et qu'il est vray « qu'une fois il a esté chez Fontrailles avec ledit « sieur de Bouillon, comme il a reconnu par son « interrogatoire. — Et par ledit sieur de Bouillon a « esté dit qu'il est vray ce qu'il a dit en sa réponse,

« qu'il avoit été premièrement avec ledit sieur de « Thou chez Fontrailles et que depuis ils ont esté « encore à la place Royale ainsy qu'il a dit. — « Ensuite ledit sieur de Thou a interpellé ledit sieur « de Bouillon de se souvenir s'il était présent aux « discours qu'ils eurent avec ledit sieur le Grand et « luy, s'il n'est pas vray qu'il n'entendit aucune « chose! Surquoy ledit sieur de Bouillon dit qu'il « reconnaît que comme il entra dans la chambre « avec lesdits sieurs de Thou et le Grand, ledit sieur « de Thou demeura vers la fenêtre avec ledit sieur « de Fontrailles et que ledit sieur le Grand prit ledit « sieur de Bouillon par la main et le mena proche « du lit avec le Comte d'Aubijoux où il lui fit une « partie de discours contenu en sa réponse, avec un « ton de voix qui était assez bas et ne sait pas si « ledit sieur de Thou l'entendit, mais qu'il ne fut « pas un quart d'heure avec eux. Et par ledit sieur « de Thou a esté dit qu'il demeurerait d'accord de « de ce qui a esté dit par ledit sieur de Bouillon et « qu'il n'entendit pas le discours qu'il eut avec ledit « sieur le Grand et ne se souvient pas si le Comte « d'Aubijoux était en tiers avec eux. — Sur le sei- « zième article, ledit sieur de Thou a dit qu'il ne se « souvient pas que ledit sieur de Bouillon, le lende- « main de la conférence qu'il eut avec Monsieur dans « ses escuries, luy eut dit sa mauvaise satisfaction « qu'il avait de ce que ledit sieur le Grand l'avait « engagé de voir Monsieur de la façon qu'il y avait « procédé, dont luy sieur de Thou tesmoigna du des- « plaisir. — Surquoy ledit sieur de Bouillon luy a « dit qu'il priait ledit sieur de Thou de se ressouve- « nir, qu'il luy a fait le même discours que dessus et « que même il lui répartit qu'il désapprouvoit entiè-

« rement cette visite et que M. le Grand alloit « bien vite et qu'il prit garde de s'embarrasser. — « Et par ledit sieur de Thou a esté persisté qu'il ne « s'en souvient point et depuis ledit sieur de Thou a « dit qu'il reconnaît que ledit s'en allant et montant « en carrosse en partant de Paris, il luy dit qu'il « se souvienne de ne se point embarrasser, à quoy « ledit sieur de Bouillon a dit qu'il s'en souviendroit. « — Et depuis ledit sieur de Thou a interpellé ledit « sieur de Bouillon de s'expliquer sur les termes con- « tenus au quatrième article de ses réponses, où il dit « que le sieur de Thou a perdu par de fausses suppo- « sitions et ce qu'il veut entendre par ces paroles. Sur- « quoy ledit sieur de Bouillon a dit que son intelligence « de ces mots : de « fausses suppositions » peut-être « que ledit sieur de Thou a esté trompé lorsqu'il a « dit que ledit sieur le Grand était bien auprès du « Roy, ce qui avait persuadé ledit sieur de Bouillon « de s'engager d'amitié avec ledit sieur le Grand. Et « après que ledit sieur de Thou a déclaré n'avoir « autre chose à dire sur le contenu auxdites réponses « à ses interrogatoires, lui avons fait faire lecture « du contenu ci-dessus : ainsi signé. De Thou Frédé- « ric Maurice de la Tour.

On voit que la confrontation avait été épineuse ! M. de Thou n'acceptant pas les assertions de M. de Bouillon, qui tournait tout à son avantage, sans se soucier des autres.

Pendant que Séguier commençait le procès, le roi qui tremblait que le Cardinal n'apprît, par les dépositions du grand écuyer, la part qu'il avait prise aux projets formés contre lui, se hâtait de désavouer par avance tout ce que Cinq-Mars pourrait dire. « En « passant à Lyon, il dit cent puérilités au chance-

« lier, et entre autres, qu'il n'avait jamais pu accou-
« tumer ce meschant garçon à dire son Pater
« tous les jours [1]. » Il se montra si animé contre son ancien favori que le chancelier, enchanté, dit au cardinal : « Pour M. le Grand, cela va bien !... mais « pour M. de Thou, je ne sais comment nous « ferons ! » Déjà, lorsque Mortemart lui avait parlé de Cinq-Mars, Louis XIII avait répété plusieurs fois « que M. le Grand était le plus grand menteur du monde. » Il avait si grand peur qu'il se crut obligé d'écrire au chancelier cette lettre étrange, qui suffirait à confirmer sa culpabilité :

« Monsieur le Chancelier, ayant appris par les « dépositions des sieurs de Ceton, du Repaire et de « l'abbé son frère, que le sieur de Cinq-Mars affecte « de dire, d'insinuer et de laisser croire que les « pensées et mauvais desseins qu'il a eus contre « mon cousin le Cardinal de Richelieu ont été sus et « consentis de moi, j'ai bien voulu vous faire la pré- « sente pour vous dire que ce n'est pas de cette « heure que j'ai reconnu le sieur de Cinq-Mars « grand imposteur et calomniateur, ce dont ceux « qui sont auprès de moi m'ont souvent ouy plaindre ; « que je luy ai vu plusieurs fois soutenir le men- « songe avec le même front que la vérité et qu'il m'a « souvent fait connaître qu'il en fallait user ainsi. « Il est vrai que le sieur de Cinq-Mars m'ayant vu « quelquefois mal satisfait de mon cousin le Cardi- « nal de Richelieu, ou par l'appréhension que j'avais « qu'il me voulut empêcher d'aller en personne au « siège de Perpignan, ou me porter à en revenir « lorsque j'y serais, de peur que ma santé y fût « altérée, ou quelqu'autre sujet semblable, le dit

1. Tallement.

« sieur de Cinq-Mars n'a rien oublié de ce qu'il a
« pu pour m'échauffer contre mon dit cousin, ce que
« j'ai souffert, quand ses mauvais offices demeu-
« raient dans les bornes de quelque modération.
« Mais quand il a passé jusqu'à cette extrémité que
« de me proposer qu'il fallait se défaire de mon dit
« cousin et de s'offrir à le faire, j'ai eu en horreur
« ses mauvaises pensées et les ai détestées, et bien
« qu'il me suffise de le dire pour que vous le
« croyiez, il n'y a personne qui ne juge qu'il n'a pu
« être autrement, s'il considère que si le dit sieur de
« Cinq-Mars avait trouvé son compte avec moy dans
« l'approbation de ses mauvais desseins, il ne se
« seroit pas lié au roy d'Espagne contre ma per-
« sonne et mon état, comme il a fait par désespoir
« de ne pouvoir emporter ce qu'il désiroit. Je désire
« que vous fassiez part de cette lettre à tous ceux de
« la compagnie à laquelle vous présidez maintenant,
« afin qu'ils connaissent la vérité. »

Cette lettre, où Louis XIII prend de lui-même le ton d'un accusé devant son juge, ne fit aucun effet sur l'esprit du Cardinal. Richelieu était fixé depuis longtemps sur la sincérité de son maitre ; il savait bien que Cinq-Mars seul disait la vérité, et que s'il n'avait pas eu le sort de Concini, c'était parce que le jeune homme ne l'avait pas voulu ; après la mort du grand écuyer, il fit sentir à Louis XIII qu'il savait tout, dans le mémoire menaçant qu'il lui adressa pour le forcer à renvoyer les officiers des gardes : « Dieu n'obligeant pas à l'impossible, disait-
« il, le Cardinal n'est pas obligé de désirer la conti-
« nuation d'un employ où il ne sçauroit bien faire,
« et la prudence et la charité que chacun doit avoir
« pour soy mesme ne luy permet pas de demeurer

« en un lieu où il n'auroit pas seureté de sa per-
« sonne. Sa Majesté saura, s'il lui plaist, qu'on a
« appris beaucoup de choses de M. le Grand, dont
« jusqu'icy on n'a pas voulu luy donner connais-
« sance. Elle saura de plus qu'expressément on ne
« luy voulut pas faire donner la question de peur
« qu'il dist en public ce qu'il avoit fait cognoistre en
« particulier. Elle saura enfin que son confesseur
« eut bien de la peine à l'empêcher de parler sur
« l'échafaud, conformément à ce qu'il avoit dit que
« lorsqu'il seroit pressé et n'auroit plus rien à espé-
« rer, il n'espargneroit personne. » Et il écrivit à
Chavigny le 15 septembre : « M. le Grand a voulu
« parler deux fois en particulier à M. le Chancelier ;
« en l'une il prenait le chemin de parler de son Maî-
« tre, mais M. le Chancelier le rembarra si fortement
« qu'il s'arresta ; à l'autre, il a, pour la descharge
« de sa conscience, déclaré que Fontrailles lui con-
« seilla de me faire tuer, et que F. s'était envoyé
« offrir à lui de le faire et que B. luy avait apporté
« cette offre » Chavigny répondit « que Sa Majesté
« eust fort désiré que M. le Chancelier lui eust
« laissé dire tout ce qu'il vouloit contre elle ; cela
« eust confirmé tout le monde dans la croyance de
« sa méchanceté et de son ingratitude » (C'était
facile à dire alors ; Cinq-Mars était mort [1] et ne pou-
vait plus protester).

Quelles angoisses nous sont révélées par ces quel-
ques lignes du Cardinal ! Quelle lutte terrible dans
ce pauvre cœur ! et quels efforts dut faire le père
Malavalette pour amener Cinq-Mars à l'admirable
résignation qu'il témoigna jusqu'à la fin. Il se tut,
victime obéissante, mais on s'explique sa sombre

1. Avenel.

parole : « Je serai à la mort avec joie ! » Il avait perdu toute illusion, épuisé la coupe d'amertume : il ne croyait plus aux hommes, et avait hâte d'aller à Dieu.

Mais cette résignation contrariait beaucoup Richelieu, qui connaissait bien son caractère : il savait que Cinq-Mars ayant envisagé froidement le sort qui l'attendait, se laisserait tuer sans une plainte. Le Cardinal donna au Chancelier une autre marche à suivre (et c'est alors qu'il se montra réellement cruel). Il allait faire renaître l'espérance dans le cœur du pauvre garçon, le bouleverser encore une fois, dissiper ses appréhensions, tandis qu'il préparait tout pour son supplice. Voulant absolument faire condamner de Thou, il ordonna à Séguier « de ne « rien négliger pour amener Cinq-Mars à s'avouer « coupable et à nommer ses complices. » Le Chancelier alla donc voir Cinq-Mars dans sa prison : « pour « ne pas l'effrayer par l'appareil d'un interrogatoire « juridique », il y allait seul et lui parlait avec douceur, presque affectueusement. Il lui répétait « que « le roi l'aimait trop pour le perdre, que cela n'irait « qu'à quelque temps de prison, que le roi aurait « pitié de sa jeunesse, et que le seul moyen d'obtenir « sa grâce était d'avouer sincèrement tout ce qui « s'était passé », que le roi et le Cardinal le voulaient absolument, et que s'il obéissait « il n'aurait pas sujet « de s'en repentir. » Il ajouta qu'il ne venait pas auprès de lui en juge, mais en ami, et que leur entretien était plutôt une conversation qu'un interrogatoire « qu'il pouvait lui parler avec confiance, et « qu'on ne ferait aucun usage dans la procédure de ce « qu'il aurait dit [1]. » Cette lutte entre un magistrat habile entre tous, et un homme si jeune, désorienté

1. P. Griffet.

par les aveux de Gaston et du duc de Bouillon, était trop inégale pour que Cinq-Mars pût triompher : il succomba. Après avoir fait jurer au Chancelier qu'il ne se servirait pas en qualité de juge des aveux qu'il lui ferait et ne les redirait qu'au Cardinal, il avoua tout ce qu'il avait nié jusque-là, y compris la connaissance que de Thou avait eue du traité d'Espagne. Il raconta tous les mauvais traitements qu'il avait reçus du Cardinal et lui dit « qu'il avait conçu contre lui une aversion qu'il n'avait jamais pu vaincre ni modérer ; que, dans tout ce qu'il avait fait, « son unique objet avait été de forcer le roi de lui « ôter le maniement des affaires et qu'il avait espéré « pendant deux mois réussir dans son dessein, mais « que depuis l'arrivée du roi à Lyon, il s'était aperçu « que le Cardinal prévaudrait toujours dans l'esprit « de Sa Majesté. » Séguier l'interrogea sur M. de Thou et Cinq-Mars « fut assez indiscret pour lui dire « qu'il haïssait personnellement le Cardinal et que s'il « sortait de prison, il fallait y prendre garde [1]. » Il lui dit que six choses lui avaient donné l'aversion qu'il avait contre Richelieu. « La première qu'après « le siège d'Arras, M. le Cardinal avait parlé de lui « comme d'une personne qui n'avait pas témoigné « beaucoup de cœur ; 2° qu'après l'alliance de M. le « marquis de Sourdis et de son frère, le Cardinal avait « dit que M. de Sourdis avait fait honneur à sa maison ; « 3° qu'ayant souhaité d'être fait duc et pair, M. le « Cardinal en avait détourné le Roi ; 4° qu'il s'était « senti obligé de prendre la défense de M. l'archevêque de Bordeaux, lequel il avait cru que l'on voulait « perdre [2] ; 5° que luy parlant de la princesse Marie,

1. P. Griffet.
2. « M. le Grand l'a deffendu aussi hautement et généreuse-

« luy, dit que sa mère voulait faire le mariage de « luy avec elle. Son Eminence dit que sa mère étoit « une folle et que si la princesse Marie avoit cette « pensée, elle étoit plus folle que sa mère ; qu'ayant « esté proposée pour femme de Monsieur, il auroit bien « de la vanité et de la présomption de la pretendre et « que c'étoit chose ridicule ; 6° qu'elle avoit trouvé « étrange que le Roi l'eût admis au conseil et l'en « avait fait sortir.

Bref, il parla à cœur ouvert au Chancelier, croyant aux protestations d'amitié qu'il lui faisait, et s'accusa encore bien plus qu'il n'accusa les autres. Cependant Richelieu ne fut pas satisfait ; ces aveux de Cinq-Mars ne comptaient pas juridiquement et la situation restait la même en ce qui concernait de Thou. Il fallait amener Cinq-Mars à faire contre lui une déposition en règle, mais on ne savait comment s'y prendre. Aussi le Chancelier, en quittant Henry d'Effiat après « cette conversation d'ami » proposa-t-il de soumettre le jeune homme aux douleurs immédiatement, afin de lui arracher tous ses secrets. « Nous « saurons dans peu de temps dit-il aux Commissaires, « l'effet qu'aura la question ». Mais la proposition fut assez froidement accueillie; les commissaires lui dirent « qu'ils auraient peine à s'y résoudre et alléguèrent « l'exemple du maréchal de Biron, auquel on n'avait « pas fait subir ce supplice ». Le Chancelier répliqua « que l'évènement soulagerait bien leurs cons- « ciences [1] ». Cependant on attendit encore, ne voulant user qu'en dernier recours de ce moyen, que

« ment qu'il a peu, et l'on dit que c'est le seul amy qu'il ait « trouvé à la cour en cette rencontre. » Corresp. d'H. Arnauld.

1 G. de Pitaval.

l'état de santé de Cinq-Mars rendait extrêmement périlleux. Richelieu voulut tenter une nouvelle démarche ; « ravi de voir que ses conjectures se « trouvaient justifiées par l'aveu du grand écuyer, il « n'en devint que plus ardent à poursuivre la con- « damnation de de Thou » mais il agit avec prudence ; la question était hasardeuse ; Cinq-Mars pouvait y mourir, et mourir sans avoir rien dit, il fallait essayer encore de la persuasion et de la douceur.

Le 10 septembre, tous les magistrats partirent ensemble pour Vivay « maison qui était à M. l'abbé « d'Esnay, frère de M. de Villeroy, où Monsieur se « rendit de Villefranche et où toutes les pièces furent « confrontées ».

Pendant qu'ils faisaient ce voyage, Laubardemont, resté à Lyon pour la confrontation de Ceton et de Crombis, se rendait auprès de Cinq-Mars. Le Chancelier ayant promis au jeune homme qu'il ne se servirait pas en qualité de juge des aveux qu'il lui avait faits, Richelieu remplaça Séguier par Laubardemont, auquel il ordonna d'employer tous les moyens possibles pour amener Cinq-Mars à déclarer devant les commissaires tout ce qu'il avait avoué en particulier. Laubardemont alla seul dans la chambre du jeune homme, « et lui représenta que dans les ter- « mes où était son affaire, il ne lui restait plus « d'autre ressource que d'obtenir sa grâce par un « aveu sincère ; que M. de Thou avait déjà révélé « tout ce qu'il savait, et qu'il serait étonnant qu'il « voulût être fidèle au péril de sa vie à un homme « qui lui avait manqué de fidélité », que tous les aveux qu'il avait faits ne comptaient pas en justice, qu'on exigeait de lui une déclaration dans les formes, et que s'il refusait encore, non seulement on le ferait

mourir, mais on l'appliquerait à la question ordinaire et extraordinaire pour l'obliger à révéler le nom de ses complices ; « tandis qu'en disant la vérité « tout entière il était sûr d'éviter tout à la fois les « tourments et la mort, et qu'il lui donnait sa parole « que s'il le faisait, il ne lui arriverait aucun mal ».

Le malheureux jeune homme ne soupçonna pas l'odieux mensonge du rapporteur ; la trahison des deux ducs et l'abandon du roi avaient tué la foi dans son cœur : « Persuadé que M. de Thou l'avait trahi, « et qu'en suivant le conseil de Laubardemont qui « lui donnait les plus fortes assurances sur sa grâce « il pourrait sauver sa vie et se soustraire aux cruel- « les tortures dont il était menacé, il lui raconta tout « ce qu'il avait dit au Chancelier et promit d'en faire « la déclaration entière et sincère quand il serait interrogé [1] ». L'œuvre infâme, qui a voué à jamais le nom de Laubardemont à la réprobation, était accomplie. L'indigne magistrat dressa séance tenante un procès-verbal qu'il fit signer au grand écuyer « afin d'avoir « de quoi le convaincre s'il manquait à sa parole ».

Se figure-t-on les sentiments de Cinq-Mars le soir de cet entretien ? La trahison de M. de Thou, dont on l'assurait si formellement, était la dernière à laquelle il dût s'attendre, et il est probable qu'avec sa nature violente, il aspira alors ardemment à se venger de tous ceux qui l'abandonnaient ainsi, après l'avoir poussé à la révolte. Plus tard, lorsqu'il sut la vérité, ce fut contre Laubardemont que se retourna cette terrible colère.

« Un juge trahit lâchement son devoir quand il « fait à un accusé de telles promesses qu'il ne peut « pas accomplir. L'artifice était d'autant plus indigne « que la promesse était fausse : rien n'était plus

1. P. Griffet.

« contraire à la volonté du Cardinal implacable [1] ». Cinq-Mars n'eût pas dû, disent plusieurs historiens, se laisser prendre au piège; eh! pouvait-il le soupçonner? Pouvait-il supposer que Laubardemont mentait « en lui donnant sa parole, qu'il ne lui arriverait aucun mal ». Il ne fallut rien moins qu'un tel crime pour vaincre ce malheureux, tourmenté, harcelé sans pitié depuis trois mois : il avait lutté jusqu'au bout pour tenir sa parole et pour sauver les autres. Les tortures morales que Cinq-Mars endura dans ces trois derniers jours furent indicibles.

La procédure étant achevée, le procureur général requit par ses conclusions « que M. le Grand fût « déclaré atteint et convaincu du crime de lèse « Majesté, qu'avant l'exécution il fût appliqué à la « question pour avoir révélation de ses complices, et « qu'en attendant il fût sursis au jugement des sieurs « de Bouillon et de Thou », car il n'était pas certain, malgré tout, que ce que dirait Cinq-Mars serait suffisant pour faire condamner de Thou. Le 11, Séguier écrivait à Chavigny : « Demain vendredy on procèdera « au jugement, l'on diffère le jugement de MM. de « Bouillon et de Thou après la condamnation du « sieur le Grand. » « C'est que le 11 septembre, dit « Avenel, on ne croyait pas encore pouvoir faire « condamner de Thou à la peine capitale ». Séguier disait encore : « Je demeure en cette ville pour « achever le procès tellement que je ne crois pas « partir qu'au commencement du mois qui vient ». « Pourquoi ce long retard? Tout devait être fini le « lendemain pour Cinq-Mars; tout fut fini le 15 pour « M. de Bouillon, qui consentait à tout, et le Chancelier « le savait bien ». Beaucoup de choses nous resteront

1. Gayot de Pitaval.

toujours inconnues dans ces ténébreux dessous du procès, Richelieu ayant eu soin de faire supprimer toutes les traces de ses menées secrètes.

Le sort de Cinq-Mars était si bien décidé que dès la veille du jugement, on donna les ordres pour préparer son supplice. Enfin le 12, les juges étant arrivés à sept heures du matin dans la chambre du présidial de Lyon, Laubardemont fit le rapport du procès. « On « le trouve imprimé, dit le P. Griffet, à la suite des « Mémoires de Montrésor, mais il y a lieu de douter « que cette pièce soit une copie fidèle du rapport qui « fut prononcé par le sieur de Laubardemont, ou qu'il « en soit le véritable auteur ». Les réflexions qu'il fait à ce sujet étant fort justes, nous nous bornons à les reproduire et ne donnons pas ce rapport *in extenso* :

« Premièrement, dit-il, on y réfute avec beaucoup « de soin tout ce que le duc de Bouillon avait dit à « sa décharge, quoiqu'il soit indubitable qu'il n'était « plus question, le 12 septembre, de faire le procès « au duc de Bouillon, mais seulement aux sieurs de « Cinq-Mars et de Thou. L'accommodement de ce « duc était déjà résolu et il ne restait plus qu'à signer « les actes nécessaires pour y mettre la dernière « main. — Secondement, on y expose avec beaucoup « d'étendue les charges qui se trouvaient au procès « contre les sieurs de Fontrailles, d'Aubijoux, de « Montrésor, de Brion et de Montmort qui étaient « tous enfuis et contre lesquels il n'y eut point de « jugement prononcé. — Troisièmement, ce rapport « finit ainsi : « Il faut bien prouver et établir quatre « points : 1° que la déposition de Monsieur, en la « forme qu'elle est, est bonne et valable ; 2° que « savoir une conspiration contre l'État, et n'en aver- « tir pas, est un crime punissable, et beaucoup plus

« d'y avoir contribué ; 3° qu'entreprendre contre un « ministre qui sert heureusement un prince est un « crime de pareille qualité et conséquence, que celui « qui se commettrait contre la personne du prince ; « 4° qu'en crime de lèse-majesté les conjectures « pressantes peuvent établir une preuve. — Il faut « accommoder ce que disent Monsieur, M. de Bouil- « lon et d'Ozonville conformément à leurs déposi- « tions, sans oublier aucunes circonstances considé- « rables ». Il est assez rare, dit le P. Griffet « qu'un « homme qui compose un discours qu'il doit pronon- « cer se donne ainsi des avis à lui-même et il est « beaucoup plus naturel de penser que ce rapport fut « composé par le Cardinal de Richelieu, pour servir « d'instruction à M. de Laubardemont, avant que l'on « eût pris le parti de ne point juger le duc de Bouil- « lon. On y reconnaît partout le style et le génie du « Cardinal. On voit qu'il avait étudié à fond toute « la procédure et qu'il ne laisse échapper aucune « circonstance capable de prouver et d'aggraver le « crime des conjurés. Il s'attache particulièrement « à montrer que le sieur de Thou devait être con- « damné comme criminel de lèse-Majesté. Il avoue « que Monsieur avait déclaré, qu'en disant qu'il « l'avait trouvé informé de toute l'affaire il n'avait « voulu parler que du traité fait entre MM. de Cinq- « Mars, de Bouillon et lui, sur le sujet de la retraite « qu'il devait prendre à Sedan, et non pas du traité « d'Espagne, mais le Cardinal soutient que ce dégui- « sement qui tendait à décharger le sieur de Thou « d'avoir été participant d'une union faite avec l'Es- « pagne, ce qui est par-dessus tout odieux en France, « ne le décharge pas du crime, puisqu'au contraire, « elle le convainc d'avoir su l'union faite entre Mon-

« sieur et MM. de Bouillon et de Cinq-Mars, ce qu'il
« ne peut avoir su et tu sans être coupable, puis-
« qu'elle allait au moins à troubler l'État, en chas-
« sant M. le Cardinal de la Cour, et renversant l'heu-
« reux établissement des affaires. Pour favoriser,
« dit-il, le sieur de Thou, on pourrait dire qu'il y a
« de la difficulté à le condamner, parce que la con-
« naissance de son crime n'est fondée que sur des
« conjectures, mais cette difficulté se réduira à
« néant son accusation en deux chefs comme nous
« l'avons fait. — S'il n'était accusé que d'avoir su le
« traité d'Espagne, on pourrait prétendre que son
« crime ne serait connu que par conjectures, mais
« l'étant aussi d'avoir non-seulement su, mais prati-
« qué l'union d'entre M. le Grand, M. de Bouillon et
« Monsieur, au préjudice de l'État et ce dernier
« point étant clairement vérifié, l'instance que je
« viens de dire que l'on pourrait faire à son avan-
« tage ne peut avoir lieu. — La preuve de ce dernier
« chef consiste en la déposition de Monsieur, qui
« pour décharger ledit sieur de Thou de la connais-
« sance du traité d'Espagne dit clairement qu'il a su
« l'union entre lui, M. le Grand et M. de Bouillon et
« la retraite qu'il devait avoir à Sedan : elle est
« encore évidente par la déduction que fait le duc de
« Bouillon de toutes les allées et venues et entremi-
« ses qu'a fait le sieur de Thou pour former cette
« union. Cette vérité est encore confirmée par la
« déposition du sieur d'Ozonville auquel de Thou se
« plaignait de ce que Monsieur n'allait pas volontiers
« aussi vite en cette affaire qu'il l'eût désiré [1]. Ce

1. De Thou avait dit à d'Ozonville : « Plût à Dieu que je « puisse voir M. de Bouillon pour lui dire combien Monsieur « est un étrange homme! »



« qui ne peut s'entendre que des inexécutions, qu'il
« prétendait avoir été commises par Monsieur, à
« l'égard de l'un des deux traités, d'où il s'ensuit que
« supposé qu'il n'ait pas su celui d'Espagne il ne
« peut nier qu'il n'ait voulu parler de celui qui avait
« pour fondement la retraite de Sedan. — Ainsi ledit
« sieur de Thou est manifestement convaincu par
« bonnes preuves du crime de lèse-majesté à l'égard
« du second point de l'accusation, qui est mise sur la
« connaissance du premier, et la seule qui se tire de
« diverses conjectures ; sur quoi je dis qu'un crime
« de lèse-majesté peut être justement châtié, quand
« même il n'est connu que par des conjectures fortes
« et pressantes. Je le dis d'autant plus hardiment que
« plusieurs docteurs classiques et jurisconsultes de
« grande réputation l'enseignent ouvertement et que
« la raison qui autorise cette opinion est que les
« états dont la conversation doit être extrêmement
« chère, recevraient souvent de notables préjudices
« et souffriraient peut-être leur entière ruine, si en
« matières de crimes qui vont à leur bouleverse-
« ment, il fallait des preuves aussi claires qu'elles
« sont requises pour des faits particuliers et si on n'en
« pouvait prévenir les mots et en châtier les auteurs
« sur de simples mais puissantes conjectures ».

En voilà assez pour établir clairement que si Cinq-Mars n'eût pas avoué, s'il fût mort sans parler, on eût cherché un autre biais pour condamner de Thou. La déposition du grand écuyer ne faisait que faciliter un résultat irrévocablement fixé d'avance et qu'on eût obtenu autrement. Le jeune conseiller était perdu depuis longtemps et Richelieu n'était occupé que d'une seule chose : justifier aux yeux du public la mort de l'homme qu'il haïssait. Mais tout allait se

trouver simplifié par la déposition de Cinq-Mars et l'aveu de M. de Thou.

Ne quittons pas ce rapport sans en relever les extraits relatifs au grand écuyer : on avait su habilement tirer Monsieur d'affaire en rejetant tout sur Cinq-Mars :

« Quant à M. le Grand, il est chargé non seule-
« ment d'estre complice de cette conjuration, mais
« ensuite d'en être auteur et promoteur. M. le Grand
« empoisonne l'esprit de Monsieur par des craintes
« imaginaires supposées par lui. Voilà un crime.
« Pour se garantir de ses terreurs, il le porte à faire
« un party dans l'Estat : en voilà deux. Il le porte à
« s'unir à l'Espagne : c'en est un troisiesme. Il le
« porte à ruiner M. le Cardinal et le faire chasser
« des affaires : c'en est un quatrième. Il le porte à
« faire la guerre en France pendant le siège de Per-
« pignan, pour interrompre le cours du bonheur de
« cet Estat : c'en est un cinquième. Il dresse luy
« mesme le traité d'Espagne : c'en est un sixième. Il
« produit Fontrailles à Monsieur pour estre envoyé
« pour le traité et envoyé à M. le comte d'Aubijoux.
« Ces suites peuvent être estimées un septième crime,
« ou au moins l'accomplissement de tous les autres.
« Tous sont crimes de lèse-majesté, celuy qui touche
« la personne des ministres des princes estant réputé
« par les lois anciennes et constitutions des empereurs
« de pareil poids que ceux qui touchent leurs propres
« personnes. » Il est à remarquer que Richelieu s'attache dans ce rapport à démontrer l'irresponsabilité de Gaston, ce prince que l'influence d'un jeune homme de vingt-deux ans « porte » à commettre tant de fautes. Mais lorsqu'on a étudié les documents qui précèdent, on sait à quoi s'en tenir sur cette lugubre comédie.

LA CONDAMNATION. — LE SUPPLICE

Après avoir entendu la lecture de ce rapport, les juges envoyèrent chercher Cinq-Mars à Pierre-Encise, d'où le chevalier du guet l'amena vers huit heures, dans un carrosse de louage (1). En entrant au Palais, il demanda : « Où sommes-nous? » on lui dit qu'il était au Palais « de quoi il parut content et « monta l'escalier avec beaucoup de résolution. » Il fut appelé dans la chambre du conseil pour être interrogé sur la sellette. A peine se fut-il assis, qu'il se leva brusquement pour parler tout bas au Chancelier, puis revint s'asseoir. Personne n'entendit ce qu'il dit à Séguier : on suppose qu'il lui rappela la promesse que Laubardemont lui avait faite, de lui accorder la vie s'il parlait. Séguier commença l'interrogatoire en reprenant l'affaire depuis son origine et Cinq-Mars qui comptait avoir sa grâce, dit sans hésiter tout ce qu'il savait, croyant fermement que ses aveux ne pouvaient plus nuire à personne : « Dans l'opinion qu'il avait que le roy ne demandait « pour satisfaction sinon qu'il déclarât publiquement « son crime, il fit d'une manière tout à fait débar- « rassée et en termes dignes d'un cavalier toute « l'histoire de sa faveur (2). » Voici sa déposition :

1. « Il était extrêmement pâle et défait, à cause de son indis- « position ; passant par les rues, il saluait souvent le peuple « qui y était en grande foule pour le voir. Il était accompa- « gné du chevalier du guet et de sa compagnie d'archers qui « allait devant et derrière le carrosse. » (Relation).

2. Tallemant.

« Enquis M. le Grand s'il n'a pas dit à Monsieur « qu'on lui voulait faire faire le voyage sans com- « mandement ni charge ? A dit que non ; mais afin « d'abréger les interrogatoires que nous lui pour- « rions faire, il est prest de faire une déclaration « véritable de ce dont il a connaissance, et ce fai- « sant, a dit que tout ce qu'il a dit cy-dessus est très- « véritable, que Monsieur n'a jamais perdu temps de « le faire solliciter de se mettre dans ses intérêts et « cela, toutes les fois qu'il a pu sçavoir que luy « répondant, estoit mal avec le Roy et avec M. le « Cardinal et ce, que pour le sieur de Fontrailles, « que peu de temps avant que partir de Paris, Mon- « sieur fit renouveler les mêmes instances à luy « répondant, et si pressément, qu'effectivement « voyant que luy respondant avait choqué M. le Car- « dinal et estoit peu affermy, qu'il s'estoit laissé aller « à donner parole à Monsieur, de faire tout ce qu'il « luy conseilleroit, après plusieurs allées et venues « du sieur de Fontrailles. Enfin il avoit été résolu « que luy respondant iroit chez Monsieur où il « reconnoit avoir eu part à la proposition qui luy « fut faite et depuis exécutée du traité fait par ledit « de Fontrailles avec le Roy d'Espagne ; Monsieur « protestant ne s'en vouloir servir qu'à une dernière « nécessité ; que ledit traité fut concerté chez Mon- « sieur de Mesmes, où M. de Bouillon estoit ; que « l'un et l'autre le dressèrent, comme plus experts, « Monsieur disant que ce n'était pas le premier ny « M. de Bouillon non plus. Recognoit de plus que « ledit sieur de Bouillon luy avoit témoigné que s'il « ne se pouvoit tenir assuré par le traicté qu'il avoit « été contraint de faire, les Espagnols l'ayant aban- « donné, et recognoissant que luy respondant n'étoit

« pas bien en ses affaires, ayant choqué M. le Cardi-
« nal, luy auroit dit, qu'il se remettoit à luy respon-
« dant de l'embarquer à tout ce qu'il jugeroit néces-
« saire à l'un et à l'autre. Recognoit de plus que
« voyant la prompte résolution en laquelle Monsieur
« s'étoit jeté, de faire venir M. de Bouillon, il l'auroit
« luy respondant, envoyé quérir par M. de Thou au
« retour duquel M. de Bouillon l'estant venu trouver
« à Saint-Germain dans sa chambre, ils consultèrent
« longtemps à ce qu'ils auraient à faire avant que
« de s'embarquer davantage. Surquoy ledit sieur de
« Bouillon dit qu'il ne falloit pas marchander et se
« mit à l'heure même à dicter les propositions qu'ils
« pouvaient désirer eux deux estre faites dans le
« traité que Monsieur vouloit faire et luy respon-
« dant se mit à l'escrire : que si plus tôt le respon-
« dant n'a pas déclaré la vérité de la chose.

« Premièrement, il a été porté, parce qu'elle ne
« luy a point esté demandée par personnes qui en
« eussent le pouvoir et que de plus, M. de Bouillon
« avoit exigé une parole en son particulier de luy
« respondant, que, quoy qu'il pût arriver, ils ne
« s'accuseroient jamais l'un l'autre sans une com-
« mune asseurance et pour l'un et pour l'autre ; que
« s'étant acquitté de ce qu'il lui devoit, il étoit pré-
« sentement libre de ce qu'il devoit à la vérité et
« qu'il a creu devoir à la satisfaction que M. le Chan-
« celier luy a tesmoignée que le Roy désiroit de luy
« pour sa confession, qu'il jure estre ingénue et
« véritable exempte d'aucune passion, ne suivant pas
« l'exemple dudit sieur de Bouillon, qui pour sa des-
« charge l'avoit voulu faire autheur de toutes ses
« actions, se remettant à la bonté du Roy et à celle
« qu'il prie M. le Cardinal d'avoir, et d'intercéder

« pour luy, quoy qu'il semble qu'il y soit moins
« obligé que personne au monde, confessant avoir
« été porté à cette passion contre luy, et que néant-
« moins c'est ce qui oblige luy respondant à luy
« vouloir donner matière à faire esclater sa généro-
« sité en demandant le pardon d'un homme qui ne
« l'a point obligé. Enquis si M. de Thou a eu con-
« noissance du traité qu'il faisoit avec l'Espagne et
« de la liaison qui étoit entre Monsieur et le duc de
« Bouillon ? A dit qu'il est vray que ledit sieur de
« Thou a eu connaissance de tout ce qui a esté fait
« entre Monsieur et M. de Bouillon et du traité fait
« avec l'Espagne. Bien est vray qu'au commence-
« ment il ne l'aperçut pas et même en blâma ledit
« sieur de Fontrailles que le traité se faisant, ledit
« sieur de Thou n'en a point eu de connaissance ny
« avant le partement du roy, par luy respondant.
« Enquis qui a donné connaissance de toute cette
« négociation du sieur de Thou et en quel temps il la
« sceu ? — A dit que M. de Thou estant venu vers le
« Roy, il tesmoigna à lui respondant avoir connais-
« sance de la résolution qu'on avait prise de faire
« un traité avec le Roy d'Espagne, que luy respon-
« dant avoua audit sieur de Thou et depuis en a con-
« féré quelquefois avec ledit sieur de Thou. Enquis
« si le dit sieur de Thou avait connaissance que le
« sieur de Fonterailles avait été en Espagne pour
« conclure le traité ? A dit que ledit sieur de Thou
« avait connaissance entière de la négociation qui
« avait été faite et des formes qu'on devait tenir pour
« l'exécution. Enquis si ledit sieur de Thou a eu
« connaissance que Fontrailles fût retourné d'Espa-
« gne avec la conclusion du traité et que depuis il
« eût été envoyé par luy respondant à Monsieur ? A

« dit que lorsque ledit sieur de Thou vint à Perpi-
« gnan, il le trouva informé de la résolution et exé-
« cution du traité fait en Espagne. Croit aussi qu'il
« savoit que Monsieur avait eu ledit traité; néant-
« moins ne le veut pas assurer, et pour ledit traité,
« ce n'est pas luy respondant qui l'envoya à Mon-
« sieur, mais que Monsieur envoya le Comte d'Aubi-
« joux en Languedoc pour attendre le retour de
« Fontrailles d'Espagne et recevoir de luy le traicté
« pour le luy apporter. Enquis si mondit sieur de
« Thou estant auprès de luy respondant à Perpi-
« gnan, il n'a pas pris souvent conseil de luy comme
« de son amy particulier en qui il avoit toute con-
« fiance. A dit, qu'ouy ».

M. Dupuy dit dans ses Mémoires que Richelieu fit supprimer dans les pièces du procès, tout ce qui était en faveur des accusés et que ce fut Cinq-Mars lui-même qui interrompit le Chancelier en disant : « Je « vois bien, Monsieur, où vous en voulez venir; pour « abréger l'affaire, je vous dirai tout ce que j'en « scay; puisque l'on m'a manqué de parole, je suis « dispensé de tenir la mienne ». Il est fort probable qu'on supprima cette phrase, qui rappelait le mensonge de Laubardemont, avant de permettre qu'on publiat la teneur des interrogatoires.

Séguier, convaincu que Cinq-Mars en avait dit assez pour perdre de Thou, n'insista pas davantage sur leur intimité à Perpignan. Il questionna seulement le jeune homme sur le projet d'assassiner Richelieu. Cinq-Mars avoua que Fontrailles lui en avait parlé, et avait vivement insisté auprès de lui : « mais qu'il « avait toujours repoussé ces propositions comme infâmes ». On lui demanda « s'il n'avait pas dit à « quelques uns de ses amis qu'on avait manqué à

« Lyon une entreprise contre la personne du Cardinal, « parce que quelqu'un qui devait s'y trouver avait « manqué au rendez-vous. » Il assura qu'il n'avait jamais eu aucun dessein contre la personne de Richelieu et qu'il n'avait connaissance d'aucune entreprise de ce genre, mais qu'il avouait sincèrement avoir fait tous ses efforts pour le faire disgràcier et éloigner des affaires ». Ce premier interrogatoire fini, on le renvoya pour le rappeler ensuite une deuxième fois et lui demander « s'il n'avait pas fait « connaitre au sieur de Thou les résolutions qu'il « avait prises contre le Cardinal pour l'éloigner des « affaires, et si M. de Thou ne les avait pas « approuvées ? » Il répondit simplement qu'oui, sans rien dire de plus.

Par ses réponses, la situation de M. de Thou était complètement changée : il se trouvait maintenant accusé, non seulement d'avoir su le projet de retraite à Sedan, mais encore la négociation de Fontrailles à Madrid pour la conclusion du traité d'Espagne. S'il avouait ces deux points, la preuve était acquise contre lui, et il encourait les peines portées par l'ordonnance de Louis XI. Si, au contraire, il niait les faits avoués par Cinq-Mars, il ne pouvait éviter d'être appliqué à la question.

Séguier, qui avait promis au Cardinal que tout serait terminé ce jour-là, envoya chercher M. de Thou à Pierre-Encise pour le confronter avec Cinq-Mars. « Cette confrontation fut ordonnée d'office, « sans que le procureur général l'eût demandée. » Cinq-Mars, très fatigué, attendait dans une chambre du Palais « où il s'impatientait extrêmement. » Il souffrait et demandait avec instance « qu'on le « reconduisit à Pierre-Encise pour qu'il eût le temps



« de prendre une médecine qu'on lui avait préparée. » Il ne s'attendait pas à être condamné, après les assurances formelles de Séguier et de Laubardemont. « Il croyait si peu mourir que lorsqu'on voulut le faire manger pour lui prononcer après la sentence, il dit : je ne veux point manger, on m'a « ordonné des pilules, j'ai besoin de me purger, il « faut que je les aille prendre. Il mangea peu (1). » Il ne mangea même rien du tout, car un peu plus tard, les forces lui manquèrent parce qu'il n'avait rien pris depuis la veille. Son premier interrogatoire avait duré environ une heure un quart. « Au sortir, il « témoigna quelque agitation, regardant de tous les « côtés, et saluant tous ceux qu'il rencontrait en « passant. Il fit trois ou quatre tours en se promenant dans la grand'salle de l'audience, jusqu'à la « chambre qui est vis-à-vis cette salle et qui donne « sur la Saône. Surquoy le lieutenant des gardes du « corps chargé de la garde de sa personne, l'ayant « prié de ne point sortir des limites de la grande « salle, il répondit : « Eh bien ! il faut donc y rester ! » (2) Il s'y promena quelque temps à grands « pas, en soupirant plusieurs fois et en levant les « yeux au ciel. » La lassitude et l'énervement que lui causaient ces interminables séances augmentaient à tel point, que lorsqu'on le rappela pour la seconde fois, il ne put s'empêcher de dire : « Mon Dieu ! ne finira-t-on jamais ! » Quand il revint, « il témoigna

1. Tallemant.

2. « Se voulant arrêter dans une chambre qui avait vue sur « la rivière de Saône, ses gardes l'en firent sortir promptement possible à cause que dans ce même temps, M. le « Cardinal se faisait remonter sur ladite rivière, pour son « départ de Lyon. » (Relation).

une plus grande fermeté d'esprit qu'auparavant. » Il était à peu près neuf heures et demie lorsque de Thou arriva ; « il demanda un peu de vin, puis « entra dans la chambre du conseil où il venait « d'être appelé. »

Le Chancelier commença par lui demander s'il avait su le traité d'Espagne. Il répondit, comme il l'avait toujours fait, que personne ne lui en avait jamais parlé. Séguier fit alors appeler Cinq-Mars pour la terrible confrontation dans laquelle tous les doutes allaient s'éclaircir.

On demanda à M. de Thou s'il avait quelque reproche à faire à Cinq-Mars. « Il déclara qu'il n'en « avait aucun et qu'il reconnait le sieur de Cinq-« Mars pour un homme de bien qui ne pouvait avoir « dit que la vérité. » On lui lut alors la déposition du grand écuyer. Stupéfait, pouvant à peine croire ce qu'il entendait, de Thou se tourna vers Cinq-Mars, et lui dit avec une émotion extrême : « Est-il « vrai, Monsieur ? que vous avez dit tout ce qu'on « vient de lire ? » Cinq-Mars répliqua vivement : « Donnez-vous patience !... Monsieur !... Je vais « m'expliquer ! » A l'attitude du jeune homme, de Thou comprit une partie de la vérité, et lui coupa la parole « craignant que s'il le laissait parler, il n'en « dit encore beaucoup plus qu'il n'en fallait pour « perdre ses amis. » La violence et l'amertume avec laquelle Henry avait riposté lui avait fait soupçonner un mystère et s'adressant aux juges, il leur dit : « Messieurs, je vous raconterai en peu de mots et « toute l'ingénuité possible le cours de cette affaire, « eu égard à la connaissance que j'en ai eue et mieux « peut-être que n'a fait le grand écuyer. » Cinq-Mars comprit soudain qu'il avait été trompé, et que

bien loin de l'avoir trahi, de Thou n'avait jamais parlé. Une douleur affreuse le saisit, et, dans le courant de la confrontation, il s'efforça de réparer le mal qu'il venait de faire, en insistant sur les observations que de Thou lui avait faites pour le détourner du crime. Hélas! il n'était plus temps! mais croyant encore avoir sa grâce, il ne pouvait s'imaginer que ses aveux allaient conduire son ami à l'échafaud. Il pensait que tous deux en seraient quittes pour un certain temps de prison, assurément moins long pour de Thou que pour lui, puisqu'il était moins coupable. Pauvre enfant! le réveil devait être dur!

Voici la teneur de cette confrontation :

« Ont été mandés venir : Monsieur Henry d'Effiat « de Cinq-Mars et François-Auguste de Thou, pri- « sonniers accusés.

« Lequel d'Effiat confronté audit sieur de Thou, « serment par eux fait de dire vérité, se sont reconnus.

« Adverty ledit sieur de Thou de donner reproches, « si aucuns il en a, contre ledit sieur de Cinq-Mars, « suivant l'ordonnance et dit qu'il n'a aucuns reproches « à donner ni à proposer et qu'il croit que ledit sieur « de Cinq-Mars n'a dit que la vérité, comme un « homme de bien.

« Lecture faite de l'interrogatoire et réponses « dudit sieur de Cinq-Mars en la présence du sieur « de Thou, il les a maintenues véritables face à face, « et par ledit sieur de Thou a esté dit, que passant à « Carcassonne pour aller à Narbonne, les sieurs de « Fontrailles et d'Aubijoux vinrent le voir, luy « répondant, logé avec le Comte de Charault (Charost) « dans la même chambre, où après ledit sieur de « Fontrailles et luy se retirèrent à part et ledit

« sieur de Thou ayant demandé audit sieur de Fon-
« terailles d'où il venait et s'il avait été longtemps
« à la Cour, il luy dit qu'il avait fait un plus long
« voyage, ayant esté en Espagne où Monsieur lui
« avoit commandé d'aller. Luy respondant n'allègue
« pas icy les choses qu'il dit alors audit Fonterailles
« sur ce sujet pour luy tesmoigner son sentiment,
« parce que Fontrailles étant absent, et ne le pouvant
« reconnoître ce seroit chose inutile à luy et que l'on
« croiroit peut-être qu ce seroient des choses qu'il
« diroit par descharge. Depuis lequel temps ledit
« respondant étant arrivé à Narbonne et à Perpignan,
« il demanda au dit sieur le Grand, s'il savait le
« particulier du voyage de Fonterailles, après luy
« avoir demandé si la chose était faite, surquoy ledit
« sieur le Grand la lui advoua et là dessus ledit
« respondant s'en remit à la bonne foi et conscience
« dudit sieur le Grand. — Et par ledit sieur le Grand
« a esté advoué que ledit sieur de Thou l'a toujours
« déconseillé du traité d'Espagne depuis qu'il est
« venu à sa connaissance luy tesmoignant que si
« le traité s'exécutait, il s'en irait à Rome pour n'y
« avoir aucune part. — Ledit sieur de Thou ajoute
« que peu après il a représenté audit sieur le Grand
« les premiers intérêts qui l'avaient pu destourner
« de cette affaire, qui étaient ceux de l'honneur et de
« la conscience, dont ledit sieur le Grand demeura
« quasi d'accord, advouant que c'étaient Monsieur
« et le duc de Bouillon qui l'avaient désiré, luy repré-
« sentant encore les siens particuliers qui lui cause-
« roient une ruine indubitable par la foiblesse de
« l'Espagne et le descry de leurs affaires de tous
« côtés. Surquoy le sieur le Grand repartit qu'il y
« avait une condition dans le traité, lequel luy res-

« pondant proteste n'avoir jamais vu, par laquelle
« Monsieur et M. de Bouillon étaient dispensés de
« rien entreprendre que M. de Guébrian ne fût
« chassé de ses postes qu'il avait sur le Rhin, ce que
« paraissant presque impossible à luy respondant,
« crut qu'il ne ferait rien et qu'il auroît le temps
« s'en allant en Italie de voir M. de Bouillon pour
« lui faire absolument rompre cette affaire là, ce
« qu'il dit en paroles couvertes à son lieutenant des
« Gardes quand il vint lui dire adieu, luy tesmoignant
« l'envie qu'il avoit de voir M. de Bouillon. — Ajoute
« qu'après avoir beaucoup considéré dans son esprit
« savoir s'il devoit déclarer au Roy la connoissance
« qu'il avoit eue de ce traité, ainsi qu'il s'y croyait
« obligé par son devoir, il résolut en luy mesme
« pour plusieurs raisons de n'en point parler, jugeant
« qu'il se fût rendu délateur d'un crime d'Etat de
« Monsieur, MM. de Bouillon et le Grand, qui
« estaient beaucoup plus puissants que luy et qu'il
« y avait apparence et comme certitude qu'il suc-
« comberait en cette action, dont il n'avait aucune
« preuve pour le vérifier, parce qu'il luy avait été
« dit, que c'étoit Fontrailles qui estoit absent, et que
« ledit sieur le Grand ne l'eût pas peut-être avoué,
« et que luy respondant avait résolu de s'en aller en
« Italie et en passant de divertir M. de Bouillon de
« l'exécution de ce traité qu'il croyait impossible à
« cause de la condition qui y était apposée, ainsy
« que comme il a dit cy-dessus il eût exécuté cette
« résolution, s'il n'eût été arresté et obligé de demeurer
« par une apostume qui lui vint à la gorge qui lui a
« demeuré plus de trois mois ».

« Et par le dit sieur le Grand, a été ledit sieur de
« Thou interpellé de déclarer s'il ne luy a pas tesmoi-

« gnés a mauvaise satisfaction des conditions apposées
« au traité d'Espagne conclu par Fontrailles? Surquoy
« ledit sieur de Thou a reconnu que ledit sieur le
« Grand luy a fait plainte et tesmoigné sa mauvaise
« satisfaction de la négociation faite par Fontrailles,
« touchant le traité fait en Espagne. Ledit sieur de
« Thou prie ledit sieur le Grand de se souvenir qu'il
« ne s'est point passé de journée qu'il ne luy ait parlé
« du traité pour l'en dissuader. Ajoute ledit sieur de
« Thou qu'il n'a pas reconnu, lorsqu'il a été cy-devant
« interrogé, qu'il a eu connaissance du traité parce
« qu'il avait cru ne le pouvoir pas dire auparavant.
« Et par ledit sieur le Grand a esté reconnu qu'il estoit
« vray, que ledit sieur de Thou luy en a souvent parlé,
« ainsi qu'il a dit, après que ledit sieur de Thou a dit
« n'avoir aucune chose à dire ny à proposer contre les
« réponses dudit sieur le Grand en son interrogatoire,
« lecture leur a été faite du contenu en « la présente
« confrontation, à quoy ils ont persisté, et ont signé
« ainsi signé » d'Effiat de Cinq-Mars, de Thou.

Après cette confrontation, Cinq-Mars se retira et M. de Thou fut interrogé en particulier. Voici sa déposition :

« Enquis s'il n'a pas eu connaissance que Monsieur
« devait avoir sa retraite à Sedan, et que M. de
« Bouillon la lui avait promise et assuré de la place
« pour en disposer : a dit qu'il ne croyait pas y
« avoir grande différence entre avoir connaissance
« que Monsieur se deust retirer à Sedan que d'avoir
« sceu le traité d'Espagne, que s'il en avoit eu con-
« naissance, ce que non, il l'auroit aussitôt reconnu,
« comme il a fait dans sa confrontation avec M. le
« Grand; qu'il avait su le traité, au temps et par la
« voye qu'il a dit. Enquis si ledit sieur de Bouillon

« ne lui dit le lendemain qu'il eut été aux escuries
« de Monsieur avec M. le Grand, qu'il avait grand
« sujet de se plaindre du procédé que M. le Grand
« avoit tenu, pour l'engager avec Monsieur? A dit
« qu'il ne se souvient point que le dit sieur de Bouil-
« lon en ait parlé, et un argument pour prouver que
« ledit sieur de Bouillon ne luy en a point parlé,
« c'est qu'il lui tesmoigna d'en avoir esté grande-
« ment surpris lorsqu'on luy fit voir Monsieur, mais
« luy respondant en a eu quelques soupçons dont il
« parla quelques jours après à M. le Grand qui luy
« dit alors qu'il savoit bien que le Roy n'avoit point
« de jalousie de la liaison qu'il pouvoit avoir avec
« Monsieur et qu'il croyait rendre office à M. de
« Bouillon qui étoit son amy de faire en sorte que
« Monsieur ne se plaignît plus de luy comme il avoit
« toujours faict. Ce que lui respondant creut d'autant
« plus volontiers que M. de Bouillon ne lui témoigna
« jamais avoir eu aucun engagement avec Monsieur,
« ainsi qu'il a reconnu en son interrogatoire. Enquis,
« s'il persiste à la reconnoissance qu'il a faite d'avoir
« sceu le traité avec l'Espagne, ainsi qu'il a reconnu
« par sa confrontation à luy faite dudit sieur le
« Grand. A dit qu'ouy. »

Après ce deuxième interrogatoire, il fut de nouveau confronté pour la forme.

On supprima, dans les pièces du procès, sa belle réponse au Chancelier, mais tous les historiens l'ont conservée. Après que le Chancelier lui eut demandé :
« M. de Cinq-Mars ne vous a-t-il pas découvert la
« conspiration ? — Messieurs, répondit de Thou, je
« pourrais nier absolument que je l'aie jamais sue ;
« vous ne pouvez me convaincre de faux que par la
« confession de M. de Cinq-Mars. Je n'en ai jamais

« ni écrit ni parlé à personne du monde. Or, un « accusé ne peut validement en accuser un autre. « On ne condamne à mort que sur la déposition de « deux témoins irréprochables. Ma vie et ma mort, ma « condamnation et mon absolution sont dans ma bou- « che. Cependant, Messieurs, j'avoue que j'ai su la « conspiration. Je le confesse pour deux raisons: « durant trois mois de prison, j'ai si bien envisagé la « mort et la vie, que j'ai clairement connu que de « quelque vie que je puisse jouir, elle ne serait que « triste et ennuyeuse. La mort m'est beaucoup plus « avantageuse. Je la regarde comme la marque la « plus certaine de ma prédestination. Je me suis pré- « paré à mourir, et je ne me trouverai jamais en « pareille disposition. Je ne veux donc pas perdre cette « occasion de mon salut. Quoique mon crime soit punis- « sable de mort, il n'est ni noir ni énorme. Je le con- « fesse, Messieurs, j'ai su la conspiration et j'ai fait « tout mon possible pour en détourner M. de Cinq- « Mars. Il m'a cru son ami unique et fidèle et je ne « l'ai pas voulu trahir. C'est pourquoi je mérite la « mort et me condamne moi-même par la loi Quis- « quis. » « N'y a-t-il point ici, s'écrie l'historien le « Vassor, une ironie ingénieuse et piquante ? Je suis « fort tenté de le croire ! »

Quelle leçon, en effet, de Thou donnait à ces magistrats cauteleux et serviles ! Cette fière loyauté qui ne craignait pas de s'affirmer, malgré le châtiment qu'on lui préparait, dut un instant faire rougir Séguier. « Il m'a cru son ami unique et fidèle ! Je « ne l'ai pas voulu trahir. » Cette parole a mis au front de M. de Thou l'auréole glorieuse. Une telle amitié honore celui qui en est l'objet, et c'est la plus belle défense que puisse avoir la mémoire de Cinq-

Mars. L'homme qui sut s'attacher un tel cœur, mériter un tel dévouement, n'était, ne pouvait être qu'un homme supérieur. Ce discours « prononcé « avec une vivacité d'esprit merveilleuse » stupéfia les juges. Après la deuxième confrontation, et lorsque Cinq-Mars et de Thou furent sortis de la chambre, Séguier alla trouver le procureur général : « Eh ! bien ! Monsieur, lui dit-il, trouvez-vous pré« sentement qu'il y en ait assez contre M. de Thou ? » Du Faure répondit que la preuve devenait complète par la déposition de Cinq-Mars et la confession de M. de Thou « et qu'il était obligé plus que personne « par sa qualité de procureur du roi, de soutenir « que le sieur de Thou était atteint et convaincu « d'un crime capital, mais qu'il doutait que son avis « fut suivi. » — Prenez seulement vos « conclusions ? dit Séguier, et j'aurai soin du reste. » Le procureur dit qu'il croyait plus sûr de suivre celles qu'il avait prises. Le Chancelier répéta ce qu'il avait dit, et retournant à sa place, « fit seoir les juges comme il « voulut, c'est-à-dire fort artificieusement, afin que « son opinion prévalût. » Il fit mettre M. de Miromesnil « dans un lieu où il devait opiner le dernier, « afin qu'il ne persuadât personne par son élo« quence. » C'est qu'il savait bien que presque tous les juges désiraient sauver de Thou « et conserver à la « France la plus grande espérance de la cour ; c'est « ainsi qu'il était appelé par la bouche de ses enne« mis mêmes. »

Le procureur général, se levant, prit ses conclusions en disant : « Je requiers pour le roy que les « sieurs d'Effiat et de Thou soient déclarés atteints « et convaincus du crime de lèse-majesté savoir ledit « d'Effiat, pour la conspiration et entreprise, prodi-

« tions ligues et traités faits avec les étrangers contre « l'Etat, et ledit de Thou, pour avoir eu connaissance « et participation des dites conspirations, entreprises « et traités, et pour réparation desdits crimes, qu'ils « soient privés de tous états, honneurs et dignités, et « condamnés d'avoir la tête tranchée sur un écha- « faud qui pour cet effet sera dressé en la place des « Terreaux de cette ville, tous et un chacun de leurs « biens acquis et confisqués au roy, et ceux tenus « immédiatement de sa Majesté réunis au domaine « de la couronne et néantmoins que ledit sieur d'Ef- « fiat, avant l'exécution, soit appliqué à la question « ordinaire et extraordinaire, afin de tirer par sa « bouche une plus ample déclaration de ses compli- « ces et de ceux qui l'ont induit à de si punissables « entreprises, pour le procès-verbal de question et « de mort fait et à nous rapporté, prendre les con- « clusions qu'il écherra contre le sieur duc de Bouil- « lon et autres coupables ».

Sitôt que ces conclusions (qui ne furent signées que deux jours après l'exécution) furent prononcées par le procureur général, on alla aux opinions. A l'unanimité, Cinq-Mars fut condamné à la mort et à la question. « On ne s'attendait pas que le sieur de « Thou serait condamné à mort. Il avouait bien « avoir su le traité d'Espagne et ne l'avoir pas « révélé ; mais il se défendait par des raisons très « plausibles. Cependant de treize juges qui opinè- « rent, il y en eut d'abord onze qui le condamnè- « rent à mort ». Deux firent exception : M. de Miromesnil, conseiller d'Etat, qui persista jusqu'à la fin à le condamner à toute autre peine que la peine capitale, et M. de Sautereau, conseiller au parlement de Grenoble qui opina pour les galères perpétuelles.

Miromesnil parla si éloquemment que les juges en furent un instant ébranlés. Alors Séguier reprit tous ses arguments, et les réfuta un par un ; il finit par dire aux Commissaires : « Pensez, Messieurs, aux « reproches que le roi vous ferait d'avoir condamné « à mort son confident, son favori, qu'il avait tant « aimé, et d'avoir sauvé votre confrère, revêtu de « votre robe ». Heureusement pour MM. de Miromesnil et de Sautereau, Richelieu mourut avant d'avoir pu s'occuper d'eux, car ils eussent payé cher leur courage. Dès le lendemain, il avait écrit pour demander leurs noms !

« L'aveu que fit M. de Thou, écrivait M. de Marca « quelques jours après, d'avoir eu connaissance du « traité sans l'avoir révélé, les preuves qui sont au « procès des démarches qu'il avait faites pour la « liaison des complices, le temps de six semaines ou « plus qu'il était demeuré auprès de M. le Grand « logeant dans sa maison au siège de Perpignan, le « conseillant en ses affaires, après avoir eu connais- « sance que ledit sieur le Grand avait traité avec « l'Espagne, tout cela joint ensemble porta les juges « à condamner comme criminel de lèse-majesté sui- « vant les lois et l'ordonnance qui sont expresses « contre ceux qui ont su une conspiration contre « l'État et ne l'ont pas révélée, encore que leur « silence ne soit pas accompagné de tant d'autres « circonstances qui se trouvaient dans l'affaire dudit « sieur de Thou. »

L'arrêt fut prononcé contre Cinq-Mars et de Thou, conformément aux conclusions du procureur général, et presque dans les mêmes termes. On ajouta seulement qu'il serait pris sur leurs biens la somme de soixante mille livres, « applicables en œuvres

« pies » et l'on s'abstint de nommer le duc de Bouillon à l'endroit où il était dit que Cinq-Mars serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir plus ample révélation de ses complices.

Sitôt que l'arrêt fut signé, Séguier écrivit au Cardinal pour lui rendre compte de ce qui venait de se passer. Richelieu venait de quitter Lyon, le matin même. Maintenant qu'il était sûr de la victoire, il s'en allait, voulant éviter sans doute les sollicitations dont on aurait pu l'importuner en faveur des condamnés. Il était de fort belle humeur et fit le plus gracieux accueil aux officiers et consuls de la ville de Lyon qui étaient allés le saluer avant son départ. L'envoyé du Chancelier le rejoignit à deux lieues de Lyon, lui apportant la nouvelle « que M. le Grand « et M. de Thou venaient d'être condamnés à mort. « — Et M. de Thou !... dit le Cardinal d'un air de satis- « faction, M. le Chancelier m'a délivré d'un grand « fardeau ! » Ensuite, faisant réflexion que le bourreau de Lyon s'était cassé la jambe : « Mais, Picaut, « reprit-il, ils n'ont point de bourreau? — L'exempt « lui fit entendre que l'on trouverait quelqu'un pour « le remplacer. Le Chancelier choisit en effet un « homme de la lie du peuple qui se chargea de l'exé- « cution pour la somme de cent écus. »

Pareille substitution avait jadis, coûté de bien atroces douleurs au malheureux Chalais, et cette fois encore, M. de Thou devait payer cher l'inexpérience de ce bourreau d'occasion.

Pauvre de Thou! Son grand père, le président Christophe de Thou, rentrant chez lui après avoir condamné à mort MM. de la Mole et de Coconas « pour avoir su le dessein de M. d'Anjou et du roy « de Navarre et ne pas l'avoir révélé » dit à sa

femme : « J'ay esté avis de condamner ces deux « hommes, et il m'en reste du scrupule! Je prie « Dieu qu'il en fasse tomber la punition sur moy et « non sur mes enfants [1]. » Il allait acquitter cette dette paternelle.

Depuis l'entrevue de Laubardemont et de Cinq-Mars, il n'entrait plus dans les projets du Cardinal de faire torturer le jeune homme. Plus tard, dans une lettre au roi, il prétendit que c'était de peur que le condamné « ne dit en public ce qu'il avait déjà révélé en particulier [2]. » Mais cette raison mise en avant pour épouvanter Louis XIII n'était pas la vraie : à la question, Cinq-Mars n'eût parlé que devant des gens tous dévoués à Richelieu, et qu'il eût été facile de faire taire. Il craignait plutôt que le grand écuyer, dans l'état de faiblesse et de souffrance où il était depuis longtemps déjà, n'eût pas la force nécessaire pour supporter les douleurs et ne mourût à la question, le frustrant ainsi du triomphe public sur lequel il comptait. Puis, il fallait aussi ménager le roi : on avait réussi à lui faire abandonner Cinq-Mars, mais il eût été imprudent d'aller plus loin; l'idée que ce malheureux enfant qu'il avait tant aimé, allait encore, avant de mourir, subir une effroyable agonie entre les mains des bourreaux, eût soulevé d'un seul coup le cœur de Louis XIII. Aussi le Cardinal, de concert avec Séguier, décida que l'on s'en tiendrait au simulacre et qu'Henry « ne serait « que présenté à la question. » Le Chancelier écrivit le 10 à Chavigny. « Je vous mande cette particularité « par avance, afin que si l'on faisait quelque dis-

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson.*
2. Recueil d'Avenel.



« cours au roi, vous puissiez lui faire cognoistre la « vérité [1]. » Preuve évidente que le roi n'eût pas souffert qu'on torturât le grand écuyer. Ce fut là du reste le seul motif qui retint Richelieu : il n'eut pas un instant pitié de sa victime, car, ne pouvant lui infliger les douleurs du corps, il fit tout pour lui rendre celles de l'âme encore plus cruelles.

Il ne restait plus qu'à faire connaître aux accusés le sort qui les attendait, Laubardemont et Saint-Germain furent chargés de cette mission. Laubardemont! qui avait promis à Cinq-Mars de lui sauver la vie, s'il parlait ! Si cet homme infâme avait eu un cœur, cette démarche eût été son châtiment, mais il n'en avait pas : il le prouva bien jusqu'à la fin. Tous deux « sortirent de la chambre pour disposer les prisonniers à écouter avec patience la lecture de leur « sentence, et à se résoudre chrétiennement à la « mort. La douleur amère qui, à cette funeste nou« velle, se fit sentir à leur âme ne fut que d'un « moment. Ils se résolurent aussitôt à une constance « qui paraît avoir rendu leurs cœurs insensibles à « cette même douleur [2]. » — Cinq-Mars ne dit rien, ne fit pas un reproche : « Une chose si dure et si « inattendue ne lui fit pourtant tesmoigner aucune « surprise. » — « M. le Grand estoit plein de cœur, « il ne s'ébranla point d'un si grand revers [3]. » Son courage se montra à la hauteur du sacrifice. M. de Thou se retourna en souriant vers lui : « Eh bien ! « Monsieur, lui dit-il, humainement, je pourrais me « plaindre de vous !... Vous m'avez accusé, vous me

1. *Idem.*
2. Vittorio Siri.
3. Tallemant.

« faites mourir ! mais Dieu sait combien je vous « aime ! Mourons, Monsieur, mourons courageuse- « ment, et gagnons le Paradis ! » Il lui tendit les bras et Cinq-Mars s'y jeta : « Ils s'embrassèrent l'un « l'autre d'une grande tendresse, s'entredisant que « puisqu'ils avaient été si bons amis durant leur vie, « ce leur serait une grande consolation de mourir « ensemble. »

A partir de ce moment, Henry d'Effiat se transfigure ; devant la mort, il devient tellement grand qu'il est presque impossible de ne pas lui pardonner ses fautes. C'est dans ces cruels moments qu'on va pouvoir mesurer la force d'âme de ce jeune homme, qui, précipité du haut de ses espérances, épuisé par les fatigues et les émotions du procès, n'aura pas une minute de défaillance. Si M. de Thou excite la pitié par sa résignation de martyr, Cinq-Mars force l'admiration par sa fière simplicité, comparable à celle des héros antiques. Rien ne subsiste plus du favori léger et hautain dans cet homme qui va mourir en souriant : « Semblable à ces épis que mûrit subite- « ment un seul coup de soleil, son âme avait acquis « de plus vives lumières, exaltée par l'influence mys- « térieuse de la mort [1]. » Un seul cri de désespoir lui échappera, devant l'obligation de se soumettre à la torture, mais presque aussitôt réprimé : « M. de « Cinq-Mars, dit Richelieu lui-même, ne changea « jamais de visage, ni de parole : toujours les mêmes « douceur, modération et assurance [2]. » Qui ne se sentirait ému par un semblable courage ?

Pallerue, greffier criminel du présidial de Lyon,

1. A. de Vigny.
2. *Journal de Richelieu.*



vint leur lire leur arrêt. En le voyant arriver, de Thou dit à haute voix les paroles de l'Ecriture ; « *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem,* « *evangelizantium bona* ». Tous deux se mirent alors à genoux 1, et tête nue, pour entendre leur sentence, qui leur fut prononcée en ces termes :

« Entre le Procureur général du Roy, demandeur « en cas de crime de lèse-majesté d'une part.

« Et messires Henry d'Effiat de Cinq-Mars, grand « escuyer de France et François Auguste de Thou, « conseiller du Roy en ses conseils, prisonniers au « château de Pierre-Encise de Lyon, défendeurs et « accusés, d'autre :

« Vu le procès extraordinairement fait à la requête « dudit Procureur général du roy, à l'encontre des- « dits d'Effiat et de Thou, informations, interroga- « tions, confessions, dénégations, et confrontations « copies reconnues du traité faict avec l'Espagne et « la contre-lettre faicte ensuite au dict traité, en « date du 13 mars dernier arrest du 6 septembre et « pièces contenues en iceluy et tout ce que le pro- « cureur général du roy a produit et remis, ledit « d'Effiat ouy et interrogé en la chambre du Conseil « du présidial de Lyon sur les cas à luy imposés, sa

1. » Quatre de leurs juges survinrent avec le greffier qui « leur dirent « Messieurs ! vous êtes condamnés ! » et l'ins- « tant le greffier les pria de se mettre à genoux ; lors ledit « sieur le Grand regardant M. de Thou « Amy ! Amy ! dit-il « vous allez être hors d'inquiétudes ! » Puis ledit sieur de Thou « se mit à genoux, baisa la terre, et ledit sieur le Grand, cher- « chant un lieu pour s'appuyer, se mit en un coin de la cham- « bre, un genou en terre, tenant son chapeau de la main gau- « che appuyé sur le côté d'une façon toute cavalière, et ainsi « entendirent tous deux la prononciation de leurs arrêts avec « une constance et une résolution admirables. » (Relation).

« déclaration, reconnaissance et confession, confron-
« tation dudit d'Effiat au dit de Thou, contenant aussi
« l'aveu, reconnaissance et confession d'iceluy de
« Thou, ledit de Thou pareillement ouy et interrogé
« en ladite chambre conclusions du Procureur géné-
« ral et tout considéré :

« Les Commissaires députés par sa Majesté, aux-
« quels M. le Chancelier a présidé, faisant droit sur
« les conclusions dudit procureur général du Roy,
« ont déclaré lesdits d'Effiat et de Thou atteints et
« convaincus du crime de lèse-majesté, savoir ledit
« d'Effiat pour les conspirations et entreprises, pro-
« ditions, lignes et traités faicts par lui avec les
« étrangers contre l'Etat, et ledit de Thou pour avoir
« eu connaissance et participation desdites entrepri-
« ses, proditions, ligues et traités.

« Pour réparation desquels crimes, les ont privés
« de tous honneurs et dignités et les ont condamnés et
« condamnent à avoir la teste trenchée sur un escha-
« fault qui pour cet effect sera dressé en la place
« des Terreaux de cette ville ; ont déclaré et décla-
« rent tous et un chascun de leurs biens, meubles et
« immeubles, acquis et confisqués au Roy et ceux
« par eux tenus immédiatement de la couronne,
« réunis au domaine d'icelle, sur iceux préalablement
« prise et levée la somme de 60.000 livres, applica-
« bles à œuvres pies. Et néantmoins ordonnent que
« ledit d'Effiat avant l'exécution sera appliqué à la
« question ordinaire et extraordinaire pour avoir
« plus ample révélation de ses complices. Prononcé
« le 12 du mois de septembre 1642 [1].

Les condamnés écoutèrent attentivement la lec-

1. Procès de Cinq-Mars.

ture de leur arrêt. Lorsqu'on lut les termes de « conspiration, entreprises et proditions » de Thou dit froidement : « Ces mots-là ne sont pas faits pour moi. » Lorsqu'on eut achevé, il dit avec beaucoup de sentiment : « Dieu soit béni ! Dieu soit loué ! » Cinq-Mars se releva à son tour, et malgré lui, laissa échapper un mot indigné lorsqu'il s'entendit condamner à la question : en effet, ceux qui l'avaient précédé dans cette voie douloureuse avaient été dispensés de cette cruelle formalité. Henry, dans l'exaltation maladive où il était, ne put se défendre d'un mouvement de révolte : « Il s'emporta et dit tout ce « que le désespoir peut faire dire à un homme, puis « s'attendrit un peu et dit : « Ah !... n'y a-t-il point de « miséricorde » [1] ! Mais son énergie reprit presque aussitôt le dessus, et il reconquit son calme et sa douceur ordinaire. Il dit aux juges : « Messieurs, « cela me semble bien rude ! une personne de mon « âge et de ma condition ne devait pas être sujette à « toutes ces formalités. Je crois que les lois m'en « dispensent, au moins je l'ai ouï dire. Je sais ce « que c'est que les formes de justice, mais je sais « aussi ce que c'est que ma condition. J'ai tout dit et « je dirai tout encore. Je prends la mort à gré et de « grand cœur, et après cela, Messieurs, la question « n'est point nécessaire. J'avoue ma faiblesse et que « cette gêne met mon esprit en peine. » Il pour- « suivit son discours avec tant de grâce et de « douceur, que la pitié ne permettait pas à ses « juges de lui répliquer ni de lui contredire et de « lui refuser tout ce qu'il pouvait espérer d'eux. » Cependant pas un d'entre eux n'osait faire cesser

1. Relation.



cette angoisse en disant la vérité au condamné, car Richelieu entendait bien lui faire subir l'appréhension et l'humiliation de la torture; ses restrictions restaient secrètes ; Cinq-Mars si résolu devant la mort, se sentit horriblement troublé : la peur de mourir là, à la question, sans avoir eu le temps de mettre sa conscience en règle, car il ne s'était pas encore confessé [1], lui serra le cœur, et un immense désespoir le saisit. Lorsque le père Malavalette arriva, Henry quitta les juges et courut se jeter dans ses bras. Le père, le voyant si ému, lui demanda ce qu'il avait, « qu'est-ce qu'il demandait à ces Mes-« sieurs ? qu'ils étaient civils, qu'il pouvait autant « espérer d'eux que du Roi ? » « Ce n'est rien ! dit-il, « mon Père ! je leur avoue une de mes faiblesses et que « j'ai bien de la peine à me soumettre à la question ! « Cela travaille mon esprit, non pas l'appréhension « du mal, car je serai à la mort avec joie et réso-« lution, mais c'est que j'ai tout dit et qu'il n'est pas « besoin de question. » Le bon religieux le consola d'abord, et lui dit en l'embrassant : « Monsieur ! « soyez hors de peine !... Vous n'avez pas affaire à « des juges impitoyables, puisqu'ils donnent déjà « des larmes à votre affliction. » Il le quitta pour aller trouver deux maîtres des requêtes, auxquels il dit qu'il fallait avoir pitié de Cinq-Mars, dont les forces étaient à bout : « qu'il voyait bien l'extrême « violence qu'il faisait à son naturel, qu'il ne fallait « pas si fort ébranler sa vertu pour la renverser. » Il parla ainsi quelques minutes ; « deux autres juges « survinrent alors qui dirent en secret au Père que

1. On n'accordait un confesseur aux accusés qu'après la question (Voir les *Archives de la Bastille*, Ravaisson).



« M. le Grand ne souffrirait pas la question, mais « qu'ils l'y conduiraient pour garder les formalités « de justice. »

A ces mots, le cœur du généreux prêtre éclate. Indigné, il refuse de se prêter à cette atroce comédie, et prend sur lui de rassurer Cinq-Mars, au risque de déplaire au Cardinal. La charité l'emporte sur toutes les considérations humaines : il ne sait plus qu'une chose, c'est qu'il a devant lui un homme qui souffre et qu'il peut faire cesser cette souffrance; il ne perd pas une seconde! Attirant Cinq-Mars un peu loin des gardes, il lui dit : « Êtes-vous capable « de secret important? — Surquoy il lui dit : « Mon « Père, je vous prie de croire que je n'ay jamais « esté infidèle à personne qu'à Dieu ! » — Eh! bien! « dit ce Père, vous n'aurez pas la question et même « vous n'y serez pas présenté : prenez seulement la « peine d'aller à la chambre où je vous accompa- « gnerai, pour être caution de la parole que je vous « donne » [1].

Mais l'infortuné, trompé déjà tant de fois, crut que les juges avaient abusé le Père Malavalette, et n'ajouta pas foi à ces paroles consolantes. Il se résigna, pourtant, et faisant appel à tout son courage, dit froidement à M. de Thou, en passant près de lui : « Mon- « sieur, nous sommes tous deux condamnés à mourir, « mais je suis bien plus malheureux que vous, car « outre la mort, je dois souffrir la question ordinaire « et extraordinaire ». Il resta persuadé qu'il faudrait l'endurer jusqu'au bout.

Par ordre du Chancelier, Ceton remit alors les condamnés aux mains de Thomé, prévôt des maré-

1. Journal.

chaux de la ville de Lyon. Le vieil Ecossais et les gardes ne purent maîtriser leur émotion et c'est en pleurant qu'ils dirent adieu aux condamnés. De Thou les embrassa tous. Cinq-Mars les remercia et leur dit : « Mes amis, ne pleurez point ! les larmes sont « inutiles ! Priez Dieu pour moi, et assurez-vous que « la mort ne m'a jamais fait peur ! » Les gardes sortirent du palais, tout en larmes, et se cachant le visage de leurs manteaux. Cinq-Mars et de Thou, après ce poignant adieu, allèrent embrasser Thomé, qui devait les conduire à la mort. « M. Thomé, lui dit de Thou « vous allez perdre un bon ami ! Je pouvais « mieux défendre ma vie en chicanant, mais j'ai con- « sidéré que les personnes haïes comme moi ne doi- « vent point espérer de pardon, au temps où nous « sommes ; le meilleur marché que j'en pouvais « espérer, était d'être exposé aux tourments d'une « rude question et ensuite renfermé dans une prison « perpétuelle. Je me suis tellement ennuyé en celle « que j'ai soufferte, que je préfère la mort, au déplai- « sir que j'aurais de retomber entre les mains de « mon exempt, car il m'a traité en barbare ; ne pou- « vant supporter cela, je serais peut-être mort, ou « dans les tourments, ou dans la prison, moins pré- « paré pour le ciel que je ne suis. Je ne veux point « perdre une si belle occasion, la plus grande peine « est de s'y résoudre ; cela est déjà fait ; ma mort ne « doit point apporter tache à ma race, car il n'y a « rien de noir à mon crime joint que le paradis est « préférable à tout cela. Je vous prie de dire à M. le « Cardinal de Lyon que j'ai vécu et meurs son très- « humble serviteur et que je prie de demander par- « don à M. le Cardinal pour moi, non pas pour avoir « haï sa personne, Dieu m'en est témoin ! mais pour

« la haine que j'ai eue de son gouvernement. Du « reste, j'ai toujours honoré le roi, et chéri la con- « servation de l'Etat, n'ayant jamais eu le cœur « espagnol. Assurez M. le Chancelier que je meurs « son très humble serviteur et suis marry qu'on me « puisse reprocher qu'étant issu d'une famille qui a « si bien et si fidèlement servi tant de rois, j'ai man- « qué à révéler un secret important ».

Laubardemont et le greffier vinrent alors chercher Cinq-Mars pour le conduire à la question. Le jeune homme avait retrouvé toute sa résolution ; comme on le faisait passer par une chambre infecte occupée par des prisonniers : « Mon Dieu ! où me menez- « vous ! dit-il, ah ! qu'il sent mauvais ici ! » On le fit entrer dans la chambre de la gêne ; « c'étoit un « réduit obscur, et qui n'était éclairé que par trois « chandelles allumées ». Tout y était préparé pour l'estrapade. On recommença alors à interroger Cinq-Mars, mais seulement « sur la conspiration qu'il « avait tramée contre la vie du Cardinal ». Richelieu avait ordonné à Laubardemont « de faire un dernier « effort » pour obtenir le nom de ceux qui avaient offert à Cinq-Mars de le tuer, et lui faire avouer les projets d'assassinat : en un mot, il n'eût pas été fâché de joindre MM. de Tréville, Tilladet, la Salle et des Essarts, aux deux condamnés. Si Cinq-Mars, moins énergique, eût eu un moment de défaillance, les officiers des gardes eussent été perdus : son courage seul les sauva. En voyant les préparatifs de son supplice, Cinq-Mars s'offrit avec résignation aux tourmenteurs, et loin de chercher à résister, commença à se déshabiller. « Il défaisait déjà son pourpoint quand « on lui fit lever la main pour dire la vérité [1] ».

1. Tallemant.

Laubardemont lui dit alors qu'on savait qu'il n'avait avoué que ce qu'il ne lui avait pas été possible de cacher ; que dans quelques heures il allait paraître devant Dieu « et qu'il devait décharger sa conscience « et se mettre en état de recevoir de lui miséricorde « dans le ciel en même temps qu'on lui ferait justice « sur la terre ».

Laubardemont oser parler de conscience ! et à celui qu'il avait si indignement trompé !.. Mais déjà Cinq-Mars était au-dessus de toutes ces choses ! Il répondit qu'il avait montré sa grande sincérité en s'accusant lui-même « quoiqu'il n'y eût que deux « témoins contre lui, sur le témoignage desquels on « n'aurait pas pu le condamner, et qu'étant prêt de « paraître devant Dieu, il était encore plus disposé « à dire la vérité [1] ».

On lui demanda s'il n'avait pas dit à certaines personnes de la cour qu'il s'en était peu fallu que M. le Cardinal n'eût été tué à Lyon. Il répondit qu'il avait dit seulement « qu'il s'en était peu fallu que « M. le Cardinal ne fût perdu, c'est-à-dire éloigné « des affaires » mais qu'il n'avait jamais parlé de tuer. On lui rappela qu'il avait dit que si une certaine personne s'était trouvée à Lyon, « l'affaire était faite » et on le somma de déclarer le nom de cet homme et celui de ses complices ; il soutint « que le projet de « cet assassinat était une chimère, à laquelle il « n'avait jamais pensé et qu'il n'avait jamais rien « dit de semblable ».

Laubardemont osa alors lui dire qu'il n'obtiendrait pas le pardon de ses péchés, s'il ne déclarait pas le nom de ses complices « et qu'il devait prendre garde

1. P. Griffet.



« à ne point perdre son salut, pour acquérir de la « réputation dans le monde après sa mort ». Cinq-Mars, que cette scène épuisait, répondit seulement qu'il ne savait rien de plus que ce qu'il avait déjà déclaré les jours précédents à Séguier et à lui « et « qu'il demandait en grâce qu'on lui laissât emplo- « yer le peu de temps qui lui restait à se mettre en « la grâce de Dieu et en état de recevoir sa miséri- « corde, sans le tourmenter davantage [1] ». Cette douceur brisée n'attendrit pas Laubardemont, et il tenta sur sa victime « le dernier effort » recommandé par Richelieu. Il fit signer à Cinq-Mars son interrogatoire, puis le fit attacher au banc de la question : là quand il jugea que le jeune homme était suffisamment étreint par l'angoisse, il reprit encore un dernier interrogatoire et « le somma de nouveau de « déclarer tous ceux qui avaient eu connaissance et « participation de son crime ». Henry n'eut pas une minute de faiblesse. « Il protesta qu'il avait déclaré « tout ce qu'il savait et que tous les tourments du « monde ne lui en feraient pas dire davantage [2] ». Alors on le fit détacher et on le ramena dans la salle d'audience « sans qu'il eût été tiré, d'autant que par « le *retentum* de l'arrêt, il avait été dit qu'il serait « seulement présenté à la question ». Tallemant affirme pourtant que si le jeune homme avait fait un seul aveu, on lui aurait alors « donné la question « jusqu'à la mort [3] », et peut-être est-il dans le vrai.

Laubardemont le ramena lui-même « et lui dit « adieu dans la salle d'audience, et les larmes aux

1. Procès-verbal de question.
2. P. Griffet.
3. Tallemant.

« yeux, après avoir parlé quelque temps ensemble ». Il est fâcheux que pas une relation ne nous ait conservé leurs paroles. Il serait intéressant de savoir ce qu'Henry put dire à son bourreau pour lui arracher des larmes, après la cruauté qu'il venait de lui montrer dans ce simulacre de question. On sait seulement qu'il lui reprocha amèrement sa conduite : « Vous « m'avez trompé ! lui dit-il, vous en répondrez devant « Dieu ! » Lorsque M. de Thou le vit rentrer, après cette affreuse séance, il alla l'embrasser, « l'exhor- « tant de vouloir mourir constamment et de ne point « appréhender la mort, et luy, répondit qu'il ne « l'avait jamais appréhendée, et que, quelque mine « qu'il eût faite depuis sa prise, il avait toujours cru « qu'il n'en échapperait pas. Ils demeurèrent ensem- « ble environ un quart d'heure pendant lequel ils « s'embrassèrent deux ou trois fois en se demandant « pardon l'un à l'autre, avec des démonstrations « d'amitié très parfaites [1] ».

Autour d'eux les gardes pleuraient. Cinq-Mars dit à de Thou en l'embrassant : « Ami ! ami ! que je regrette ta mort ! » De Thou lui répondit : « Ah ! que « nous sommes heureux de mourir de la sorte ! » « Tandis qu'ils étaient dans ces embrassements, trois « ou quatre de leurs juges vinrent, ce qui les obligea « de se retirer au fond de la chambre, où ils s'entre- « tinrent pendant une demi heure avec grande « affection. » Pendant ce temps, le père Malavalette priait les juges de lui promettre que les condamnés ne seraient pas liés, et ne verraient le bourreau que sur l'échafaud ; M. du Guay, trésorier de France à Lyon, ami de la famille d'Effiat, avait fait la même

1. Journal.



démarche. On finit par leur accorder cette faveur, contre toute attente, car ce n'était pas l'usage. Montmorency lui-même, Duc et Pair de France, était allé à l'échafaud les mains liées.

Cinq-Mars finit la conversation intime qu'il avait avec de Thou en l'embrassant et en disant : « Cher « ami ! allons penser à Dieu ! allons employer le « reste de notre vie à notre salut ! — C'est bien dit ! « répliqua M. de Thou, qui prenant son confesseur « par la main, le mena dans un coin de la chambre « où il se confessa. » Henry, malgré tout son courage, ne put suivre cet exemple et supplia les gardes de le conduire dans une autre chambre où il fût seul avec son confesseur ; on refusa d'abord, lui disant « que « s'il lui plaisait d'aller à l'autre coin, il se pourrait « confesser commodément ». Le jeune homme, qui sentait bien qu'une telle chose était au-dessus de ses forces, « redoubla ses prières avec tant de douceur « et de bonne grâce qu'il obtint enfin ce qu'il « demandait » [1]. On l'enferma seul avec le père Malavalette, dans une autre chambre, et là, « il fit « une confession générale de toute sa vie, avec « grande repentance de ses péchés, et une grande « douleur d'avoir offensé Dieu. Il pria son confes- « seur de témoigner au roi et au cardinal les regrets « qu'il avait de sa faute, et comme il leur en deman- « dait très humblement pardon » [2].

Cette confession, qui dura plus d'une grande heure, fut faite par le condamné « avec une application qui fut admirée de son confesseur » [3]. Pour la première

1. Journal.
2. Relation.
3. Mme de Motteville.



fois depuis son arrestation, Cinq-Mars pouvait parler librement, sans sentir sur lui le regard inquisiteur des gardes ; mais, s'il exprima, dans cet entretien suprême, les regrets qu'il pouvait avoir en quittant la vie à vingt-deux ans, s'il pleura sa jeunesse sur le cœur compatissant du confesseur, aucun sanglot ne parvint aux oreilles des hommes. Le grand écuyer avait repris son visage calme et souriant lorsqu'il reparut devant les juges et les gardes. Seulement, à partir de ce moment, nous verrons le Père Malavalette redoubler de tendresse pour le malheureux condamné, et insister pour que Cinq-Mars meure le premier, jugeant sans doute que ce silence fier cachait une douleur encore plus poignante que celle de M. de Thou et qu'une pareille contrainte ne pourrait durer longtemps. Cinq-Mars, en effet, était exténué ; à jeun depuis la veille, malade, et ayant passé depuis trois jours par des émotions terribles, il était à bout de forces. Son âme courageuse domptait son corps et le forçait à obéir, mais il était brisé et ne se soutenait plus que par un miracle de volonté. Après sa confession « il dit au Père qu'il n'en pou-
« vait plus, et qu'il y avait vingt-quatre heures qu'il
« n'avait rien pris. Ce père pria son compagnon
« d'aller quérir du vin et des œufs, et les gardes
« apportant l'un et l'autre, il les pria de laisser tout
« cela sur la table. Après qu'ils furent sortis, le
« Père lui présenta à boire, mais il ne fit que
« rafraîchir sa bouche et n'avala rien du tout » [1].
Il ne put prendre qu'un petit morceau de pain.

Pauvre enfant ! malgré sa vaillante résignation, il ne put se défendre alors d'une pensée amère : celle

1. Journal.



de l'abandon où ceux qu'il avait aimés allaient le laisser mourir. A qui songeait-il? à ce Schomberg qui l'avait si cruellement trompé, ou bien au duc de Bouillon qui l'avait chargé de ses propres fautes? Peut-être à tous deux, car il témoigna au père « que rien ne « l'avait tant étonné que de se voir abandonné de tous « ses amis, ce qu'il n'aurait jamais cru, et il lui dit « que depuis qu'il avait eu les bonnes grâces du roi, « il avait toujours tâché à se faire des amis et qu'il « s'était persuadé y avoir réussi, mais qu'il connais- « sait enfin qu'il ne fallait pas s'y fier et que toutes « les amitiés de Cour n'étaient que dissimulation. » A cette plainte douloureuse, qui montrait combien son âme était restée naïve et croyante, malgré ses erreurs, le Père répondit « que telle avait toujours « été l'humeur du monde, qu'il ne s'en fallait point « étonner ; ensuite il lui cita ce vieux distique « d'Ovide :

« *Donec eris feliz, multos numerabis amicos*
« *Tempora si fuerint nubila, solus eris.*

« Il se le fit répéter deux ou trois fois, tant il le « trouva à son gré, et l'ayant appris par cœur, le « répéta quelquefois. » Quelle amertume dans ce cœur, qui saigne de mille plaies, et se déchire pour livrer passage à un dernier flot d'amour et de désespoir : et quelle énergie dans cet esprit qui peut encore s'attacher à de tels détails! Ici, Cinq-Mars est bien lui-même. En passant sur son âme, la rosée brûlante des larmes a effacé les tons d'emprunt, les couleurs factices, et cette vision rapide suffit à nous faire regretter l'homme splendide qui eût pu surgir de cet enfant dévoyé, trompé et torturé.

« Après qu'il eut achevé cet entretien, il demanda « de l'encre et du papier et écrivit à sa mère, la « maréchale » pour lui dire adieu et la prier de régler ses affaires. Cette lettre, dans sa tristesse résignée, est navrante. Henry n'ose pas se livrer entièrement dans cet adieu, qui doit passer sous les yeux du Chancelier, mais on y sent à chaque ligne, sous l'absolue résignation du chrétien qui va mourir, la douleur du fils qui souffre de ne pouvoir embrasser une dernière fois sa mère et lui demander un suprême pardon. Voici cette lettre :

« Madame, ma très chère et très honorée mère, « je vous escris, puisqu'il ne m'est plus permis de « vous voir, pour vous conjurer, Madame, de me « rendre deux marques de votre dernière bonté : « l'une, Madame, en donnant à mon âme le plus de « prières qu'il vous sera possible, ce qui sera pour « mon salut ; et l'autre, soit que vous obteniez du « Roy le bien que j'ay employé dans ma charge de « grand escuyer, et ce que j'en pouvois avoir d'autre « part auparavant qu'il fust confisqué, ou soit que « cette faveur ne vous soit pas accordée, que vous « ayiez assez de générosité pour satisfaire à mes « créanciers [1]. Tout ce qui dépend de la fortune est « si peu de chose, que vous ne devez pas me refuser « cette dernière supplication que je vous fais pour « le repos de mon âme. Croyez-moi, Madame, en « cela plutôt que vos sentiments s'ils répugnent à « mon souhait, puisque, ne faisant plus un pas qui « ne me conduise à la mort, je suis plus capable que « qui que ce soit de juger de la valeur des choses de

1. Ce fut le roi qui paya les dettes de Cinq-Mars (Voir le *Journal d'Olivier d'Ormesson*).



« ce monde. Adieu, Madame, et me pardonnez si je « ne vous ay pas assez respectée au temps que j'ai « vescu, et vous asseurez que je meurs

« Ma très chère et très honorée mère,

« Votre très humble et très obéissant et très obligé « fils et serviteur

Henry d'Effiat.

« Au temps que j'ai vescu ! » N'est-elle pas déchirante, cette expression si simple ? Comme il est loin déjà ! Son âme n'est pas encore au ciel, mais cependant elle a quitté la terre. Tout est fini... Cinq-Mars sait que lorsque la maréchale recevra ces lignes, depuis bien des jours son cœur aura cessé de battre : il ne s'occupe plus, pour lui et pour elle, que de l'éternité. Il souffre encore, mais désormais l'amour divin est là, qui panse les blessures ouvertes par l'amour terrestre ; et bientôt, les dernières angoisses s'apaiseront : rien ne subsistera plus, que l'infini désir de l'éternelle félicité. Tout dans cette lettre touche au sublime.

Il y joignit un relevé de ses dettes, qui montaient à peu près à trente ou quarante mille écus. « Quel- « ques-uns assurent, que la veille, il avait écrit une « longue lettre au roi, comptant sur un reste de « faveur, mais cette lettre ne fut pas rendue [1]. » Nous n'avons trouvé aucun indice de ceci dans les Relations. Il est plus que probable que Mme d'Effiat exauça les derniers désirs de son pauvre enfant, car Richelieu écrivit le 15 septembre. « Je croy qu'après « avoir donné trois semaines ou un mois à Mme d'Ef- « fiat de demeurer à Chilly, puisqu'elle y est encore,

1. Vittorio Siri.



« pour vérifier les dettes de son fils, si elle le veut « faire, ce dont je doute, il la faut envoyer en Tou-« raine, ainsi qu'on avait premièrement résolu [1]. » La maréchale n'eut même pas la permission de pleurer son fils dans ce château où il avait grandi, où tout le lui rappelait. On lui remit pourtant la lettre de Cinq-Mars : « Sa Majesté ayant tenu indifférent « de luy rendre ou non » (!!!). Cette lettre, écrite « d'une main ferme et calme » est à la Bibliothèque Nationale [2]. Qui peut dire ce qui se passa dans l'âme de Louis XIII lorsqu'il parcourut ces lignes?

Après avoir rempli tous ces devoirs, Henry ne s'occupa plus que de prier Dieu, et d'écouter les exhortations de son confesseur, jusqu'à l'heure de la mort. Pendant qu'il se préparait ainsi, M. de Thou, de son côté, mettait ordre à ses affaires, assisté par le P. Mambrun.

Voyant ce religieux près de lui, dans la salle d'audience, après la prononciation de l'arrêt, il était allé l'embrasser, le priant de ne plus le quitter et de l'aider à se préparer : « Mon Père, lui dit-il, depuis « qu'on m'a prononcé ma sentence, je suis plus con-« tent et j'ai l'esprit plus tranquille qu'auparavant. « L'incertitude du succès de cette affaire et ce qu'on « ordonnerait me tenait dans quelque inquiétude; « maintenant je ne veux plus penser aux choses de « ce monde, mais au Paradis et me disposer à la « mort. Je ne conserve ni aigreur ni inimitié contre « qui que ce soit. Mes juges m'ont jugé comme des « gens de bien, justement et conformément aux lois. « Dieu s'est voulu servir d'eux pour me mettre dans

1. Recueil d'Avenel.
2. Manuscrit, nº 9327.

« son Paradis et m'a voulu prendre dans un temps, où « par sa bonté et sa miséricorde, je crois être bien « disposé à la mort. Je ne puis rien par moi-même. « Cette constance et ce peu de courage proviennent « de sa grâce. Il se mit ensuite à faire des actes « d'amour de Dieu, de contrition et de repentir de « ses péchés. » Pendant sa prison, il s'était préparé à la mort avec ferveur. Il communiait souvent, méditait sans cesse, et passait son temps en lectures pieuses. Il reçut l'annonce de son supplice « en « rendant grâces à Dieu, et admirant sa bonté et sa « providence, qui lui donnaient un temps si propre « pour se disposer à la mort, et qui n'avaient point « permis qu'il mourût lorsqu'il était en état de péché « mortel. » Le sacrifice lui coûtait pourtant horriblement, mais il se soumettait avec une résignation admirable. « Il me pria, dit le P. Mambrun, de « demander à Dieu, non qu'il fût délivré du péril « imminent de la mort où il se voyait, mais que sa « volonté s'accomplît en lui. » Il eut le courage d'aller embrasser Laubardemont et de le remercier de son jugement, « lui disant : « Vous m'avez jugé « en homme de bien ! » et cela avec tant de cordia« lité qu'il tira non-seulement des larmes des yeux « de tous les assistants, mais de son Rapporteur « même, qui en versait en abondance en l'embras« sant. » — M. Dupuy, dans ses Mémoires, révoque ce fait en doute, cependant il n'est guère probable que le P. Mambrun ait dit autre chose que ce qu'il avait vu, et la charité de M. de Thou a pu lui faire faire cet effort sur lui-même.

Un homme envoyé par sa sœur, la présidente de Pontac, vint pour lui dire adieu d sa part. Il courut l'embrasser, croyant que c'était le bourreau, lui

disant : « Est-ce toi qui dois aujourd'hui m'envoyer « dans le ciel ? » — Quand il sut qui il était, il lui « demanda pardon. « Il y a si longtemps que je ne « t'avais vu, dit-il, que je te méconnaissais ! Dis à « ma sœur que je la prie de continuer en ses dévo- « tions, comme elle a fait jusqu'à présent, que je « connais maintenant mieux que par le passé, que « ce monde n'est que mensonge et vanité, et que je « meurs très content et en bon chrétien : qu'elle ne « me plaigne point, parce que j'espère trouver mon « salut dans ma mort. Adieu ! » L'envoyé de sa sœur lui demanda s'il n'avait besoin de rien? « De rien ! « Monsieur, dit-il, si ce n'est de ses prières et des « vôtres, si ce n'est de la mort pour aller à la vie et « à la gloire ! » Cet homme se retira, sans pouvoir « proférer une parole. »

Cependant le malheureux avait au plus haut point l'horreur de la mort et le combat qu'il livrait était atroce. La foi seule le soutenait. La grâce se manifestait en lui si fortement, « il sentait un courage si « extraordinaire à bien souffrir cette mort, qu'il « craignait d'y avoir de la vanité. » Elevant son âme vers Dieu dans des aspirations ardentes, il disait alors : « Mon Dieu ! je proteste devant votre divine « Majesté que je sens que par moi, je ne puis rien, « et que ma force vient tellement de votre bonté et « de votre miséricorde, que si vous m'abandonniez, « je tomberais à chaque pas. » — Mais que de déchirements sous cette humilité héroïque ! Le Père Malavalette l'entendit dans la salle d'audience dire tout à coup : « Eh bien ! on dira que je suis un poltron et « un étourdi, que je n'ai point eu de conduite, que « je n'ai pas su ménager mes affaires, et c'est ce que « je désire. Je veux bien qu'on aie cette opinion,

« qu'on me méprise et qu'on me blâme. Je le désire « pour l'amour de Dieu ! » Une telle acceptation ne prouve-t-elle pas que cette pensée lui était bien pénible ?

Après sa confession, il lui fallut recevoir la visite du père gardien des Observantins de Tarascon, le père Jean Terrasse, qui l'avait assisté et consolé pendant sa prison dans cette ville. Il était venu « à « l'occasion d'un vœu que de Thou avait fait à « Tarascon pour sa délivrance et qui était de fonder « une chapelle de 300 livres de rente annuelle, dans « l'église des Observantins. Il donna ordre pour cette « fondation, voulant, disait-il, accomplir son vœu, « puisque Dieu le délivrait non seulement d'une pri- « son de pierre mais encore de la prison de son « corps. » Le père ayant insisté pour qu'il écrivît lui-même l'inscription de cette chapelle, il prit une plume, et « avec une vitesse admirable qui montrait « une facilité et une présence d'esprit plus qu'hu- « maine, il fit cette inscription :

Christo liberatori
Votum in carcere pro libertate
conceptum

—

Fran. August. Thuanus
a carcere vitæ jam jam
liberandus merito solvit

—

XII Septembr. MDCXLII

—

Confitebor tibi Domine quoniam
exaudisti me et factus est mihi
in salutem

Cette dernière volonté ne fut pas respectée ! On osa donner la somme de cinq mille livres qu'il laissait pour cette fondation, à Crombis, l'exempt de la garde écossaise qui l'avait tant fait souffrir, et qu'il craignait au point de préférer la mort à une nouvelle captivité sous ses ordres. La façon dont Richelieu agit en cette circonstance a presque l'odieux d'un sacrilège.

Lorsqu'il eut achevé d'écrire ces lignes, il reprit ses prières et se mit à réciter le psaume *Confitebor tibi Domine*, avec une exaltation telle, « et des trans« ports si violents qu'il ne pouvait plus se soutenir. » Les gardes, muets et tremblants, « étaient de ce « spectacle qui les faisait tous frémir de respect et « d'horreur. » Il dit à M. Thomé, que si Dieu lui eût épargné le supplice, son dessein était d'abandonner le monde et de se consacrer à Lui entièrement. Il écrivit ensuite deux lettres, l'une à M. Dupuy, son cousin et ami très cher, qui plus tard essaya de faire réhabiliter sa mémoire ; la voici :

« Monsieur, mon très cher cousin, je vous escris « ces mots avant que de mourir, pour vous prier de « me tenir dans votre souvenir. Je vous promets la « même chose en l'autre monde, où j'espère que « Dieu me recevra en la gloire de ses élus. Je vous « recommande mon frère et M. de Toulon, et ma « sœur de Pontac est icy, que je plains extrêmement. « Je vous prie de faire employer nos amis pour faire « donner ma confiscation à mon frère. L'intérêt que « je suis capable d'y prendre, est pour le paiement « de mes dettes, outre que j'ai fait un vœu dans ma « prison, dont le père Gardien de Tarascon est « témoin ; c'est de fonder une messe en leur église « de cent escus de rente. Je vous recommande Petit

« Jean, mon valet. Je meurs votre très humble ser-
« viteur.

« De Thou. »

La seconde lettre était adressée à sa maîtresse, la princesse de Guémené. Elle pourrait sembler cruelle dans d'autres circonstances. Dans celles où se trouve M. de Thou, elle est sublime; il lui reproche amèrement les fautes qu'elle lui a fait commettre, mais seulement pour qu'elle se repente à son tour; cet adieu terrible ne devait, selon lui, servir qu'à éveiller le remords dans l'âme égarée de Mme de Guémené, et peut-être en eût-il été ainsi, si les volontés de M. de Thou eussent été accomplies. Voici cette lettre :

« Madame, Je ne vous ay jamais eu de l'obligation
« en toute ma vie qu'aujourd'huy qu'estant près de
« la quitter, je la pers avec moins de peyne parce
« que vous me l'avés rendue assés malheureuse;
« j'espère que celle de l'autre monde sera bien dif-
« férente pour moi de celle-cy et que j'y trouverai des
« félicités autant par dessus l'imagination des hommes
« qu'elles doivent estre dans leur espérance : la
« mienne, Madame, n'est fondée que sur la bonté de
« Dieu et le mérite de la passion de son Filz, seule
« capable d'effacer mes péchés dont j'estois redeva-
« ble à sa justice et qui sont à un tel excez qu'il n'y
« a rien qui les surpasse que ceux de sa miséricorde.
« Je vous demande pardon de tout mon cœur, Madame,
« de toutes les choses que j'ay faictes qui ont pu vous
« déplaire, et fais la même prière à toutes les per-
« sonnes que j'ay haïes à vostre occasion, vous pro-
« testant, Madame, qu'autant que la fidélité que je
« doibs à mon Dieu me le doit permettre, je meurs

« trop assurément, Madame, votre très humble et
« très obéissant serviteur.

« De Thou. »

Comme on sent, sous cette sévérité, une inguérissable douleur! Pauvre de Thou! Il l'aime encore, malgré tout, cette femme qui l'a trompé, qui l'a quitté pour M. de Soissons, et ensuite pour tant d'autres! « Si cette femme était digne de lui, s'écrie A. de « Vigny, comment reçut-elle une telle lettre sans en « mourir? » Le Cardinal de Richelieu ne permit pas au Père Mambrun de faire remettre cette lettre à la princesse [1]. Elle ne la reçut jamais.

Quand il eut écrit ces deux lettres, M. de Thou dit : « Voilà la dernière pensée que je veux avoir « pour ce monde ! Parlons du Paradis ! » Et se promenant dans la chambre à grands pas, « il récitait à « haute voix le psaume *Miserere mei Deus*, avec une « ardeur d'esprit incroyable et des tressaillements « de son corps si violents qu'on eût dit qu'il ne tou« chait pas la terre et qu'il allait sortir de lui« même ». Pendant qu'il priait ainsi, plusieurs gentilshommes voulurent lui parler, mais il les éloignait du geste, en disant : « Je ne pense qu'à Dieu, « ne m'interrompez pas ! Je ne pense qu'au ciel, je « ne suis plus de ce monde ».

Pendant que les condamnés passaient ainsi les dernières heures qui leur restaient à vivre, on achevait, sur la place des Terreaux, les préparatifs de leur supplice. Dès la veille, le consulat de Lyon, réuni en Assemblée extraordinaire chez l'échevin Gueston, avait ordonné aux capitaines des compa-

1. M. Dupuy.



gnies de bourgeois, dites Pennonages, « de se trouver « avec leurs troupes, le lendemain à midi, sur la place « des Terreaux », ce qui fut exécuté. Les compagnies, assemblées sur la place, formaient un corps d'environ douze cents hommes. « On les fit ranger « de façon à former un carré de soixante ou quatre « vingts pas de chaque côté où l'on ne laissait péné- « trer personne. On publia un ban par lequel il était « défendu à chaque soldat de tirer sur peine de la « vie et de quitter son rang, sur peine de prison. « Au milieu de cet espace fut dressé un échafaut de « sept pieds de hauteur et environ neuf pieds carrés, « au milieu duquel, un peu plus sur le devant, s'éle- « vait un poteau de la hauteur de trois pieds ou « environ, devant lequel on coucha un bloc de la « hauteur d'un demi-pied, si bien que la principale « face sur le devant de l'échafaud regardait vers la « boucherie des Terreaux du côté de la Saône ; contre « lequel échafaud on dressa une petite échelle de « huit échelons, du costé des Dames de Saint- « Pierre ». Tout ce qui avait vue sur la place était rempli de personnes « de toutes conditions, âges et « sexes ».

L'heure approchait, tout était prêt, et la journée s'avançait. « Cependant un des Juges arriva qui « demanda ce qu'on attendait encore ? et où était « M. le Grand ? » On alla frapper à la porte de la chambre où Cinq-Mars était avec le père Malavalette. Il était à peu près cinq heures du soir, et Henry comprit que le moment était venu. « M. de Cinq-Mars « répondit avec une douceur admirable que ce serait « bientôt fait », et attirant encore à lui son confesseur, « il parla de sa conscience avec de si grands « sentiments de la bonté de Dieu et de l'énormité de

« ses offenses, que le Père ne put s'empêcher de « l'embrasser et d'adorer en sa personne la force des « grâces de Dieu et d'admirer celles de l'esprit de « l'homme ; puis ils se mirent en devoir de sortir [1] ».

Les officiers prièrent alors le compagnon du Père Malavalette de l'avertir qu'il était temps de partir. « M. de Cinq-Mars, voyant ce frère qui parlait à « l'oreille de son confesseur, jugea bien ce qu'il « voulait : « On nous presse, dit-il, il faut s'en « aller ! » Pourtant un des officiers l'entretint encore « quelque temps dans sa chambre, d'où sortant, le « valet de chambre qui l'avait servi depuis Montpellier, « se présentant à lui, lui demanda quelque récompense « de ses services : « Je n'ai plus rien ! lui dit-il, j'ai tout « donné ! De là, il vint vers M. de Thou, dans la salle « de l'audience, disant : « Allons ! Monsieur ! allons !... « il est temps ! » M. de Thou s'écria alors : « *Lœta-« tus sum in his quæ dicta sunt mihi in domum Do-« mini ibimus* ». Ils s'embrassèrent, puis sortirent. Cinq-Mars marchait le premier, tenant le père Malavalette par la main, jusqu'à l'escalier de marbre « où il salua avec tant de bonne grâce et de douceur « tout le peuple qu'il tira des larmes des yeux d'un « chacun. Lui seul demeura ferme sans s'émouvoir, « et garda cette fermeté d'esprit tout le long du « chemin ». Au bas de l'escalier, ils trouvèrent les juges, qu'ils remercièrent « de la douceur dont ils « les avaient traités », et contemplèrent un instant la foule qui se massait de toutes parts. « Ils saluè-« rent de tous côtés profondément avec une grâce « sans pareille ». Le carrosse dans lequel ils devaient aller au supplice les attendait ; en le voyant, M. de

1. Journal.

Thou dit tout haut : « Messieurs, quelle espèce de « bonté de conduire des criminels à la mort dans un « carrosse, nous qui méritons d'être charriés dans un « tombereau et traînés sur des claies, le fils de Dieu « qui était l'innocence même, y ayant été mené pour « nous avec tant de honte et de scandale ».

A dater de cet instant, il nous faut entremêler les fragments des diverses relations, qui se complètent les unes par les autres. M. de Thou, qui semble vouloir s'étourdir, épuise ses forces en une volubilité pleine de tendresse, mais un peu fatigante. Cinq-Mars, ému un instant jusqu'à la souffrance par les caresses et les paroles de son ami, conserve jusqu'à la fin sa splendide énergie : « M. le Grand fut ferme, « et le combat qu'il souffrait en lui-même ne parut « pas au dehors [1]. » Lequel des deux souffrit le plus ? Dieu seul le sait.

Cinq-Mars était vêtu d'un bel habit « de drap « de Hollande fort brun couvert de dentelles d'or « larges de deux doigts. » Il portait un manteau écarlate « avec de gros boutons d'argent à queue », des chausses de soie verte liées par-dessus avec un ruban blanc, et un chapeau noir « dont l'aile était « retroussée à la catalane. » M. de Thou portait « un habit de deuil de drap d'Espagne et un man-« teau court. »

Ils se mirent tous deux au fond du carrosse, de Thou à la droite de Cinq-Mars; les confesseurs et leurs compagnons se placèrent aux portières.

Le bourreau suivait le carrosse à pied. « C'était un « portefaix, homme âgé, fort mal fait, vêtu comme « un manœuvrier qui sert les maçons, qui jamais « n'avait fait aucune exécution, sinon de donner la

1. Tallemant.

« gêne. » Il fallut se servir du premier venu, le bourreau de Lyon ayant la jambe cassée.

Les condamnés « commencèrent ce pitoyable « voyage par le récit des litanies de la Sainte Vierge, « puis le *Miserere* et autres oraisons jaculatoires, « firent plusieurs actes de contrition et d'amour de « Dieu, tinrent plusieurs discours de l'éternité et de « la constance des martyrs et des tourments qu'ils « avaient soufferts. » Ils saluaient de temps en temps le peuple qui remplissait les rues. Peu après le départ, de Thou demanda encore une fois pardon à Cinq-Mars : « Je vous demande, lui dit-il, très hum- « blement pardon, si j'ai été assez malheureux de « vous avoir offensé de quelque manière que ce « soit ! » — « Hélas ! Monsieur ! répondit Cinq-Mars, « c'est à moi, qui vous ai bien offensé, à faire cela, « et je vous demande pardon ! » Là-dessus ils s'em- « brassèrent tendrement. » De Thou embrassa Henry « par quatre fois, lui disant sans cesse avec une « ardeur de séraphin : « Cher ami ! qu'avons- « nous fait de si agréable à Dieu pendant notre vie « qui l'ait obligé à nous faire cette grâce de mourir « ensemble, de mourir comme ses enfants, d'effacer « tous nos crimes par un peu d'infamie, et de con- « quérir le ciel et tant de gloire par un peu de honte ? « Hélas ! n'est-il pas vrai que nous n'avons jamais « mérité une faveur pareille ! Fendons donc nos « cœurs, épuisons nos forces en remerciements de « ses grâces et agréons la mort avec toutes les affec- « tions de nos âmes. » A quoi M. le Grand répondit « avec tant d'actes de vertus, de foi, de charité et de « résignation, qu'ils ravissaient leurs confesseurs, ne « faisant autre chose le long du chemin [1]. » La ten-

1. Journal.

dre exaltation de M. de Thou mettait les nerfs de Cinq-Mars à rude épreuve. Un peu plus tard, de Thou lui dit : « Monsieur, il me semble que vous devez « avoir plus de regret que moi de mourir ; vous êtes « plus jeune, vous étiez plus grand dans le monde, « vous aviez de plus grandes espérances, vous étiez « le favori d'un grand roi ; mais je vous assure pour- « tant, Monsieur, que vous ne devez point regretter « tout cela, qui n'est que du vent, car assurément, « nous allions nous perdre, nous nous fussions dam- « nés et Dieu veut nous sauver. Je tiens notre mort « pour une marque infaillible de notre prédestination « pour laquelle nous avons beaucoup plus d'obligation « à Dieu que s'il nous avait donné tous les biens du « monde, nous ne le saurions jamais assez remer- « cier. » Ces paroles faillirent ébranler la fermeté de Cinq-Mars : un flot de larmes lui serra la gorge et monta à ses yeux ; il l'arrêta par un effort de volonté et reprit son calme, mais les caresses de M. de Thou le faisaient souffrir. Ils demandaient de temps en temps s'ils étaient encore bien loin de l'échafaud. Le Père Malavalette prit ce prétexte pour demander à Cinq-Mars « s'il ne craignait pas la mort? » — « Point « du tout ! mon Père ! répondit-il, et ce qui me donne « de l'appréhension, c'est de voir que je n'en ai « point ! Hélas ! je ne crains rien ! que mes péchés ! » Cette crainte l'avait fortement touché depuis sa confession générale. Le Père le rassura, lui parlant de la bonté de Dieu et de la passion du Sauveur, et lui disant, outre cela, qu'en recevant de bon cœur cette mort ignominieuse, il pouvait être assuré d'entrer bien avant dans la gloire : « O que Dieu est bon ! « répliqua-t-il plusieurs fois, de vouloir me recevoir « dans sa gloire après que je l'ai tant offensé ! Mais,

« mon Père, comment puis-je mériter par cette mort, « qui n'est pas volontaire? Car, pour ce qui est de « celle des Martyrs, elle l'était! » — Le Père lui « ayant répondu qu'il pouvait la rendre méritoire en « la recevant volontiers et en offrant à Dieu, avec « amour, ce supplice infâme (celui des martyrs étant « honorable), il offrit son supplice à Dieu tant de « fois durant la route que son confesseur ne put en « observer le nombre. »

Comme ils approchaient de la place des Terreaux, le père Mambrun avertit M. de Thou de se souvenir sur l'échafaud de gagner les indulgences par le moyen d'une médaille qu'il lui avait donnée, disant trois fois « Jésus! » Alors, M. de Cinq-Mars, entendant ceci, dit à M. de Thou : « Monsieur, puisque je dois « mourir le premier, donnez-moi votre médaille « pour la joindre aux miennes, afin que je m'en serve « le premier et vous vous servirez ensuite des unes « et des autres. » Et ensuite ils contestaient à qui des deux mourrait le premier. M. de Cinq-Mars disait que c'était à lui, comme le plus coupable et le premier jugé, ajoutant « que ce serait le faire mourir « deux fois s'il mourait le dernier. » M. de Thou demandant ce droit comme le plus âgé, le Père Malavalette prit la parole : « Il est vrai, Monsieur, que « vous êtes le plus vieux, et vous êtes le plus géné- « reux! » Ce que M. de Cinq-Mars ayant confirmé : « Hé bien! Monsieur, répartit M. de Thou, vous vou- « lez m'ouvrir le chemin de la gloire? » Ah! dit « M. de Cinq-Mars, je vous ai ouvert le précipice, « mais précipitons-nous dans la mort généreusement, « pour surgir à la vie éternelle. » Le père Malava- « lette termina leur différend en faveur de M. de Cinq- « Mars, jugeant qu'il était plus à propos qu'il mourût

« le premier. Durant le reste du chemin, M. le Grand, « redoublant sans cesse ses actes d'amour et de foi, « se recommandait aux prières du peuple, mettant « la tête hors du carrosse, ce qui émut si fort une « troupe de demoiselles qu'elles poussèrent un grand « cri, qui toucha si fort le Père Malavalette qu'il ne « put retenir ses larmes, ce que voyant M. le Grand, « il lui dit : « Eh! quoi! mon Père ! vous êtes donc « plus sensible que moi-même à mes intérêts! Je « vous prie de ne nous pas attrister par vos larmes ! « Nous avons besoin de votre résolution pour forti- « fier la nôtre! » Le Père Malavalette dévora ses larmes, mais le P. Mambrun, que les sanglots étouffaient, ne put prononcer un seul mot. Cette douleur était générale, tout le monde pleurait dans les rues; « la désolation était si grande qu'il ne s'en est jamais « vu de semblable sur le visage des hommes pour « un sujet pareil. » Seuls, les condamnés souriaient et consolaient les autres ; ils souffraient pourtant, car ces émotions cruelles se prolongeaient trop. Le carrosse n'avançait pas, le peuple étant trop pressé. Ils arrivèrent enfin, comme M. de Thou achevait de réciter le psaume « *Credidi propter locutus sum* », se faisant promettre qu'il le réciterait tout entier sur l'échafaud.

M. de Thou s'étant baissé et ayant vu l'échafaud étendit les bras et frappa les mains l'une contre l'autre, d'une action vive et d'un visage joyeux, comme s'il se fût réjoui à cette vue et dit à M. de Cinq-Mars : « Mais, Monsieur, c'est ici !... c'est d'ici, Monsieur, que « nous devons aller en Paradis ! » Et se tournant vers son confesseur : « Mon Père, est-il bien possible qu'une « créature aussi misérable que moi doive prendre au- « jourd'hui possession d'une éternité bien heureuse? »



Le carrosse s'arrêta au pied de l'échafaud, et M. Thomé vint alors dire à Cinq-Mars que c'était à lui de monter le premier. Henry embrassa M. de Thou qui lui dit alors ces belles paroles : « Voici la « séparation de nos corps et l'union de nos âmes ! « Ne vous souvenez plus que vous avez été grand, « l'admiration de tous ceux qui vous voyaient, l'es- « poir de ceux qui vous pouvaient approcher, et « jeune avec tous les avantages imaginables. Il faut « mépriser tout cela comme périssable et passager ! « Considérons le ciel qui est éternel : « Je me suis « réjoui, à cause de ceux qui me disaient : Nous « irons dans la maison du Seigneur. » Et il ajouta : « Allez, Monsieur... un moment nous va séparer « maintenant, mais nous serons bientôt réunis en la « présence de Dieu pour toute l'éternité ! Ne plaignez « point ce que vous allez perdre ! Vous avez été grand « sur la terre, vous le serez bien plus dans le ciel et « votre grandeur ne périra jamais ! » Il le serra sur son cœur une dernière fois et l'embrassa en disant : « Allez, mon Maître !... l'honneur vous appartient : « faites voir que vous savez mourir !... »

Le Père Malavalette descendit le premier du carrosse, prenant Cinq-Mars par la main. « Il parut la « tête levée et d'un visage gai ». Sitôt qu'il eût mis pied à terre, un soldat insolent voulut lui arracher son manteau disant qu'il lui appartenait. Cinq-Mars se tourna vers Thomé en lui demandant à qui il devait le donner? Le prévôt lui répondit qu'il pouvait en disposer comme il voudrait : alors il le donna au compagnon du Père, en le priant de le donner aux pauvres et de faire prier Dieu pour lui. Alors, après les trois sons de trompette ordinaire, Pallerue, greffier criminel de Lyon, étant à cheval assez près

de l'échafaud, lut leur arrêt, que ni l'un ni l'autre n'écoutèrent. Puis on rabattit le mantelet de la portière du carrosse qui regardait l'échafaud, afin que M. de Thou ne pût voir mourir Cinq-Mars.

M. le Grand, après avoir salué ceux qui étaient près de l'échafaud, se couvrit et monta gaiement l'échelle. Au second échelon, l'archer [1] du prévôt s'avança à cheval et lui ôta par derrière son chapeau de dessus la tête en disant : « Monsieur ! il faut mon-« trer de la modestie ! » Cinq-Mars s'arrêta court, et se tournant, dit vivement : « Laissez-moi mon « chapeau ! » Le prévôt se fâcha contre son archer « qui lui remit en même temps son chapeau sur la « tête, qu'il accommoda comme mieux lui sem-« blait ». Il acheva alors de monter l'échelle « avec « autant de courage que s'il fût allé à l'assaut », puis arrivé en haut, il se retourna et baisant sa main en souriant, la présenta au Père Malavalette pour l'aider à monter. « Il fit ensuite la révérence à « toute l'assemblée, se tourna des trois côtés de l'écha-« faud, ayant la main gauche sur le costé, avec « la même grâce et la même démarche qu'il avait « dans la chambre du Roi ». Il regarda toute cette foule, venue là pour le voir mourir « d'un visage « assuré qui ne témoignait aucune peur ». Le Père Malavalette étant monté, il le salua, jetant son chapeau devant lui sur l'échafaud. « Puis se jetant au « cou du Père, il le tint embrassé l'espace d'un « *Miserere* et le baisa [2] ».

Dans cette suprême étreinte, il disait, dans la personne du confesseur, c'est-à-dire du seul être qui

1. Cet archer se nommait Lenfray.

2. Journal.

l'eût soutenu et consolé dans son agonie, adieu à tout ce qu'il avait aimé sur la terre : c'était le dernier souvenir aux choses d'ici-bas, le dernier brisement de son cœur : le Père comprit cette angoisse secrète, et le gardant serré sur sa poitrine, « l'exhorta tout « bas, durant cet embrassement, de faire quelque « acte d'amour de Dieu, ce qu'il fit avec beaucoup « d'ardeur à voix basse, tenant son bras gauche sur « l'épaule droite du Père ». Il resta longtemps dans « cette posture, ayant presque toujours les yeux levés « au ciel, avec un visage souriant. Tandis que son con- « fesseur lui parlait à l'oreille, je l'entendis souvent « répéter ces paroles : « Oui!... mon Père! et de « tout mon cœur!... un million de fois! » et autres « paroles semblables. Ensuite de la main droite il « prit un crucifix que le compagnon du Père lui « présenta et le baisa avec ardeur aux pieds puis il « le lui rendit ». Il se mit alors à genoux aux pieds de son confesseur qui lui donna la dernière absolution; il la reçut avec humilité et alla s'agenouiller sur le bloc [1], en demandant au Père : « Est-ce ici, « mon Père, où il faudra me mettre? » Et comme il « sut que c'était là, il étendit le cou, l'appliquant « sur le poteau; puis s'étant relevé, il demanda s'il « fallait ôter son pourpoint, et comme on lui dit que « oui, il se mit en devoir de se déshabiller, et dit : « Mon Père, je vous prie aidez-moi! » Lors le père « et son compagnon lui aidèrent à le déboutonner « et à lui ôter son pourpoint. Il garda toujours ses « gants que l'exécuteur lui ôta après sa mort. Dès

1. « Il demanda ce qu'on voulait faire de ce pilot qui était « élevé sur ledit échafaud, croyant que l'on lui dût couper la « tête comme l'on fait à Paris » (Relation).

« qu'il se fut débarrassé de son pourpoint, il s'ap-
« procha du billot avec joie et essaya promptement
« par deux fois si son cou s'ajusterait bien ; ensuite,
« s'en étant éloigné, il prit le crucifix, le baisa, le
« rendit, et étendant les bras, il alla se mettre de
« bonne grâce à genoux devant le billot, arrangea
« son cou dessus, leva les yeux au ciel, et dit à son
« confesseur : Mon Père serai-je bien ainsi? S'étant
« relevé de nouveau, le bourreau s'approcha de lui
« pour couper ses cheveux ».

En ôtant son pourpoint, il avait enfin remis au père Malavalette son dernier trésor : une boite enrichie de diamants, « où était le portrait d'une dame qu'il avait aimée. » Pauvre Fortunio ! lui aussi allait mourir sans la nommer, mais que cette séparation lui était cruelle ! Il ne put se résigner à l'accomplir qu'à la dernière minute. Il pria le Père « de brûler « le portrait et d'employer le reste en aumônes » et prenant les ciseaux des mains du bourreau qui s'approchait pour couper ses cheveux, il coupa lui-même les longues boucles qu'il portait du côté gauche (et qu'on nommait alors « moustache ou flotte [1]), et les donna à son confesseur « pour les brûler avec le portrait [2]. » Une dernière pensée d'amour s'attachait certainement à cet acte, car Montmorency avait fait la même chose que lui. Le Père devait-il réellement brûler ces objets, ou bien les remit-il, tristes souvenirs, à la bien-aimée ? Ceci est le secret de la tombe. Cinq-Mars joignit à ce portrait une bague qu'il portait et pria d'en faire des aumônes [3]. « Il prit ensuite

1. Voir Quicherat. *Hist. du costume en France.*

2. Le Vassor.

3. Le Vassor. Fontrailles, dans son récit, dit « un relève moustache en diamants ».



« les ciseaux, et les ayant baisés, les présenta au « Père, disant : « Mon Père, rendez-moi ce dernier « service! Coupez-moi les cheveux! » Le Père les « donna à son compagnon pour les lui couper, ce « qu'il fit. Pendant ce temps, il regardait doucement « ceux qui étaient proche de l'échafaud, et dit au « père : Coupez-les moi bien près, je vous en prie ! » « Puis, élevant les yeux au Ciel, il dit en soupirant : « Ah! mon Dieu! qu'est-ce que ce monde! » Après « qu'ils furent coupés, il porta les deux mains à sa « tête, comme pour arranger ceux qui restaient « d'un côté; le bourreau s'étant avancé presque à « côté de lui, il lui fit signe de la main qu'il se « retirât ; il fit de même deux ou trois fois.»

« Il prit alors le crucifix de la main du Père, « l'adora à genoux, l'embrassa et le baisa avec des « tendresses inconcevables. Comme il le baisait et « rebaisait mille fois, le Père cria au peuple de « prier pour lui, et M. le Grand ouvrant les bras, « joignant les mains, fit la même demande au peu- « ple. Puis ayant rendu le crucifix, il s'agenouilla « derechef sur le bloc, devant le poteau qu'il « embrassa, et voyant en bas devant soi un homme « qui était à M. le Grand Maître, il le salua et lui dit : « Je vous prie d'assurer M. de la Meilleraye que je « suis son très humble serviteur. — Puis s'arrêta un « peu, et continua : « Dites-lui que je le prie de « faire prier Dieu pour moi! » Ce sont ses propres « mots. » — Touchant souvenir, dans un moment pareil, et qui dut bien faire oublier à La Meilleraye les quelques nuages qui s'étaient élevés entre eux.

L'exécuteur vint alors par derrière avec ses ciseaux pour découdre son collet qui était attaché à sa chemise. Ce qu'ayant fait, il le lui ôta, le faisant

« passer par dessus sa tête. Puis, lui-même ayant
« ouvert sa chemise pour mieux découvrir son cou,
« ayant les mains jointes sur le poteau qui lui ser-
« vait comme d'un accoudoir, il se mit en prière, et
« dit, tout pénétré, ces paroles : « Mon Dieu ! je
« vous offre ma vie et mon supplice pour la satis-
« faction de tous mes péchés ! Si j'avais à vivre plus
« longtemps, je serais différent de ce que j'ai
« été, mais mon Dieu, puisqu'il vous plaît que je
« meure, je vous offre mon sang et ma mort pour
« l'expiation de mes fautes, et cela de tout mon
« cœur. » On lui présenta le crucifix qu'il prit de la
« main droite, tenant le poteau embrassé de la gau-
« che, le baisa, le rendit, et demanda ses médailles
« au compagnon de son confesseur, lesquelles il
« baisa et dit trois fois : « Jésus ! » Après il les lui
« remit et se tournant hardiment vers l'exécuteur
« qui était là debout, et n'avait pas encore tiré son
« couperet d'un méchant sac qu'il avait apporté sur
« l'échafaud, il lui dit : « Que fais-tu-là ? Qu'attends-
« tu ? Son confesseur, s'étant retiré sur l'échelle de
« l'échafaud, il le rappela et lui dit : « Mon Père,
« venez-moi aider à prier Dieu ! » — Le Père se
« rapprocha et s'agenouilla auprès de lui, lequel
« récita d'une grande affection le *Salve Regina*,
« d'une voix intelligible, sans hésiter, pesant toutes
« ces belles paroles, et particulièrement étant arrivé
« à ces mots : « *Et Jesum benedictum fructum ven-*
« *tris tui, nobis post hoc exilium ostende* » et le reste,
« il baissait la tête et levait les yeux au ciel avec
« une dévotion et une grâce qui ravissaient tous les
« cœurs. Après, son confesseur pria de sa part ceux
« qui étaient présents de dire pour lui un *Pater Nos-*
« *ter* et un *Ave Maria*, et lui fit réciter ces autres

« paroles : « *Maria Mater gratiæ, Mater misericor-*
« *diæ, tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe* »
« et tout de suite, celles-ci : « *In manus tuas. Do-*
« *mine*, etc. »

Il ne voulut pas qu'on lui bandât les yeux « et avec « une tranquillité d'esprit incroyable » pria le compagnon du Père de tenir le crucifix devant ses yeux pour qu'il pût le voir jusqu'à son dernier soupir. « Pendant quoi, l'exécuteur tira de son sac un cou-« peret, qui était comme celui des bouchers, mais « plus gros et plus carré [1]. Enfin, ayant levé les « yeux au Ciel, il dit avec une grande résolution : « Allons, il faut mourir !... Mon Dieu ! ayez pitié de « moi ! » — Puis, d'une constance incroyable, sans « être bandé, posa fort proprement son col sur le « poteau, tenant le visage droit tourné vers le devant « de l'échafaud. Embrassant fortement le poteau, il « ferma les yeux et la bouche et attendit le coup que « l'exécuteur lui vint donner assez lentement et « pesamment, s'étant mis à sa gauche et tenant son « couperet des deux mains. En recevant le coup, il « poussa d'une voix forte comme. « Ah ! » qui fut « étouffé dans le sang ; il leva les genoux de dessus le « bloc, comme pour se lever, et retomba dans la « même assiette qu'il étoit. La tête ne s'étant pas « entièrement séparée du corps par ce coup, l'exé-« cuteur passa à sa droite par derrière, et prenant « les cheveux de la main droite, de la gauche il scia « avec son couperet une partie de la trachée artère et « la peau du cou qui n'était pas coupée. » Le bourreau laissa tomber la tête, qui roula sur l'écha-

1. Voir aux Notes les curieux détails que M. le Marquis de Vaulserre, possesseur actuel de ce couteau, a bien voulu nous donner pour cet ouvrage.



faud, et retomba jusqu'à terre : « Là, on remarqua « qu'elle fit encore un demi-tour et palpita assez « longtemps. Elle avait le visage tourné vers les « religieuses de Saint-Pierre, et le dessus de la tête « vers l'échafaud, les yeux ouverts. Le corps, dit une relation, « demeura dans la même posture, embras- « sant le poteau. Il se baissa seulement d'un demi- « pied par sa pesanteur, les mains toujours jointes, « ce qui témoignait le grand calme d'esprit qu'Henry « Ruzé d'Effiat conserva dans les derniers moments « de sa vie. » On eut peine à l'enlever de là : « Il « tenait le billot si ferme, dit Tallemant, que l'on « eut peine à en retirer ses bras. » L'exécuteur dépouilla le cadavre, l'enveloppa d'un drap et mit son manteau par-dessus. La tête fut mise auprès du corps sous le même drap.

« Le peuple qui était nombreux, tant sur la place « qu'aux fenêtres et sur les tours, rompit le profond « silence qu'il avait gardé pendant toute l'action, par « un cri effroyable lorsqu'il vit lever la hache. Les « plaintes et les gémissements firent un bruit si hor- « rible que l'on ne savait où l'on en était. » On ne peut, sans frissonner, penser à ce que dut éprouver M. de Thou, en entendant ce cri de la foule. Sitôt qu'Henry eut expiré et que son cadavre eût été couvert du linceul, de Thou descendit du carrosse, « avec « un visage riant, et ayant fort civilement salué ceux « qui étaient là auprès, monta assez vite et généreu- « sement sur l'échafaud, jeta son manteau d'une « façon allègre, et courut les bras étendus vers son « exécuteur, qu'il embrassa et baisa en disant : « Ah ! « mon frère ! mon cher ami ! que je t'aime ! il faut « que je t'embrasse, puisque tu dois me causer aujour- « d'hui un bonheur éternel ! tu me dois mettre en Para-

« dis ! » — Puis se tournant vers le devant de l'écha-
« faud, il se découvrit et salua tout le monde, et jeta « derrière soi son chapeau, qui tomba sur les pieds « de M. de Cinq-Mars. De là, se retournant vers son « confesseur, il dit d'une grande ardeur : « Mon « Père, *spectaculum facti sumus mundo et angelis,* « *et hominibus ; vias tua Domini demonstra mihi et* « *semitas tuas educe me.* »

Le Père Mambrun, en proie à une émotion impossible à maîtriser, ne pouvait proférer une seule parole, tant il était touché de ce spectacle. Il pria le Père Malavalette qui était descendu quand on dépouillait M. de Cinq-Mars, de remonter, ce qu'il fit. « Le « Père lui ayant dit quelques paroles de dévotion « qu'il écouta attentivement, il lui dit qu'il avait « encore quelque chose à dire touchant sa cons- « cience, se mit à genoux, lui déclara ce que c'était « et reçut la dernière absolution, s'inclinant fort bas. « L'ayant reçue, il se leva, ôta son pourpoint, se « remit à genoux, et commença le psaume 215 qu'il « récita en le paraphrasant en français presque tout « d'une voix assez haute et d'une manière ferme, « accompagnée d'une ferveur inexprimable qui pa- « raissait sur son visage, et mêlée d'une sainte joie, « que ne pourront croire ceux qui n'en ont pas été « témoins. » Voici la paraphrase qu'il fit de ce psaume :

« *Credidi propter locutus sum !* Mon Dieu ! j'ai cru ! « Je l'ai cru et je le crois fermement que vous êtes « mon Créateur et mon bon Père, que vous avez « souffert pour moi ! que vous m'avez racheté, que, « par le prix de votre sang, vous m'avez ouvert le « Paradis ! *Credidi !* Je vous demande mon Dieu, un « grain, un petit grain de cette foi vive qui enflam- « mait les cœurs des premiers chrétiens, *Credid* »

« *propter locutus sum!* Faites, mon Dieu, que je ne « vous parle pas seulement des lèvres, mais que « mon cœur s'accorde avec toutes mes paroles, et « que ma volonté ne démente point ma bouche. *Cre-* « *didi!* Je ne vous adore point, mon Dieu, de bouche, « je suis trop peu éloquent, mais je vous adore en « esprit et en vérité. Ah! *Credidi!* J'ai eu confiance « en vous, ô mon Dieu! et je me suis abandonné à « votre miséricorde, après tant de grâces que vous « m'avez faites. *Propter quod locutus sum.* Et j'ai « parlé avec cette confiance; j'ai tout dit et je me « suis accusé. *Ego autem humiliatus nimis.* Il est « vrai, Seigneur, je me vois extrêmement humilié « mais non pas tant encore comme je le mérite. *Ego* « *dixi in excessu meo omnis homo mendax.* Ah! il « n'est que trop vrai! que tout ce monde n'est que « mensonge, que folie, que vanité! Ah! qu'il est « vrai! *Omnis homo mendax! Quid retribuam Do-* « *mini pro omnibus quœ retribuit mihi!* Il répétait « ceci d'une grande véhémence : *Calicem salutis* « *accipiam!* Mon Père, il faut le boire courageuse- « ment, ce calice de la mort! Oui! et je le reçois « d'un grand cœur, et je suis prêt à le boire en « entier. *Et nomen Domini invocabo!* Vous m'aiderez, « mon Père, à implorer l'assistance divine, afin qu'il « plaise à Dieu de fortifier ma faiblesse et de me « donner du courage autant qu'il en faut pour avaler « ce calice que le bon Dieu m'a préparé pour mon « salut. Il passa les deux versets qui suivent dans ce « psaume et s'écria d'une voix forte et animée : « *Dirupisti Domine vincula mea!* Ah! mon Dieu! que « vous avez fait un grand coup! Vous avez brisé ces « liens qui me tenaient si fort attaché au monde. Il « fallait une puissance divine pour m'en dégager!

« *Dirupisti Domine vincula mea!* Voici les propres « mots qu'il dit ici : Que ceux qui m'ont amené ici « m'ont fait un grand plaisir ! Que je leur ai d'obliga- « tions. Ah ! qu'ils m'ont fait un grand bien puisqu'ils « m'ont tiré de ce monde pour me loger dans le ciel ! « Ici son confesseur lui dit qu'il ne fallait garder « aucun ressentiment contre ces personnes : à cette « parole, il se tourna vers le Père, tout à genoux « comme il était et d'une belle action : « Quoi ! mon « Père ! dit-il, des ressentiments ? Ah ! Dieu le sait ! « Dieu m'est témoin que je les aime de tout mon « cœur et qu'il n'y a dans mon âme aucune aversion « pour qui que ce soit au monde ! *Dirupisti Domine !* « *vincula mea! tibi sacrificabo hostiam laudis.* » La « voilà, l'hostie ! Seigneur (se montrant soi-même) « la voilà cette hostie qui vous doit être maintenant « immolée ! *Tibi sacrificabo hostiam laudis et nomen* « *Domini invocabo ! Tota mea Domine reddam* (éten- « dant les deux bras et la vue de tous côtés, d'un « agréable mouvement, le visage enflammé) *in cons-* « *pectu omni populi ejus !* Oui ! Seigneur ! je veux « vous rendre mes vœux, mon esprit, mon cœur, « mon âme, ma vie, *in conspectu omnis populi ejus*, « devant tout ce peuple, devant toute cette assem- « blée. *In atriis domus Domini.* Nous y voici, à l'en- « trée de la maison du Seigneur : Oui ! c'est d'ici ! « c'est de Lyon qu'il faut monter là-haut (levant les « bras vers le ciel) Lyon ! que je t'ai bien plus d'obliga- « tion qu'au lieu de ma naissance, qui m'a seulement « donné une vie misérable, et tu me donnes aujour- « d'hui une vie éternelle ! *In medio tui, Jerusalem !* « Il est vrai que j'ai trop de passion pour cette mort. « N'y a-t-il point de mal, mon Père ? N'y a-t-il point « de vanité ? Pour moi je n'en veux pas ! »

« Tout cela fut accompagné d'une action si vive, « si gaie, si forte, que plusieurs de ceux qui étaient « éloignés pensaient qu'il fût dans des impatiences et « qu'il déclamait contre ceux qui étaient cause de sa « mort. Après ce psaume, étant encore à genoux, il « tourna sa vue à main droite, et voyant un homme « qu'il avait embrassé dans le palais, parce qu'il le « rencontra avec un huissier du conseil qu'il con- « naissait, il le salua de la tête et du corps et lui dit « gaiement : « Monsieur, je suis votre très humble « serviteur ! » Il se leva, et l'exécuteur s'approchant « pour lui couper les cheveux, le Père lui ôta les « ciseaux pour les donner à son compagnon, ce que « M. de Thou voyant, il les lui prit des mains, « disant : « Quoi ! mon Père ! croyez-vous que je le « craigne ? N'avez-vous pas bien vu que je l'ai « embrassé ? Je le baise, cet homme-là, je le baise ! « Tiens, mon ami, fais ton devoir ! coupe-moi les che- « veux ! — Ce qu'il commença de faire, mais comme il « était lourd et maladroit, le Père lui ôta les ciseaux « et les fit couper par son compagnon ; pendant quoi, « il regardait d'un visage assuré et riant ceux qui « étaient les plus proches, levant quelquefois amou- « reusement les yeux au Ciel, et s'étant levé, après « avoir resté ainsi quelque temps dans le silence, il « proféra ces belles paroles de saint Paul qu'il avait « déjà proférées dans la salle de l'Audience : « *Non* « *contemplantibus nobis quæ videntur, temporalia,* « *quæ autem non videntur æterna.* »

Mais, malgré cette exaltation, l'angoisse saisit le malheureux condamné en voyant le cadavre de Cinq-Mars à ses pieds, et le billot inondé du sang d'Henry. Il fut troublé jusqu'à l'horreur : quel martyre en effet ! Cette heure dut lui être méritoire aux yeux de

Dieu ! « Ses cheveux coupés, il se mit à genoux sur le « bloc et fit une offrande de soi-même à Dieu, avec « des paroles et des sentiments que je ne puis exprimer. Il dit qu'il était le plus grand pécheur et le « plus criminel de tous les hommes, mais que Dieu « lui donnait une si grande confiance en sa bonté « qu'il craignait qu'il n'y eût de l'excès. Il témoigna « un grand repentir de sa vie, disant que si on la lui « eût laissée, il croyait qu'il l'aurait employée fort « différemment de ce qu'il avait fait jusqu'alors. Il « demanda à tous les assistants de dire pour lui un « *Pater* et un *Ave Maria*, avec des paroles qui fendaient le cœur, baisa le crucifix avec un grand « sentiment d'amour et de joie, demanda les médailles pour gagner l'indulgence, puis il dit : « Mon « Père, ne me veut-on pas bander les yeux ? — Et « comme le père lui répondit que cela dépendait de « lui, il dit : « Oui ! mon Père ! il faut me les bander ! — Puis, souriant, et regardant ceux qui « étaient proches, il dit : Messieurs ! je l'avoue, je « suis poltron ! Je crains de mourir ! Quand je pense « à la mort, je tremble, je frémis, mes cheveux se « hérissent, et si vous voyez quelque peu de constance en moi, attribuez cela à Notre-Seigneur qui « fait un miracle pour me sauver, car effectivement, « pour bien mourir en l'état où je suis, il faut de la « résolution. Je n'en ai point, mais Dieu m'en donne « et me fortifie puissamment.

Il pria alors le bourreau de lui bander les yeux : « Monsieur, lui répondit celui-ci, je n'ai point de « bandeau. Alors il mit ses mains dans ses pochettes « pour y chercher son mouchoir afin de se bander « les yeux. L'ayant tiré à demi, il le remit dedans, « de manière qu'il n'était vu que de ceux qui étaient

« auprès de lui sur l'échafaud, et pria avec beau-
« coup de civilité ceux qui étaient en bas de lui en
« jeter un. « Je suis homme ! » dit-il en se tournant
« vers la compagnie, je crains la mort ! Cet objet me
« trouble ! » Ajouta-t-il en montrant le corps de
Cinq-Mars. « Je vous demande par aumône de quoi
« me bander les yeux. On lui jette deux mouchoirs,
« dont l'un tombe dans sa main : « Dieu vous le
« rende dans le ciel ! » dit-il à ceux qui les lui avaient
« jetés [1] ». Il en prit un, et fit beaucoup de remer-
« ciements à ceux qui lui en avaient jeté, leur ren-
« dant grâces affectueusement, et promettant de prier
« Dieu pour eux dans le Ciel, puisqu'il n'était point
« en son pouvoir de leur rendre aucun service dans
« ce monde. L'exécuteur vint pour lui bander les
« yeux avec le mouchoir, mais comme il le faisait
« fort mal, mettant les coins du mouchoir en bas,
« qui lui couvraient la bouche, il le retroussa et
« s'accommoda mieux. Il adora le crucifix avant que
« de mettre sa tête sur le poteau. Il baisa le sang de
« M. de Cinq-Mars qui y était resté. Après il mit son
« col sur le poteau qu'un frère Jésuite avait essuyé
« de son mouchoir parce qu'il était tout mouillé de
« sang, et demanda à ce frère s'il était bien ? Le
« frère lui ayant dit qu'il fallait qu'il avançàt sa
« tête un peu plus avant, il le fit. En même temps,
« le bourreau, s'apercevant que les cordons de sa
« chemise n'étaient pas déliés et lui tenaient le cou
« serré, il se mit en devoir de les délier. De Thou,
« le sentant, dit : « Qu'est-ce ? faut-il encore ôter la
« chemise ? » et se disposait déjà à le faire. Mais
« comme on lui eût dit qu'il fallait seulement délier

1. Le Vassor

« les cordons, il les délia, tira sa chemise pour « découvrir son cou et ses épaules, remit la tête sur « le billot et prononça ses dernières paroles, qui « furent : « *Maria mater gratiæ, Mater misericordiæ*, « puis « *In manus tuas* » et alors ses bras commen- « cèrent à trembler en attendant le coup qui lui fut « donné tout en haut du col, trop près de la tête, « duquel coup son col n'étant coupé qu'à moitié, « le corps tomba du côté gauche du poteau à la « renverse, le visage contre le ciel, remuant les « jambes et haussant faiblement les mains. Le bour- « reau le voulut renverser pour achever par où il « avait commencé, mais effrayé des cris que l'on « faisait contre lui, il lui donna trois ou quatre coups « sur la gorge, et ainsi lui coupa la tête, qui demeura « sur l'échafaud. L'exécuteur l'ayant dépouillé porta « son corps couvert d'un drap, dans le carrosse qui « les avait amenés ; puis il y mit aussi celui de « M. de Cinq-Mars et leurs têtes, qui avaient encore « toutes deux les yeux ouverts, particulièrement « celle de M. de Thou qui semblait être vivante. De « là, ils furent portés aux Feuillants, où M. de Cinq- « Mars fut enterré devant le maitre-autel sous le « balustre de ladite église, par la bonté et autorité « de M. du Guay, trésorier de France en la généra- « lité de Lyon. M. de Thou a été embaumé par le « soin de Madame sa sœur et mis dans un cercueil « de plomb pour être transporté en sa sépulture ». Mme de Pontac fit enlever le cœur qui fut porté à Paris et inhumé dans le tombeau de famille, à Saint-André des Arcs ; le corps resta quelque temps en dépôt dans l'église des Carmélites de Lyon.

Le peuple, frémissant de pitié, eut peine à contenir ses sentiments ; une généreuse colère le souleva con-

tre le bourreau, devant l'atroce agonie de M. de Thou. La sympathie des Lyonnais pour les deux pauvres suppliciés se traduisit par un magnifique élan de prière : « La plus grande partie de Lyon a « communié à leur intention, pour le remède et sou- « lagement de leurs âmes. La présence des gens de « guerre dont la place était garnie empescha sans « plus, que le peuple ne tuast le bourreau qu'on dit « depuis avoir esté assassiné »[1]. La même Relation affirme que l'infortuné de Thou reçut douze coups. Le même jour, l'évêque de Toulon reçut l'ordre de se retirer. C'était le beau-frère du jeune conseiller ; il était entré en religion après avoir perdu sa femme. Il avait intercédé pour de Thou avec toute l'ardeur d'une âme généreuse et avait fait tout son possible pour le sauver.

Moins heureux que son ami, Cinq-Mars devait à jamais dormir son dernier sommeil loin des siens ; on a vu quelle poignante tristesse le prit en se voyant si abandonné. Pauvre enfant ! personne n'était là pour recevoir son cadavre, et sans la pitié de M. du Guay, il n'eût peut-être pas eu une sépulture convenable. La dureté du Cardinal, qui exilait Mme d'Effiat et son fils Jean, à jour fixe, dans leurs terres de Touraine, ne permit pas à la pauvre femme de se rendre à Lyon pour enterrer Cinq-Mars. L'abbé d'Effiat dut quitter sa mère malade, et ne put même pas la consoler pendant ces jours cruels. Une note relevée par M. l'abbé Chivert sur les registres paroissiaux de Cinq-Mars prouve que Jean avait précédé sa mère en Touraine, car on le trouve parrain à Cinq-Mars le 15 août 1642. Henry resta dans l'église des Feuillants

1. Relation.

de Lyon et jamais ses cendres ne furent ramenées à Effiat, ni à Chilly. Aujourd'hui le grand écuyer n'a plus même une tombe. « Les bâtiments et dé- « pendances du monastère des Feuillants, furent « comme tous les biens des communautés religieuses, « lotis et vendus au profit de la Nation, au moment « de la Révolution. » Il ne reste aucun vestige de l'église sur l'emplacement de laquelle s'élèvent des constructions occupées pour la plupart, par des magasins de soieries, et il ne nous a pas été possible de savoir, si autrefois, il y avait eu dans cette église une inscription gravée sur la tombe d'Henry d'Effiat.

Gloire ! Jeunesse ! orgueil, biens que la tombe emporte !
L'homme voudrait laisser quelque chose à la porte
Mais la mort lui dit non !
Chaque élément retourne où tout doit redescendre
L'air reprend la fumée et la terre la cendre.
L'oubli reprend le nom [1].

« Nous avons vu, dit un contemporain, le favori « du plus grand et du plus juste des Rois laisser la « tête sur un échafaud, à l'âge de vingt-deux ans, « avec une constance dont on aura de la peine à « trouver la semblable dans nos histoires. Nous « avons vu un Conseiller d'Etat mourir comme un « saint, après un crime que les hommes ne peuvent « pardonner avec justice. Il n'y a personne au monde « qui sachant leur conspiration contre l'Etat ne les « juge dignes de mort, et il y aura peu de gens qui, « connaissant leur condition et leurs belles qualités, « ne plaigne leur infortune. On peut sans offenser la « justice détester leur crime et louer leur repentir. » Certes ! ils étaient coupables, mais la reine, le duc

1. Relation.
2. V. Hugo.

d'Orléans et le duc de Bouillon l'étaient bien plus qu'eux! « Tant de prospérités pouvaient aisément « éblouir un homme de vingt-deux ans, mais on ne « doit pas pardonner à la Reine, à Monsieur, ni au « duc de Bouillon, d'en avoir été assez éblouis eux- « mêmes pour se laisser entraîner par M. le Grand « à ce funeste traité d'Espagne dont on a tant parlé [1]. » Les juges devaient condamner Cinq-Mars et de Thou, mais le Roi aurait pu adoucir la sentence, du moment que les deux ducs, principaux coupables, avaient la vie sauve. Ceux qui approuvent la sévérité de Richelieu envers les condamnés de Lyon doivent cependant reconnaître qu'il est fort heureux pour la France que Mazarin et Louis XIV n'aient pas montré la même rigueur à Turenne et à Condé, lorsqu'égarés, ils prirent, eux aussi, les armes contre leur patrie et combattirent à la tête des Espagnols contre les troupes françaises. Un peu de clémence eût peut-être plus fait alors pour l'autorité de Richelieu que ces sanglantes répressions qui ne servaient plus qu'à exaspérer et n'empêchaient pas les complots de renaître. « Ces deux criminels qui payèrent pour « tous les autres, furent bien malheureux de ne « s'être pas dérobés pour deux ou trois mois à leur « mauvaise destinée; ils auraient eu leur grâce, « comme le duc de Bouillon... comme Fontrailles et « tous ses complices que nous avons vus depuis à la « Cour [2]. » Quelle amère ironie dans ces lignes! et quelle mélancolie dans cette constatation d'une des flagrantes injustices de l'histoire, qui voue à la réprobation le nom de ceux qui ont expié leur faute courageusement, et n'effleure même pas d'un blâme

1. La Rochefoucauld.
2. Mme de Motteville.

la conduite des principaux coupables, par cette seule raison qu'ils ont su échapper au châtiment!

La Reine s'en tirait heureusement, grâce au silence absolu des condamnés et de Monsieur qui lui avait promis de ne jamais la nommer. « Elle le joua de son secret quand elle vit que la conjuration était découverte. » Il avait tout avoué au Cardinal sans faire aucune allusion à elle. Il obtint la permission de revenir dans le royaume, à des conditions dictées par Richelieu, et fut obligé de signer l'écrit suivant : « Gaston, etc. Après avoir donné une ample « déclaration au Roi du crime auquel le sieur de « Cinq-Mars grand écuyer de France, nous a fait « tomber par ses pressantes sollicitations, recourant « à la clémence de Sa Majesté, nous déclarons que « nous nous tiendrons extresmement obligé et bien « traité s'il plaist à Sa Majesté nous laisser vivre « comme simple particulier dans le royaume sans « gouvernement, sans compagnie de gens d'armes ni « de chevau-légers ni sans prétendre jamais pareilles « charges ni administrations telles qu'elles puissent « être et à quelles occasions elles puissent arriver. » Il renonçait ainsi à tous ses droits à la régence, en cas de mort du roi. Il prit du reste paisiblement les choses, selon son habitude et tout à la joie d'être hors de peine personnellement, il ne pensa pas longtemps aux deux malheureux dont le sang avait payé sa dette. Il s'en alla chez sa fille, M[lle] de Montpensier, « et fut aussi gai que si MM. de Cinq-Mars et de Thou « ne fussent pas demeurés par les chemins. J'avoue, « dit Mademoiselle, que je ne pus m'empêcher de « penser à eux et je sentis que, dans ma joie, la « sienne me donnait du chagrin. Monsieur était mal- « heureusement mêlé dans l'affaire qui les fit périr,

« jusque-là même que l'on a cru que la seule déposition qu'il fit à M. le chancelier fut ce qui les « chargea le plus et ce qui fut cause de leur mort. « Ce souvenir me renouvelle trop de douleur pour « que j'en puisse dire davantage. » Il est impossible de dire plus nettement à quel point Gaston manquait de cœur et même de tact.

Quant au duc de Bouillon, il avait eu une épouvante telle en apprenant le supplice de Cinq-Mars et de de Thou, « que s'il avait eu trois Sedan, il les eût donnés pour sauver sa vie [1]. » Il écrivit à Richelieu une lettre suppliante, dans laquelle il se déclara prêt à céder sur toutes choses, et le 15 septembre, il signait par les soins de Mazarin, la promesse de remettre Sedan entre les mains du roi, en échange de sa liberté. Le 29, cette importante affaire se réglait définitivement : Sedan était rendu au roi et réuni pour toujours à la couronne.

Richelieu commença alors à persécuter les amis des condamnés. « Le sacrifice qu'on venait de lui faire « de la tête de MM. de Cinq-Mars et de Thou ne « parut pas lui suffire : pour se satisfaire il voulut « que tous ceux qui avaient été des amis de ces mal-« heureux, et qui lui faisaient ombrage, se sentissent « des effets de sa colère [2]. » Il donna des ordres pour faire priver Jean et Charlotte d'Effiat de leurs abbayes et de leurs bénéfices, fit donner « le don des cartes » qu'avait Cinq-Mars, à M. de Guébriant, et envoya les démolisseurs abattre les tours de son château et couper les bois « à hauteur d'infamie. » La pioche étant trop lente on employa la mine. « C'est du moins ce « qu'on peut présumer, en voyant la quatrième tour,

1. Recueil d'Avenel.
2. Mém. de Mlle de Montpensier.

« celle du nord-ouest, renversée tout d'une pièce sur « le sol comme un tube immense. On la voyait encore « dans cet état en 1865 [1]. » Mais c'est contre le roi, contre les souvenirs qui faisaient saigner le cœur de Louis XIII, qu'il allait employer sa terrible influence encore une fois : il se sentait mourir et voulait se venger jusqu'au bout.

Montglat raconte que le jour de l'exécution, Louis XIII tira sa montre et dit froidement : « Dans une heure « d'ici, M. le Grand passera mal son temps ! » Avenel a prouvé que cette dure parole avait été faussement attribuée au roi ; il ne sut l'exécution que par une lettre du Cardinal, et seulement lorsqu'elle fut faite. « Votre Majesté, disait-il, aura à la fois deux « nouvelles bien différentes. L'une est la rédition de « Perpignan qui est la plus belle et la plus considé- « rable place de la terre pour la France. L'autre « est la condamnation et l'exécution de M. le Grand « et M. de Thou, qui se sont trouvés si coupables au « jugement de tous leurs juges qu'ils ne virent jamais « un procès si clair [2]. » Richelieu se gardait bien de parler de MM. de Miromesnil et de Sautereau !... Il mit tous ses soins à ternir la mémoire de ses victimes, mais plus il frappait sur le cadavre de Cinq-Mars, plus le roi s'attristait. Il en eut la preuve lorsqu'ils se retrouvèrent enfin à Fontainebleau. Louis XIII « l'embrassa étroitement par deux fois, et ils furent « tous deux assez longtemps sans parler, ce qui s'at- « tribua à l'excès de la joie. Enfin le roy commanda « que tout le monde sortit et ils demeurèrent seuls « trois heures [3]. » Que se dirent-ils, après de pareils

1. Note de M. l'abbé Chivert, de Cinq-Mars.
2. Recueil d'Avenel.
3. P. Griffet.



évènements? On ne sait, mais Richelieu quitta le roi fort inquiet et ses familiers ne furent plus occupés qu'à le rassurer. Louis XIII était d'une tristesse mortelle : à chaque étape de ce long voyage, il retrouvait le souvenir du pauvre enfant qu'il avait tant aimé et il souffrait. Dans les derniers jours de sa vie, il fit appeler le prince de Condé tout près de son lit et lui dit « non pas avec des larmes, mais avec « des sanglots » qu'il n'avait jamais pu se consoler d'avoir laissé mourir Montmorency, et que les rois étaient bien malheureux, car ils ne pouvaient jamais savoir la vérité : qu'on leur rendait suspects ceux qui leur étaient chers, et qu'on les forçait malgré eux à la sévérité [1]. Le souvenir de sa mère, cette malheureuse reine Marie, morte dans la misère à Cologne, le torturait. Mais Richelieu ne lui permit jamais de suivre le chemin que sa conscience et son cœur lui montraient. Il le persécuta si longtemps pour obtenir le renvoi de Tréville, Tilladet, la Salle et des Essarts, il lui fit de telles menaces, il abusa d'une façon si cruelle de l'état où la maladie et le chagrin avaient mis Louis XIII, qu'il finit par triompher : les officiers des gardes furent exilés. Il faut lire la correspondance échangée entre Chavigny et Richelieu pour se rendre compte du martyre qu'endura le roi dans les derniers mois de sa vie. Tous les moyens semblèrent bons pour forcer ce mourant à une flagrante injustice, qu'il s'empressa du reste de réparer, le jour où la mort l'eût délivré du Cardinal. Il rappela Tréville auprès de lui et pardonna à tous les disgrâciés, disant « qu'il ne vouloit pas « mourir comme le Cardinal, qui, à sa mort,

1. Le Laboureur.



« n'avoit voulu pardonner à personne et étoit mort « en chien, mais lui voulait mourir en chrétien et « pardonner à tout le monde, et il demandoit à ceux « qu'il voyait pardon du mal qu'il leur pouvoit avoir « fait [1]. » Le Prince de Condé « l'ayant convié à « rappeler tous ceux qui pouvaient se plaindre de « luy et à les voir pour se les réconcilier, le roy lui « avait dit : « Très volontiers : et qu'il n'avait jamais « fait mal à personne que par force et que jamais « homme n'avait tant souffert que luy pendant cinq « ou six ans sous la tyrannie du Cardinal. » Après « cette parole, MM. de Vendôme, de Vitry, de Bas- « sompierre, de Bellegarde et d'Estrées étaient arri- « vés en Cour [2]. » Louis XIII, livré à lui-même, eût pardonné à Montmorency et à Cinq-Mars ; après la mort du Cardinal, il fit cesser les persécutions commencées contre la famille d'Effiat, la trouvant sans doute assez durement punie.

En apprenant la mort de son fils, la maréchale dut amèrement regretter les efforts qu'elle avait faits pour l'obliger à rester auprès du roi ; cependant la douleur ne la rendit pas beaucoup plus tendre envers ses autres enfants ; plus occupée des questions d'intérêt que de tout autre chose, elle leur créa de sérieuses difficultés ; le roi ne lui rendit pas les cent mille écus que Cinq-Mars avait donnés pour acheter sa charge, mais il paya les dettes du jeune homme : elle n'eut donc pas à subir de perte considérable de ce côté. Néanmoins elle refusa d'avancer la somme nécessaire « pour les bulles de l'abbaye du Mont « Saint-Michel et pour celle du Paraclet [3] » si bien

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson.*
2. *Journal d'Olivier d'Ormesson.*
3. *Idem.*



que sa fille Charlotte et Jean d'Effiat perdirent ces deux abbayes. Jean dut céder la sienne au commandeur de Souvré et Charlotte s'en aller à Chelles. Ces tracasseries domestiques s'aggravèrent au point que Martin d'Effiat « fit saisir tout le bien de la maison, « même Chilly ». Le pauvre marquis déjà fortement atteint par l'affreuse catastrophe de Lyon acheva de perdre la raison dans ces discussions pénibles. Il devint fou : « Il passait le temps à faire des semelles « de souliers des plus belles tapisseries de Chilly [1] ». Deux ans plus tard, vers le printemps de 1645, il allait rejoindre Henry dans la tombe, ne laissant, de son mariage avec Isabelle d'Escoubleau de Sourdis, qu'un seul fils : Antoine II d'Effiat. L'abbé Jean d'Effiat ne put, malgré ses efforts désespérés, briser sa chaîne : il essaya une première fois de se marier avec la fille du comte de la Rochefoucauld, sans y réussir. Après la mort de Martin, il voulut épouser Mlle de Brissac, mais la maréchale s'opposa encore à cette union parce que la fiancée « n'avoit que vingt-« cinq mille écus de tout bien » et elle obtint « des « lettres pour se faire restituer contre la donation « faite au profit de l'abbé d'Effiat [2] ». Elle mourut à l'âge de 81 ans, le 17 janvier 1670, jour de la fête de son mari. La malheureuse femme avait eu le temps d'expier ses fautes d'orgueil et de prier pour son fils Henry de Cinq-Mars.

Il n'y eut pas de jugement rendu contre Chavagnac, et, après la mort du roi, tous les conjurés revinrent librement en France. M. Dupuy, parent de M. de Thou, essaya de faire réhabiliter sa mémoire et de faire casser l'arrêt rendu par les commissaires, mais,

1. Tallemant.
2. *Journal d'Olivier d'Ormesson.*



« on y trouva des difficultés insurmontables parce « que l'on craignit de donner atteinte à l'ordonnance « de Louis XI et de mettre un obstacle pernicieux à « la découverte des conspirations, en déclarant par « un acte authentique que ceux qui en ont connais- « sance et qui manquent à les révéler, ne doivent « pas être condamnés comme criminels de lèse- « Majesté ». Fontrailles et d'Aubijoux rentrés en France, « tâchèrent d'engager Monsieur à faire con- « damner la mémoire du Cardinal de Richelieu » mais ne purent l'y décider. Ils furent obligés de prendre des lettres d'abolition enregistrées au Parlement, pour demeurer dans le royaume. Fontrailles ne tarda pas à reprendre ses allures accoutumées et devint un des chefs des « Importants ». Les troubles de la Fronde lui permirent bientôt de se livrer à de nouvelles entreprises.

« Telle fut la fin de cette grande affaire, qui pensa « d'abord ébranler la fortune du Cardinal ». Lorsqu'on a étudié avec soin le rôle de MM. d'Orléans et de Bouillon, la part qu'ils ont prise au crime, et la façon dont ils surent échapper au châtiment en rejetant leurs fautes sur Cinq-Mars, on pense malgré soi à l'amère conclusion du poète :

Selon que vous serez puissant ou misérable.
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir !

Les personnes qui aiment le merveilleux en toutes choses nous sauront gré de leur apprendre que près de cent ans auparavant, Nostradamus avait prédit tous ces faits.

FIN

APPENDICE

MAISON DE COIFFIER

1° *Guillaume Coiffier*, maître d'hôtel du Comte de Bourbon Montpensier en 1387, épousa Alix Baiste d'où :

2° Guillaume Coiffier, officier de la maison du Comte de Bourbon Montpensier, époux de Gilberte Goix, dame de la Guette d'où :

1° *Marie*, mariée à Michel Bayard (le propre père du Grand Bayard).

2° Estienne Coiffier, écuyer, officier du Comte de Bourbon Montpensier, marié à Marie Revol, d'où :

Bertrand Coiffier, écuyer officier de la maison du Cardinal de Bourbon, marié à Charlotte d'Aubespin, d'où:

Gilbert Coiffier, sieur d'Idoigne, contrôleur général de l'artillerie de France, marié à Agnès Jayot d'où :

Antoine Coiffier, sieur d'Idoigne et des Farges, « qui « eut l'honneur d'espouser en Piedmont au nom du « Comte de Montpensier, une fille de la maison de Sa- « voie, il eut commandement de demeurer en Pied- « mont et d'y exercer la charge de l'artillerie aux pre- « mières guerres [1] ». Il épousa Denise Morin, d'où :

Gilbert Coiffier, le premier qui prit le nom de « sei- « gneur de la Bussière et d'Effiat. En 1507, Antoine de « Neuville et Françoise de Neuville sa sœur, vendi-

1. *Mercure français*, 1632.



« rent à Gilbert Coiffier et à Bonne Ruzé sa consorte »
« une motte et un lieu environnés de fossés. Il y
« avait tour, maison et vieux édifices ruinés [1] ».
(Ce petit domaine se trouvait à Effiat près Aigueperse).

Gilbert Coiffier « commandant une partie des enfans
« perdus à la bataille de Cérisolles, se signala si bien,
« qu'il fut fait sur le champ chevalier de l'ordre de
« Saint-Georges, par le duc d'Anghien, à l'issue de la
« bataille, et de là revenant à la cour, fut honoré de
« celuy de Saint-Michel. Depuis il servit toujours en
« toutes les occasions jusques à la bataille de Moncon-
« tour, où faisant office de mareschal de Camp, il fut
« tué, son corps s'estant trouvé à l'issue du combat
« couvert de plusieurs blessures, et un de ses fils mort
« près de luy, n'en laissant qu'un, qui fut le père du
« Mareschal d'Effiat ».

Ce fils s'appelait Gilbert comme son père.

« Celui-cy rendit aussy preuve de son courage en
« toutes les occasions qui se présentèrent de son
« temps. Il fut en Flandres avec un bon régiment
« entretenu tant que le duc d'Anjou y demeura. Il
« servit depuis très utilement en la province d'Au-
« vergne où par son crédit il assembla en la ville de
« Clermont une grande partie de la noblesse incon-
« tinent après les barricades, et leur fit à tous pro-
« tester de mourir dans le service d'Henry troisiesme
« lequel luy en sceut si bon gré qu'il lui envoya le
« pouvoir de commander en toute la province, bien
« qu'il ne fût que gouverneur de la seule ville de
« Clermont non du Comté d'Auvergne; duquel pouvoir
« il usa si heureusement qu'il fit teste au gouverneur
« de ladite province et conserva la meilleure partie du

1. Patrice Salin.

« pays en l'obéissance dudit roy jusques à la journée « d'Issoire en laquelle le tout y fut réduit. Ledit gou- « verneur d'Issoire y fut grièvement blessé et mourut « dans la maison même de Gilbert d'Effiat. Le roy « Henry quatriesme ayant mis le siège devant la ville « de Rouen, il luy mena quantité de noblesse, mais in- « continent après, le Roy le renvoya en Auvergne pour « arrester le cours des ravages qu'y faisait le duc de Ne- « mours, où il servit jusques à son décès, n'ayant point « espargné ny sa vie ny son bien pour servir l'Estat [1] ».

Il avait épousé Charlotte Gautier, fille de Jean Gautier, seigneur des Vignes (Restigné) qui possédait en Touraine : 1° le fief du Plessis Chaunay ; 2° le Mesnil Molé ; 3° Chemilly (Langeais) ; 4° Fontenay [2], etc., Gilbert Coiffier augmenta encore cette fortune par l'achat du fief appelé « les Aulnaies ». Le tout passa à son fils Antoine Coiffier (le Maréchal d'Effiat) né en 1581 au château du Mesnil Molé.

LE CHATEAU DE CINQ-MARS

Le château de Cinq-Mars, bâti dans une situation admirable, était assez important. « Les terrasses sou- « tenues par un mur de petit et moyen appareil, « mesuraient un kilomètre ; l'enceinte du château « avait 395 mètres de longueur sur 140 mètres de « largeur ; le château proprement dit, de forme à « peu près rectangulaire, 275 mètres. Le donjon était « posé dans un quadrilatère entre des fossés cons-

1. Il laissa un ouvrage in-folio publié à Paris en 1586 et dédié à Henry III.

2. Notes de M. l'abbé Chivert, de Cinq-Mars.

« truits en pierres de taille d'une façon irréprochable, « et ayant 25 mètres de largeur sur une profondeur « de 7 à 13 mètres. Chaque côté de la contrescarpe « mesurait environ 140 mètres de longueur et les « 4 côtés du donjon environ 100 mètres sur chaque « face. La plate-forme annexée au château comme « seconde enceinte surnommée « l'Eperon » mesurait « 280 mètres. Une troisième enceinte appelée « la Jui- « verie « et placée au-dessous de l'Eperon, présentait « 220 mètres ; en tout 1175 mètres de murailles que « n'eût point désavouées Vauban lui-même [1]. »

Avant d'appartenir à Henry d'Effiat, le domaine avait eu d'illustres seigneurs: Othon de Cinq-Mars, qui avait fondé l'église paroissiale et le prieuré ; Geoffroy, son fils ; Hardouin II de Ciuq-Mars, qui fut favori de Geoffroy Plantagenet, comte de Touraine (père de Henry II Plantagenet, roi d'Angleterre); enfin André II de Cinq-Mars qui se croisa en 1202. Plus tard, le domaine passa aux La Trémoille, qui contribuèrent beaucoup à l'embellissement de la forteresse, et plus tard encore, aux de Broc, qui le vendirent enfin à Beaulieu-Ruzé.

Comme baron, le seigneur châtelain de Cinq-Mars avait pouvoir de haute et basse justice. Sous Henry de Cinq-Mars (de 1611 à 1630), le lieutenant et juge ordinaire de la baronnie fut *Guillaume Bodet*, notaire royal. De 1631 à 1652, *Mathieu Proust*, licencié en droit et bailli. — A la cour étaient attachés deux notaires, deux greffiers, deux procureurs, deux huissiers et deux sergents. On trouve aussi un contrôleur, mais on ne connait pas au juste ses attributions. Cinq-Mars relevait du château de Tours à foi et hommage-lige. La justice de Langeais étant un siège royal, les

1. Note de M. l'abbé Chivert, de Cinq-Mars.



causes importantes y étaient traitées. Les cens et rentes foncières seigneuriales et féodales de la terre de Cinq-Mars étaient considérables et le seigneur étant ordinairement absent pour le service de la royauté, un fermier général, receveur de la châtelenie, devait percevoir les droits à la place du seigneur. On trouve de 1604 à 1629, *Jacques Boullemer*, notaire royal, receveur ; 2° de 1630 à 1652, *François Frémon*, fermier général.

Comme Suzerain, Henry de Cinq-Mars avait sous sa domination : 1° Bois le Comte, village de 36 habitants (château et petit séminaire) ; 2° le Bois-Prieur ; 3° La Bourdaisière ; 4° La Bruère ou Bruyère ; 5° La Collinière ; 6° Les Cremillères ; 7° La Farinière ou Farinerie ; 8° Forget ou Forgeais ; 9° Le Gravier ou la maison Ganay ; 10° Grillemont, qui fournit un chevalier croisé en 1212 (et fut plus tard compris dans la part d'héritage du Maréchal de la Meilleraye) ; 11° La Houbellerie ; 12° Négron, à Langeais ; 13° La Cour Noré ou Cour de Savigny-Noré ; 14° La Lande, à Cléré ; 15° Le Plessis-Barbe, à Bueil ; 16° La Poulinière, à Langeais ; 17° La Perrée ; 18° Le Puy ou le Puits de la Boëtière ; 19° Roberge ; 20° La Roche-Musset ; 21° Racault ; 22° La Salle-César, appartenant au chapitre de saint Martin de Tour ; 23° Les Aulnais (Neuillé) ; 24° Les Aulnaies (Savigné).

Henry de Cinq-Mars, le châtelain fauché si vite, ne fut pas remplacé : les héritiers s'éloignèrent d'un lieu qui leur rappelait de cruels souvenirs. Jean d'Effiat, qui n'eut, à la mort de son frère, que les ruines laissées par les démolisseurs de Richelieu, ne revint plus à Cinq-Mars. Dans cette famille ambitieuse et intéressée, on sembla prendre à tâche d'effacer le souvenir du grand écuyer : « Ce charmant « prénom d'Henry disparut à jamais de la Maison,

« remplacé par celui du Cardinal : les Armand et « Armande ne se comptent plus. » L'influence des La Meilleraye et des Mazarin fut pour beaucoup dans cette conduite, fatale à tous ceux qui avaient aimé et servi Henri d'Effiat. « Les registres de la paroisse nous mon- « trent les deux curés de Cinq-Mars les plus rappro- « chés de 1642, changés de résidence bien qu'ils fussent « inamovibles et enfants du pays [1]. » Dans le testament du neveu de Henry, Antoine II d'Effiat, tous les legs excepté celui du château furent faits en faveur d'étrangers. Un hôpital fut fondé à Montrichard : les pauvres de Cinq-Mars y eurent droit à deux lits, mais Cinq-Mars ne reçut rien pour son hospice. Après deux siècles, le coup de hache de Lyon frappe encore ce pauvre bourg de Touraine dans les plus humbles de ses enfants.

MAISON DE RUZÉ

Cette famille, originaire de Touraine, et « si ancienne « qu'on la faisait remonter au temps de Saint-Martin a fourni plusieurs personnages dignes d'intérêt.

Jean Ruzé, seigneur de Charentais et de Beaulieu, fut maire de Tours en 1463 et 1464. Un autre Ruzé, seigneur de la Bretonnière, receveur des finances, le fut aussi, de 1533 à 1535. Arnould Ruzé, petit-fils de Jean Ruzé, conseiller au parlement de Paris, abbé de N. D. de la Victoire, chanoine écolâtré de l'église métropolitaine d'Orléans et chancelier de l'université de cette ville, y professa le droit canonique et laissa un traité latin. Guillaume Ruzé (fils de Guillaume et Marie Testée) fut aumônier des rois Charles IX et

1. Note de M. l'abbé Chivert, de Cinq-Mars.



Henry III, puis nommé évêque de Saint-Malo et ensuite d'Angers. Il a laissé deux ouvrages.

Martin-Ruzé, seigneur de Beaulieu, l'oncle du maréchal d'Effiat, fut d'abord secrétaire des commandements d'Henry de France, qu'il suivit en Pologne. Ce prince devenu roi sous le nom d'Henry III, le nomma secrétaire des finances en Touraine, puis secrétaire d'Etat en 1588. Ruzé servit le roi avec zèle et après lui le roi Henry IV. Comme c'était un homme de mérite, le roi l'employa dans les plus importantes affaires. En 1592, il le fit trésorier de ses ordres, puis grand Maître des Mines de France. En 1606, il se démit de sa charge de secrétaire d'Etat en faveur d'Antoine de Loménie, mais ce fut à condition que celui-ci n'en aurait que la survivance. En effet, il continua d'exercer jusqu'en 1613, de sa mort. Il avait été chargé de rédiger le serment que le roi de Navarre prononça entre les mains de l'évêque Nicolas de Thou, le 27 février 1594, lors de son sacre comme roi de France, lequel eut lieu à N.-D. de Chartres, la ville de Reims étant au pouvoir des rebelles. Il mourut en 1613, et fut enterré à Chilly-Mazarin, où l'on peut voir encore son beau mausolée.

(Voir la Notice sur Chilly-Mazarin, de M. Patrice Salin, et les travaux de M. l'abbé J. Géhin).

LES ENFANTS DU MARÉCHAL

1° *Martin Coiffier-Ruzé*, Marquis d'Effiat, n'a pas laissé beaucoup de souvenirs. Nous trouvons dans les notes de M. l'abbé J. Géhin que ce fut lui, Martin d'Effiat, qui posa la première pierre du second châ-



teau de Chilly, le 30 mars 1627. Le 27 décembre 1631, il est parrain d'un « Antoine Legrand, fils de Jehan « Legrand, écuyer de cuisine de M. le Mareschal Deffiat ». Il partit très jeune pour l'armée et nous le trouvons, dès 1629, cité dans un « Estat des troupes « dont le roy peut faire estat en Languedoc ». Il fit, sous les ordres de son père, la campagne de Piémont en 1630. Dans les dernières années de la vie du Maréchal, Martin travaillait avec lui, comme on peut le voir dans les Mémoires de Pontis. Après la mort de son père, il lui succéda comme gouverneur du Bourbonnais, charge à laquelle il fut appelé pendant le voyage que Louis XIII fit en Languedoc en 1632. Le Mercure le cite au nombre de ceux qui perdirent leurs bagages pendant la fameuse inondation qui surprit les carrosses royaux aux environs de Béziers, et qui faillit coûter la vie aux filles de la reine. Lieutenant général du Roi en Auvergne, Martin y demeura presque toujours s'occupant de son régiment d'Effiat et de son service. Richelieu, qui ne lui trouvait pas une intelligence suffisante pour parvenir aux emplois élevés de la cour, lui préféra son frère et le laissa dans l'ombre.

2° *Charlotte-Marie* naquit en 1614. Elle entra en religion, contre son gré, selon Richelieu qui prétend dans une de ses lettres « qu'elle avait fait profession « par force ». Charlotte (en admettant que la chose soit vraie) se résigna pourtant et devint une bonne religieuse. Elle eut, après la mort de son frère Cinq-Mars, à souffrir par suite de l'avarice de sa mère, et fut un moment persécutée (Voyez le journal d'Olivier d'Ormesson). Abbesse des chanoinesses régulières de Saint-Sernin, elle passa presque toute sa vie dans le couvent que les filles de la Croix, de l'ordre de Saint-Dominique, avaient édifié dans la rue de Cha-



ronne. Cette maison, à laquelle elle avait donné tous ses biens, et où elle est morte, existe encore. Elle y portait le nom de « Mère du Verbe incarné ». On l'enterra dans le chœur de l'église auprès de la vénérable supérieure, la mère Marguerite (Madame de Garibal). Piganiol de la Force a donné son épitaphe dans sa description de Paris.

3° *Marie* naquit en 1615 et fut mariée dès 1624 à Gaspard d'Alègre, comte de Beauvoir, seigneur de Viverols, Baffic, etc., fils de François et de Madeleine d'Alègre. Il était parent de ce marquis Yves d'Alègre qui s'était si bien battu auprès de Gilbert d'Effiat dans les guerres d'Auvergne [1]. Gaspard était déjà, lorsque le Maréchal lui donna sa fille, veuf de Madeleine de Tournon, qu'il avait épousée en 1620. Il était beau, et Marie qui n'était encore qu'une enfant (elle avait neuf ans) s'attacha à lui profondément. Comme le mariage ne pouvait encore être consommé, le Maréchal d'Effiat emmena d'Alègre en Angleterre lorsqu'il y alla en 1624 : mais quelque temps après, le Cardinal lui ayant offert pour gendre son cousin la Meilleraye, le Maréchal, sans se soucier des engagements pris, brisa ce premier mariage pour complaire à l'Eminence. D'Alègre se résigna, et le 6 mars 1628, se remaria avec Marie d'Estaing (fille de Jean, vicomte d'Estaing, et de Catherine de la Rochefoucaud. Marie d'Effiat, après avoir résisté longtemps, dut obéir aux volontés paternelles, mais « elle soutint toujours que « son mariage avait été consommé, car de Beauvoir « était bien fait, et elle traita toujours La Meilleraye « de haut en bas. » Cette union forcée, conclue en

1. Voyez le récit de la bataille de Cros. Rolland dans l'ouvrage d'Imberdis : « l'*Auvergne au XV*e *et au XVI*e *siècle.* »

1630, ne fut pas heureuse; et la pauvre jeune femme mourut à dix-huit ans, le 18 avril 1633, des suites d'une fausse couche. « Elle était belle, dit Tallemant, « mais c'était une extravagante. » Elle légua cette disposition d'esprit à son fils ce fameux duc de Mazarin qui devint l'époux d'Hortense Mancini et se rendit célèbre par ses dévotions exagérées et son manque de bon sens en toutes choses. Un beau portrait de Marie d'Effiat, duchesse de la Meilleraye, peint par Pierre Mignard en 1631, est la propriété de M. le comte de Monteynard, qui a bien voulu nous communiquer de nombreux détails sur la famille d'Effiat [1]. Sur cette belle toile, Marie a l'air d'avoir vingt ans. Il est impossible de lire sans émotion l'épitaphe de son cœur dans l'église de Chilly, épitaphe où il est dit que « Madame la Mareschalle D'Effiat sa mère se « trouvant réduite à luy rendre le dernier office « qu'elle attendoit d'elle, a fait apporter son cœur « icy pour estre à tousjours en repos, avec celui de « son père et le sien dont le mouvement n'a jamais « esté sans tendresse pour elle [2]. » Pauvre jeune femme! elle ne trouva en effet la paix du cœur que dans la mort, comme son malheureux frère Henry.

Jeanne, qui mourut en bas-âge.

Jean fut, comme Charlotte, destiné à l'Église, et sans la moindre vocation. Il fit bien des folies et ne devint raisonnable que vers la fin de sa vie. En réalité, il

1. M. le comte Eynard de Monteynard, héritier actuel du dernier marquis d'Effiat, possède, parmi les belles toiles de sa galerie de Chézelles, un superbe portrait du maréchal, par Simon Vouët.

2. Communiqué par M. l'abbé J. Géhin, curé de Chilly-Mazarin.



n'était pas prêtre et se refusa toujours à le devenir, malgré la pression exercée sur lui à différentes reprises ; il n'avait reçu que les ordres mineurs. Grand ami de Ninon de Lenclos, Jean eut une jeunesse orageuse, mais fut toute sa vie très aimé et très entouré. Il mourut à 77 ans dans le beau logement que son beau-frère La Meilleraye lui avait donné à l'Arsenal. Il était aveugle depuis longtemps. Il avait, comme Cinq-Mars, l'habitude de dire trop haut ce qu'il pensait, et se fit envoyer dans ses terres, sous Louis XIV, à propos de l'affaire du chevalier de Rohan [1].

NOTE SUR LE COUTEAU AYANT SERVI A L'EXÉCUTION DE MM. DE CINQ-MARS ET DE THOU

D'après une tradition soigneusement transmise de génération en génération dans les familles ci-après nommées, le couteau ayant servi à l'exécution à Lyon de MM. de Cinq-Mars et de Thou aurait été recueilli par François de Portes, seigneur d'Amblérieux de la Balme, de Brotel, du Châtelet, etc. Ecuyer, Conseiller d'État, Président en la Chambre des Comptes du Dauphiné, lequel aurait été du nombre des Conseillers du Parlement de cette province appelés à faire partie de la Commission chargée par le Cardinal de Richelieu de juger à Lyon MM. de Cinq-Mars et de Thou. François de Portes d'Amblérieux était grand collectionneur et amateur de choses rares et d'objets historiques. Une partie des collections qu'il avait réunies, y compris le couteau ayant servi à l'exécution

1. *Archives de la Bastille.* Ravaisson.



de MM. de Cinq-Mars et de Thou, est parvenue par succession dans ma famille, ainsi qu'il est expliqué ci-après :

Ledit François de Portes d'Amblérieux avait épousé le 27 août 1632 Marguerite de Murat-Lestang, fille du premier mariage de noble Jean de Murat-Lestang avec Jacqueline de Putrain laquelle avait apporté à son mari les terres et seigneuries d'Amblérieux et de la Balme. — François de Portes d'Amblérieux testa le 20 avril 1659 et fit un codicile en 1662. Il avait pour frère Pierre de Portes, conseiller au Parlement du Dauphiné, qui épousa la fameuse Marie Mignot, célèbre par sa beauté, laquelle épousa en secondes noces, en 1653, le Maréchal de l'Hospital, Gouverneur de Paris, et, en troisièmes noces, vers 1667, Jean-Casimir, ex-roi de Pologne. Du mariage de François de Portes d'Amblérieux avec Marguerite de Murat-Lestang est issu : Jean-Pierre de Portes d'Amblérieux, de la Balme, etc., d'abord officier de Cavalerie, puis (de même que son père) Président en la chambre des comptes du Dauphiné. Il épousa le 13 août 1672, Virginie du Pelloux de Clériveaud et testa le 29 novembre 1693, en faveur de son fils qui suit : Pierre de Portes seigneur d'Amblérieux, etc., officier de cavalerie, qui épousa le 6 novembre 1700, Catherine de Falcoz de Maleval. Ils testèrent conjointement, le 20 juin 1725, en faveur de leur fils qui suit : Claude de Portes, seigneur d'Amblérieux, etc., Conseiller au Parlement de Dauphiné, qui épousa, le 15 janvier 1723, Françoise de la Croix de Pizançon. Il décéda sans enfants de ce mariage Claude de Portes d'Amblérieux se trouvant le dernier descendant de la branche aînée de sa maison, institua par testament du 2 août 1763 pour son héritier universel, Antoine Étienne, marquis

de Rachais, seigneur de Mollarond, Liergues, le Bourg, La Buyre, Vaux-en-Velin, etc. Chevalier de Saint-Louis, brèveté Colonel, Lieutenant aux Gardes Françaises, son neveu. En recueillant cet héritage, le marquis Antoine Étienne de Rachais devint le propriétaire du couteau qui avait servi à l'exécution de Cinq-Mars et de Thou, dont les fils, petit-fils et arrière petit-fils de François de Portes d'Amblérieux s'étaient fidèlement et soigneusement transmis la possession.

En 1814, le marquis Antoine Etienne de Rachais mourut sans enfants de son mariage avec Catherine-Henriette de Dreux-Brézé laissant pour son légataire universel, par testament olographe du 1er mars 1814, son neveu, François-Marie, Marquis de Corbel Corbeau de Vaulserre, fils de sa sœur, et époux de Gabrielle de La Rochelambert, sa nièce. Par suite du décès sans enfants du Marquis de Rachais, le fameux couteau recueilli par François de Portes d'Amblérieux, transmis par lui à son fils possédé par son petit-fils et par son arrière petit-fils, passé par succession aux mains du Marquis Antoine-Etienne de Rachais, passa au même titre en celles du Marquis de Vaulserre mon père qui le fit transporter dès 1815 à son château de Vaulserre (Isère) où je le conserve avec les soins et le respect dû à cette sanglante épave d'un des grands évènements de notre histoire nationale.

Je certifie la vérité et l'exactitude des faits rapportés en la présente note que j'ai dressée et écrite le 19 mars 1894.

Signé : « Le Marquis de Vaulserre ».

Voir pour les familles citées : *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaie du Bois. *Nobiliaire et Dic-*

tionnaire du Dauphiné, par Guy Allard. *Etat politique et Nobiliaire du Dauphiné*, par Chorier. *Armorial du Dauphiné*, par de Rivoire de la Bâtie. Les actes testamentaires et de mariage cités sont conservés au château de Vaulserre.

Archives de Lyon C. C. 1903, pièce 29.

Mandat délivré par le consulat à la maîtresse de l'hôtel d'où les échevins ont assisté à l'exécution.

« Monsieur le receveur Romanet, vous payerez
« comptant à l'hostesse du logis où pend pour ensei-
« gneur le Caillou, sis en ceste ville de Lyon sur la
« place des Terreaux, la somme de vingt livres que
« nous luy avons accordée pour avoir esté occuppé
« par le consulat l'une des chambres dudit Logis le
« jour que les sieurs de Cinq-Mars et de Thou furent
« exécutez en ladite place et rapportant le présent
« billet tant seulement sans autre receu ladite
« somme de vingt livres As sera passée en l'estat des
« menus frais de la présente année. Faict au Con-
« sulat par nous, Prevost des marchans et eschevins
« de ladite ville de Lyon soubz signés le trentiesme
« jour d'octobre gbisc quarente deux ».

Mascranny. *Raton.*
Chappuys. *Boniel.*

Quittance délivrée par Cinq-Mars (communiquée par Madame la comtesse Berthe de Clinchamp).

« Nous, Henry Ruzé d'Effiat de Cinq-Mars, Maistre
« de la garde robbe du Roy, confessons avoir reçu
« de Monsieur Sainctot, conseiller et trésorier général
« de la maison du roy, la somme de deux mille deux
« cent soixante et six livres treize sols quatre deniers
« pour nos gages et apointements de Maistre de la

« Garderobbe du Roy pendant les derniers huit mois
« de l'année mil six cent trente-huit de laquelle somme
« de deux mil deux cent soixante et six livres treize
« sols quatre deniers nous acquittons le dit sieur
« Sainctot fait le quatorziesme jour de janvier mil
« six cent quarante-un.

Effiat de Cinq-Mars.

« M. Henry Ruzé d'Effiat de Cinq-Mars.

Au revers :

« Pour servir de quittance à M. Sainctot, conseiller
« trésorier général de la maison du roy de la somme
« de deux mil deux cens soixante-six livres treize sols
« quatre deniers pour nos gages et appointemens
« pendant les huit derniers mois de l'année trente-
« huit à cause de notre charge de maître de la garde-
« robbe de sa Majesté.

(*Archives particulières de Mme la comtesse de Clinchamp au château de Chantilly*).

Note sur MM. de Châteaugay et de Siougeat.

Extrait de la généalogie de la famille de Laizer.

Martin de Laizer, écuyer, seigneur de Chidrac, gentilhomme de la maison de la reine Catherine de Médicis par lettres du 10 octobre 1570 fut marié le 27 août 1578 avec Anne de Douhet de Marlat, veuve de Jacques de Bonniol de Binezac, d'où Julien qui suit: Julien de Laizer écuyer, seigneur de Chidrac, de Siougeat et de Châteaugay, fut marié le 15 novembre 1604 à Charlotte de Chambon, fille de noble Jean de Chambon et de Anne de Bonniol de Binezac d'où deux fils :

1° Jean de Laizer, seigneur de Brion, de Compains, baron de Siougeat, écuyer de la grande écurie du

roi, par lettres du 22 janvier 1645, capitaine au régiment d'Effiat, épousa le 29 juillet 1648 Jeanne de Bonnafos de Bellinay, fille du seigneur de Bellinay et de Anne de Palamourgues.

2° François de Laizer, seigneur de Châteaugay, lieutenant-colonel du régiment d'Effiat le 4 février 1639, écuyer de la grande écurie du roi le 8 janvier 1641 et aide de camp de Gaston duc d'Orléans; tué au siège de Gravelines à l'assaut d'une demi-lune en 1644.

(Communiqué par M. le comte de Laizer et par M. Emmanuel Grellet de la Deyte).

Les nombreuses altérations du nom de Siougeat dans les lettres du Cardinal de Richelieu ont égaré Avenel, qui a interprété Siouzac et suivi une fausse piste (Voir le tome VIII de la Corresp. de Richelieu, aux notes et additions).

Extrait des registres consulaires de la ville de Lyon, année 1642. Inventaire B. B. — 196. F°s 175 et suivants.

« Du vendredy douziesme jour de septembre mil six cens quarante-deux en la ville de Lyon, y estans : MM. Mascranny prevost des marchans, Gueston, Raton, Chappuis, Boniel, eschevins.

Lesdictz sieurs ayant esté advertis que Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu debvoit partir sur les huict heures du matin et s'embarquer sur la rivière de Saosne, à l'endroict du brotteau d'Esnay pour estre conduict jusques au port du Mouton jouxte le faubourg de Veize, ils se seroient rendus, assistez des officiers et ex-consulz de ladite Ville, avecq les nobles consulaires à la porte de Neufville ou en la mesme place ils avoient salué son Éminence lors de son arrivée en ceste ville, ilz l'auroient attendu pour encores, à son départ, luy rendre les debvoirs de ladite Ville

et estant son Éminence arrivée à l'endroict où ils estoient, elle auroit commandé à ceux qui le portoient en son lict portatif de s'arrester, et d'abord elle leur auroit dit, ayant levé son bonnet, qu'elle les remercioit de la peyne qu'ils prenoient et qu'en toutes occasions qui se présenteroient pour servir le général de ladite Ville et eux en particulier qu'elle le feroit très volontiers. Et ledit sieur Prévost des marchans luy auroit dit qu'ilz imploroient la continuation de sa faveur et protection, luy souhaitoient avecq passion bon et heureux voyage et parfaite santé, suppliant son Éminence de croire que ce sont les veux du général de ladite Ville et qu'en leur particulier, ilz ne respirent que toute obéissance à ses commandements, estant ses très humbles et très obéissans serviteurs. Ayant faict très humble révérence à son Éminence et elle leur ayant montré très gracieux visage, Elle seroit passé outre et lesdits sieurs Prévost, des marchans et eschevins, officiers et ex-Consulz se seroient retirez.

Et en mesme temps s'estant lesdits sieurs Prévost des marchans et eschevins assemblez chez Monsieur le prévost des marchans, ils auroient advisé d'aller chez Monsieur le Marquis de Villeroy duquel ils auroient appris que cedit jour de relevée les sieurs de Cinq-Mars et de Thou devoient avoir la teste tranchée en la place des Terreaux, suivant leur condemnation intervenue cedit jour au palais de ladite ville et que partant suivant qu'ils avoient ensemblement proposé le jour d'hier sur le bruit qui couroit que cella debvoit arriver, estoit à propos que le Consulat prononce à ce qu'il y eût en armes quatre penonnages en ladite place afin qu'il n'arrivast aucun désordre; en mesme temps ils auroient mandé au sieur Meissonnier, capitaine penon du quartier de Gourguillon, au sieur



Spinassy, capitaine penon du quartier du port du temple, au sieur de Pomey, capitaine penon du quartier de Bellecourt et au sieur Manis, capitaine penon du quartier de la poulaillerie et boucherie Saint-Paul, de se rendre avecq leurs penonages en armes en ladite place des Terreaux. Et le consulat auroit arresté qu'il se rendroit sur une heure de relevée en une maison size jouxte ladite place, en laquelle pend l'enseigne du Caillou et qu'à la porte d'icelle il y auroit cinquante des soldatz arquebusiers de ladite ville pour effectuer ce qui leur seroit commandé de la part du Consulat. Ce qu'ayant esté effectué, et lesdits penonages composés de unze ou douze cens hommes se seroient rangez en aye en quarré en sorte qu'entre eux et l'eschaffault destiné pour ladite exécution il y avoit de tous côtés grande place qui estoit demeurée vuyde et où seroient seulement entrés les archers du Prévost et du lieutenant de robbe courte et ceux qui estoient nécessaires à ladite exécution à laquelle auroit été procédé entre quatre et cinq heures de relevée, les condemnez y estans arrivez dans un carrosse assisté de quelques Jésuites qui les escortoient. Ledit sieur de Cinq-Mars monta le premier sur l'eschaffault, fit une fin très chrétienne et souffrit son supplice avecq grande constance et patience et ledit sieur de Thou ensuitte en fit de mesme. Leurs corps furent menez au Feuillans dans le mesme carrosse dans lequel ilz avoient esté conduictz en ladite place. Et du tout auroit esté dressé le présent acte.

Signé : Mascranny, Raton, Chappuys, Boniel.



RUZÉ

De gueules au chevron fascé, ondé de six pièces d'argent et d'azur accompagné de 3 lionceaux d'or, les deux du chef affrontés.

arié à

en 1443, à

IE REVOL.

ARLOTTE de

AYOT 1.

,

e, marié à

nces, Gou-

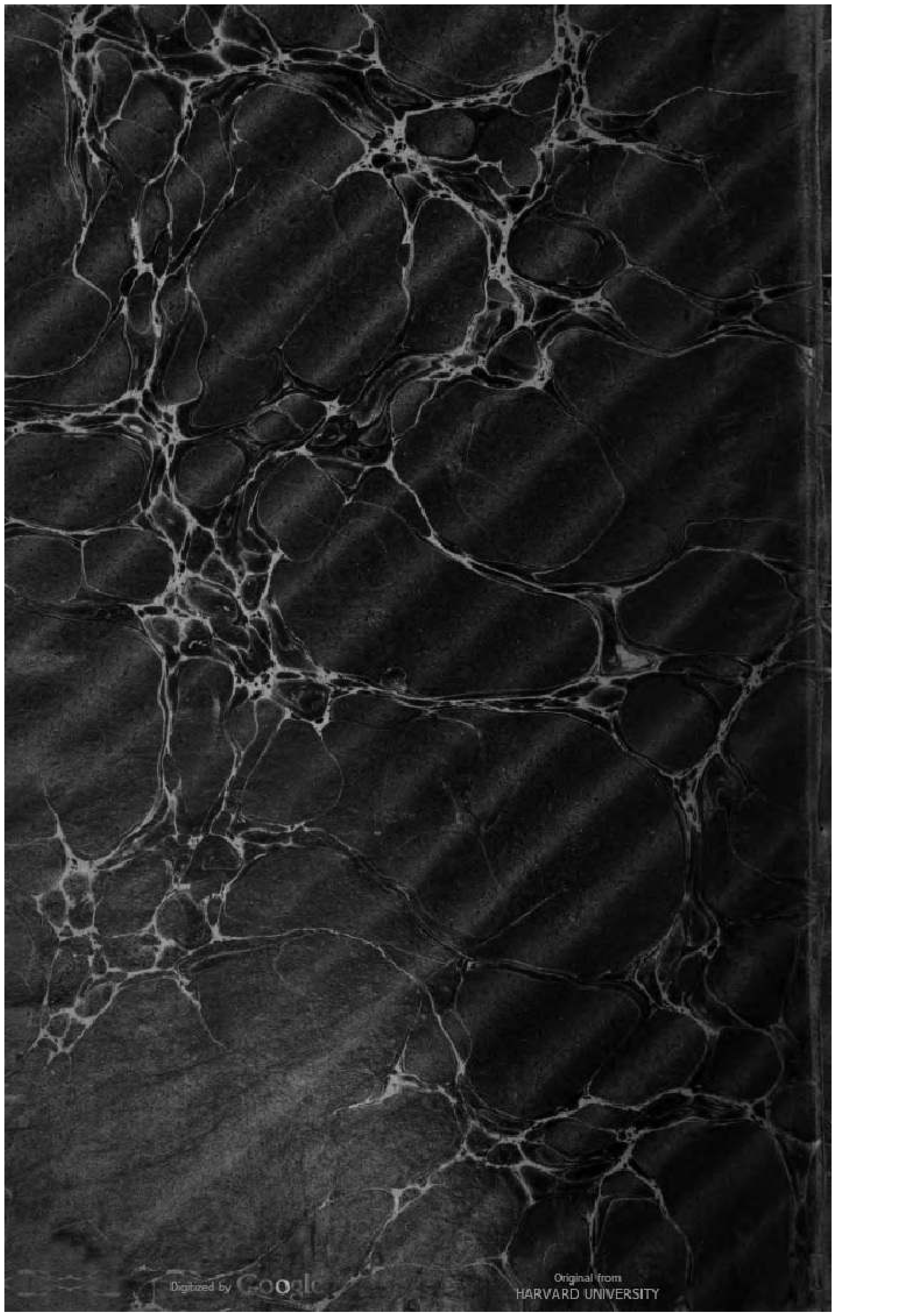
MARI duchesse La Meill morte en	TTE-MARIE de St-Sernin	JEANNE	JEAN COIFFIER-RUZÉ (l'abbé d'EFFIAT) abbé de St-Sernin et des Trois Fontaines.

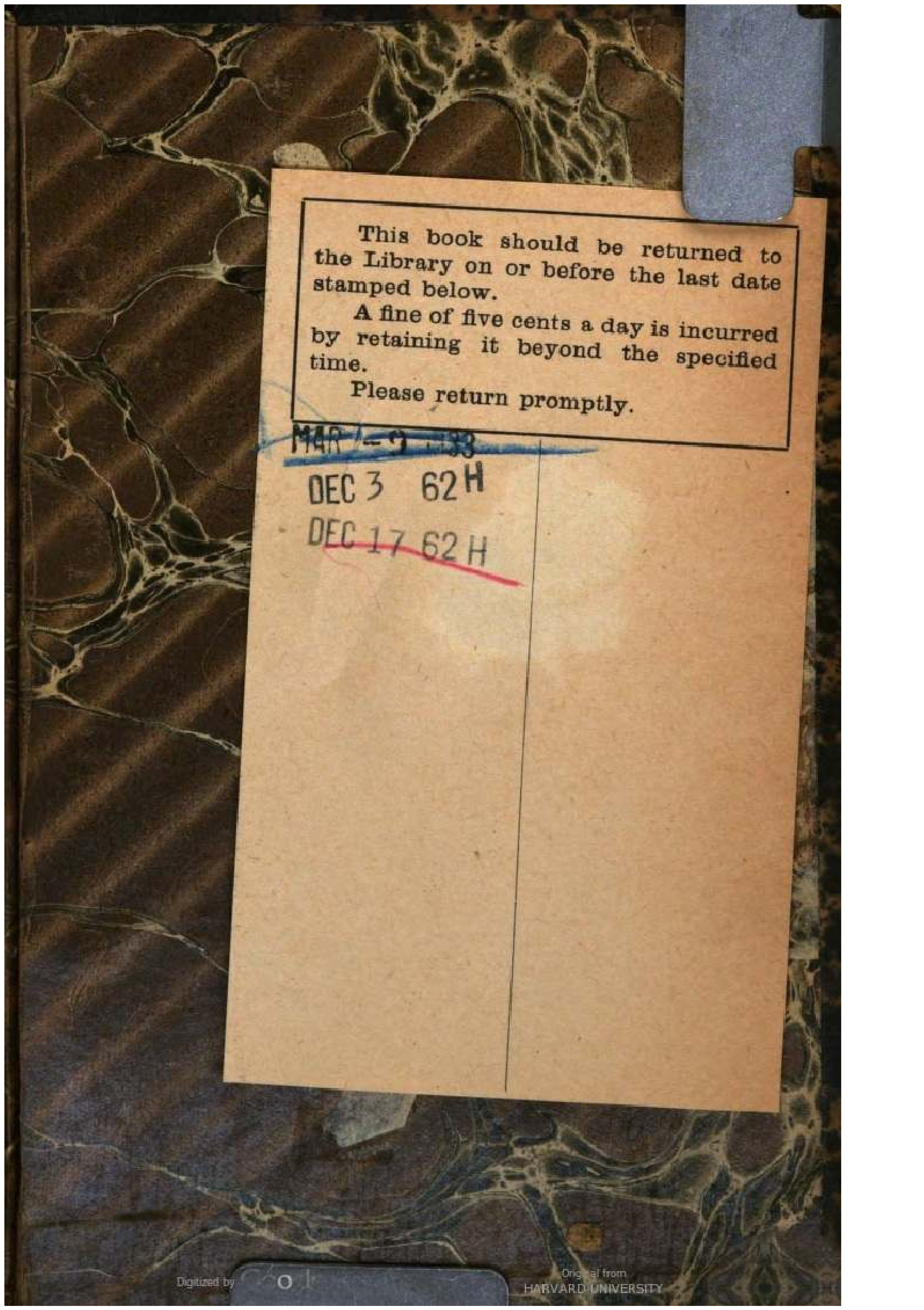
Mort sans
ille de

1. De ce the de Clinchamp, dame de la Croix-Étoilée d'Autriche, et iffier de Demoret (fille de Simon-Philippe de Coiffier de Den

TABLE DES MATIÈRES

MAYENNE
IMPRIMERIE DE L'OUEST
E. SOUDÉE




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
DEC 3 62 H
DEC 17 62 H

